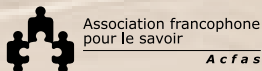
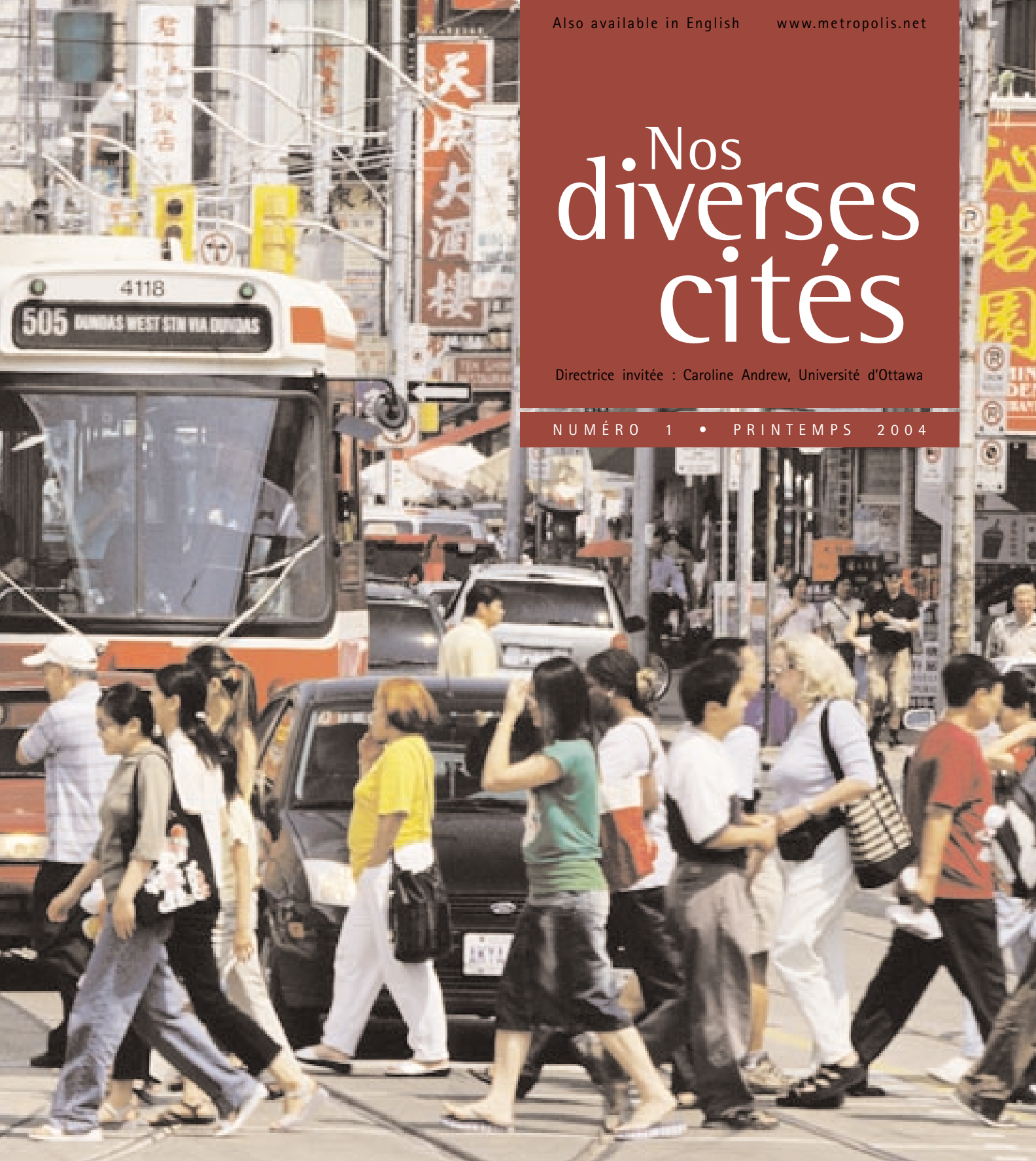


Nos diverses cités

Directrice invitée : Caroline Andrew, Université d'Ottawa

NUMÉRO 1 • PRINTEMPS 2004



Cette publication a bénéficié de l'appui du Secrétariat national pour les sans-abri, d'Infrastructure Canada, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et de la Gendarmerie royale du Canada.

Nos
diverses
cités

Table des matières

SECTION 1 : EN GUISE D'INTRODUCTION

- 5 **Mot de Howard Duncan**
Chef exécutif du projet Metropolis
 - 6 **Mot de Yves Ducharme**
Président de la Fédération canadienne des municipalités et Maire de la Ville de Gatineau
 - 8 **Mot de Caroline Andrew**
Doyenne de la Faculté des Sciences sociales, Université d'Ottawa
 - 11 **Entretien avec Glen Murray**
Maire de la Ville de Winnipeg
 - 13 **Entretien avec l'honorable Jean Augustine**
Ministre d'État (Multiculturalisme et Situation de la femme)
 - 21 **Entretien avec l'honorable Claudette Bradshaw**
Ministre du Travail et ministre responsable des sans-abri
 - 25 **Entretien avec l'honorable John Godfrey**
Secrétaire parlementaire du Premier ministre particulièrement chargé des villes
 - 29 **Entretien avec l'honorable Judy Sgro**
Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
- Encart
Entretien avec l'honorable Andy Scott
Ministre d'État (Infrastructure)

SECTION 2 : DÉMOGRAPHIE ET DIVERSITÉ

- 32 **Classe créative ou classification originale? Comment appliquer la formule de Richard Florida aux villes du Canada**
Jack Jedwab, Directeur général, Association d'études canadiennes
- 39 **Les immigrants dans les villes canadiennes**
Martha Justus, Citoyenneté et Immigration Canada
- 47 **Les musulmans au Canada**
Un profil démographique et indicatif
Derek Janhevich, Statistique Canada
Humera Ibrahim, Programme du multiculturalisme, ministère du Patrimoine canadien
- 56 **Les Asiatiques et le multiculturalisme dans les trois plus grandes villes du Canada : constats tirés de l'Enquête sur la diversité ethnique**
Jodey Michael Derouin, Programme du multiculturalisme, ministère du Patrimoine canadien
- 61 **Les faibles revenus dans les régions métropolitaines de recensement**
Andrew Heisz, Division d'analyse des entreprises et du marché du travail, Statistique Canada
Logan McLeod, Statistique Canada
- 70 **Un paradoxe de la diversité : le Village gay de Montréal**
Brian Ray, Migration Policy Institute
- 75 **Les sept plus grandes régions métropolitaines de recensement autochtones : problèmes semblables, situation différente**
Lorna Jantzen, ministère du Patrimoine canadien

SECTION 3 : ARTS ET CULTURE

- 87 **Miroir et mortier : les festivals ethnoculturels et la vie urbaine au Canada**
Paul A. Bramadat, Department of Religious Studies, University of Winnipeg
- 93 **La réalité mitoyenne du Moncton postmoderne : bilinguisme et diversité culturelle**
Marie-Linda Lord, Université de Moncton
- 97 **Moncton : au carrefour des langues et des cultures**
Hélène Destrempes, Université de Moncton
- 100 **Rien ne vas plus à Ottawa**
Clive Doucet, Conseiller municipal, Ottawa
- 102 **Les villes face au défi de la diversité culturelle : les arts et la culture comme facteurs de cohésion sociale**
Les Arts et la Ville

SECTION 4 : SANTÉ

- 104 **Une clinique à l'échelle planétaire : ses répercussions sur la diversité, la mobilité des populations et la santé**
Brian Gushulak, Direction générale des services médicaux, Citoyenneté et Immigration Canada
- 109 **Accès aux soins de santé et équité : une perspective locale**
Wendy Kwong, Planning and Policy Section, Toronto Public Health
- 111 **Le centre Access Alliance de Toronto : la culture de la recherche**
Sam Dunn, Community Researcher, Access Alliance Multicultural Community Health Centre
- 113 **Recherche sur la santé et le bien-être de la diversité canadienne : une mise à jour des pratiques et des politiques municipales**
Swarna Weerasinghe, Department of Community Health and Epidemiology, Dalhousie University
- 117 **Recherche sur la diversité : des contributions pour de meilleures politiques et pratiques en matière de santé**
Jacqueline Oxman-Martinez, Université McGill, et Jill Hanley, Université de Montréal

SECTION 5 : LOGEMENT ET SANS-ABRISME

- 122 **Le nouveau visage de l'itinérance**
Patrick Ballay et Michael Bulthuis, Ressources humaines et Développement des compétences Canada
- 127 **Incidences de la diversité urbaine sur la situation du logement**
Valerie J. Pruegger et Derek Cook, Community Strategies, Ville de Calgary
Document présenté par Bob Hawkesworth, conseiller municipal, Ville de Calgary
- 130 **La création des connaissances dans le but d'accroître la capacité du Canada et de son secteur du logement à accueillir et à intégrer les nouveaux arrivants**
Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)

SECTION 6 : INSTRUCTURE / DÉVELOPPEMENT / PLANIFICATION

- 137 **La diversité et l'infrastructure publique du Canada**
Margaret Hill et Valérie Baillard, Division recherche et analyse, Infrastructure Canada
- 142 **La concentration des immigrants dans les grandes villes procure-t-elle des avantages économiques ?**
Chantal Goyette, University of Saskatchewan
- 146 **L'économie au Atlantic Metropolis Atlantique**
Ather H. Akbari, Department of Economics, Saint Mary's University
- 150 **La diversité religieuse, un casse-tête pour les municipalités ?**
Annick Germain, professeure-chercheure titulaire, INRS-Urbanisation, Culture et Société
- 153 **Le TRIEC : un projet de recherche qui se concrétise**
Naomi Alboim et Elizabeth McIsaac
- 155 **Les défis liés à l'établissement des immigrants : votre municipalité est-elle prête ?**
Marcia Wallace, ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario
Frances Frisken, professeure émérite / chercheure principale, York University
- 160 **Le maintien des villes multiculturelles au Canada**
Leonie Sandercock, School of Community and Regional Planning, University of British Columbia
- 166 **La diversité et l'accessibilité : répondre aux besoins des nouveaux arrivants à Vancouver**
Baldwin Wong, Multicultural Social Planner, Ville de Vancouver

SECTION 7 : PARCS ET LOISIRS

- 168 **Ambiguïtés de la gestion de la diversité dans la prestation de services en sports et loisirs**
Cécile Poirier, INRS-Urbanisation, Culture et Société
- 172 **Le quartier McDougall à Edmonton : la diversité sociale à l'échelle locale**
Michael A. Phair, Conseiller municipal à la Ville d'Edmonton
- 174 **La diversité et le système municipal de prestation en matière de loisirs**
Susan Tirone, School of Health and Human Performance, Dalhousie University
David Legg, Department of Physical Education and Recreation Studies, Mount Royal College
- 180 **Entre l'obligation et le refus : quelques réflexions sur un processus d'inclusion et le rôle des municipalités**
John Richardson, Ville de Montréal

SECTION 8 : PARTICIPATION POLITIQUE

- 182 **Avoir voix au chapitre : la participation politique des nouveaux arrivants et des minorités à Ottawa**
John Biles et Erin Tolley, Équipe du projet Metropolis
- 189 **Établir un lien entre la recherche et la pratique pour une participation civique active**
Teresa Wao-Paw, Présidente, Ethno-Cultural Council of Calgary, et Membre, Diversity Calgary Leadership Council
- 191 **Obstacles à la représentation des minorités ethniques au sein des gouvernements locaux au Canada**
Karen Bird, Department of Political Science, McMaster University
- 197 **Les élites municipales dans les villes fusionnées du Québec**
Carolle Simard, Université du Québec à Montréal
- 201 **La diversité, notre force : investir dans l'avenir**
Pam McConnell, Conseillère municipale, Ville de Toronto
- 203 **Le projet Diversity/Vancouver de la Laurier Institution**
Ferial McCann, Patrimoine canadien
Don Black, The Laurier Institution

SECTION 9 : SERVICES POLICIERS ET JUSTICE

- 205 **Le développement des capacités de changement dans la communauté ethnique du Downtown Eastside de Vancouver**
Ferial McCann, Patrimoine canadien
Kathy Coyne, Downtown Eastside Community Development Project
- 207 **Discrimination ou « bons » service de police ? Le débat concernant le profilage racial au Canada**
Scot Wortley, Centre d'excellence conjoint pour la recherche en immigration et en intégration (CERIS), Centre of Criminology, University of Toronto
Julian Tanner, Department of Sociology, University of Toronto

SECTION 10 : ACFAS DU 10 AU 14 MAI 2004

- 213 **Horaire des colloques et ateliers**

Mot de Howard Duncan

L'Équipe du projet Metropolis est très heureuse de vous présenter *Nos diverses cités*, un recueil produit en collaboration avec la Fédération canadienne des municipalités. La diversité de la population dans nos villes, bien qu'il ne s'agisse pas d'un phénomène nouveau au Canada, s'accroît à un point tel que les représentants du gouvernement et les universitaires portent de plus en plus attention à ses effets, à ses dynamiques, aux avantages qu'elle procure et aux défis qu'elle pose. La diversité qui existe dans nos villes canadiennes est largement attribuable à notre long passé d'immigration, un passé qui a vu l'élaboration de politiques nationales incitant les immigrants à choisir le Canada comme destination. Si les politiques migratoires en vigueur dans d'autres pays peuvent diverger des nôtres en tous points, ces mêmes pays sont témoins, comme le Canada, de la croissance de leurs villes et de la diversification de leurs populations.

Le pouvoir d'attraction des villes est énorme et le rythme de l'urbanisation, incessant et rapide. Samuel Johnson, en parlant du Londres du XVIII^e siècle, aurait pu généraliser son propos à l'ensemble des villes : « Non, Monsieur, quand un homme est fatigué de Londres, il est fatigué de la vie, puisqu'il y a à Londres tout ce que la vie peut offrir. » Le phénomène de la migration vers les villes revêt aujourd'hui une dimension fascinante, vu la part croissante que représentent les migrations internationales en provenance d'un nombre de plus en plus grand de pays. En effet, c'est bien dans notre pays que les immigrants veulent venir, mais c'est particulièrement dans nos villes qu'ils veulent vivre.

Le caractère d'une ville peut être modifié d'une manière significative par la migration. Non seulement sa taille change-t-elle, mais ses expressions culturelles se voient aussi transformées. Plusieurs de ces changements sont bien reçus par la population et ses institutions, surtout dans les cas où l'ensemble de la population est généralement en faveur de l'immigration et de la diversité qui l'accompagnent. Cependant, l'immigration et la diversité ont des répercussions sur les villes, et si elles espèrent prospérer au cours de ce processus de transformation, une gestion attentive est de rigueur. Les articles publiés dans ce recueil décrivent quelques-unes des approches qui ont fait leurs preuves, de même que certains problèmes auxquels devront réagir les villes canadiennes.

Un des avantages du Canada par rapport aux autres pays réside dans sa propension à aborder les effets de l'immigration dans une perspective de réussite, issue de notre tendance globale à percevoir l'immigration, lorsque bien gérée, comme un gain pour nos villes. Dans plusieurs pays, l'immigration est considérée comme une source indésirable de stress sur leur société, particulièrement sur ses villes. Dans ces cas, la gestion consiste souvent en des mesures visant à détourner l'immigration vers d'autres États, et advenant un échec à ce niveau, à exclure les migrants de la population dominante et à les priver de nombreux avantages offerts par le gouvernement. Au Canada, nous avons pris conscience de la valeur d'une approche qui, à la base, reconnaît les opportunités de croissance de l'immigration et qui élabore toutes ses autres stratégies à partir de cette prémisse.

Au nom de l'Équipe du projet Metropolis, nous espérons que les textes que vous lirez ici feront état de cet esprit, du travail accompli et des défis qui nous attendent. Metropolis s'est engagé à encourager la recherche sur ces questions et à promouvoir l'échange d'informations et de points de vue entre les chercheurs, les décideurs de tous les paliers de gouvernement, et la société dans son ensemble. Si vous désirez en savoir davantage, veuillez consulter notre site Web au www.canada.metropolis.net.

Howard Duncan
Projet Metropolis, Citoyenneté et immigration Canada



Une Nouvelle entente pour nos villes diversifiées

Nos diverses cités, le résultat d'une coopération entre la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et le projet Metropolis, permettra aux administrations municipales, aux chercheurs, aux élus, aux intervenants et aux responsables des politiques de mieux comprendre les répercussions de la diversité sur les collectivités.

Ce recueil est unique en ce qu'il regroupe divers articles rédigés par des chercheurs et par des intervenants. Bien que certaines des opinions exprimées ne soient pas représentatives des positions de la FCM, nous croyons qu'il est important d'examiner tous les points de vue sur les questions liées à la diversité et sur les défis que posent celle-ci. Dans cette publication, les maires, les conseillers et les employés des administrations municipales expriment leur point de vue sur la diversité.

On ne peut bien entendu pas discuter de la diversité et de ses enjeux sans tenir compte de la Nouvelle entente proposée pour les municipalités. Les administrations municipales doivent être assurées d'un financement à long terme pour être en mesure de répondre aux besoins de leurs collectivités. Mais surtout, le renouvellement du partenariat qu'est la Nouvelle entente – une nouvelle façon de travailler au sein des administrations fédérale, provinciales, territoriales et municipales – nous permettra de relever les défis que nous pose la diversification de notre population. En outre, ce partenariat aidera le gouvernement fédéral à poursuivre et à atteindre ses objectifs, en favorisant les collaborations avec les administrations municipales.

Nous sommes d'avis que la Nouvelle entente doit être axée sur les éléments clés du développement social et économique, en tenant compte de l'ensemble de la population, quelle que soit l'origine ethnique. Par exemple, les questions du logement abordable, du développement des compétences et de l'emploi sont d'une importance capitale pour les néo-Canadiens et pour la population autochtone urbaine. Ces questions sont absolument nécessaires au maintien de la vitalité économique de nos villes.

La création de logements à prix abordable est d'une importance cruciale. Pour tout citoyen, il est pratiquement impossible de se concentrer sur le perfectionnement de ses compétences ou sur la recherche d'un emploi, en l'absence d'un logement qu'il est en mesure de payer. L'augmentation du nombre de logements offerts ainsi que des niveaux de soutien du revenu facilitera l'accès à des logements abordables et décents, contribuant du coup à la qualité de vie de l'ensemble de la population, notamment à celle des néo-Canadiens et des populations autochtones habitant en milieu urbain. Cela permettrait aussi d'améliorer la sécurité publique, en rendant plus stable la situation des individus, des familles et des quartiers.

Le réaménagement des quartiers est également essentiel. Les logements, les rues, les commerces, les installations de loisir, les aménagements culturels, les bibliothèques municipales et les espaces verts constituent les structures centrales des milieux urbains. On reconnaît aujourd'hui que les activités communautaires – récréatives, culturelles et éducatives – vont de pair avec l'intégration sociale, la cohésion des collectivités et la promotion du perfectionnement des compétences et du développement économique.

Sur les plans de l'élaboration et de l'exécution des programmes en matière de formation et d'emploi, la coopération intergouvernementale peut s'avérer fort bénéfique, pour les régions urbaines ainsi que pour les néo-Canadiens et les Autochtones y résidant. Les administrations municipales sont en bonne position pour aider à la mise en œuvre de programmes à l'échelle locale et pour encourager les initiatives provenant des entreprises et des écoles. Grâce aux partenariats conclus dans le cadre de la Nouvelle entente, ces groupes peuvent enfin se voir inclus dans le processus d'élaboration des programmes.

La Nouvelle entente peut aussi soutenir les diverses administrations dans la coordination des investissements, l'exécution des programmes et la prestation des services. Les administrations fédérale, provinciales, territoriales et municipales doivent toutes composer avec une quantité impressionnante d'investissements, de programmes et de mécanismes de prestation de services qui sont souvent mal coordonnés. Une meilleure coordination et planification des politiques et programmes serait source d'avantages appréciables. Ce principe de coordination est la pierre angulaire des grands projets multipartites de développement urbain en cours d'exécution ou de négociation. Ceux-ci pourraient nous servir de modèle au moment de relever les défis précisés ci-dessus.

Je vous invite à examiner dans quelle mesure la diversité enrichit nos vies et comment les responsables de l'élaboration des politiques publiques, les élus, les chercheurs et les intervenants peuvent collaborer pour répondre aux besoins des collectivités diversifiées. Vous conviendrez, tout comme moi, qu'une Nouvelle entente pour les municipalités nous permettra de réagir efficacement aux possibilités et aux défis qui découlent de la diversité.

Yves Ducharme
Président, Fédération canadienne des municipalités

Introduction

Nous sommes heureux de vous présenter *Nos diverses cités*, le fruit d'une collaboration entre Metropolis et la Fédération canadienne des municipalités. Ce recueil propose un aperçu des différentes approches adoptées pour assurer la gestion de la diversité au Canada, par le biais d'une observation de l'expérience et des transformations vécues par les villes canadiennes au cours des 20 ou 30 dernières années. Le nombre de Canadiens vivant dans les centres urbains du pays augmente sans cesse; voilà qui est d'autant plus vrai considérant que les personnes nouvellement arrivées au Canada s'installent principalement à Toronto, Vancouver ou Montréal. Ainsi, ce document examine comment nos villes réussissent, ou pourraient réussir, à relever le défi de la diversité.

Alors, quelle est donc la situation générale? Au contact de la grande diversité des villes, les Canadiens vivant en milieu urbain ont-ils changé? Les néo-Canadiens réussissent-ils à s'intégrer à la vie sociale, économique, politique et culturelle du Canada? Les villes canadiennes ont-elles changé? Si oui, à quel chapitre?

Nos diverses cités se veut à la fois une célébration et une critique. Les auteurs s'interrogent au sujet des occasions manquées, des projets qui ont fait fausse route, de l'indifférence sous toutes ses formes et des barrières qui se sont érigées. Par contre, il y a lieu de se réjouir, voire même de célébrer, quand on pense aux occasions qui ont été saisies, aux projets qui avancent et aux nouvelles possibilités de reconnaissance de la différence qui se présentent.

D'ailleurs, qu'entendons-nous par « gestion de la diversité »? Il ne s'agit certainement pas de « gérer » au sens de contrainte ou de contrôle. Si on utilise le terme « gestion », c'est bien pour reconnaître le nombre imposant de pratiques, de politiques et de programmes mis en œuvre par un nombre tout aussi imposant d'organismes et d'intervenants des secteurs public et privé et de la société civile. Tous ces intervenants interagissent, collaborent entre eux et se contredisent; leurs activités ont une incidence sur la manière dont les immigrants arrivent au Canada et s'y installent, de même que sur la capacité (ou l'incapacité) des villes canadiennes de s'adapter et de se transformer pour intégrer les néo-Canadiens.

Les méthodes de gouvernance employées pour gérer cette diversité croissante est le sujet principal de ce recueil. Pour comprendre la façon dont cette gestion s'exerce, il faut d'abord et avant tout examiner les répercussions de la diversité ethnoculturelle sur ses relations avec la classe sociale, le statut d'immigrant, l'âge, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle et la langue. Au Canada, la pratique et la recherche portent la marque indélébile de cette compréhension et de l'intégration de ce réseau de relations.

Les grandes villes canadiennes sont des acteurs incontournables de la gestion de la diversité. Aussi, l'un des principaux thèmes de *Nos diverses cités* s'avère-t-il l'examen des capacités des administrations municipales du Canada d'élaborer des politiques, des activités et des programmes ayant des chances de réussite. Peut-on tirer des exemples des villes dont les projets portent fruit et de la façon dont elles les ont élaborés? Si l'on juge qu'une administration municipale a échoué sur ce plan, quelles étaient les lacunes et que faut-il faire pour accroître ses capacités? Cette question donne une riche moisson d'exemples d'activités municipales innovatrices touchant les arts et la culture, la santé publique, la planification d'activités multiculturelles, l'octroi de subventions à des groupes communautaires, les projets de prestation de services, les festivals, les activités et les politiques en matière de participation civique, les centres communautaires réunissant les nouveaux venus et les représentants de la société d'accueil, les politiques municipales en matière d'emploi, et ainsi de suite.

Parallèlement à cela, *Nos diverses cités* cerne les limites et les lacunes des sphères municipales. Trois articles s'intéressent à la représentation politique des minorités ethnoculturelles à l'échelle municipale, soulevant des questions sur la représentativité de notre diversité culturelle en politique. Karen Bird attire notre attention sur les caractéristiques du système électoral et sur le droit de vote. Elle rappelle aux lecteurs qu'en Europe, un nombre croissant de pays accorde le droit de vote aux élections locales avant d'octroyer la citoyenneté. Elle soulève aussi que dans les élections municipales, l'absence d'un régime des partis transparent peut nuire à la représentation équitable des communautés ethnoculturelles. De son côté, Carolle Simard analyse la représentation des femmes et des membres de communautés ethnoculturelles dans les dernières élections municipales qui se sont déroulées au Québec, en soulignant l'avantage considérable que comporte ce type d'élection pour les élus déjà en fonction. Les élections qui ont eu lieu dans les nouvelles municipalités fusionnées n'ont pas, de façon générale, entraîné un renouvellement du leadership politique, comme on aurait pu s'y attendre compte tenu du nouveau contexte politique, et n'ont certainement pas amélioré la représentation des collectivités ethnoculturelles les plus récentes. John Biles et Erin Tolley sont également d'avis qu'il faut améliorer la représentation des nouveaux arrivants et des minorités. Ils proposent trois étapes : le contrôle des résultats, les modifications institutionnelles et la participation des nouveaux arrivants et des minorités aux processus non officiels de prise de décisions qui structurent la société canadienne.

En plus de la faible représentation des minorités ethnoculturelles parmi les élus municipaux, on signale quelques limites et lacunes au chapitre des activités et politiques municipales. Toutefois, ces analyses attribuent en grande partie la responsabilité de l'absence de politiques efficaces, non pas aux administrations municipales, mais plutôt à l'absence de coordination entre les politiques gouvernementales et les politiques publiques plus globales. Les politiques gouvernementales sont décrites comme étant inexistantes, inadéquates ou insuffisamment coordonnées. Comme le révèlent Patrick Ballay et Michael Bulthuis, dans leur article portant sur l'itinérance, les néo-Canadiens viennent de plus en plus souvent gonfler les rangs des sans-abri, alors que les administrations municipales ont besoin à la fois de plus d'argent et de plus d'outils pour résoudre ce problème. Par ailleurs, et de manière plus urgente, il importe d'assurer une meilleure coordination des activités de tous les ordres de gouvernement et des autres intervenants et organismes de la société civile. Leonie Sandercock insiste tout particulièrement sur le manque de ressources à l'échelle locale, de même que sur la nécessité de fournir un soutien stratégique aux projets locaux innovateurs. Elle décrit un certain nombre de politiques locales innovatrices, qui exigent à la fois un financement accru du gouvernement fédéral et un soutien politique plus solide de la part des gouvernements provinciaux et fédéral. Toutefois, selon Sandercock, le soutien accru des ordres supérieurs de gouvernement est nécessaire pour relever la gamme de défis que représente la diversité. En effet, pour que les villes canadiennes deviennent « un exemple international de coexistence interculturelle pacifique », elles doivent avant tout faire preuve d'une volonté de se redéfinir et de participer au processus d'élaboration des nouveaux concepts en matière de citoyenneté.

Les critères proposés par Sandercock ont des points en commun avec les autres grands thèmes de ce recueil, en l'occurrence la nécessité de mieux comprendre le processus d'élaboration des relations interculturelles. Plusieurs auteurs soulignent qu'il est nécessaire de mener plus de recherches sur les répercussions des politiques, des activités et des programmes sur la gestion de la diversité. Nous sommes redevables aux travaux réalisés dans les centres de recherche de Metropolis et à l'ensemble du projet Metropolis, qui ont déjà grandement contribué à nos connaissances sur l'immigration, l'établissement des immigrants et les politiques sur la diversité. En outre, ces recherches ont soulevé d'intéressantes questions qui ont amené les chercheurs à s'intéresser à ce domaine d'études autrefois négligé. Mais il est nécessaire de poursuivre les recherches et, surtout, nous devons donner la parole aux sujets que nous étudions, en leur permettant de participer aux recherches. Nous devons favoriser plusieurs types de recherche, dans plusieurs domaines, et cela nécessitera les efforts conjugués des organismes de recherche, des gouvernements, des organismes communautaires, des collèges et des universités. C'est donc à la fois une invitation aux chercheurs dont les travaux traitent de la diversité ethnoculturelle et ses liens avec le sexe, la classe sociale, le statut d'immigrant, l'âge, la religion, l'orientation sexuelle et la langue et les autres marqueurs sociaux et, nous l'espérons, un encouragement pour ceux et celles qui mènent déjà des recherches sur ces sujets.

Après avoir lu les articles qui suivent, je me permets de proposer un certain nombre de domaines de recherche qui me semblent particulièrement importants si nous voulons mettre en place la base de connaissances nécessaire à l'adoption de bonnes politiques pour les villes du Canada. Nous devons en premier lieu étudier plus avant les relations entre les modes de vie au quotidien et la façon dont prennent forme les attitudes et les gestes posés à l'égard de la diversité. Pour reprendre les termes de certains auteurs, il faut étudier les relations entre les aspects « superficiels » et les aspects « centraux » de la diversité si l'on veut apprendre par quel moyen les membres de la société hôte et les nouveaux arrivants définissent leur attitude et comment les attitudes se transforment en actes. Est-ce que toutes les manifestations de la diversité que l'on peut dire « superficielles » – les repas, les fêtes – entraînent une plus grande ouverture aux aspects « centraux » de cette diversité? Les interactions de la vie quotidienne – habiter dans le même quartier, emprunter la même route pour se rendre au travail, acheter son café au même comptoir – finissent-elles par effacer les stéréotypes ou, au contraire, par les accentuer? Quelles conditions faut-il réunir pour que les premières étapes de la reconnaissance de la diversité ouvrent la porte à une reconnaissance encore plus grande? Des politiques efficaces doivent être fondées sur une compréhension approfondie de l'ensemble des facettes de la vie en milieu urbain – tout ce qui concerne le domicile, le travail, la vie civique, l'utilisation des espaces publics – et de la façon dont ces processus peuvent engendrer, soutenir ou limiter les facteurs nécessaires à une gestion réussie de la diversité.

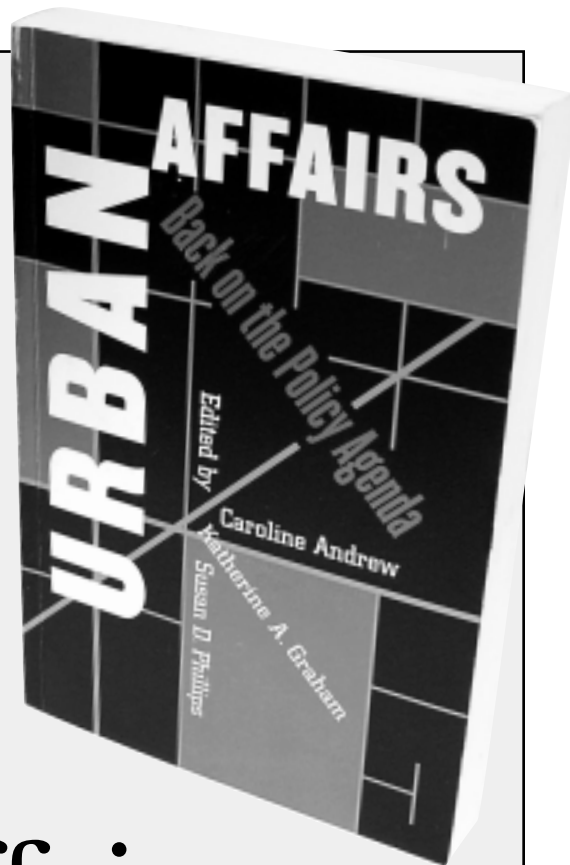
En second lieu, il faut absolument mener des recherches à partir d'exemples d'innovation à l'échelle locale. Ce recueil propose de magnifiques exemples, mais nous devons multiplier les études de cas portant sur la diversité dans les villes du Canada, qu'il s'agisse d'un projet réussi ou d'un échec. Quelles conditions doit-on réunir pour favoriser la réussite? Dans quelle mesure peut-on attribuer la réussite des projets aux intervenants – les projets fonctionnent-ils mieux avec l'aide des administrations municipales, des gouvernements provinciaux ou fédéral, ou sans cette aide? Quelle forme de participation est la plus propice pour les organismes de la société civile? Les différents modes, niveaux et types de financement ont-ils une incidence sur la réussite des projets? En s'appuyant sur les différentes catégories de capital social décrites par Robert Putnam, peut-on dire que l'établissement d'un lien mène à l'établissement d'une relation ou qu'en revanche, il lui nuise? Et qu'en est-il des réseaux? Autrement dit, si on étudie des projets locaux concrets, quels points communs pourrait-on dégager de la comparaison entre deux formes d'organisation : l'organisation fondée sur la similitude – qu'elle vise une collectivité ethnoculturelle ou un groupe spécifique (les femmes âgées immigrantes issues d'une collectivité ethnoculturelle donnée, par exemple), et l'organisation fondée sur la différence (des adolescents de sexe masculin d'horizons ethnoculturels distincts, vivant dans un même secteur domiciliaire, par exemple)? Dans les deux cas, quelles conditions faudrait-il réunir pour que le projet porte fruit, et quelle est la relation entre la mesure de la réussite d'un projet donné et les objectifs généraux des villes canadiennes – l'objectif de Leonie Sandercock, par exemple, qui est de faire de la ville canadienne un « exemple international de coexistence interculturelle pacifique »?

Enfin, nous devons mener plus de recherches sur les politiques municipales et les facteurs qui influent sur leurs résultats. La composition des conseils municipaux a-t-elle une incidence sur les choix politiques? Qu'en est-il des postes administratifs clés du conseil? Des principaux participants aux comités consultatifs municipaux et aux exercices de planification participative? Des groupes clés de la société civile qui exercent des pressions sur les administrations municipales afin de modifier les politiques? Nous ne devons pas seulement réunir plus d'informations sur les répercussions des systèmes électoraux et des pratiques électorales sur le choix des élus municipaux, nous devons aussi nous renseigner davantage sur les principaux décideurs des sphères municipales et de leur diversité. Nous devons chercher à savoir où, et comment, naît l'innovation à l'échelle municipale. Les villes empruntent-elles leurs idées les unes des autres? Ces échanges se produisent-ils plus facilement entre les villes d'une même province ou d'un même pays, ou sommes-nous en présence d'un système mondial d'innovation en matière de politiques urbaines sur la diversité? Les incitatifs financiers (de source provinciale ou fédérale) débouchent-ils sur des politiques municipales innovatrices? L'imposition d'une politique inscrite dans le programme d'un ordre de gouvernement supérieur produit quels types de résultats?

La multitude d'avenues de recherche proposées dans ces pages témoigne de la qualité du contenu de *Nos diverses cités*. J'aimerais remercier les auteurs, qui ont contribué des articles réfléchis et passionnés sur l'expérience des villes canadiennes en gestion de la diversité. J'aimerais tout particulièrement remercier le comité de rédaction qui m'a demandé d'en rédiger l'introduction. J'ose espérer que le plaisir que j'ai eu à lire ces articles importants, instructifs et variés sur la diversité des populations des villes sera contagieux.

Caroline Andrew
Doyenne, Faculté des Sciences sociales
Université d'Ottawa

" Canada is overwhelmingly an urban nation and healthy, prosperous cities are the key to its well-being. However, Canada's last experience with national urban policy-making was in the 1970s. In *Urban Affairs* leading experts in a variety of disciplines focus on what has happened since that time, exploring how both our city-regions and our ideas about the policy-making process have changed – including the past and present roles of the federal government – and examining what role the federal government can and should have in the future."



Urban Affairs

Back on the Policy Agenda

Sous la direction de Caroline Andrew,
Katherine A. Graham et Susan D. Phillips

BUILDING CIVIL SOCIETY, FISCAL CHALLENGES,
PLANNING AND ECONOMIC DEVELOPMENT, GOVERNANCE

McGill-Queen's University Press



Entretien avec Glen Murray Maire de Winnipeg

Dans le cadre de la Nouvelle entente que vous et vos homologues proposez en tant que maires des grandes villes, quelles sont les priorités de Winnipeg?

La création d'une administration municipale efficace et le renforcement de la confiance du public

L'un des défis que notre administration a dû relever a été la question de sa propre crédibilité. Nous nous sommes vite rendus compte qu'il fallait améliorer notre performance. Le simple fait d'affirmer que nous avions essayé mais que nos efforts étaient restés vains ne suffisait évidemment pas. Il fallait que la reddition de comptes et la transparence deviennent de rigueur. Aussi, pour jouer un rôle de leader auprès de la population de notre ville, nous étions tenus de donner l'exemple en fournissant les mêmes changements et résultats que nous attendions de notre collectivité.

L'enjeu est complexe en ce sens qu'il ne s'agit pas simplement de réduire les dépenses municipales. Il faut trouver une solution concrète pour diminuer les taxes foncières.

Les enjeux sociaux et démographiques

Vers la fin des années 1980, Winnipeg a été témoin d'un déclin de sa population et ce n'est que tout récemment que cette tendance a changé. Durant les années 1990, nous avons

connu une légère croissance démographique : entre 1991 et 1999, le nombre d'habitants est passé de 625 200 à 628 100.

Comme les villes continuent d'être le foyer des immigrants nationaux et internationaux, elles auront à relever le défi unique d'offrir à chaque membre de la famille urbaine la possibilité d'atteindre son plein potentiel. Il faut donc investir davantage dans le logement, le transport en commun, les services d'établissement, le secteur bénévole et les services de loisirs – mais surtout, il faut décentraliser le processus décisionnel et le transfert de ces pouvoirs doit s'effectuer du gouvernement au citoyen et non pas du fédéral au provincial.

Le vieillissement de l'infrastructure et enjeux environnementaux

Les taxes foncières ne suffisent pas à éponger les coûts depuis la crise de l'infrastructure urbaine, qui a coûté 57 milliards de dollars au pays et 2 milliards de dollars à Winnipeg. Une infrastructure solide est absolument essentielle à une économie d'exportation. Après le milieu des affaires et sa capacité d'amener de nouveaux capitaux dans notre ville (en concluant des marchés, en exportant et vendant des biens à l'étranger), les infrastructures de transport intra- et intervilles sont les assises de l'activité commerciale. En effet, la capacité de notre infrastructure de transport est vitale.

Winnipeg affiche un déficit d'infrastructure annuel de 188 millions de dollars. Ceci représente le coût des travaux (construction, réparation et remplacement) nécessaires mais que nous n'avons pas les moyens d'entreprendre. Malgré un budget de renouvellement des routes qui est passé de zéro dollars en 1997 à 23 millions de dollars l'année dernière, nous n'arrivons pas à prendre le dessus. On prévoit que le déficit d'infrastructure sur trois ans sera de 564 millions de dollars, soit un déficit annuel par habitant de 297 \$. La Ville a trois priorités en matière d'infrastructure : les routes, les égouts et le transport.

Les sources de recettes fixes

La mise en place d'un environnement fiscal concurrentiel passe par un effort de collaboration entre les principaux partenaires de la Ville – les autres ordres de gouvernement, le secteur privé et les citoyens – en vue de créer des incitatifs et des mécanismes qui donneront à la Ville un avantage concurrentiel sur le marché mondial.

La forme urbaine

L'infrastructure des transports et l'utilisation des terres sont les deux plus grandes sources de dépenses municipales. Fait paradoxal, elles sont rarement traitées, encore moins considérées comme un poste budgétaire. Nous devons présentement faire appel à des promoteurs pour construire des infrastructures dispendieuses qui font grimper le prix des logements et incite les gens à déménager vers des centres qui coûtent moins cher.

Winnipeg aspire à devenir une ville qui reconnaît l'importance du développement durable. Pour assurer notre crédibilité sur ce chapitre, il est grand temps d'élaborer et de mettre en place une politique positive en matière de transport qui mettra l'accent sur le transport en commun. Le réseau de transport de Winnipeg dispose d'une base solide sur laquelle il est possible de construire. Le développement de ce réseau, notamment du point de vue de l'achalandage et de la commodité, pourra faire croître les recettes, tout en apportant des améliorations environnementales. Ce faisant, la Ville de Winnipeg doit s'éloigner de l'infrastructure de financement de la dette qui, dans les faits, subventionne les voitures avec les fonds municipaux. Nous devons plutôt adopter des politiques qui visent en priorité à investir

dans le transport en commun, à encourager le covoiturage et à ralentir la prolifération de véhicules motorisés.

La Ville de Winnipeg doit maintenir un inventaire des logements de qualité à Winnipeg. La Ville encourage la préservation et le renouvellement des logements par la mise en place de programmes de crédit d'impôt pour la construction de logements. La préservation et la réfection des unités résidentielles existantes, particulièrement dans le noyau de la ville, constitue un volet essentiel de cette stratégie.

L'image de la ville et l'estime

Winnipeg doit affronter les infestations de moustiques et les grands froids. Néanmoins, notre ville est magnifique et elle ne peut que s'embellir grâce à des investissements judicieux créés dans le cadre de la Nouvelle entente.

Les pourparlers ne portent pas que sur les finances, le pouvoir et la durabilité. On va jusqu'à demander : « Quel genre de ville voulons-nous être? » Voulons-nous être une administration municipale dont les services se limitent aux services généraux – police, conduits et pavage? Ou voulons-nous être une ville qui attire des gens talentueux qui, en retour, stimuleront l'économie au moyen d'investissements dans les arts, la culture et le développement économique?

Nous avons plusieurs raisons d'être fiers de notre ville, mais il y a aussi des changements importants à effectuer et à soutenir. Notre ville est faite d'une étoffe riche et peu d'autres villes dans le monde célèbrent la diversité autant que nous. Nous avons lieu d'être fiers de la collectivité qu'ont bâtie les générations actuelles et précédentes. Il est vrai que la fierté est parfois secouée lorsqu'on roule sur un nid-de-poule, mais en toute autre occasion, nous pouvons vraiment célébrer.

Winnipeg est en train de négocier l'accord Canada-Manitoba-Winnipeg pour le développement communautaire et économique. Quels en sont les principaux éléments et comment cet accord répondra-t-il aux besoins de la population diversifiée de Winnipeg, en particulier des Autochtones?

L'accord proposé pour le développement communautaire et économique repose sur quatre grandes assises, à savoir :

La participation des Autochtones

L'accent sera mis sur le besoin d'exploiter les possibilités qu'offre la croissance actuelle de la jeune population autochtone. On s'efforcera d'accroître les occasions de développement social et économique pour les Autochtones.

La création de quartiers durables

Cette initiative fera fond sur les efforts déployés par les résidents pour redonner la vitalité aux quartiers historiques du cœur de Winnipeg. En misant sur les forces existantes des quartiers, les gouvernements pourront offrir un vaste soutien à une approche communautaire de renouvellement des quartiers.

Le renouvellement du centre-ville

Les trois ordres de gouvernement identifieront et appuieront les projets et les initiatives de préservation du patrimoine, encourageront la vie au centre-ville et faciliteront la mise en œuvre d'initiatives économiques et culturelles stratégiques dans le centre-ville de Winnipeg.

Le soutien à l'innovation et à la technologie

L'objectif consiste à bâtir une économie du savoir et à créer des conditions de succès durables pour créer et attirer des entreprises dans les secteurs prioritaires de l'économie, en investissant dans des domaines comme la recherche, l'innovation, l'infrastructure et la commercialisation des technologies, dans les secteurs tant public que privé. La transformation et la croissance de l'économie de Winnipeg passent par la création d'un environnement qui valorise, encourage et appuie les investissements dans l'innovation.

Le festival Folklorama de Winnipeg est l'un des plus gros événements multiculturels en Amérique du Nord. Quelles en sont les retombées pour la ville?

En 1970, le Folklorama était conçu comme un événement unique, parrainé par la Ville de Winnipeg pour commémorer le 100^e anniversaire du Manitoba. Il est aujourd'hui un événement annuel et a acquis ses lettres de noblesse en étant le festival multiethnique le plus ancien au monde.

Pendant deux semaines, ce carrefour multiculturel accueille des foules des quatre coins du globe. Plus de 40 pavillons y présentent des mets traditionnels et des soirées électrisantes animées par des artistes locaux et internationaux. Le festival attire plus de 400 000 visiteurs chaque année.

Mesurer les retombées du Folklorama est une tâche on ne peut plus ardue. Les avantages du point de vue touristique sont indéniables, mais plus important encore est l'esprit de communauté qui se crée. L'événement existe encore à jour grâce à la fière participation de nombreuses générations de Winnipegois qui célèbrent et partagent leurs cultures uniques. Des décorateurs scéniques, aux artistes, en passant par les costumiers, le Folklorama est créé par des citoyens qui prennent le temps de s'investir dans leur collectivité. Chaque année, Winnipeg est un lieu plus humain, diversifié et hautement divertissant grâce aux efforts inlassables de plus de 20 000 bénévoles.

En 2002, la Ville de Winnipeg a adopté le Programme d'aide pour le parrainage de réfugiés par le secteur privé. Quelles possibilités et quels défis sont ressortis durant la mise en œuvre de ce programme?

Le Programme d'aide pour le parrainage de réfugiés par le secteur privé à Winnipeg offre une excellente occasion d'aider les réfugiés à l'étranger tout en assurant à Winnipeg une source de croissance démographique. Ce partenariat unique entre les groupes de parrainage de réfugiés, la Ville de Winnipeg ainsi que les gouvernements fédéral et provincial a été conclu dans le but d'encourager les familles des réfugiés de venir s'établir à Winnipeg. Le véritable défi provient du manque de ressources fédérales à l'étranger et de l'incapacité de gérer le traitement des demandes. Plus de 2 000 demandes ont été présentées dans le cadre du Programme, mais les retards de traitement au fédéral signifient qu'il pourrait s'écouler plusieurs années avant qu'on n'accueille notre première famille.

En 2000, vous avez créé un groupe de travail sur la diversité et lui avez confié le mandat de faire de Winnipeg une ville à accès facile pour tous les citoyens. Pouvez-vous nommer quelques-unes des grandes recommandations du groupe de travail et expliquer comment elles ont été appliquées?

La collectivité

- **Recommandation 21**
Que la Ville de Winnipeg encourage activement l'immigration à Winnipeg en exerçant des pressions auprès des autorités provinciales et fédérales ainsi qu'en faisant une promotion active.
- **Recommandation 4**
Que la Ville de Winnipeg reconnaisse, appuie et célèbre en organisant des fêtes, des célébrations et des festivals de tous genres dans la collectivité.

L'emploi

- **Recommandation 8**
Que la Ville et son personnel priorisent l'égalité et à la diversité dans l'élaboration des politiques, procédures et services. Un énoncé d'engagement devrait être inclus dans le plan d'activité de chaque service municipal.
- **Recommandation 10**
Que la Ville de Winnipeg augmente les occasions d'avancement pour les membres des groupes cibles en instaurant des principes de rattrapage et de péréquation et en élaborant un programme de mentorat au sein de l'effectif. On recommande également que les efforts des personnes qui agissent comme mentors soient reconnus.
- **Recommandation 12**
Que tous les employés de la Ville de Winnipeg, du premier échelon jusqu'à la haute direction, soient tenus d'assister à des ateliers ou à des cours de formation portant sur les modèles et sur les objectifs d'égalité et de diversité.

Les réalisations

En septembre 2003, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité l'initiative pour les Autochtones, First Steps: Municipal Aboriginal Pathways. Cette stratégie en plusieurs étapes repose essentiellement sur un partenariat renforcé entre les Autochtones et les autorités municipales en vue de promouvoir la pleine participation des citoyens autochtones par l'élimination des obstacles sociaux, économiques et culturels.

En 2002, une analyse de l'effectif et un examen des systèmes d'emploi ont été effectués en vue de définir une stratégie pour promouvoir l'égalité et la diversité pour les employés municipaux de tous niveaux.

En septembre 2002, nos Services généraux ont publié un rapport portant sur la création d'une main-d'œuvre dynamique et diversifiée intitulé *Action Plan for Creating a Dynamic and Diverse Workforce*, qui détaille les résultats de l'analyse de l'effectif et de l'examen des systèmes d'emploi. On y compare des données sur la main-d'œuvre nationale, provinciale et locale (d'après les données du Recensement de 1996) avec celles sur l'effectif de la Ville de Winnipeg, et on y mentionne les secteurs où l'effectif municipal a atteint ou dépassé les tendances du marché du travail, et ceux où des écarts ont été relevés.

À la lumière de ces renseignements, les services municipaux doivent veiller à ce que notre lieu de travail et nos pratiques d'embauche reflètent la diversité qui existe sur le marché du travail. Pour accroître la représentation, les services s'efforcent de dépasser le taux de disponibilité là où les écarts sont importants. Le Comité consultatif sur l'accès a travaillé en étroite collaboration avec le Bureau du greffier afin de rendre les lieux des élections municipales ainsi que la documentation et les services qui s'y rattachent plus universellement accessibles à la communauté en utilisant des gabarits pour les personnes aveugles, des communications améliorées et une meilleure signalisation.

Le 20 décembre 2002, le chef des services municipaux a publié une directive administrative dans laquelle il demande à tous les services, employés et agents contractuels de la Ville d'appuyer et de faciliter la mise en place des principes de conception universels. La directive définit des rôles clairs et un plan pour la mise en œuvre de la politique.

De concert avec les gouvernements fédéral et provincial, la Ville de Winnipeg a inauguré en avril 2002 un Centre de services bilingues où les citoyens ont accès à tous les services municipaux en français et en anglais. Une trentaine d'employés desservent la communauté au 614, rue Des Meurons. Les gestionnaires des services municipaux ont rédigé des plans d'activités pour la période 2003-2005 et y ont inclus un énoncé d'engagement en matière d'égalité et de diversité.

Le chef des services municipaux a également publié deux directives administratives, l'une portant sur le respect en milieu de travail, en février 2002 et l'autre sur l'adaptation à des besoins spéciaux, en mars 2003. Une lettre d'entente signée lors de la dernière ronde de négociations donne aux employés du SCFP la possibilité de demander un horaire de travail souple.

En 2002, Judy Redmond, coordonnatrice pour le Comité consultatif sur l'accès, a participé à un projet international sur l'accessibilité par l'entremise du Canadian Centre on Disability Studies. M^{me} Redmond s'est rendue dans la ville jumelle de L'viv, en Ukraine, pour discuter de la politique sur la conception universelle et de la stratégie que Winnipeg a mise en place.

Le projet de conception universelle est un concept, ou une façon d'envisager l'aménagement. En résumé, le projet vise à créer des environnements qui répondent aux besoins de la plus grande part possible de la population. C'est une évolution du concept d'aménagement accessible ou d'accès facile qui se veut plus englobante. La clé consiste à mettre l'accent sur les besoins, pas sur des moyennes. L'approche fondée sur la moyenne négligeait certains segments de notre population, alors naturellement, elle devait s'assortir de caractéristiques techniques spéciales pour inclure les personnes handicapées.

La nouvelle politique reconnaît l'existence de différences chez les individus et aucun jugement de valeur n'est porté sur ces différences. Il est aussi important d'inclure une personne de haute taille âgée de 22 ans que d'inclure une personne âgée, un enfant, une personne qui se déplace en fauteuil roulant ou une personne malentendante.

Les solutions proposées sont fonctionnelles et créent un meilleur aménagement. Certaines s'inspirent du concept d'aménagement pour accès facile, par exemple les manettes à volant. D'abord recommandées pour les personnes ayant une dextérité manuelle limitée, elles sont simplement plus faciles à manier et conviennent à divers utilisateurs. Puisqu'elles ne sont plus considérées comme un article pour accès facile, elles sont devenues commercialisables, facilement accessibles et sont intégrées à de nombreux environnements simplement parce qu'elles offrent une meilleure solution de rechange.

La notion de conception universelle ne renvoie pas seulement à une idée d'environnement construit. Nous concevons des systèmes, des services et des politiques, tout autant que des bâtiments et des aménagements paysagers. Cette notion s'appliquera également à la conception de parcs, d'édifices, de systèmes de transport, de services d'information, de services sociaux et de loisirs, de politiques et de règlements municipaux.



Entretien avec Jean Augustine

Ministre d'État

(Multiculturalisme et Situation de la femme)

Le multiculturalisme est une réalité canadienne. La politique sur le multiculturalisme est-elle encore pertinente au Canada?

La politique sur le multiculturalisme, adoptée en 1971, reflète la réalité canadienne. Aujourd'hui, la population canadienne est formée de plus de 200 groupes ethniques et les membres des minorités visibles représentent 13 p. 100 de la population, dont la majorité habite dans les grands centres urbains. L'immigration dépasse maintenant le taux de natalité et représente 53 p. 100 de la croissance démographique.

Les sondages d'opinion publique démontrent qu'une vaste majorité (83 p. 100) des Canadiens et Canadiennes estiment que les membres des divers groupes raciaux et culturels enrichissent la vie du Canada et presque la même proportion (82 p. 100) conviennent que notre société multiculturelle est une source de fierté (Environics, Focus Canada, 2002). Bien que nous ayons fait des progrès remarquables, nous avons encore beaucoup à faire. Je suis fière de ce que nous avons accompli jusqu'à maintenant et je suis convaincue qu'en travaillant avec tous les Canadiens et Canadiennes, nous pouvons continuer à faire des progrès significatifs vers la

réalisation de notre vision collective d'une société inclusive.

Nous voulons que les Canadiens de toutes les origines puissent exprimer et partager leurs expériences variées tout en édifiant une société inclusive fondée sur la compréhension interculturelle et la participation civique. Le multiculturalisme fait partie de cette démarche.

Une société fondée sur les principes du multiculturalisme et de l'ouverture d'esprit envers la diversité raciale, ethnique et religieuse est plus en mesure de susciter des idées nouvelles provenant de gens ayant des expériences et des perspectives variées. Une société qui favorise l'expression créative de toute la diversité de ses membres favorise aussi le dialogue, la compréhension interculturelle et, finalement, une société inclusive.

Le multiculturalisme est l'une des caractéristiques fondamentales de la société canadienne et de notre identité nationale. Seul un pluralisme positif permettra au Canada de tirer tous les avantages de cette diversité. Cela signifie que tous les Canadiens, sans égard à leur culture, à leur origine nationale ou ethnique, à leur race, à leur religion ou à la couleur de leur peau, pourront participer et contribuer à tous les aspects de la société canadienne.

Depuis que vous êtes devenue ministre d'État responsable du multiculturalisme, vous avez mis l'accent sur la diversité et les questions relevant des services policiers. Quelles mesures le gouvernement du Canada a-t-il prises pour traiter ces sujets conformément à la Loi sur le multiculturalisme canadien?

En effet, depuis le 11 septembre 2001, le respect du multiculturalisme par les forces de l'ordre est au centre de nos préoccupations. Les relations entre les services policiers et les communautés raciales et autochtones demeurent un élément critique de notre société. La presse a beaucoup insisté sur cette question avec des reportages sur le profilage racial et les divers incidents impliquant des services policiers et des membres des communautés arabe, musulmane, afrocanadienne, juive ou autochtone.

En février 2003, j'ai présidé un forum national sur le maintien de l'ordre dans une société multiculturelle. Ce forum a permis de renforcer les partenariats entre les services policiers et les communautés ethnoculturelles partout au pays et de partager des outils et des pratiques exemplaires. Les participants, dont des représentants des services policiers, des communautés raciales et ethniques, des institutions d'enseignement et des organismes publics, ont discuté puis élaboré des stratégies touchant trois domaines particuliers : la reconnaissance et l'appréciation de la diversité; le maintien de l'ordre dans le contexte de la sécurité nationale; et la participation publique à la gouvernance des corps policiers. Les participants au forum ont fait plusieurs recommandations.

À la suite de ce forum, j'ai annoncé le lancement du nouveau « Réseau de la police canadienne sur les Autochtones et la diversité » afin d'aider les services policiers canadiens à adopter une démarche commune et professionnelle envers les communautés raciales et autochtones. Cette initiative de l'Association canadienne des chefs de police permettra aux policiers canadiens de développer de meilleures relations professionnelles avec les membres des communautés ethnoraciales, ethnoculturelles et autochtones qu'ils desservent. Ils sont désormais mieux préparés, grâce à la formation et à l'information reçues sur les pratiques exemplaires, à offrir des services policiers libres de préjugés.

J'ai mis l'accent sur les services policiers et le profilage racial au cours des deux dernières années et je suis très heureuse de constater les progrès accomplis. Partout au pays, les services policiers ont pris des mesures pour mieux répondre aux besoins de leurs communautés. Grâce au programme du multiculturalisme, nous pourrions continuer à favoriser la collaboration entre les services policiers et les organismes communautaires.

Selon vous, quels sont les problèmes les plus importants auxquels doivent faire face les minorités religieuses, raciales et ethniques des municipalités canadiennes?

Les groupes ethnoraciaux et ethnoculturels doivent faire face à de nombreuses difficultés dans nos centres urbains. Le racisme et la discrimination demeurent une grande préoccupation pour les minorités religieuses, ethniques et raciales ainsi que pour le gouvernement, et nous devons mettre en œuvre des stratégies pour les contrer.

Afin d'avancer, nous devons habiliter les groupes et les personnes afin que tous les Canadiens et Canadiennes, dont les nouveaux arrivants, s'intègrent mieux à notre société et puissent participer pleinement à la vie économique, culturelle, politique et sociale du Canada.

À même le programme du multiculturalisme, nous pouvons élaborer des stratégies pour éliminer les obstacles à la participation à la société canadienne et encourager des changements au sein des organismes publics afin qu'ils soient plus représentatifs des minorités raciales et ethniques, et plus ouverts à celles-ci.

Le programme du multiculturalisme encourage les Canadiens et Canadiennes à soutenir les activités communautaires qui combattent le racisme et la discrimination systémique qui, nous le savons bien, diminuent les possibilités de certains et remettent en question l'atteinte d'une société véritablement égalitaire. Ces activités font appel à l'esprit communautaire, le partenariat, l'édification des capacités et la compréhension interculturelle.

À la lumière des crimes haineux commis récemment dans nos grandes villes, il devient de plus en plus important de recourir aux vertus de la compréhension interculturelle et du respect mutuel, et de travailler ensemble à construire une société inclusive et cohésive.

De plus en plus, on tend à envisager les politiques publiques sous l'angle du capital social. Dans le contexte canadien, il semble que le capital social au sein des groupes soit mal vu tandis que le capital social entre les groupes est considéré comme bénéfique. Selon l'ancien premier ministre Pierre Trudeau, seul l'établissement de liens au sein des groupes permettrait de tisser des liens entre les groupes pour assurer le succès du multiculturalisme. Quelle incidence la démarche du capital social a-t-elle sur le multiculturalisme d'aujourd'hui?

Les deux types de capital social que vous décrivez ne sont pas mutuellement exclusifs. L'inverse peut être aussi vrai car les liens internes et externes se renforcent et se complètent comme l'avait envisagé le premier ministre Trudeau. Il affirmait que pour que le sentiment de citoyenneté partagée ait une signification personnelle profonde pour les Canadiens, il devait être fondé sur la confiance en l'identité individuelle de chacun, une confiance qui permettait de respecter les autres et de faire preuve d'ouverture envers les idées, les attitudes et les prémisses des autres. Voilà pourquoi la politique sur le multiculturalisme vise d'une part, l'édification des capacités et le retrait des obstacles pour les groupes raciaux et ethnoculturels et d'autre part, la promotion de rencontres créatives et d'échanges entre les groupes culturels canadiens.

Les Canadiens et Canadiennes peuvent être fiers de la richesse multiculturelle de nos communautés. D'ailleurs, les sondages démontrent que 90 p. 100 des Canadiens le sont. La prochaine étape consiste à trouver des moyens de relier les membres et les connaissances des divers groupes ethnoraciaux et culturels, de susciter une pensée innovatrice, la confiance entre toutes les parties et des discussions régulières sur nos valeurs communes.

Alors que nous continuons à mettre de l'avant sa dimension interculturelle, notre politique sur le multiculturalisme sera la pierre d'assise d'un avenir dynamique, un avenir d'actions et de réalisations collectives sans précédent pour les Canadiens et Canadiennes. Cet avenir sera fondé sur le dialogue et les échanges entre les groupes ethnoraciaux et culturels qui auront la confiance et la capacité de mettre en valeur leurs points de vue particuliers tout en acceptant de changer et de se développer tout au long de ce processus.

La participation aux organisations décisionnelles est considérée comme un élément clé de l'inclusion sociale. Les recherches canadiennes indiquent que les immigrants et les membres des communautés ethniques, raciales et religieuses, sont absents de la vie politique des trois ordres de gouvernement canadiens. Que fait le gouvernement du Canada pour analyser cette situation et la corriger?

La loi et le programme sur le multiculturalisme permettent au gouvernement du Canada de comprendre l'importance pour tous les Canadiens et Canadiennes d'exercer leurs droits démocratiques. Statistique Canada, en collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien, a effectué le sondage sur la diversité ethnique, afin de mieux comprendre la vie des immigrants et des membres des groupes ethniques et raciaux.

En adoptant sa politique sur le multiculturalisme, le gouvernement voulait susciter un climat où le patrimoine multiculturel du Canada serait apprécié et établir une société où tous les Canadiens participeraient à la vie économique, sociale, culturelle et politique. D'ailleurs, les résultats de l'élection fédérale de 2000 sont éloquentes. Alors que le sondage sur la diversité ethnique démontre que seuls 53 p. 100 des immigrants qui sont arrivés au Canada entre 1991 et 2001 ont voté aux élections fédérales de 2000, ce pourcentage monte à 83 p. 100 parmi les immigrants arrivés au Canada avant 1991. Quant aux élections municipales, ces chiffres sont 38 p. 100 et 68 p. 100 respectivement. Ces données démontrent clairement qu'avec le temps, les immigrants participent de plus en plus à la vie publique canadienne. Notre travail de collaboration comprend des initiatives et des activités de sensibilisation, d'action communautaire et d'éducation publique visant à sensibiliser tous les Canadiens et Canadiennes à nos valeurs démocratiques et à notre citoyenneté commune.

Un des objectifs stratégiques du ministère du Patrimoine canadien est la participation civique qui, pour les besoins du multiculturalisme, est définie comme la participation à la vie sociale, politique, économique, culturelle, communautaire et scolaire.

Au cours de la dernière année, le programme du multiculturalisme a soutenu trois projets visant à augmenter la participation des immigrants et des membres des communautés

ethniques, raciales et religieuses à la démocratie municipale. La Fédération canado-arabe et le Conseil du développement social des Afrocanadiens travaillent à augmenter la participation de leurs membres aux activités municipales de Toronto. De son côté, le Conseil canadien des musulmans a lancé un projet pilote visant à augmenter la participation des femmes aux élections municipales partout au pays.

Compte tenu de la croissance rapide de la diversité religieuse au sein des municipalités canadiennes, que fait le gouvernement du Canada pour analyser et régler les problèmes de discrimination religieuse?

En raison des lois et des tendances en matière d'immigration, le paysage religieux et ethnoculturel canadien a beaucoup changé au cours des 30 dernières années. Le Canada compte des croyants de presque toutes les religions dont des chrétiens, qu'ils soient orthodoxes, catholiques ou protestants, des bouddhistes, des hindous, des musulmans, des juifs et des sikhs. Les contributions des communautés religieuses ou spirituelles sont innombrables. Elles offrent toute une gamme de services sociaux dont des soins aux personnes âgées ou handicapées, du soutien aux réfugiés, des services d'immigration et d'installation, et de l'aide aux sans-abri. Les recherches démontrent que les communautés spirituelles sont une force dominante dans la mobilisation des bénévoles.

Depuis les événements du 11 septembre, nous sommes tous plus conscients de la religion en général dans notre société. La haine et les préjugés ont augmenté dans toutes les démocraties occidentales et les préoccupations de sécurité nationale sont passées au premier plan.

Au cours des derniers mois, des communautés un peu partout au pays ont subi divers incidents haineux. Le gouvernement du Canada n'a pas cessé de dénoncer ces crimes perpétrés contre les membres des communautés ethnoculturelles, ethnoraciales et religieuses.

Le programme du multiculturalisme a soutenu plusieurs projets visant à sensibiliser et à éduquer le public au sujet de la diversité religieuse. Nous avons aussi financé diverses activités partout au pays sur les multiples facettes de cette question. Ces activités portaient sur la sensibilisation des écoliers et des membres des groupes communautaires; la lutte contre les stéréotypes et les images négatives dans les médias; la compréhension interculturelle; les forums de dialogue communautaire; le pluralisme et le racisme.

Afin d'encourager le dialogue entre les communautés religieuses j'ai organisé une table ronde le printemps dernier sur la colline du Parlement. J'ai alors pu entendre les suggestions de leaders religieux sur des enjeux liés à la promotion et au maintien de la compréhension interculturelle au sein de notre société. Je suis également heureuse de constater que mes collègues du conseil des ministres travaillent avec plusieurs groupes partout au pays. Ainsi, l'honorable Bill Graham et moi-même avons participé, de concert avec des représentants d'organisations juives, chrétiennes et musulmanes, à des dialogues sur les relations communautaires.

Nous continuerons d'encourager le dialogue, les discussions, la sensibilisation et l'édification de liens entre les groupes religieux.

En soutenant le pluralisme religieux au Canada, nous ferons en sorte que les principes de la *Charte canadienne des droits et libertés* et de la *Loi sur le multiculturalisme canadien* soient mis en œuvre.



Entretien avec Claudette Bradshaw

Ministre du Travail et Ministre responsable des sans-abri

Les gouvernements du Canada ont réduit leurs investissements dans le logement social au cours des dix dernières années. En conséquence, selon certains, l'itinérance a augmenté dans les populations vulnérables et marginalisées. Que fait le gouvernement du Canada pour contrer l'itinérance?

Le logement abordable est un élément essentiel de la solution, mais ce n'est pas le seul. Il y a bien des manières de sombrer dans l'itinérance, mais seulement quelques-unes d'en sortir. Le Secrétariat national pour les sans-abri travaille avec plus de 60 villes du Canada pour les aider à fournir une large gamme de services de soutien aux personnes qui en ont besoin. Il s'agit, entre autres, de services de soins médicaux, d'aide juridique et financière et d'installations comme les logements de transition et les logements supervisés pour les personnes qui ne sont pas prêtes à vivre en autonomie. Même s'il reste beaucoup de travail à faire, un des volets de l'Initiative nationale pour les sans-abri du gouvernement du Canada – l'Initiative de partenariats en action communautaire – a reçu,

en 2002, le Prix international de Dubai (ONU-HABITAT) pour les meilleures pratiques qui améliorent la qualité de la vie dans les villes et les collectivités.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à construire plus de logements abordables et à fournir une aide à la rénovation aux Canadiens à faible revenu. Plus d'un milliard de dollars seront investis dans le logement abordable d'ici 2007-2008 et plus d'un milliard de dollars serviront à réduire l'itinérance d'ici 2006.

Cependant, le gouvernement fédéral ne peut agir seul. Comme l'itinérance est une question qui touche tout le monde, les autres ordres de gouvernement et des partenaires privés et publics doivent aussi intervenir. Par exemple, le cadre du logement abordable dans lequel travaille le gouvernement du Canada tient compte du fait que les provinces et les territoires ont la principale responsabilité de la conception et de l'exécution des programmes de logement. Nous reconnaissons aussi qu'il leur faut une certaine latitude pour répondre à leurs besoins et priorités en matière de logement abordable. Des progrès remarquables ont été réalisés dans

certain domaines. Des ententes sur le logement abordable ont été signées avec toutes les provinces et les territoires et on a déjà annoncé la construction de plus de 10 000 unités de logement.

L'Initiative nationale pour les sans-abri progresse régulièrement et plus de 1 800 projets pour les sans-abri ont été entrepris depuis 1999. Ces projets donneront les résultats suivants :

- l'addition de plus de 8 000 lits permanents dans les refuges, les logements de transition et les logements supervisés,
- la construction ou la rénovation d'environ 1 000 installations d'hébergement et de soutien, comme des banques alimentaires, des soupes populaires et des centres de jour et de soir,
- le transfert de 50 biens immobiliers excédentaires fédéraux valant plus de 9 millions de dollars, qui permettra d'offrir 214 unités de logement de transition et de logement abordable, et
- en plus de l'investissement du gouvernement du Canada, les partenariats ont permis de recueillir plus d'un demi milliard de dollars de ressources pour réaliser des projets pour les sans-abri.

De plus en plus de Canadiens risquent de sombrer dans l'itinérance. Comment les trois ordres de gouvernement peuvent-ils coopérer pour corriger cette situation?

Les petits salariés ne risquent pas seulement de devenir itinérants, ils sont l'un des groupes de sans-abri qui croît le plus rapidement. Beaucoup d'entre eux ont une famille à faire vivre, mais ils ne peuvent pas se payer un logement adéquat avec leur emploi sous-payé. Quand j'ai visité des collectivités, j'ai été surpris d'apprendre combien de sans-abri avaient un emploi. Saviez-vous qu'à Calgary, c'était le cas de la moitié d'entre eux? C'est un nouveau problème qui exige la coopération des trois ordres de gouvernement et des secteurs à but non lucratif et privé.

La pierre angulaire de l'Initiative nationale pour les sans-abri, l'Initiative de partenariats en action communautaire, encourage les communautés à travailler avec tous les ordres de gouvernement et avec les secteurs privé et bénévole pour renforcer leurs capacités et

appliquer de nouvelles solutions intégrées à l'itinérance. Dans tout le Canada, des centaines d'organisations non gouvernementales et de partenaires des secteurs privé et gouvernemental ont participé à l'élaboration de plans communautaires pour contrer l'itinérance et nous avons recueilli des ressources substantielles, soit plus de 560 millions de dollars (dont 41 millions de dollars provenant du secteur privé) pour mettre en œuvre les projets de l'Initiative de partenariats en action communautaire.

L'Initiative de partenariats en action communautaire a amélioré la capacité de bien des collectivités de réduire l'itinérance, grâce surtout à sa méthode d'affectation des fonds axée sur les collectivités. Il en est résulté une meilleure coordination des activités des fournisseurs de services, des gouvernements et des autres intervenants, une augmentation du nombre et de la diversité des partenariats visant à contrer l'itinérance et la mise en place de structures de planification et de prise de décision axées sur la collectivité pour s'attaquer à une foule de questions de politique sociale autres que l'itinérance.

Bien des programmes gouvernementaux ne tiennent pas compte de la diversité culturelle du Canada. Comment la diversité exacerbe-t-elle le phénomène de l'itinérance?

Comme je l'ai dit, la lutte contre l'itinérance exige la participation de divers partenaires, dont aucun ne peut contrer le phénomène seul. Les partenariats au sein du gouvernement et entre les ordres de gouvernement et les secteurs privé et à but non lucratif sont essentiels pour permettre aux communautés d'offrir une gamme complète de services intégrés répondant aux divers besoins et de réduire de façon durable l'itinérance. Cependant, pour amener les autres ordres de gouvernement et le secteur privé à conclure des partenariats, le gouvernement considère qu'il doit d'abord donner l'exemple chez lui. Le renforcement des liens avec les autres initiatives et programmes fédéraux permet de répondre d'une manière plus complète aux besoins des sans-abri et des personnes qui risquent de le devenir.

Les rapports entre la diversité et l'itinérance sont un bon exemple des nouveaux défis que l'initiative fédérale doit relever. À Toronto, par exemple, on constate une augmentation du nombre de nouveaux immigrants et de réfugiés

qui utilisent l'infrastructure d'urgence, comme les refuges et les banques alimentaires. Ils ont les mêmes problèmes que les autres itinérants et en plus ils doivent surmonter les barrières linguistique et culturelle. Pour régler ce problème, les trois ordres de gouvernement doivent d'abord accélérer la reconnaissance des titres de compétence étrangers.

Le gouvernement du Canada a pris un certain nombre d'engagements pour mieux répondre aux besoins des nouveaux venus qui sont marginalisés.

- Il a affecté des secrétaires parlementaires aux villes, aux néo-Canadiens, à l'économie sociale et aux titres de compétence étrangers et leur a confié l'important mandat d'appuyer l'intégration des nouveaux venus et de les empêcher de devenir itinérants.
- Il a déclaré, dans le discours du Trône, que l'intégration des immigrants était une priorité nationale et la clé du renforcement des assises sociales du Canada. L'étude en cours sur l'itinérance chez les nouveaux venus complétera le travail sur l'intégration des immigrants dans l'économie et dans les collectivités.

Nous devons mieux comprendre l'interaction entre la diversité et l'itinérance. C'est pourquoi cette interaction est l'un des six domaines prioritaires du Programme national de recherche de l'Initiative nationale pour les sans-abri. Cette recherche nous expliquera comment les nouveaux venus sombrent dans l'itinérance et comment ils en sortent.

Le Programme national de recherche, un des volets de l'Initiative nationale pour les sans-abri, cherche des occasions de renforcer ses partenariats et poursuit depuis peu une collaboration avec d'autres organismes pour assurer la viabilité des activités et des résultats en matière de recherche sur l'itinérance au Canada. Les six domaines prioritaires sont : la santé, l'éducation, l'emploi et le revenu, la justice, les cycles de l'itinérance, l'immigration et la diversité, et le Nord.

Comment la lutte contre l'itinérance s'intègre-t-elle, d'après vous, dans la « Nouvelle entente » offerte aux municipalités canadiennes?

La Nouvelle entente consiste essentiellement : 1) à donner plus de contrôle aux communautés locales, 2) à construire des assises sociales solides, et 3) à trouver des solutions locales aux problèmes locaux. À bien des égards, l'Initiative nationale pour les sans-abri applique cette approche axée sur la collectivité depuis sa création, en 1999. À ce moment-là, les Canadiens avaient demandé au gouvernement du Canada d'intervenir parce que l'itinérance prenait des proportions inquiétantes. Nous leur avons répondu en mettant sur pied l'Initiative nationale pour les sans-abri. Nous avons fourni aux collectivités du Canada des outils et des ressources pour contrer l'itinérance. Nous nous sommes d'abord occupés des besoins d'urgence. Depuis, nous travaillons sur des solutions à long terme, comme les logements de transition et les programmes d'emploi. Les communautés canadiennes ont fait face à la crise, elles ont beaucoup travaillé et elles ont réussi à atténuer les difficultés de l'itinérance.

Cependant, il ne suffit pas d'atténuer les difficultés des sans-abri et de les aider à sortir de l'itinérance. Avec la participation de plusieurs ministères et organismes fédéraux et en travaillant en partenariat avec les autres ordres de gouvernement, le secteur privé et les organisations non gouvernementales, le gouvernement du Canada peut aussi prévenir l'itinérance.

En plus de la nomination, il y a quelques temps, d'un secrétaire parlementaire (l'hon. John Godfrey) pour diriger les efforts du gouvernement fédéral visant à assurer un nouveau pacte aux collectivités et de la création d'un Comité consultatif externe sur les villes et les collectivités (présidé par Mike Harcourt) pour mieux répondre aux besoins des collectivités :

- le budget engage le ministre des Finances à tenir des consultations prébudgétaires chaque année avec les représentants des municipalités,

- le budget confirme que les municipalités sont complètement exemptées de la TPS et de la TVH, à compter du 1er février 2004, ce qui représente une estimation de sept milliards de dollars pour les dix prochaines années. En outre, les organisations comme les associations sans but lucratif qui fournissent des logements au loyer établi en fonction du revenu ont droit à ce rabais,
- nous travaillons avec les provinces et les territoires pour partager une partie du revenu de la taxe sur l'essence avec les municipalités ou pour trouver d'autres mécanismes fiscaux donnant les mêmes résultats, et
- les entreprises sans but lucratif qui produisent des biens et des services et qui affectent leurs surplus à des objectifs sociaux ou communautaires auront accès aux programmes pour les petites entreprises et à un fonds de 132 millions de dollars sur cinq ans pour combler leurs besoins en matière de développement des capacités, de financement et de recherche.



Entretien avec John Godfrey

Secrétaire parlementaire du Premier ministre particulièrement chargé des villes

Dans le discours du Trône, le gouvernement du Canada s'est engagé à instaurer une « Nouvelle entente » à l'intention des municipalités canadiennes. Quelles sont les principales clauses de ce nouveau pacte?

La Nouvelle entente pour les villes et les collectivités porte essentiellement sur quatre éléments : la vision, le financement, l'optique des villes et des collectivités, et l'établissement de nouvelles relations.

Pour établir notre vision, nous devons nous poser cette question : Dans 30 ans, si nos souhaits se réalisent, où en seront nos municipalités? La Nouvelle entente offre l'occasion aux citoyens du Canada de revoir la manière dont le Canada et ses villes et collectivités se dessinent, et d'assurer le rôle de notre pays comme chef de file mondial dans le développement de villes et de collectivités dynamiques, créatives et prospères.

Le Premier ministre a mis sur pied un Comité consultatif externe sur les villes et les collectivités et a désigné Mike Harcourt, ancien Premier ministre de la Colombie-Britannique à titre de président. On a sélectionné les membres du comité en fonction de critères comme leur expérience, leur expertise, l'étendue de leurs

intérêts et leur capacité de parler de façon crédible au sujet de politiques publiques liées aux villes et aux collectivités. Le comité formulera une vision à long terme du rôle que devraient jouer les villes en vue de garantir une bonne qualité de vie aux Canadiens. Pour ce faire, il examinera des questions comme celles portant sur l'environnement, la compétitivité et la cohésion sociale.

Le deuxième élément est le financement. La Nouvelle entente traite en profondeur du financement : on reconnaît que les municipalités ont besoin de nouvelles sources de financement stables, prévisibles et à long terme. C'est pourquoi le gouvernement du Canada a annoncé, dans son discours du Trône de février, que les municipalités auraient droit à un remboursement complet de la TPS, ce qui représentera pour elles un financement ferme de sept milliards de dollars pour les dix prochaines années. D'après le budget fédéral de 2004, on prévoit également affecter plus rapidement les fonds de un milliard de dollars prévus au titre du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale. En effet, on s'est engagé à dépenser ce montant non pas, comme prévu, au cours des dix prochaines années, mais plutôt au cours des cinq prochaines années.

Nous envisageons actuellement avoir recours à de nouvelles sources de revenus pour les municipalités et nous sommes même disposés à leur faire bénéficier d'une partie de la taxe sur l'essence, si cela leur convient. Tout nouveau financement doit nous permettre de faire avancer l'intérêt national. Nous devons donc établir des collectivités viables et utiliser ces fonds de façon utile, que ce soit pour respecter nos engagements face au Protocole de Kyoto, pour réduire la pauvreté ou pour garantir l'assainissement de l'air et de l'eau. Avant toute chose, nous établirons une liste commune de priorités en partenariat avec les provinces et les municipalités, de sorte que chaque collectivité, quelle que soit sa taille, puisse tirer avantage de la Nouvelle entente.

La Nouvelle entente comporte un troisième élément, soit l'examen de tous les programmes actuels et futurs du gouvernement fédéral, sous l'optique des villes et des collectivités.

Adopter cette optique signifie tout simplement envisager de façon ingénieuse, utile, moderne et efficace les programmes fédéraux actuels et futurs qui touchent directement les municipalités. Le gouvernement du Canada évaluera ce qui est déjà fait dans les villes, ainsi que les résultats obtenus. Nous tenons à nous assurer que les responsables de nos programmes travaillent non pas à l'encontre, mais avec les provinces et les municipalités en vue d'améliorer nos collectivités.

Enfin, l'élément de la Nouvelle entente qui amènera le plus de transformations touche aux nouvelles relations qui seront établies avec les provinces, les villes et les secteurs privé et sans but lucratif pour le bien des citoyens qui vivent dans des municipalités urbaines et rurales. Le gouvernement du Canada encouragera les gens à conclure de nouveaux partenariats qui compléteront les efforts déjà déployés par les municipalités et les provinces. Ces nouvelles relations seront ouvertes et transparentes et seront fondées sur le respect des compétences respectives des provinces.

Dans le discours du Trône, on souligne aussi l'importance de respecter les compétences respectives des provinces, mais on fait en outre remarquer que les Canadiens s'attendent à ce que « leurs divers ordres de gouvernement collaborent et se concertent en vue du bien commun. » Quels sont les principaux secteurs stratégiques où les trois ordres de gouvernement doivent commencer à collaborer pour que des changements se produisent?

La Nouvelle entente est fondée sur quatre domaines de priorité en ce qui a trait à la viabilité. Nous estimons qu'il s'agit des principaux secteurs stratégiques où tous les ordres de gouvernement doivent commencer à collaborer pour que des changements se produisent. Ces domaines prioritaires sont l'économie, le domaine social, l'environnement et la viabilité culturelle.

Sur le plan économique, la Nouvelle entente visera à garantir l'innovation et la compétitivité, le développement économique régional, l'intégration du capital humain et l'apprentissage.

Dans le domaine social, l'entente aura pour but de renforcer les fondations sociales des collectivités, afin que tous les Canadiens aient l'occasion d'y participer et d'y contribuer. Par conséquent, on s'efforcera d'améliorer la condition des immigrants et des Autochtones qui vivent en milieu urbain, ainsi que de construire davantage de logements à prix abordable et de renforcer l'économie sociale.

Au chapitre environnemental, la Nouvelle entente portera essentiellement sur la qualité de l'air et de l'eau, la réduction des gaz à effet de serre, le développement des friches industrielles, les transports en commun, les aqueducs et les égouts, de même que le logement. Dans le budget fédéral de 2004, on a cerné des éléments clés du programme de viabilité environnementale du gouvernement du Canada, que les villes et les collectivités appliquent déjà. Par exemple, on a entrepris le nettoyage de sites contaminés et on a lancé le Défi d'une tonne, une initiative visant à encourager les Canadiens à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Sur le plan culturel, la Nouvelle entente devra permettre d'établir des villes et des collectivités créatives. Pour ce faire, on veillera à ce que les activités culturelles reflètent la diversité de nos collectivités et incitent le public, notamment les jeunes, à faire preuve d'engagement dans les domaines culturel et civique.

Nous vous avons toujours entendu défendre les droits des enfants et des jeunes. Or, de nombreuses initiatives visant les jeunes Canadiens – par exemple, celles touchant les services de garderie, de loisirs et d'éducation – manquent de ressources. Comment pouvons-nous veiller à ce que nos villes soient en mesure de répondre aux besoins des enfants et des jeunes, et dans quelle mesure avez-vous tenu compte des jeunes en formulant une vision à long terme pour les villes?

Les enfants et les jeunes sont au cœur de notre vision. La viabilité économique, sociale, environnementale et culturelle de nos villes et de nos collectivités n'est pas uniquement une question de pratiques de gestion responsables. Essentiellement, on doit léguer aux prochaines générations de Canadiens « des endroits où il fait bon vivre ». Tous les éléments de la Nouvelle entente convergent vers cette vision à long terme de la viabilité, et ce sont nos enfants et les enfants de nos enfants qui bénéficieront de notre approche dynamique.

Bien sûr, les familles qui vivent dans les villes et les collectivités se préoccupent avant tout de questions liées, par exemple, à l'éducation et à la garde des enfants. Les investissements prévus dans le domaine de l'apprentissage et de la jeunesse aux termes du budget de 2004 prouvent que le gouvernement s'est engagé à garantir la viabilité sociale des collectivités.

Au bout du compte, la partie de la Nouvelle entente qui aura le plus de répercussions à l'échelle locale est celle qui portera sur les relations que nous établirons avec les provinces et les municipalités en vue de travailler à une vision commune du développement de collectivités viables. Grâce à ces partenariats, tous les intervenants seront mieux en mesure de répondre aux besoins à long terme des enfants dans leur collectivité.

Je suis convaincu qu'il faut tenir compte de la perspective des jeunes Canadiens lorsqu'on formule des politiques publiques, et que la Nouvelle entente ne fait pas exception à la règle. Je suis heureux de voir que le Comité consultatif externe sur les villes et les collectivités établi par le Premier ministre compte un membre de Canada25, une organisation qui vise à faire participer des jeunes Canadiens aux débats touchant les politiques publiques.

Les décideurs et les chercheurs ont tendance à explorer seulement un aspect de l'identité à la fois (par exemple, le sexe d'une personne). Lorsque les représentants municipaux doivent assurer la prestation de services (dans le domaine, par exemple, du logement, des parcs et des loisirs, ainsi que du maintien de l'ordre), cette tendance peut les empêcher d'élaborer des approches holistiques. Que fait actuellement le gouvernement du Canada pour les aider à assumer cette tâche difficile, soit de formuler des politiques à l'intention de citoyens aux identités multiples et variables?

Formuler des politiques n'est peut-être pas un art, mais ce n'est définitivement pas non plus une science. À titre d'ancien universitaire, je reconnais l'importance d'envisager toute question selon des optiques à la fois différentes et unidimensionnelles. Mais en tant que politicien, je sais bien que, au-delà du processus stratégique, il y a des initiatives et des services qui touchent la vie des gens. Pour être efficaces, les politiques publiques doivent tenir compte du fait que les citoyens forment un groupe diversifié et complexe. C'est pourquoi je consacre beaucoup de temps à écouter les maires et les dirigeants communautaires de partout au pays – je cherche ainsi à mieux comprendre les besoins de nos collectivités diversifiées.

Lorsqu'on appliquera la Nouvelle entente, un des principes directeurs clés sera d'obtenir la participation des bons intervenants aux discussions. Pour ce faire, on devra favoriser une collaboration verticale de tous les ordres de gouvernement, ainsi qu'une collaboration horizontale entre le gouvernement fédéral et les intervenants communautaires qui connaissent bien les besoins spécifiques de la population. Pour adopter une approche inclusive et ascendante, il faut faire des efforts, mais c'est l'un des meilleurs moyens de s'assurer que la Nouvelle entente reflète la diversité des collectivités locales et de leurs citoyens.

Influencés par les travaux de Richard Florida, les gens croient de plus en plus que la diversité culturelle est essentielle au succès des municipalités. Par conséquent, comment le gouvernement du Canada s’y prend-il pour aider les villes – autres que Montréal, Toronto et Vancouver – à attirer des résidents éventuels, que ce soit des nouveaux arrivants ou des Canadiens de naissance?

Les mérites et les points faibles des travaux de Richard Florida font couler beaucoup d’encre chez les journalistes et les universitaires. Quoi qu’il en soit, il a sans conteste accompli au moins une bonne chose : nous amener à mieux évaluer le rôle de la culture et de la diversité dans la création de villes dynamiques, attrayantes et concurrentielles à l’échelle mondiale. En lisant les conclusions de Florida, je me dis que les villes canadiennes peuvent sans aucun doute devenir de grands centres créatifs. L’approche canadienne face à la diversité, l’importance que nous accordons au multiculturalisme ainsi que nos valeurs fondamentales comme le respect mutuel et l’hospitalité sont autant de facteurs qui permettent à nos villes de se distinguer dans le monde.

Le Canada s’est toujours fié, dans une certaine mesure, à l’immigration et à la mobilité des résidents pour répondre à ses besoins en main-d’œuvre. Dans une économie de plus en plus mondialisée, les nouveaux arrivants peuvent de toute évidence fournir aux villes et aux collectivités un gain important en capital humain. Ils pourraient donc favoriser la créativité des villes et des collectivités, de même que contribuer à leur apport économique concurrentiel et à leur diversité culturelle. Ce phénomène a amené les municipalités à envisager la situation autrement, soit à tenir compte des facteurs économiques, sociaux et culturels qui rendent les collectivités attrayantes pour les jeunes travailleurs créatifs. De toute évidence, ce changement d’orientation exige une approche holistique de développement des collectivités, c’est-à-dire dotée d’objectifs de planification économique, sociale, environnementale et culturelle.

Le gouvernement du Canada reconnaît l’importance de cette approche. De fait, dans le domaine de l’immigration, il travaille avec les gouvernements provinciaux et des administrations municipales, ainsi qu’avec le secteur privé et les organisations communautaires afin

d’élaborer des initiatives communautaires visant à attirer des résidents éventuels parmi les immigrants qualifiés dans un éventail plus vaste de collectivités un peu partout au pays.

Dans le cadre de ce processus, la ministre de la Citoyenneté et de l’Immigration a convié ses homologues provinciaux et les dirigeants municipaux à une table ronde sur l’avenir des mécanismes de planification dans le domaine de l’immigration, en vue d’élaborer des partenariats trilatéraux comme le Programme d’aide pour le parrainage de réfugiés par le secteur privé à Winnipeg. Parmi les autres moyens qui devraient nous permettre d’accroître la régionalisation des activités de migration pour en faire profiter les collectivités, mentionnons des projets pilotes comme celui, récemment annoncé, que nous avons entrepris avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick en vue de permettre à des étudiants internationaux de travailler hors campus. À mesure que la Nouvelle entente sera élaborée, je crois que les partenariats s’y rattachant répondront aux besoins de petites et grandes collectivités qui veulent attirer de nouveaux résidents.

Vous avez écrit sur le sujet du « Canada que l’on veut » et sur l’importance de mener à bien des projets nationaux visant à cet objectif. Comment les villes peuvent-elles participer à ces projets nationaux et lesquels envisagez-vous pour l’avenir?

Par « projets nationaux », on entend de grandes initiatives nationales – par exemple celle du régime d’assurance-maladie – qui ne peuvent être déployées par un seul gouvernement. Il s’agit de « projets de société » qui vont au-delà de la durée du mandat d’un gouvernement et qui représentent un engagement national à long terme destiné à améliorer la vie des Canadiens. Le déploiement d’une stratégie nationale de développement du jeune enfant, l’application du Protocole de Kyoto ainsi que la mise en œuvre d’une Nouvelle entente pour les villes et les collectivités canadiennes sont autant d’exemples de grands projets nationaux que nous devrions mener à bien au cours de notre mandat.



Entretien avec Judy Sgro

Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

Récemment, lors des consultations que vous avez menées dans l'ensemble du pays, vous avez innové en réunissant les premiers ministres des provinces et les maires pour discuter de questions touchant l'immigration. Quelles sont les principales questions sur lesquelles les trois ordres de gouvernement ont convenu de collaborer?

Nous avons décidé de collaborer pour faire en sorte que le programme d'immigration continue de produire les résultats bénéfiques que la population canadienne s'attend à obtenir. Aujourd'hui, cela signifie travailler pour que le programme réponde de façon plus adéquate aux besoins locaux et régionaux.

Cela signifie aussi que nous devons, tous ensemble, nous assurer que le contrat social traditionnel qui lie le Canada et les nouveaux arrivants soit avantageux pour tout le monde. Je pense donc qu'il y a un consensus de plus en plus large selon lequel nous devons unir nos efforts pour régler un certain nombre de questions particulières. Par exemple, il faut améliorer la participation locale au processus de prise de décisions, favoriser la reconnaissance des titres de compétence étrangers et développer un modèle d'établissement encore plus efficace.

L'objectif du gouvernement du Canada est toujours que le niveau d'immigration au Canada atteigne 1 p. 100 de la population canadienne. Certaines personnes prétendent que ce pourcentage n'est ni réaliste ni viable. Qu'en pensez-vous?

Je ne suis pas du tout d'accord. Je pense qu'il s'agit d'un objectif réaliste et viable si nous adoptons la bonne approche et si nous avons une participation adéquate des intervenants locaux et de nos partenaires provinciaux. La réalité est la suivante : le Canada n'aura probablement pas le choix d'attirer autant d'immigrants au cours des années à venir, s'il veut maintenir sa croissance économique et remplacer une main-d'œuvre canadienne vieillissante. Cet objectif constitue donc toujours notre objectif à long terme.

Je tiens à souligner cependant qu'il s'agit de l'objectif à long terme du gouvernement. Même s'il est toujours déterminé à atteindre cet objectif, mon ministère doit agir de façon responsable sur le plan financier et fixer ses propres objectifs annuels en fonction des ressources disponibles et de la capacité de chaque collectivité de répondre aux besoins des nouveaux arrivants. Nous avons atteint ou dépassé ces objectifs annuels – qui

sont fixés en étroite collaboration avec les provinces et les autres intervenants – au cours des trois dernières années.

On a laissé entendre que notre société en général, et nos grandes villes en particulier, étaient près du point de rupture. Certains ont déclaré que la diversité de notre population constitue une menace pour notre santé et notre sécurité, pour notre qualité de vie et même pour notre identité. Êtes-vous d'accord avec cette affirmation? Pourquoi?

Je pense que dans certaines villes canadiennes comme Toronto, Montréal et Vancouver, l'arrivée de nouveaux arrivants, qui sont de plus en plus nombreux à s'installer dans les grandes villes, et la croissance de la population en général commencent à faire sentir leurs effets sur les infrastructures. Le gouvernement a toujours fait savoir que cette question constitue une priorité; nous prendrons donc des mesures énergiques pour faire avancer ce dossier.

Par ailleurs, je ne pense pas du tout que la diversité soit une menace, loin de là. Nous devons célébrer la diversité, qui contribue à la force et à l'unité de notre pays. Chaque nouvelle culture insuffle une énergie et une vitalité nouvelles à nos institutions, et contribue à accroître notre influence et notre importance sur la scène mondiale. Les études ont montré également que la diversité au travail sera un atout de plus en plus important dans un contexte de mondialisation croissante de l'économie. Alors que les économies nationales sont de plus en plus liées au nouvel ordre économique mondial, les entreprises qui tireront leur épingle du jeu seront probablement celles qui sont sensibilisées aux différences culturelles, aux nuances linguistiques et aux façons différentes de faire des affaires.

Comment voyez-vous le rôle des municipalités dans le domaine de l'immigration au cours des années à venir?

De nos jours, il existe un partenariat naturel entre le gouvernement fédéral – qui met en œuvre la politique d'immigration – et les municipalités – qui offrent des services. En approfondissant ce partenariat, le Canada pourra améliorer son approche globale dans le domaine

de l'immigration, du traitement des demandes à l'étranger jusqu'à l'établissement des immigrants dans nos collectivités. Il faut que les personnes qui sont touchées par le programme d'immigration aient davantage leur mot à dire, par exemple lorsqu'il s'agit de déterminer le nombre et le profil des nouveaux arrivants qui s'établiront dans leur collectivité, et à quel moment ils le feront. Cette question prend toute son importance dans le contexte d'urbanisation croissante du Canada. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les questions municipales relèvent des provinces. Nous devons donc trouver une façon d'atteindre nos objectifs et d'intégrer davantage les municipalités au processus de décision à l'intérieur de cette réalité.

Quels sont les défis les plus pressants que doivent relever les Canadiens et Canadiennes et leurs gouvernements pour assurer l'intégration réussie des nouveaux arrivants dans les municipalités canadiennes?

La clé est la capacité du gouvernement fédéral de garantir à chaque collectivité les ressources voulues pour que l'accueil au Canada fonctionne.

Cet accueil implique dans bien des cas un accès approprié au marché du travail, afin d'éviter que l'on retrouve dans les villes comme Toronto, Montréal et Vancouver des enclaves où vivent des travailleurs qualifiés formés à l'étranger et sous-employés en permanence.

Tous les paliers de gouvernement et tous les intervenants doivent continuer de chercher des moyens nouveaux et novateurs de collaborer afin de surmonter les obstacles à la pleine participation économique des nouveaux arrivants, tels que la reconnaissance des titres de compétence et de l'expérience acquis à l'étranger, et la formation linguistique.

Beaucoup a été fait à cet égard, mais nous devons en faire encore davantage. Mes collègues et moi soulignons dans le rapport final du groupe de travail du caucus sur les enjeux urbains que le Canada doit trouver l'équilibre entre la compétitivité économique, l'harmonie sociale et une meilleure qualité de vie pour tous, afin que le pays conserve son rang de leader mondial d'ici 2020.

Cela suppose que nous devons adopter une approche globale afin de maintenir la viabilité et la durabilité de nos villes comme lieux

d'habitation de populations de plus en plus hétérogènes. Par exemple, l'accès à un logement abordable est un aspect crucial de la santé de nos collectivités. Les intervenants et tous les paliers de gouvernement doivent trouver des moyens de travailler main dans la main pour veiller à ce que les ressources appropriées soient en place et que les nouveaux arrivants – et les autres personnes dans le besoin – trouvent un logement approprié.

En outre, nous devons nous assurer que les villes aient les ressources voulues pour donner accès aux programmes d'apprentissage et d'éducation, de même qu'un accès culturellement adapté aux services sociaux et à des espaces publics inclusifs pour les loisirs et les activités permettant l'expression des différences. Comme nous le soulignons dans le rapport du groupe de travail du caucus, les gouvernements doivent aussi trouver des moyens d'assurer un financement à long terme de projets touchant entre autres le transport et une infrastructure durable – projets qui en définitive profitent à tous et font de nos villes de meilleurs endroits où vivre.

La diversité est une source de grande force au Canada. Elle agit à la fois comme catalyseur de l'innovation et pôle d'attraction des meilleurs éléments dans nos villes. Mais la diversité doit être durable pour demeurer un actif. Par extension, nos villes et nos infrastructures urbaines doivent l'être également pour que nos collectivités demeurent des moteurs de croissance dans l'avenir.

Gérer l'un des plus gros programmes d'immigration au monde est une entreprise délicate et complexe. Comment le gouvernement du Canada rassemble-t-il les connaissances nécessaires pour rajuster les programmes et politiques d'immigration?

Mon ministère organise régulièrement des consultations avec nos partenaires provinciaux et de nombreux autres intervenants pour solliciter leurs points de vue sur toute une gamme de questions. J'ai passé ces derniers mois dans une spirale de réunions avec les dirigeants provinciaux et municipaux, et d'autres partenaires et intervenants dans les régions de partout au Canada, et je prévois continuer à en rencontrer le plus possible dans les mois à venir.

Évidemment, Citoyenneté et Immigration Canada réalise aussi des études régulières et a un

réseau très étendu de collecte de données, et entretient des relations de travail étroites avec d'autres ministères, agences et partenaires internationaux d'exécution de la loi.

Si vous pouviez réunir l'expertise des décideurs des trois paliers de gouvernement, des chercheurs et des organisations communautaires pour les amener à trouver des solutions à un seul enjeu en matière d'immigration, lequel serait-il?

Je ne crois pas qu'il existe une hiérarchie des priorités à aborder, mais bien un ensemble d'enjeux, interreliés de diverses façons. Aucun n'a plus d'importance que les autres. Nous devons tous collaborer pour nous assurer que le programme d'immigration attire des nouveaux arrivants de façon ordonnée et efficace en fonction de la demande locale. Nous devons nous assurer que le contrat social traditionnel entre les nouveaux arrivants et ce grand pays aux vastes possibilités continue de fonctionner à l'avantage de tous. Et nous devons trouver le moyen de faire jouer aux provinces, territoires et municipalités un plus grand rôle dans l'établissement des niveaux annuels d'immigration dans le cadre du programme d'immigration du Canada – et de faire jouer un rôle beaucoup plus actif aux autres intervenants dans des forums réguliers et grâce au soutien continu des gouvernements provinciaux et fédéral. Et je crois que tout cela se résume dans le fait de s'assurer que le programme d'immigration profite à tous dans chacune des régions du Canada – voilà l'objectif fondamental que nous devons ensemble chercher à réaliser.

En ce qui a trait à la part de travailleurs qui occupent des professions créatives, Ottawa jouit d'une avance confortable sur Toronto et Vancouver. Montréal se trouve dans le dernier tiers de la cohorte.

Classe créative ou classification originale?

Comment appliquer la formule de Richard Florida aux villes du Canada

JACK JEDWAB

Directeur général, Association d'études canadiennes

Introduction

La diversité, dans toutes ses manifestations, est-elle une condition essentielle de la réussite économique d'une ville? Cette thèse, exposée dans le nouvel ouvrage de Richard Florida, *The Rise of the Creative Class*, plaît énormément aux défenseurs du multiculturalisme canadien (dont l'auteur). Florida prétend que « les villes sans population gaie ou groupe de musique rock perdent la course du développement économique » [traduction]. Il attribue cela au fait que ces villes ont plus de difficulté à attirer un groupe de personnes qu'il surnomme « la classe créative » : un segment de population en pleine croissance formé de travailleurs très scolarisés et bien rémunérés, et dont les efforts dictent de plus en plus la rentabilité des entreprises et la croissance économique.

Les membres de la classe créative occupent des professions variées dans des industries tout aussi diversifiées – des technologies au spectacle, du journalisme aux finances et de la fabrication haut de gamme aux arts. La classe créative compterait selon l'auteur pour 30 p. 100 de la population active des États-Unis – comparativement à tout juste 10 p. 100 au

tournant du XX^e siècle et à moins de 20 p. 100 aussi récemment qu'en 1980. Comme il fallait s'y attendre, les régions où l'on retrouve de grands nombres de membres de la classe créative comptent parmi les plus prospères. Florida remarque que ces gens appliquent le terme « diversité » à toutes dimensions d'âge, d'ethnicité et de race, d'état civil et d'orientation sexuelle. Un milieu humain efficace doit préconiser la transparence et la diversité et contribuer à éliminer les entraves à l'accès.

Les membres de la classe créative partagent une idéologie fondée sur des valeurs de créativité, d'individualité, de différence et de mérite. Les entreprises saisissent de mieux en mieux ce courant de pensée et font les efforts d'adaptation nécessaires pour attirer et garder des employés de la classe créative, mais beaucoup de dirigeants municipaux ont encore à en reconnaître le potentiel pour leurs villes-régions.

Les mesures de la créativité

Dans le but d'identifier ces villes où les conditions sont idéales pour attirer des travailleurs de la classe créative, Florida propose

TABLEAU 1

Classement de 49 régions métropolitaines comptant plus de 1 million d'habitants

Au Recensement de 2000 (Florida, 2002)

Les dix villes les plus peuplées	Classe créative	Indice de haute technologie	Indice d'innovation	Indice de diversité
San Francisco	12	1	5	1
Austin	7	13	6	23
San Diego	30	14	13	4
Boston	6	2	12	41
Seattle	20	3	34	11
Raleigh-Durham	5	16	8	52
Houston	22	19	39	16
Washington-Baltimore	4	5	85	18
New York	25	15	54	20
Dallas	55	6	40	15

une série d'indices conçus pour mesurer et classer le degré de talent, de technicité et de tolérance dans une région donnée. Ce qu'il appelle l'indice de talent (Talent Index) représente la proportion de la population qui a plus de 18 ans et qui possède au moins un baccalauréat. L'indice de technologie de pointe (High-Tech Index) classe les régions métropolitaines en fonction de leur production industrielle de haute technicité comme pourcentage de la production industrielle nationale et comme pourcentage du produit économique total du pays qui provient des industries de haute technologie. L'indice d'innovation (Innovation Index) mesure quant à lui le nombre d'innovations brevetées par habitant. Les classes créatives sont classées d'après le pourcentage de travailleurs dans des professions sélectionnées du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord dans les domaines de la gestion, de la technologie, des arts et médias, de l'éducation, de la santé et du droit, entre autres¹. Quant aux mesures de la diversité, il y a le degré de tolérance, qui est calculé d'après un indice artistique (Bohemian Index) – une mesure des artistes, écrivains et interprètes, un indice de multiculturalisme (Melting Pot Index), qui reflète la proportion de la population d'une ville ou d'une région qui est née à l'étranger, un indice d'homosexualité (Gay Index), qui mesure la surreprésentation ou la sous-représentation des couples gais dans une région donnée par rapport à la moyenne nationale.

Les corrélations qui peuvent être faites à l'aide de ces variables sont peut-être plus importantes

encore que les méthodes uniformisées ayant servi à les calculer. La corrélation entre le pôle technologique et l'indice d'homosexualité résulte d'une observation de l'auteur selon laquelle les secteurs du pays à forte incidence de technologies de pointe se retrouvaient presque tous sur la liste d'endroits à fortes concentrations de gens homosexuels, selon une étude réalisée par le chercheur Gary Gates. Florida conclut que, lorsque les travailleurs créatifs jaugent une nouvelle collectivité, ils verront l'acceptation de la diversité et des homosexuels en particulier comme un signe d'ouverture aux « non-conventionnels ». Aux yeux des enthousiastes canadiens pour la diversité et le multiculturalisme cependant, l'indice de multiculturalisme de Florida présente une lacune assez importante. Comme l'auteur le souligne, il y a un trou béant dans le tableau en ce qui a trait aux Afro-Américains et autres personnes de couleur. Ses recherches statistiques révèlent une dépendance statistique troublante entre les concentrations d'entreprises de haute technologie et le pourcentage de population non blanche. Il juge ce résultat particulièrement déconcertant à la lumière de ses constats sur d'autres dimensions de la diversité. Florida conclut que l'économie créative semblerait peu contribuer à combler l'écart historique entre les Blancs et les personnes de couleur, et pourrait même l'aggraver. Cette observation peut se révéler très pertinente pour toute comparaison canadienne, étant donné que la population afro-américaine des États-Unis, dont l'écrasante majorité est née aux États-Unis, n'influerait pas beaucoup sur l'indice de multiculturalisme.

Selon la méthodologie de Florida, la région de la baie de San Francisco est le chef de file

¹ Voir Florida (2002, p. 328) pour la liste complète.

national incontesté dans le domaine de la créativité, aux côtés de villes comme Boston, New York, Washington, Austin, Seattle, San Diego et Raleigh-Durham.

En effet, les corrélations que fait ressortir Florida ne correspondent pas forcément à la relation de cause à effet lorsqu'on regarde les rapports qu'il établit entre les phénomènes économiques et sociaux. Comme il le reconnaît, la question fondamentale consiste à déterminer le degré d'exactitude de certains indicateurs, comme la créativité (l'indice artistique) et la diversité (l'indice mosaïque), pour prédire la capacité d'une ville ou d'une région d'attirer une main-d'œuvre hautement qualifiée (l'indice de talent) ou un marché de l'emploi à forte composante technologique (l'indice technologique). Souvent, on ne sait pas exactement si ces variables combinées sont les principales composantes du progrès économique et de l'attraction des travailleurs créatifs. Idéalement, plusieurs autres variables devraient être pondérées et prises en compte dans l'équation. La thèse de Florida en ce qui concerne l'attraction urbaine des travailleurs de la classe créative repose sur la question de la mobilité et sur la mesure dans laquelle certaines villes attirent des individus, qu'ils soient créatifs ou non. On pourrait donc examiner l'ampleur et la nature de la migration – nationale et internationale (incluse dans l'indice de multiculturalisme) – dans l'évaluation de la force de certaines villes. Comme le fait remarquer Mario Lefebvre, économiste du Conference Board of Canada, l'accroissement démographique constitue un élément crucial pour prédire le potentiel économique à long terme d'une ville (*The Gazette*, 2004). Il faut aussi se pencher plus longtemps sur le rôle de l'État et de la politique publique pour pouvoir dégager les éléments contribuant le plus à la réussite d'une ville.

Florida se tourne vers le Nord

Le modèle et la méthodologie employés par Richard Florida ont été adaptés aux fins de l'analyse des villes du Canada dans une étude commandée par le ministère de l'Entreprise, des Débouchés et de l'Innovation de l'Ontario (novembre 2002). Dirigée par Meric Gertler, Richard Florida, Gary Gates et Tara Vinodrai, l'étude avait comme objectif de comparer un groupe de villes-régions de l'Ontario avec le reste du Canada, dans le but d'évaluer leur

performance par rapport à d'autres villes-régions de l'Amérique du Nord. Les auteurs soutiennent qu'une telle analyse dans le contexte canadien permet de jeter un éclairage nouveau et pertinent sur la prépondérance d'un « endroit de qualité » dans la compétitivité des villes-régions de l'Ontario. L'étude canadienne porte sur l'indice de technologie, l'indice de talent, l'indice artistique et l'indice mosaïque (l'équivalent canadien de l'indice « Melting Pot » de Florida). Les données canadiennes ont été tirées majoritairement du Recensement du Canada de 1996, alors que le Recensement de la population et du logement (1990) des États-Unis a été utilisé pour créer des mesures comparables pour les villes-régions américaines. Au Canada, les données sur l'emploi dans l'industrie de haute technologie (pour 1999) ont été tirées de tabulations spéciales produites par Statistique Canada. Comme le Recensement de 1996 ne contenait pas de données sur la population gaie, Gertler et coll. n'ont pas été en mesure d'inclure l'indice correspondant dans leur analyse.

Quant aux comparaisons nord-américaines, les auteurs signalent un certain nombre de difficultés associées à la mise en regard des régions métropolitaines du Canada et des États-Unis. Il y a évidemment des différences de taille puisque les plus grandes villes-régions des États-Unis sont considérablement plus peuplées que celles du Canada. En fait, Florida observe que les villes plus grandes détiennent un avantage manifeste pour ce qui est d'attirer la classe créative, et parmi les vingt grandes villes qu'il a sélectionnées, trois seulement ont une population inférieure au million d'habitants. Seulement trois villes au Canada – Toronto, Montréal et Vancouver – ont plus d'un million d'habitants, bien que trois autres – Calgary, Edmonton et Ottawa-Hull – atteignent presque la barre.

D'autres différences notables ont été relevées par Gertler et coll., à savoir que les États-Unis ont un pourcentage global un peu plus élevé d'habitants qui possèdent au moins un grade universitaire – se classant ainsi à un rang plus élevé sur l'indice du talent avec Washington. (35,2 p. 100) et Ottawa-Hull (23,5 p. 100) qui finissent premiers sur leur continent respectif (ce qui laisse croire à un rôle important pour le gouvernement). Comparativement aux États-Unis, le Canada a une proportion de population née à l'étranger beaucoup plus importante. Au Canada, les villes-régions de Toronto (42 p. 100)

et de Vancouver (35 p. 100) se classent respectivement au 1^{er} et au 2^e rangs, tandis qu'aux États-Unis, Miami (34 p. 100) et Los Angeles (27 p. 100) sont les villes-régions qui comptent la plus forte population née à l'étranger. Enfin, Gertler et coll. font remarquer que même si la proportion de « bohémiens » dans chaque pays est relativement similaire, celle du Canada est effectivement un peu plus élevée.

Les auteurs prétendent que les villes-régions canadiennes accusent du retard principalement dans le segment « universifié » de la population, et finissent ainsi loin derrière plusieurs grandes villes américaines. Seule Ottawa-Hull ressort parmi les dix premières villes nord-américaines, tandis que Toronto, qui se classe deuxième au Canada, est distancé au 24^e rang parmi les 43 régions métropolitaines de l'Amérique du Nord qui comptent plus d'un million d'habitants. On attribue en partie ce résultat à des structures économiques divergentes dans les deux pays, le Canada comptant une plus grande proportion d'employés dans le secteur manufacturier. Il importe de signaler que Statistique Canada inclut les détenteurs de diplômes collégiaux et de certificats dans le groupe des titulaires d'un grade universitaire (voir l'Appendice 2) aux fins du calcul du niveau de scolarité, ce qui place le Canada et plusieurs de ses villes devant les États-Unis et nombre de ses villes (l'OCDE suit également l'approche de Statistique Canada pour le classement). Gertler et coll. n'ont pas opté pour cette approche, bien qu'ils en reconnaissent la validité.

Ils soulignent la force de la relation entre la technologie, le talent, la créativité et la diversité dans la bonne performance économique des régions métropolitaines du Canada. Malgré des niveaux de scolarité plus faibles en général pour les résidents des villes-régions canadiennes, les auteurs font remarquer que l'Ontario – et les régions métropolitaines du Canada en général – réussit beaucoup mieux sur les échelles de la créativité (indice artistique) et de la diversité (indice mosaïque), si l'on considère que le Canada compte beaucoup plus d'immigrants par habitant que les États-Unis.

Dans l'analyse plus poussée des corrélations entre les variables, Gertler et coll. relèvent des liens importants entre l'indice de talent et l'indice artistique puisqu'il semblerait que les villes-régions canadiennes qui attirent des gens créatifs et artistiques attirent également des travailleurs de valeur. Ils remarquent cependant

qu'un certain nombre de villes-régions de l'Ontario s'éloignent de cette tendance générale, Ottawa-Hull en particulier, dont le score sur l'indice de talent est sensiblement plus élevé qu'on ne l'aurait cru étant donné son score sur l'indice artistique (comme on le verra, ce résultat s'explique par la définition trop étroite de l'indice artistique dans la méthodologie employée – voir l'Appendice 1). Inversement, Vancouver et Montréal ont obtenu un score plus élevé sur l'indice artistique par rapport à celui obtenu sur l'indice de talent. Les auteurs signalent également que la relation entre l'indice de talent et l'indice mosaïque (la proportion de la population née à l'étranger) n'est pas aussi solide que celle établie entre l'indice de talent et l'indice artistique. Les villes d'Ottawa-Hull et d'Halifax obtiennent un score beaucoup plus élevé au chapitre du talent par rapport à leur proportion de population née à l'étranger.

Quant au secteur de la technologie, ce sont Montréal et Toronto qui, étant donné leur taille, affichent la plus forte concentration d'industries de ce secteur. Gertler et coll. soulignent une corrélation importante entre le talent et la technologie dans des villes comme Toronto, Ottawa-Hull, Vancouver et Calgary. Exceptionnellement, Montréal affiche un faible pourcentage de détenteurs de grade universitaire par rapport à la taille de son secteur technologique – résultat que les auteurs attribuent à l'industrie aérospatiale et au fait que cette industrie compte moins de travailleurs ayant fait des études supérieures.

Les villes canadiennes : les exceptions ou la règle

Si la méthodologie et l'approche de Florida semblent valables pour des villes comme Toronto et Ottawa, sa pertinence est moins évidente pour des endroits comme Calgary et Montréal. Une analyse portant sur douze des plus grandes villes du Canada, fondée sur des données de Statistique Canada de 2001 qui incluent la concentration de population gaie, révèle que les liens identifiés par Gertler et coll. ne forment pas une tendance assez constante pour qu'on puisse en tirer des conclusions définitives au sujet des villes prospères.

La classification des villes qui affichent de fortes concentrations de travailleurs dans des professions qu'on pourrait qualifier de créatives est légèrement différente de celle utilisée par Florida. En ce qui a trait à la part de travailleurs

TABLEAU 2
**Professions créatives² exercées dans
 des villes canadiennes sélectionnées**
 Par pourcentage et rang, 2001

	Pourcentage	Rang
Halifax	30,8	7
Québec	27,9	10
Montréal	30,4	8
Ottawa	46,4	1
Toronto	33,8	2
Hamilton	27,4	11
Winnipeg	26,5	12
Regina	29,9	9
Calgary	33,8	2
Edmonton	31,7	5
Vancouver	31,4	6
Victoria	32,3	4

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 2001

qui occupent des professions créatives, Ottawa jouit d'une avance confortable sur Toronto et Vancouver, et Montréal se trouve dans le dernier tiers de la cohorte.

Pour tester encore le modèle de Gertler et coll., un certain nombre d'indicateurs ont été construits à partir des données de 2001 pour douze villes canadiennes. Pour les besoins de cette étude, nous avons choisi de nous concentrer sur la concentration de professions de direction et la richesse (voir l'Appendice 3) dans les villes du Canada que l'on sait être des éléments importants de la force économique et qui attirent indubitablement des travailleurs créatifs. Parmi les autres variables retenues pour

cette analyse, mentionnons le pourcentage de couples homosexuels, la part de population née à l'étranger, la part de minorités visibles (nous avons jugé qu'elle était pertinente étant donné que 75 p. 100 des immigrants au Canada sont membres des minorités visibles), la part de travailleurs dans les professions culturelles et le pourcentage de détenteurs d'un diplôme collégial ou d'un grade universitaire. L'appendice donne plus de détails sur les divers indices utilisés. Pour chaque ville individuelle, les intersections réalisées avec ces variables portent à croire qu'il y a autant d'exceptions au modèle qu'il y a de règles. Bien que la ville d'Halifax compte une forte proportion de travailleurs dans les professions culturelles et une population relativement bien scolarisée (selon les normes canadiennes), elle ne ressort pas sur les échelles de la diversité sociale et de la richesse.

Tel que mentionné précédemment, Montréal accuse un peu de retard au chapitre des professions créatives et cela malgré sa forte proportion de population gaie. Ottawa-Hull semble faire partie du peloton de tête sur le plan de la diversité sociale et culturelle, ainsi que pour les indicateurs éducationnels et économiques. Toronto révèle également des liens solides entre les facteurs économiques et sociaux, à l'instar de Vancouver. Un écart a été relevé dans le cas d'Hamilton en ce sens que son rang en matière d'immigration et de richesse n'est pas aussi faible que celui obtenu pour les autres indicateurs de diversité sociale, de scolarité et de réussite économique. Winnipeg, Regina (malgré son rang élevé pour les professions culturelles) et

TABLEAU 3
Indicateurs culturels, économiques et de diversité sociale sélectionnés pour douze villes canadiennes, 2001

Classement en 2001	Couples homosexuels	Immigration	Minorités visibles	Professions culturelles	Grades universitaire et certificats	Gestionnaires	Personnes gagnant plus de 50 000 \$
Halifax	7	11	10	2	3	5	8
Québec	6	12	12	9	7	11	9
Montréal	1	3	3	6	5	7	12
Ottawa	3	5	4	3	1	1	1
Toronto	2	1	1	5	2	4	3
Hamilton	12	4	8	12	12	10	6
Winnipeg	9	9	7	7	11	9	11
Regina	10	10	11	4	10	11	10
Calgary	8	6	5	8	8	2	2
Edmonton	11	8	6	10	9	8	5
Vancouver	5	2	2	2	5	3	4
Victoria	3	7	9	1	4	6	7

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 2001

TABLEAU 4

Résultats de la migration interprovinciale pour les grandes villes du Canada

Entre 1996 et 2001

	Inmigration	Émigration	Net	Classement selon l'indicateur de professions créatives
Halifax	31 565	29 005	2 560	7
Québec	4 465	10 140	(5 675)	10
Montréal	32 525	76 395	(43 870)	8
Ottawa-Hull	45 090	30 050	15 040	1
Toronto	86 500	60 060	26 440	2
Hamilton	10 345	7 805	2 540	11
Winnipeg	26 555	39 800	(13 245)	12
Regina	8 015	16 395	(8 380)	9
Calgary	96 255	45 525	50 730	2
Edmonton	61 510	37 115	24 395	5
Vancouver	66 785	69 760	(2 975)	6
Victoria	17 795	16 975	820	4

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 2001

Edmonton (malgré son rang raisonnablement élevé sur l'échelle de la richesse) montrent une certaine uniformité dans les indicateurs cités plus haut. Edmonton devance effectivement Vancouver en ce qui a trait au pourcentage de travailleurs créatifs, malgré l'ancienne avance de la ville sur les indices de diversité sociale et culturelle vus dans le Tableau 2. Toujours au Canada, Calgary figure parmi les villes les plus riches qui connaissent la croissance la plus rapide et, malgré tout, sa force aux chapitres des professions créatives, des gestionnaires et de la richesse ne semble pas liée à des indicateurs sociaux et culturels similaires à ceux employés par Florida. Par ailleurs, comme Toronto, la ville de Calgary compte une part relativement élevée de minorités visibles, ce qui ne semble pas nuire à sa capacité d'attirer des travailleurs créatifs. Victoria illustre un autre cas où le modèle est inadéquat puisque cette ville se démarque par ses professions créatives, sa population gaie et ses travailleurs culturels, mais elle est facilement déclassée sur les échelles de la richesse et de l'immigration.

² Professions de haute direction, gestionnaires spécialistes, gestionnaires du commerce de détail, de la restauration et de l'hébergement, autres gestionnaires, professions du secteur des affaires et des finances, professions du secteur des sciences naturelles et appliquées, professions techniques du secteur des sciences naturelles et appliquées, professions du secteur de la santé, juges, avocats, psychologues, travailleurs sociaux, ministres religieux, agents de politique et de programme, enseignants et professeurs, professions du secteur des arts et de la culture.

L'attraction urbaine

Il devrait être juste de présumer que les villes qui attirent les immigrants nationaux sont celles où les débouchés et l'économie sont jugés plus solides. Comme prévu, il existe une très forte corrélation entre les villes qui ont de fortes proportions de travailleurs créatifs et qui se classent en tête de peloton sur les autres indices économiques, et la mesure dans laquelle elles attirent des gens. Entre 1996 et 2001, Calgary, Ottawa et Toronto étaient en tête, tandis que Montréal, Winnipeg, Regina et Québec occupaient les derniers rangs. Seules les villes d'Hamilton et d'Halifax échappent légèrement à ce qui constitue la règle autrement.

Conclusion

Selon un rapport préparé par l'OCDE, Montréal est à la remorque des autres grandes villes canadiennes et nord-américaines en raison, notamment, de sa productivité plus faible. Le rapport parle également de la proportion de personnes âgées de Montréal et de l'augmentation prévue pour ce segment de population au cours des prochaines décennies comme étant des facteurs qui contribuent à diminuer le taux d'activité. Et bien que Montréal demeure parmi les premières sources du PIB du Canada comparativement à un échantillon de l'OCDE formé de régions métropolitaines comptant plus de deux millions d'habitants (dont 27 sont situées en Europe, 12 en Asie, 23 aux États-Unis et 3 au Canada), cette ville se classe dans le dernier tiers de la cohorte de 2001, au

APPENDICE 1

2001	Danseurs, musiciens, acteurs et arrangeurs, compositeurs-chefs d'orchestre	Auteurs, rédacteurs, éditeurs et journalistes	Libraires, archivistes, conservateurs
Halifax	4	4	4
Québec	12	8	7
Montréal	7	5	9
Ottawa	11	1	1
Toronto	3	3	11
Hamilton	10	12	12
Winnipeg	5	10	5
Regina	5	7	3
Calgary	8	8	10
Edmonton	9	11	7
Vancouver	1	6	5
Victoria	2	2	2

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 2001

APPENDICE 2

Détenteurs de grade universitaire et de certificat

	Grade universitaire	Certificat	Cumulatif	Rang
Halifax	21,1	16,1	37,2	3
Québec	18,4	17,6	36,0	7
Montréal	21,6	14,5	36,1	5
Ottawa	29,3	16,6	45,9	1
Toronto	25,6	13,0	38,6	2
Hamilton	13,0	15,9	28,9	12
Winnipeg	16,7	13,9	30,6	11
Regina	17,0	14,2	31,2	10
Calgary	20,4	13,9	34,3	8
Edmonton	15,7	15,8	31,5	9
Vancouver	20,7	15,4	36,1	5
Victoria	20,0	17,0	37,0	4

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 2001

APPENDICE 3

2001	Professions de direction	Rang	% de la pop. gagnant plus de 50 000 \$	Rang
Halifax	11,6	5	16,0	8
Québec	9,0	11	14,3	9
Montréal	10,8	7	13,6	12
Ottawa	13,8	1	27,4	1
Toronto	11,7	4	18,5	3
Hamilton	9,2	10	17,6	6
Winnipeg	9,5	9	13,8	11
Regina	9,0	11	14,1	10
Calgary	12,1	2	20,8	2
Edmonton	10,4	8	17,8	5
Vancouver	11,9	3	18,1	4
Victoria	11,3	6	16,9	7

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 2001

44^e rang sur 65. Et cela malgré des hausses enregistrées dans les industries de haute technologie durant les années 1990. Montréal jouit d'une force relative sur les indicateurs de diversité sociale et culturelle, mais les indicateurs économique et créatif sont plus faibles. D'un autre côté, Calgary est plus faible sur les indicateurs de diversité et fort sur les échelles économique et créative. Les architectes de la formule de Florida sauront certainement expliquer ces tendances aussi contradictoires. Montréal par exemple a traversé des périodes d'instabilité politique qu'il est difficile de situer dans le cadre de Florida, tandis que Calgary a profité d'un important boom pétrolier. La force d'Ottawa est étroitement liée à son statut de siège du gouvernement fédéral du Canada. Abstraction faite des facteurs cernés par Florida, d'autres motifs d'ordres économique et structurel expliquent probablement la différence. Comme le fait remarquer Florida, les villes plus grandes sont susceptibles d'attirer des gens créatifs, et la majeure partie de la population du Canada, celle née ici et spécialement celle née à l'étranger, est concentrée dans les trois plus grandes villes. L'indice mosaïque sera évidemment particulièrement pertinent pour des endroits comme Toronto et Vancouver une fois mis en corrélation avec d'autres variables. Cela ne veut pas dire que l'idée et l'approche de Florida manquent de fondement et d'imagination. Ses efforts pour relier la valeur de la diversité sociale aux économies créatives ont été, à juste titre, couverts d'éloges et, ces dix dernières années, l'auteur principal est posé en défenseur de la cause de la diversité. La méthodologie adoptée par Florida doit néanmoins être reprise avec circonspection par qui cherche à mieux comprendre les facteurs qui contribuent le plus à la performance des villes du Canada.

Bibliographie

FLORIDA, R. (2002). *The Rise of the Creative Class: And How It's Transforming Work, Leisure, Community and Everyday Life*, New York, Basic Books.

GERTLER, M., et coll. (2002). « Competing on Creativity: Placing Ontario's Cities in North American Context », rapport préparé pour le ministère de l'Entreprise, des Débouchés et de l'Innovation de l'Ontario.

THE GAZETTE, Montréal, 15 avril 2004, p. B-2.

CANADA. Statistique Canada, *Recensement 2001*, Ottawa.

Les personnes ayant immigré dans les années 1950, 1960 et, dans une moindre mesure, dans les années 1970 sont principalement nées en Europe, tandis que les personnes arrivées dans les années 1980 et 1990 sont surtout originaires d'Asie.

Les immigrants dans les villes canadiennes

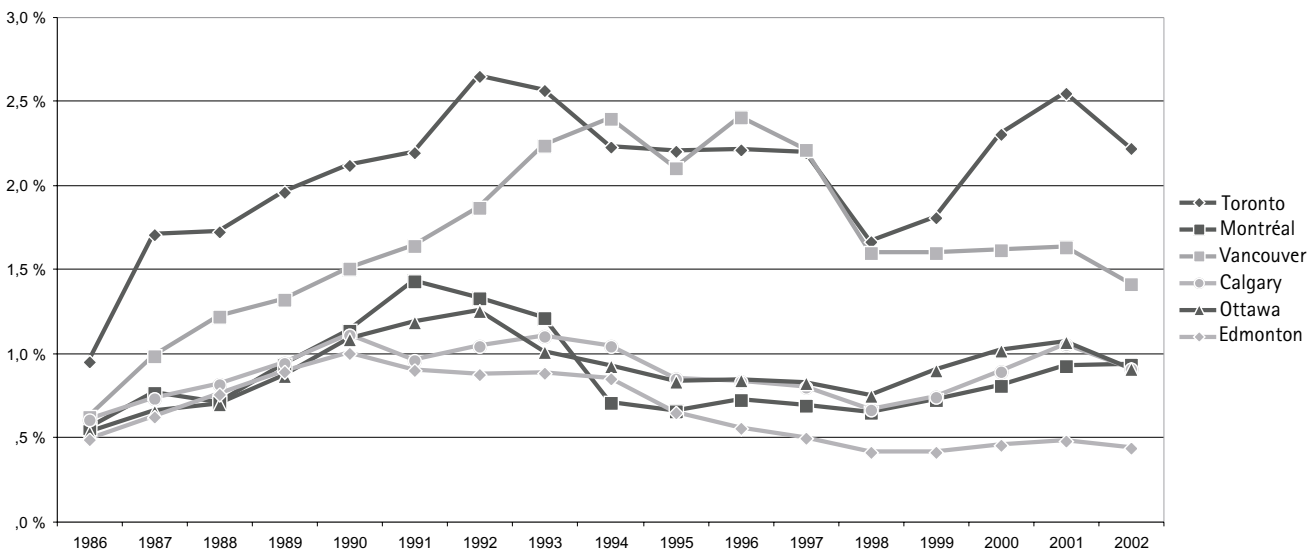
MARTHA JUSTUS'
Citoyenneté et Immigration Canada

Mise en contexte de l'immigration

À l'heure actuelle, les immigrants – environ 225 000 par année – représentent 0,7 p. 100 de la population canadienne; ils s'installent surtout (76 p. 100) dans les trois principales villes du Canada. C'est ainsi que les nouveaux arrivants qui s'établissent annuellement à Toronto représentent 2,4 p. 100 de la population torontoise; cette proportion est de 1,4 p. 100 dans le cas de Vancouver et de 0,9 p. 100 dans celui de Montréal. Même dans les petits centres, comme Ottawa, les entrées annuelles forment 0,8 p. 100 de la population.

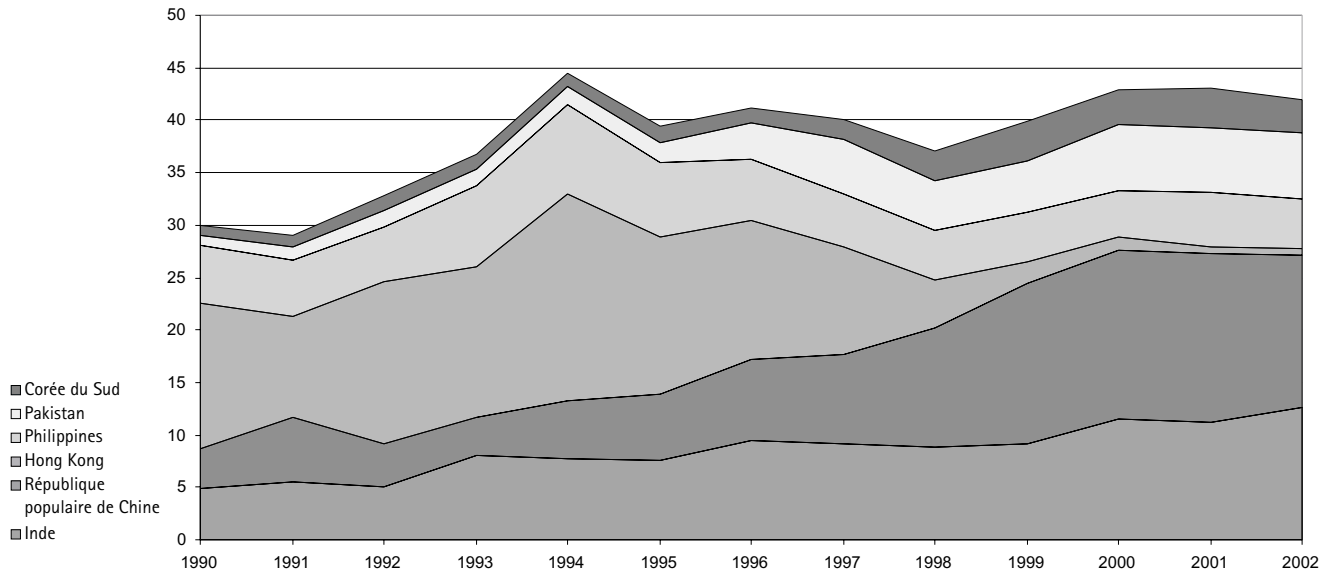
Les immigrants du Canada viennent de toutes les régions du globe et sont issus de divers milieux culturels et linguistiques. Au cours des dernières décennies, les pays d'origine des immigrants ont beaucoup changé. La Chine, principal pays de naissance des nouveaux immigrants, est suivie par l'Inde, les Philippines, Hong Kong, le Sri Lanka, le Pakistan et Taïwan. Ces pays ont ensemble fourni plus de 40 p. 100 des nouveaux immigrants. Par comparaison, ces pays ont fourni seulement 2 p. 100 des immigrants admis avant 1961.

FIGURE 1
Entrées d'immigrants par rapport à la population locale, 1986–2002



Source : Faits et chiffres 2002, Citoyenneté et Immigration Canada, et Statistiques démographiques annuelles, Statistique Canada

FIGURE 2
Immigration au Canada selon les principaux pays sources, 1990-2002
(en proportion du total)



Source : Faits et chiffres 2002, Citoyenneté et Immigration Canada

Les immigrants arrivés antérieurement – c'est-à-dire avant 1981 – avaient le plus souvent l'Italie et le Royaume-Uni pour pays de naissance : 31 p. 100 d'entre eux en étaient originaires. Ces deux pays étaient encore plus fréquents chez les immigrants admis avant 1961, leur apport s'étant alors établi respectivement à 25 p. 100 et à 15 p. 100. Venaient ensuite l'Allemagne (10 p. 100) et les Pays-Bas (8 p. 100). C'est donc dire qu'avant 1961, plus de la moitié des immigrants étaient originaires de quatre pays d'Europe occidentale. Les origines des immigrants arrivés plus récemment sont beaucoup plus diversifiées.

En général, le lieu de naissance des immigrants varie selon la période d'immigration. Les personnes ayant immigré dans les années 1950, 1960 et, dans une moindre mesure, dans les années 1970 sont principalement nées en Europe, tandis que les personnes arrivées dans les années 1980 et 1990 sont surtout originaires d'Asie.

En ce qui concerne la diversité, les immigrants qui s'installent actuellement à Vancouver ont les origines les moins diversifiées : 60 p. 100 d'entre eux sont originaires des cinq principaux pays sources de cette ville. L'apport des cinq

principaux pays d'origine représente 50 p. 100 à Toronto, mais 42 p. 100 seulement à Montréal. Les petites villes enregistrent quant à elles des entrées variées. Celles qui comptent beaucoup de réfugiés, comme London en Ontario, tendent à être plus diversifiées.

Si l'on fait abstraction des immigrants provenant des principaux pays sources, ceux qui sont issus de petits pays tendent à se concentrer encore plus en un ou en un petit nombre de lieux au Canada. Si l'on considère par exemple quelques pays, on constate que Montréal est le lieu de résidence de 85 p. 100 des Haïtiens et de 76 p. 100 des Marocains ayant immigré au Canada, tandis que Toronto abrite 77 p. 100 des Jamaïcains, 80 p. 100 des Guyanais et 80 p. 100 des Sri Lankais qui vivent au Canada. La plupart des immigrants originaires de Taïwan et des îles Fidji ont élu domicile à Vancouver.

D'après les résultats de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC), la présence d'amis ou de membres de la famille est le facteur qui pèse le plus dans le choix du lieu de résidence. Les perspectives économiques font partie des trois principaux facteurs qui déterminent le choix de la destination dans un seul cas : celui des demandeurs principaux de la catégorie économique qui s'installent hors de Montréal, Toronto et Vancouver. Ce facteur arrive alors tout de suite après la famille et les amis.

¹ Les opinions présentées dans le présent article sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement le point de vue de Citoyenneté et Immigration Canada ou du gouvernement du Canada.

La proportion de la population canadienne qui est née à l'étranger est actuellement la plus forte en 70 ans. En mai 2001, 5,4 millions de personnes (18,4 p. 100 de la population) étaient nées à l'étranger contre 17,4 p. 100 en 1996. C'était, en comparaison, le cas de 22 p. 100 de la population australienne (d'après le recensement de la population effectué dans ce pays en 2001) et de seulement 11 p. 100 de la population américaine. Environ 1,8 million d'immigrants dénombrés lors du recensement sont arrivés entre 1991 et 2001. Ce groupe de « nouveaux immigrants » représentait 6,2 p. 100 de la population du Canada et le tiers de ses immigrants.

L'une des différences les plus saisissantes entre les nouveaux immigrants et les natifs du Canada tient au lieu où ils élisent domicile. En 2001, plus de 90 p. 100 des immigrants arrivés pendant les années 1990 vivaient dans une région métropolitaine (cette proportion était inférieure à 65 p. 100 lorsque l'on considère l'ensemble de la population); au-delà de 70 p. 100 étaient concentrés à Montréal, Toronto et Vancouver. Au fil des ans, les immigrants ont eu de plus en plus tendance à s'installer dans ces trois agglomérations urbaines : 66 p. 100 des immigrants arrivés pendant les années 1980 vivaient à Toronto, Montréal ou Vancouver en 1991, contre 58 p. 100, en 1981, dans le cas de ceux admis dans les années 1970.

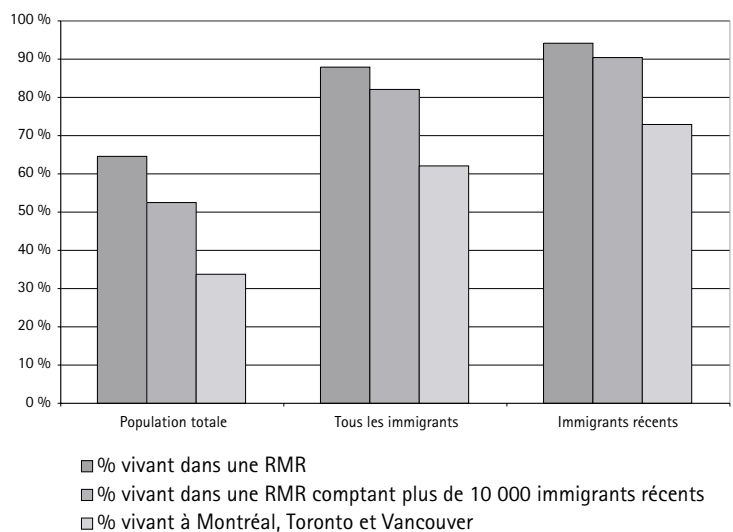
Toronto

En 2001, un peu plus de 2 millions de personnes nées à l'étranger vivaient à Toronto, soit 44 p. 100 de la population torontoise. De plus, près de 40 p. 100 de ces immigrants étaient arrivés pendant les années 1990. Par conséquent, la proportion des personnes nées à l'étranger qui vivaient à Toronto était l'une des plus fortes au monde – par comparaison à Miami (40 p. 100), Sydney (31 p. 100), Los Angeles (31 p. 100) et New York (24 p. 100).

La région métropolitaine de Toronto était aussi de loin la principale destination urbaine des immigrants admis au Canada pendant les années 1990 : la capitale ontarienne comptait en 2001 un total de 792 000 immigrants admis pendant les dix années précédentes, soit près de 45 p. 100 de toutes les personnes venues au Canada pendant cette période. Il s'agit d'une proportion nettement supérieure à celle de Vancouver (18 p. 100) ou Montréal (12 p. 100).

Au cours des dernières décennies, les pays d'origine des immigrants de Toronto ont beaucoup changé. En 2001, par exemple, Toronto comptait 415 500 résidents qui étaient arrivés au pays depuis très peu de temps, soit entre 1996 et 2001. Le principal pays de naissance de ces immigrants était la Chine, qui en avait fourni 13 p. 100, ou 17 p. 100 si l'on englobe Hong Kong. Soixante pour cent de ces immigrants très récents étaient issus des dix principaux pays de naissance : Chine, Inde, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Hong Kong, Iran, Fédération de Russie, Corée du Sud, et Jamaïque. Par comparaison, seuls cinq de ces pays faisaient partie des dix principaux pays de naissance des immigrants venus au Canada avant 1986.

FIGURE 3
Proportion de la population canadienne vivant dans une région métropolitaine (RMR)



RMR comptant 10 000 nouveaux immigrants ou plus - Toronto, Vancouver, Montréal, Ottawa-Hull, Calgary, Edmonton, Hamilton, Winnipeg, Kitchener, Windsor, London et Abbotsford
Source : Recensement de la population de 2001, Statistique Canada

La région métropolitaine de Toronto est le lieu de résidence privilégié de certains groupes d'immigrants. Toronto abritait ainsi plus de 85 p. 100 des personnes nées en Guyane qui vivaient au Canada en 2001. La capitale ontarienne héberge aussi une forte proportion de personnes issues de la Jamaïque, du Sri Lanka et de Trinité-et-Tobago. Cette situation contraste vivement avec la tendance observée dans le cas des immigrants nés aux États-Unis : seulement un sur cinq d'entre eux vit à Toronto.

Vancouver

Vancouver a vu, ces dernières années, sa population immigrante s'accroître beaucoup plus rapidement que sa population d'origine canadienne. Ainsi, près de 739 000 personnes nées à l'étranger y vivaient en 2001, soit 38 p. 100 de la population de la ville, contre 30 p. 100 en 1991. Quarante-quatre pour cent des nouveaux immigrants de la ville sont arrivés dans les années 1990.

Vancouver abritait presque deux sur dix des immigrants entrés au Canada entre 1991 et 2001, ainsi que presque neuf sur dix des immigrants qui se sont installés en Colombie-Britannique pendant la même période. Par conséquent, la population née à l'étranger s'est accrue plus rapidement à Vancouver que dans la province et le pays dans son ensemble. En 2001, Vancouver comptait une plus forte proportion de personnes nées à l'étranger que la plupart des grandes villes du monde, à l'exception de Miami et de Toronto.

L'Asie a toujours été une importante source d'immigrants pour Vancouver. En 2001, par exemple, celle-ci comptait près de 190 000 résidents entrés au Canada après 1996 dont le principal pays de naissance était la Chine : 20 p. 100 en étaient originaires. Hong Kong en avait fourni 9 p. 100 et Taïwan, une proportion supplémentaire de 13 p. 100. Six des dix principaux pays de naissance de ces immigrants très récents (65 p. 100) se trouvent en Asie orientale et en Asie du Sud-Est; il s'agit de la Chine, de Taïwan, de l'Inde, de Hong Kong, des Philippines et de la Corée du Sud. Vancouver se distingue par sa forte proportion de nouveaux immigrants originaires de ces régions du monde. Les pays sources des autres villes, comme Toronto, sont plus diversifiés. Vancouver n'en reste pas moins le lieu de résidence privilégié des Fidjiens, des Malaisiens, des Sud-Coréens, des Sud-Africains et des Iraniens.

Montréal

En 2001, presque 622 000 personnes nées à l'étranger vivaient à Montréal, soit 18 p. 100 de la population montréalaise, contre 16 p. 100 en 1991. Trente-cinq pour cent d'entre elles étaient arrivées pendant les années 1990.

Comme de nombreuses autres villes du Canada, Montréal accueille une proportion moindre d'Européens, mais une part croissante d'immigrants issus de l'Asie, y compris du Moyen-Orient. À Montréal, en 2001, neuf sur dix des personnes nées à l'étranger ayant immigré au

Canada avant 1961 venaient d'Europe; trois pour cent seulement d'Asie. Par comparaison, le cinquième des immigrants arrivés entre 1991 et 2001 étaient d'origine européenne, alors que les deux cinquièmes venaient d'Asie.

Les immigrants d'origine asiatique de Montréal qui sont entrés au Canada pendant les années 1990 venaient plus souvent du Moyen-Orient et d'Asie occidentale. Par ailleurs, près du cinquième (18 p. 100) des immigrants qui se sont installés à Montréal dans les années 1990 étaient issus d'Afrique. Haïti, la Chine, l'Algérie, la France et le Liban étaient les principaux pays de naissance des immigrants de Montréal arrivés dans les années 1990. Trente pour cent de tous les nouveaux immigrants étaient nés dans ces cinq pays.

Montréal compte toujours des immigrants d'origine européenne, bien que la plupart soient arrivés au Canada avant 1981. En 2001, l'Italie, la France et la Grèce faisaient toujours partie des cinq principaux pays de naissance des immigrants de Montréal. Haïti et le Liban complétaient la liste.

Ottawa-Hull

Ottawa-Hull comptait 185 000 personnes nées à l'étranger en 2001, contre 135 300 en 1991, soit 18 p. 100 contre 15 p. 100.

Même si seulement 4 p. 100 des immigrants venus au Canada entre 1991 et 2001 résidaient à Ottawa lors du recensement de 2001, ce groupe représentait 38 p. 100 des personnes nées à l'étranger qui vivaient alors dans cette ville. Environ 13 p. 100 de ces nouveaux arrivants étaient nés dans la République populaire de Chine, 5 p. 100 au Liban et 5 p. 100 en Somalie.

Calgary

En 2001, 197 400 résidents de Calgary étaient nés à l'étranger, soit près de 21 p. 100 de la population. Plus de 7 p. 100 de la population de Calgary, soit environ 68 900 résidents, étaient des immigrants arrivés entre 1991 et 2001. En 2001, Calgary venait ainsi au quatrième rang, après Toronto, Vancouver et Windsor, pour la proportion des nouveaux immigrants.

De 1986 à 2001, la proportion de la population albertaine vivant à Calgary a augmenté de 3 p. 100 pour s'établir à 32 p. 100, alors que la proportion des immigrants de la province qui y résidaient est passée de 38 p. 100 à 45 p. 100.

La diversité de plus en plus marquée observée à Calgary s'explique en partie par le fait que les

pays sources du Canada ont changé. Traditionnellement, les résidents d'origine étrangère de Calgary venaient principalement des îles Britanniques, des États-Unis et d'Europe. Près de neuf immigrants sur dix (87 p. 100) arrivés avant 1961 et qui résidaient à Calgary en 2001 provenaient d'Europe.

Les cinq principaux pays d'origine des résidents de Calgary arrivés au Canada entre 1991 et 2001 se trouvaient en Asie. Environ 30 p. 100 de ces nouveaux immigrants provenaient de la Chine, des Philippines et de l'Inde (10 p. 100 chacun). Les dix principaux pays de naissance comprenaient seulement deux pays européens : le Royaume-Uni et la Pologne. Plus récemment, l'Afghanistan et la Fédération de Russie ont fourni un nombre important de nouveaux arrivants.

Edmonton

Tout au long des dix dernières années, la population immigrante d'Edmonton a augmenté, mais plus lentement que celle des Canadiens d'origine. Par conséquent, la part de la population née à l'étranger était légèrement moindre en 2001 (17,8 p. 100) qu'en 1991 (18,3 p. 100). Les nouveaux immigrants – ceux arrivés entre 1991 et 2001 – représentaient 5 p. 100 de la population d'Edmonton, soit environ la même proportion qu'y formaient en 1991 ceux arrivés au cours des années 1980.

Près des trois cinquièmes (58 p. 100) des immigrants qui se sont établis à Edmonton durant les années 1990 provenaient d'Asie. Environ 12 p. 100 de ces nouveaux immigrants étaient nés aux Philippines, 10 p. 100 respectivement en Inde et en Chine, 6 p. 100, à Hong Kong (ZAS) et 5 p. 100 au Vietnam. Les immigrants venus d'Europe dans les années 1990 représentaient 22 p. 100 des résidents d'Edmonton en 2001. Cette proportion est très différente de celle du début des années 1980 lorsqu'il n'y avait pratiquement pas d'immigrants d'Asie et que la majorité provenait d'Europe. Il convient par ailleurs de noter qu'Edmonton abrite une forte proportion des immigrants récemment venus de Malaisie, du Vietnam et du Salvador.

Hamilton

En 2001, près du quart de la population de la région métropolitaine de recensement de Hamilton était née à l'étranger, ce qui plaçait cette ville au troisième rang des agglomérations

urbaines pour ce qui est de la proportion de résidents d'origine étrangère. Cela dit, bon nombre des immigrants de Hamilton vivent au Canada depuis longtemps : les deux tiers sont arrivés au Canada il y a plus de 15 ans. Par conséquent, les nouveaux immigrants constituent une proportion relativement faible de l'ensemble de la population de Hamilton née à l'étranger (23 p. 100) et seulement 5,4 p. 100 de l'ensemble de la population de la ville.

Quarante pour cent des nouveaux immigrants de Hamilton étaient issus d'un pays asiatique, même si la majorité étaient nés en Yougoslavie. La Chine, l'Inde, l'Irak, le Pakistan, la Bosnie-Herzégovine, les Philippines, la Croatie, le Royaume-Uni et les États-Unis complétaient la liste des dix principaux pays de naissance de plus de 50 p. 100 des immigrants arrivés dans cette ville depuis 1996.

Aucun des cinq pays asiatiques mentionnés ci-dessus ne figurait parmi les dix principaux pays d'origine avant 1981. Avant 1981, le Royaume-Uni, huit autres pays européens (l'Italie, la Yougoslavie, les Pays-Bas, l'Allemagne, le Portugal, la Pologne, la Hongrie et l'ex-URSS) et les États-Unis étaient les dix principaux pays d'origine de 80 p. 100 des immigrants.

Winnipeg

En 2001, 109 400 résidents de Winnipeg étaient nés à l'étranger contre 113 800 en 1991. Le nombre d'immigrants de cette région métropolitaine a fléchi au même rythme que celui des immigrants du Manitoba, soit d'environ 2 p. 100 de 1996 à 2001. Par contre, pendant la même période, le nombre total d'immigrants résidant au Canada a augmenté de 10 p. 100.

Parmi les résidents de Winnipeg nés à l'étranger, 26 400 étaient arrivés au Canada dans les années 1990 et représentaient 4 p. 100 de la population de la ville, soit une proportion plus élevée qu'au niveau provincial (3 p. 100), mais inférieure au niveau national (6 p. 100). Winnipeg a attiré seulement 1,4 p. 100 de tous les nouveaux immigrants arrivés au Canada entre 1991 et 2001.

Les principaux pays d'origine des immigrants qui vivaient à Winnipeg en 2001 et qui étaient arrivés dans les années 1990 étaient, dans l'ordre, les Philippines, l'Inde, la République populaire de Chine, le Vietnam et la Pologne.

Fait intéressant, en 2001, la région métropolitaine de recensement de Winnipeg

était, de toutes les régions métropolitaines, celle qui abritait la plus forte proportion de résidents originaires des Philippines. Sur les 308 600 Philippins qui vivaient au Canada, 30 100, soit environ 10 p. 100, vivaient à Winnipeg. En plus d'être le lieu de résidence privilégié des Philippins, Winnipeg compte aussi une proportion importante d'Éthiopiens, de Salvadoriens et de natifs de Bosnie-Herzégovine.

Kitchener

En 2001, plus du cinquième de la population de la région métropolitaine de recensement de Kitchener (y compris Cambridge et Waterloo) était née à l'étranger. En effet, 90 600 résidents, représentant 22 p. 100 de la population, étaient nés à l'étranger, soit une proportion pratiquement inchangée par rapport à la décennie précédente.

TABLEAU 1
Proportion des personnes nées à l'étranger¹
Régions métropolitaines de recensement, 2001, 1996 et 1991

Pourcentage	2001	1996	1991
Canada	18,4	17,4	16,1
Toronto	43,7	41,9	38,0
Vancouver	37,5	34,9	30,1
Hamilton	23,6	23,6	23,5
Windsor	22,3	20,4	20,6
Kitchener	22,1	21,8	21,5
Abbotsford	21,8	20,3	19,8
Calgary	20,9	20,9	20,3
London	18,8	19,2	18,8
Victoria	18,8	19,3	19,5
Montréal	18,4	17,8	16,4
Edmonton	17,8	18,5	18,3
St. Catharines-Niagara	17,8	18,3	18,9
Ottawa-Hull ²	17,6	16,3	14,7
Winnipeg	16,5	16,9	17,4
Oshawa	15,7	16,5	17,2
Kingston	12,4	12,8	13,5
Thunder Bay	11,1	12,2	13,1
Saskatoon	7,6	7,6	8,2
Regina	7,4	8,0	8,4
Grand Sudbury	7,0	7,5	8,1
Halifax	6,9	7,0	6,4
Sherbrooke	4,6	4,3	3,8
Saint John	3,8	4,0	4,3
Québec	2,9	2,6	2,2
St. John's	2,9	2,9	2,8
Trois-Rivières	1,5	1,6	1,3
Chicoutimi-Jonquière ³	0,9	0,7	0,7

¹ Personnes nées à l'étranger : la population ayant le statut d'immigrants reçus au Canada ou l'ayant déjà eu.

² Personnes nées à l'étranger : la population ayant le statut d'immigrants reçus au Canada ou l'ayant déjà eu.

³ Maintenant connue sous le nom de Saguenay.

Source : Statistique Canada, *Portrait ethnoculturel du Canada : une mosaïque en évolution* Catalogue : 96F0030XIF2001008

La population d'origine étrangère de Kitchener offre cette particularité que bon nombre des immigrants arrivés dans les années 1990 (29 p. 100 de la population immigrante) étaient originaires de la Yougoslavie; par ailleurs, environ 20 p. 100 des nouveaux immigrants établis à Kitchener en 2001 étaient nés en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, en Macédoine, en Slovénie ou en Yougoslavie. En plus de la Yougoslavie et de la Bosnie-Herzégovine, les dix principaux pays d'origine comprennent d'autres pays européens, notamment la Roumaine, la Pologne et le Royaume-Uni. Enfin, une proportion relativement importante des immigrants qui se sont établis à Kitchener durant les années 1990 provenait de la Chine, de l'Inde et du Vietnam.

Windsor

Selon le recensement de 2001, 67 900 résidents de Windsor étaient nés à l'étranger, soit 22 p. 100 de la population. Cette proportion, même si elle est nettement supérieure à la moyenne nationale de 18 p. 100, est inférieure à celle de l'Ontario, qui est de 27 p. 100. Parmi ces immigrants, 24 300 (8 p. 100 du total de la population de Windsor et 36 p. 100 de sa population d'origine étrangère) vivaient au Canada depuis moins de dix ans.

Près de 10 p. 100 des immigrants qui se sont installés à Windsor entre 1991 et 2001 étaient nés en Irak. Un peu moins de 9 p. 100 étaient nés en Chine et un groupe supplémentaire de 7 p. 100 en Inde.

London

Comparativement à celle d'autres grands centres urbains de l'Ontario, la population d'origine étrangère de London comprend une part relativement élevée d'immigrants vivant au Canada depuis assez longtemps. Selon le recensement de 2001, moins de 5 p. 100 de la population de London était constituée d'immigrants venus au Canada entre 1991 et 2001. Cette proportion était légèrement inférieure à la moyenne nationale d'un peu plus de 6 p. 100.

Les immigrants nés au Royaume-Uni représentaient 28 p. 100 des immigrants de London arrivés au Canada avant 1961. Cependant, si l'on tient compte uniquement des nouveaux immigrants, seulement 2 p. 100 étaient nés en Angleterre, en Écosse, au pays de Galles ou en Irlande. De plus en plus de résidents

TABLEAU 2

Proportion des personnes nées à l'étranger¹, régions métropolitaines de recensement, 2001

Pourcentage	Immigrants en proportion de l'ensemble de la population	Immigrants récents en proportion de l'ensemble de la population	Immigrants récents en proportion de la population totale d'immigrants	Immigrants récents vivant dans une RMR en proportion de tous les immigrants récents au Canada
Canada	18,4	6,2	33,6	100,00
Toronto	43,7	17,0	39,0	43,26
Vancouver	37,5	16,5	44,0	17,74
Hamilton	23,6	5,4	23,0	1,94
Windsor	22,3	8,0	35,8	1,33
Kitchener	22,1	6,4	28,8	1,43
Abbotsford	21,8	7,1	32,4	0,56
Calgary	20,9	7,3	34,9	3,76
London	18,8	4,6	24,2	1,06
Victoria	18,8	3,2	17,1	0,54
Montréal	18,4	6,4	34,6	11,75
Edmonton	17,8	4,8	27,2	2,45
St. Catharines-Niagara	17,8	2,7	15,0	0,54
Ottawa-Hull ²	17,6	6,7	38,1	3,85
Winnipeg	16,5	4,0	24,1	1,44
Oshawa	15,7	2,4	15,0	0,38
Kingston	12,4	2,4	19,4	0,19
Thunder Bay	11,1	1,1	9,9	0,07
Saskatoon	7,6	2,3	30,3	0,28
Regina	7,4	1,7	23,3	0,18
Grand Sudbury	7,0	0,7	9,6	0,06
Halifax	6,9	2,1	30,8	0,41
Sherbrooke	4,6	2,3	50,9	0,19
Saint John	3,8	0,6	16,6	0,04
Québec	2,9	1,3	43,0	0,46
St. John's	2,9	0,8	28,6	0,08
Trois-Rivières	1,5	0,5	32,9	0,04
Chicoutimi-Jonquière ³	0,9	0,5	52,2	0,04

¹ Personnes nées à l'étranger : la population ayant le statut d'immigrants reçus au Canada ou l'ayant déjà eu. ² Personnes nées à l'étranger : la population ayant le statut d'immigrants reçus au Canada ou l'ayant déjà eu.

³ Maintenant connue sous le nom de Saguenay. ⁴ Immigrants récents : immigrants admis au Canada entre 1991 et 2001. Source : Recensement de 2001 – Statistique Canada 97F0009XC801002; 95F0363XC801004

de London nés à l'étranger sont originaires de pays d'Europe de l'Est, d'Asie ou du Moyen-Orient. Les dix principaux pays de naissance des immigrants qui ont élu domicile à London dans les années 1990 étaient la Pologne, la Chine, la Yougoslavie, la Bosnie-Herzégovine, l'Irak, les États-Unis, le Vietnam, l'Iran, le Liban et l'Inde.

Abbotsford

En 2001, Abbotsford venait au cinquième rang, après Toronto, Vancouver, Windsor et Calgary, pour la proportion de nouveaux immigrants (7 p. 100). Vingt-deux pour cent des résidents d'Abbotsford (31 700 personnes) étaient nés à l'étranger, par rapport à 20 p. 100 en 1991.

La grande majorité (79 p. 100) des immigrants d'Abbotsford qui étaient arrivés au Canada entre

1991 et 2001 sont nés en Asie. L'Inde était le pays de naissance de plus de 60 p. 100 de ces nouveaux immigrants. Cette proportion indique une tendance de longue date des immigrants d'Asie méridionale de s'établir dans cette région.

Résumé

La répartition géographique des immigrants et des natifs du Canada est assez différente. La plupart des immigrants vivent dans les grandes villes où ils sont de plus en plus concentrés.

À Toronto et à Vancouver, les immigrants représentent environ les deux cinquièmes de la population. Environ le cinquième des populations de Hamilton, Windsor, Kitchener, Abbotsford, Calgary, London, Victoria, Montréal, Edmonton, St. Catharines-Niagara, Ottawa-Hull,

Winnipeg et Oshawa sont des immigrants nés à l'étranger. Ensemble, ces villes ont attiré plus de 90 p. 100 des immigrants admis au Canada. Dans ces villes, on peut vraisemblablement rencontrer régulièrement, voire fréquemment, des nouveaux immigrants. Ailleurs au Canada, les immigrants représentent une très petite proportion du total de la population. Aussi, les résidents de ces régions sont moins susceptibles de rencontrer de nouveaux immigrants.

Les endroits où s'établissent les immigrants sont beaucoup fonction de leur pays de

naissance. La différence la plus frappante est celle constatée entre, d'une part, les immigrants originaires de l'Europe occidentale et méridionale, du Royaume-Uni et des États-Unis et, d'autre part, les immigrants issus des autres régions du monde. Les premiers, qui forment un groupe moins important, ne sont pas aussi fortement attirés par les grandes villes que la majorité des autres immigrants. Les nouveaux immigrants issus du Royaume-Uni et des États-Unis préfèrent plus souvent s'établir dans de petites villes et ailleurs au Canada.

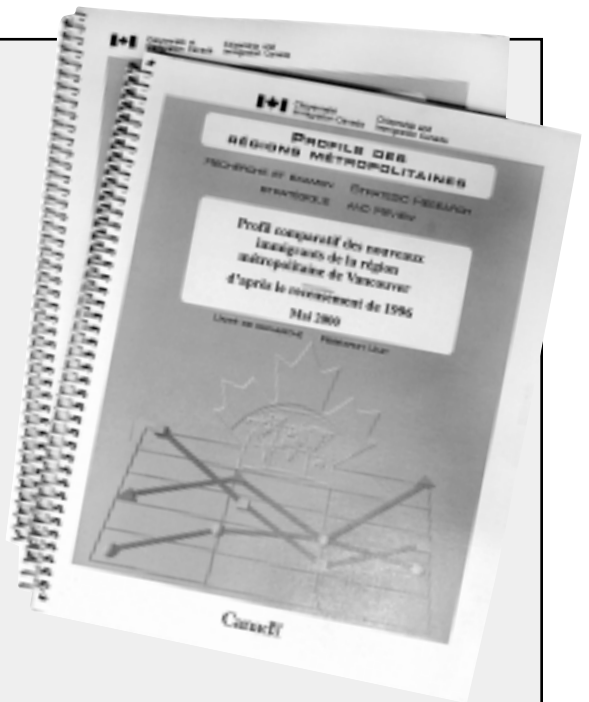
Profil des nouveaux immigrants dans les régions métropolitaines du Canada

Nouveaux immigrants dans les régions métropolitaines, une série de monographies de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), sera actualisée en fonction des données du recensement de 2001. La mise à jour sera affichée dans le site Web de CIC au cours de l'été 2004, au www.cic.gc.ca, sous la rubrique Recherche et statistiques.

Ces monographies brossent un portrait des nouveaux immigrants – les personnes arrivées après 1985 – qui habitaient au Canada au moment du Recensement de 2001. On y trouve des informations sur la provenance, les antécédents, les structures familiales, la participation économique, le revenu et le logement de ces résidents permanents.

À ce portrait des nouveaux immigrants établis à travers le Canada, viennent s'ajouter des monographies sur les nouveaux immigrants des treize plus grandes régions métropolitaines. Ce sont dans ces centres qu'habitent la grande majorité des nouveaux immigrants : Toronto, Vancouver et Montréal, ainsi que Victoria, Edmonton, Calgary, Saskatoon, Regina, Winnipeg, Hamilton, Ottawa, Québec et Halifax.

Ces monographies présentent les antécédents ainsi que les caractéristiques personnelles des immigrants, dont le pays d'origine, la catégorie d'immigration, l'âge, le sexe, le niveau de scolarité, les relations familiales et autres caractéristiques. Ces études abordent également le comportement de la population



active, l'emploi, le revenu et les conditions de logement des nouveaux arrivants pour décrire l'intégration des immigrants à l'économie, un processus qui, de toute évidence, prend un certain temps. Ce survol comprend par ailleurs des renseignements sur la dispersion géographique des immigrants à l'intérieur du pays et sur la provenance des immigrants dans différentes régions canadiennes, et compare à ce chapitre cinq régions : Toronto, Vancouver, Montréal, les autres dix régions métropolitaines, et le reste du pays.

Les monographies *Nouveaux immigrants dans les régions métropolitaines* sont publiées par Citoyenneté et Immigration Canada en vue d'offrir des renseignements facilement accessibles sur les immigrants à la population canadienne ainsi qu'aux intervenants qui se penchent particulièrement sur ces questions. Ainsi, les gestionnaires et décideurs provinciaux, régionaux et municipaux, de même que les organisations non gouvernementales prestataires de services aux immigrants bénéficieront de ces portraits comparatifs des immigrants dans des régions métropolitaines spécifiques.

Au cours du siècle dernier, le Canada a ouvert ses portes à plus de 13,4 millions d'immigrants. La plupart d'entre eux sont arrivés au pays dans les dix ou quinze dernières années. Selon le recensement de 2001, 18,4 p. 100 de la population canadienne est née à l'étranger; il s'agit du pourcentage le plus élevé depuis 70 ans.

Les musulmans au Canada : Un profil démographique et indicatif

DEREK JANHEVICH¹

Programme du multiculturalisme, ministère du Patrimoine canadien

HUMERA IBRAHIM

Programme du multiculturalisme, ministère du Patrimoine canadien

Introduction

Cet article examine la croissance démographique des musulmans au Canada, et plus précisément la place qu'ils occupent dans les villes canadiennes. En utilisant des données tirées principalement du recensement de 2001, nous nous concentrerons sur les diverses caractéristiques démographiques et socio-économiques que présente le groupe des musulmans canadiens. L'analyse présentée dans les pages qui suivent se fonde sur les questions du recensement relatives à l'identité religieuse, mais elle ne porte pas sur la pratique religieuse ou l'observance de la religion dans la vie de ces Canadiens.

La vaste majorité des musulmans canadiens vivent dans une région métropolitaine de recensement comptant au moins 100 000 habitants, et la plupart d'entre eux habitent des villes de 500 000 habitants ou plus. Bien que ce recueil s'intéresse surtout aux villes canadiennes, notre analyse, pour des raisons évidentes, se concentrera d'abord et avant tout sur les conditions sociales et économiques des répondants canadiens qui déclarent être musulmans. Dans certains cas, cependant, on fera allusion à certaines villes canadiennes.

Le groupe des musulmans canadiens connaît une croissance démographique considérable

Au cours du siècle dernier, le Canada a ouvert ses portes à plus de 13,4 millions d'immigrants. La plupart d'entre eux sont arrivés au pays dans les dix ou quinze dernières années. Selon le recensement de 2001, 18,4 p. 100 de la population canadienne est née à l'étranger; il s'agit du pourcentage le plus élevé depuis 70 ans.

Comme les immigrants proviennent de plus en plus de pays non européens – et le plus souvent de pays d'Asie ou du Moyen-Orient, la diversité ethnoculturelle du Canada s'accroît. Non seulement les membres des minorités visibles sont-ils de plus en plus nombreux au pays, mais le nombre des répondants qui se déclarent d'une religion autre que la religion chrétienne augmente encore plus rapidement. Outre l'immigration, le vieillissement de la population et la diminution du nombre de personnes qui se déclarent de certaines religions contribuent à modifier le paysage religieux.

¹ Les opinions présentées dans le présent article sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue du ministère du Patrimoine canadien ou du gouvernement du Canada.

TABLEAU 1

Principales confessions religieuses au Canada, 1991¹ et 2001

	2001		1991		% de l'écart 1991-2001
	Nombre	%	Nombre	%	
Catholiques romains	12 793 125	43,2	12 203 625	45,2	4,8
Protestants	8 654 845	29,2	9 427 675	34,9	(8,2)
Chrétiens orthodoxes	479 620	1,6	387 395	1,4	23,8
Autres chrétiens ²	780 450	2,6	353 040	1,3	121,1
Musulmans	579 640	2,0	253 265	0,9	128,9
Juifs	329 995	1,1	318 185	1,2	3,7
Bouddhistes	300 345	1,0	163 415	0,6	83,8
Hindous	297 200	1,0	157 015	0,6	89,3
Sikhs	278 415	0,9	147 440	0,5	88,8
Athés	4 796 325	16,2	3 333 245	12,3	43,9
Population totale	29 639 035		26 994 000		

¹ À des fins de comparaison, les données de 1991 respectent les limites fixées pour le recensement de 2001.

² Inclut les répondants qui déclarent appartenir au groupe des chrétiens, ou au groupe des chrétiens apostoliques, régénérés ou évangéliques.

Source : Statistique Canada, Recensements de 1991 et de 2001.

Même si, selon le recensement de 2001, près de huit Canadiens sur dix déclarent être chrétiens, le profil religieux du Canada a évolué considérablement au cours de la dernière décennie. Entre 1991 et 2001, le nombre des catholiques romains a connu une légère augmentation, tandis que le pourcentage des répondants qui se réclament de la religion protestante a diminué. En raison de l'afflux récent de nouveaux types d'immigrants, on a constaté une augmentation considérable du nombre de personnes qui se réclament de religions non chrétiennes. Par exemple, le nombre des répondants bouddhistes s'est accru

de 84 p. 100, et les groupes hindous et sikhs ont chacun connu une hausse de 89 p. 100. Ce sont les musulmans qui ont enregistré la plus forte croissance. Leur nombre a doublé, passant de 253 000 en 1991 à près de 580 000 en 2001. Les musulmans représentent à l'heure actuelle 2 p. 100 de l'ensemble de la population canadienne. Notre examen et notre analyse porteront sur cette dernière tendance.

Huit musulmans canadiens sur dix vivent en Ontario (60,8 p. 100) ou au Québec (18,7 p. 100). Les autres habitent pour la plupart en Colombie-Britannique (9,7 p. 100) ou en Alberta (8,5 p. 100).

TABLEAU 2

Répondants se réclamant de la religion islamique, par province et territoire, 1991¹ et 2001

	2001		1991		% de l'écart 1991-2001
	Nombre	%	Nombre	%	
Terre-Neuve et Labrador	630	0,1	300	0,1	110,0
Île-du-Prince-Édouard	195	0,0	60	0,0	225,0
Nouvelle-Écosse	3 545	0,6	1 435	0,6	147,0
Nouveau-Brunswick	1 275	0,2	250	0,1	410,0
Québec	108 625	18,7	44 930	17,7	141,8
Ontario	352 530	60,8	145 560	57,5	142,2
Manitoba	5 095	0,9	3 520	1,4	44,7
Saskatchewan	2 230	0,4	1 185	0,5	88,2
Alberta	49 045	8,5	31 000	12,2	58,2
Colombie-Britannique	56 215	9,7	24 930	9,8	125,5
Territoires	265	0,0	85	0,0	211,8
Canada	579 640	100,0	253 265	100,0	128,9

Source : Statistique Canada, Recensements de 1991 et de 2001.

TABLEAU 3

Population musulmane par région métropolitaine de recensement, 2001

Région métropolitaine de recensement	Nombre		Pourcentage	
	Population	Musulmans	Population canadienne	Musulmans au Canada
Toronto	4 647 960	254 115	15,7	43,8
Montréal	3 330 645	100 185	11,4	17,3
Vancouver	1 967 475	52 590	6,6	9,1
Ottawa-Gatineau	1 050 755	41 720	3,5	7,2
Calgary	943 310	25 915	3,2	4,5
Edmonton	927 020	19 580	3,1	3,4
Québec	673 105	3 020	2,3	0,5
Winnipeg	661 730	4 805	2,2	0,8
Hamilton	655 055	12 875	2,2	2,2
Total (500 000 et plus)	14 907 055	514 805	50,3	88,8
London	427 215	11 725	1,4	2,0
Kitchener	409 765	9 180	1,4	1,6
St. Catharines-Niagara	371 400	3 135	1,3	0,5
Halifax	355 945	3 070	1,2	0,5
Victoria	306 970	1 230	1,0	0,2
Windsor	304 955	10 745	1,0	1,9
Oshawa	293 545	2 870	1,0	0,5
Saskatoon	222 63	1 145	0,8	0,2
Regina	190 020	770	0,6	0,1
St. John's	171 105	475	0,6	0,1
Grand Sudbury	153 890	515	0,5	0,1
Chicoutimi-Jonquière	153 020	125	0,5	0,0
Sherbrooke	150 390	1 160	0,5	0,2
Abbotsford	144 990	435	0,5	0,1
Kingston	142 770	850	0,5	0,1
Trois-Rivières	134 640	230	0,5	0,0
Saint John	121 340	305	0,4	0,1
Thunder Bay	120 370	215	0,4	0,0
Total (moins de 500 000)	4 174 960	48 180	14,1	8,3
Toutes - RMR	19 032 015	562 985	64,4	97,1
Total - Canada	29 639 035	579 640		

Source : Statistique Canada, recensement de 2001

Au cours des dix dernières années, le Nouveau-Brunswick a enregistré le taux de croissance démographique le plus élevé. Dans cette province, le nombre de personnes qui déclarent pratiquer l'islam a quintuplé (croissance de 410 p. 100). L'Île-du-Prince-Édouard, qui présente des chiffres beaucoup moins élevés, arrive au second rang (225 p. 100), suivie des Territoires (211 p. 100). Les Prairies affichent le taux de croissance le moins élevé, avec des pourcentages largement inférieurs au taux national. Par rapport à d'autres groupes religieux, la population musulmane a toutefois

enregistré des gains considérables dans les trois provinces des Prairies.

Presque tous les musulmans vivent dans des régions métropolitaines

Plus des deux-tiers (64 p. 100) de la population canadienne habitent dans une région métropolitaine de recensement (RMR), une région géographique délimitée et structurée autour d'un noyau urbain d'au moins 100 000 habitants. Toutefois, chez les musulmans, ce pourcentage s'élève à 97 p. 100. En outre, neuf musulmans sur dix vivent dans une zone urbaine de plus de 500 000 habitants.

Les musulmans sont plus jeunes que le reste de la population canadienne

L'âge médian de la population canadienne totale est de 37 ans. Les musulmans sont, en moyenne, beaucoup plus jeunes, avec un âge médian de 28 ans. D'autres groupes religieux affichent également un âge médian moins élevé que la population canadienne totale. Par exemple, les âges médians des sikhs et des hindous s'élèvent à 30 et 32 ans respectivement.

Une autre méthode courante permettant l'analyse des variations d'âge consiste à examiner le pourcentage des jeunes et des enfants dans la population. Les chiffres obtenus servent souvent d'indicateurs en vue de l'établissement de politiques sur l'éducation, l'emploi, les soins de santé et d'autres questions socio-économiques pertinentes. Dans l'ensemble, le groupe des musulmans affiche un pourcentage plus élevé de jeunes de moins de 15 ans et de jeunes adultes en âge de travailler (25 à 44 ans).

Ce profil d'âge particulièrement jeune s'explique notamment par l'arrivée récente de jeunes immigrants au Canada. En 2001, près de la moitié des nouveaux immigrants (c.-à-d. des immigrants arrivés au cours des dix dernières années) étaient âgés de 25 à 44 ans, tandis que les personnes appartenant à ce groupe d'âge représentaient 31 p. 100 de la population totale. Le recensement de 2001 montre également que les nouveaux immigrants d'âge actif ont tendance à s'installer dans les trois plus grandes régions métropolitaines.

Près des trois quarts (72 p. 100) des 580 000 musulmans canadiens sont des immigrants, et les deux tiers (66 p. 100) sont arrivés au Canada

au cours des dix dernières années. Neuf nouveaux immigrants sur dix se sont établis à Calgary, Edmonton, Montréal, Vancouver et Abbotsford ou dans la Région du Grand Toronto (Toronto, Hamilton, Guelph, Kitchener, Oshawa), ce qui reflète la constante générale d'établissement des musulmans.

Recoupement avec les minorités visibles

Comme on pourrait s'y attendre, la vaste majorité des répondants qui ont déclaré pratiquer l'islam dans le recensement de 2001 ont également déclaré appartenir à un groupe des minorités visibles (86 p. 100). Dans l'ensemble du pays, plus des deux tiers (37 p. 100) des musulmans ont déclaré être originaires de l'Asie du Sud; deux musulmans sur dix ont affirmé qu'ils étaient arabes (21 p. 100); 14 p. 100 des répondants musulmans ont déclaré provenir de l'Asie occidentale; et près d'un sur dix (9 p. 100) a déclaré appartenir au groupe des Noirs.

Toutefois, en examinant ces chiffres de plus près, on obtient un tout autre tableau. En effet, les différentes régions métropolitaines du pays n'affichent pas toutes les mêmes pourcentages. Par exemple, la moitié des musulmans de Toronto déclare être originaire d'Asie du Sud, tandis que les Asiatiques du Sud ne représentent que 18 p. 100 de l'ensemble des musulmans montréalais. À Montréal, les musulmans précisent le plus souvent qu'ils sont arabes (43 p. 100), et un pourcentage relativement élevé d'entre eux affirment n'appartenir à aucune minorité visible (21 p. 100). Vancouver compte un pourcentage plus élevé (30 p. 100) de musulmans originaires de l'Asie occidentale que

TABLEAU 4
Proportion des Musulmans immigrants chez les jeunes travailleurs

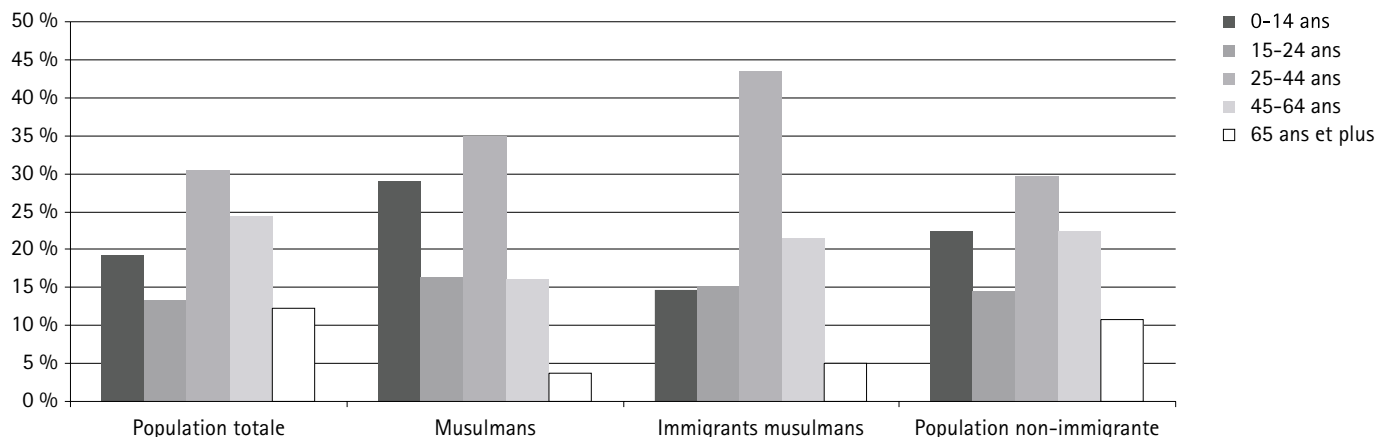


TABLEAU 5

Les musulmans des différents groupes des minorités visibles dans les principales régions métropolitaines

Recensement du Canada, 2001

Lieu géographique	Population musulmane totale	Total Minorités visibles	Asiatiques du Sud	Arabes	Asie occidentale	Noirs	Minorités visibles inconnues	Autres groupes	Multiples minorités visibles	Autres minorités
Canada	579 640	86 %	37 %	21 %	14 %	9 %	2 %	1 %	1 %	14 %
Toronto	254 110	90 %	49 %	8 %	16 %	10 %	4 %	2 %	1 %	10 %
Montréal	100 190	79 %	18 %	43 %	9 %	6 %	1 %	1 %	1 %	21 %
Vancouver	52 590	91 %	44 %	8 %	30 %	4 %	1 %	2 %	2 %	9 %
Ottawa-Hull	41 725	86 %	17 %	34 %	9 %	23 %	1 %	1 %	1 %	1 %
Calgary	25 920	89 %	44 %	26 %	10 %	4 %	2 %	3 %	1 %	11 %
Edmonton	19 580	89 %	35 %	37 %	6 %	6 %	2 %	1 %	1 %	11 %
Québec	3 020	55 %	0 %	38 %	4 %	10 %	0 %	1 %	1 %	45 %
Winnipeg	4 805	77 %	29 %	17 %	10 %	11 %	7 %	2 %	1 %	23 %
Hamilton	12 880	77 %	30 %	24 %	11 %	6 %	2 %	1 %	1 %	23 %

Source : Statistique Canada, Recensement de 2001

les autres grandes régions métropolitaines, tandis qu'Ottawa compte le pourcentage le plus élevé de musulmans noirs (23 p. 100).

Cette pluralité de minorités visibles recensées dans les villes canadiennes montre que, contrairement à la croyance populaire, les musulmans canadiens ne constituent pas un groupe homogène. Les traditions et les cultures islamiques, tout comme celles de la religion chrétienne, prennent racine dans toutes sortes d'horizons ethniques des quatre coins du monde. L'ampleur de la diversité ethnique, culturelle, linguistique et raciale des musulmans canadiens traduit l'hétérogénéité de ce groupe. Les musulmans du Canada affichent la richesse et la diversité de l'islam en proposant différentes interprétations de cette religion. Certains d'entre eux prônent une pratique religieuse très traditionnelle, tandis que d'autres forment leur propre sentiment d'appartenance à l'islam. Les deux principales divisions de l'islam, l'islam sunnite (qui suit les doctrines hanafi, maliki, shafai et hanbali) et l'islam shi'ite (doctrines ithna-asheri, ismaili, bohra, et nizari) ont des origines très anciennes et reposent sur différentes interprétations de l'islam et différentes pratiques religieuses. La majorité des musulmans canadiens se réclament de la confession sunnite. On compte à l'heure actuelle plus de 200 mosquées dans l'ensemble du pays. La première mosquée nord-américaine, la mosquée Al-Rashid a été édifée à Edmonton en 1938 par des immigrants libanais. Elle est maintenant reconnue comme lieu historique au Fort Edmonton Park.

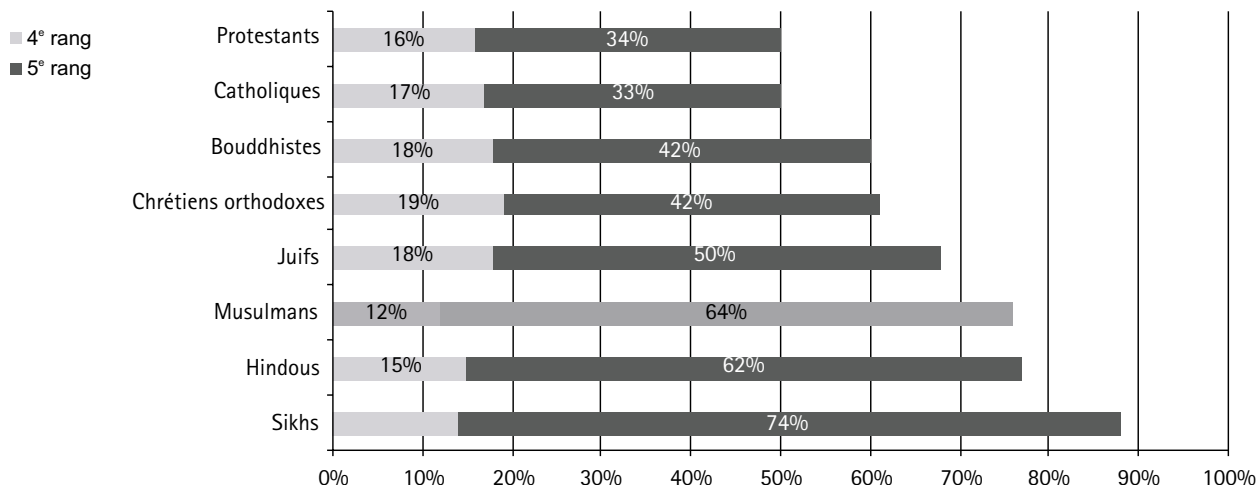
Résultats de l'enquête sur la diversité ethnique

Les tableaux suivants montrent les résultats préliminaires de l'Enquête sur la diversité ethnique (EDE) en ce qui concerne le rôle de la religion dans la vie des Canadiens. Conjointement avec le ministère du Patrimoine canadien, Statistique Canada a mené une enquête téléphonique post-censitaire (auprès de 42 000 participants) sur l'origine ethnique au Canada, à la suite de l'examen du contenu qui a précédé le recensement de 2001. L'enquête devait permettre d'examiner la façon dont l'ensemble des Canadiens interprètent l'origine ethnique et déclarent leur origine ethnique, de même que l'incidence de celle-ci sur la participation des citoyens à l'édification de la société canadienne.

Le premier tableau illustre l'importance de la religion. Les répondants ont évalué cette importance à l'aide d'une échelle de 1 à 5, où 4 correspond à « important » et 5, à « très important ». Il est à noter que les répondants qui se sont déclarés libres penseurs, athées et spirituels n'ont pas été inclus dans la catégorie des répondants pratiquant une religion. D'après les données, 76 p. 100 des musulmans canadiens considèrent que la religion est importante pour eux.

Le tableau suivant montre à quelle fréquence les répondants participent à des activités religieuses ou assistent à des réunions ou à des services religieux en groupe autres que des cérémonies comme des mariages ou des funérailles. Les répondants ont dû choisir l'une des catégories suivantes : participation au moins

TABLEAU 6
Importance de la religion, 2003



Source : Statistique Canada, Enquête sur la diversité ethnique, 2003

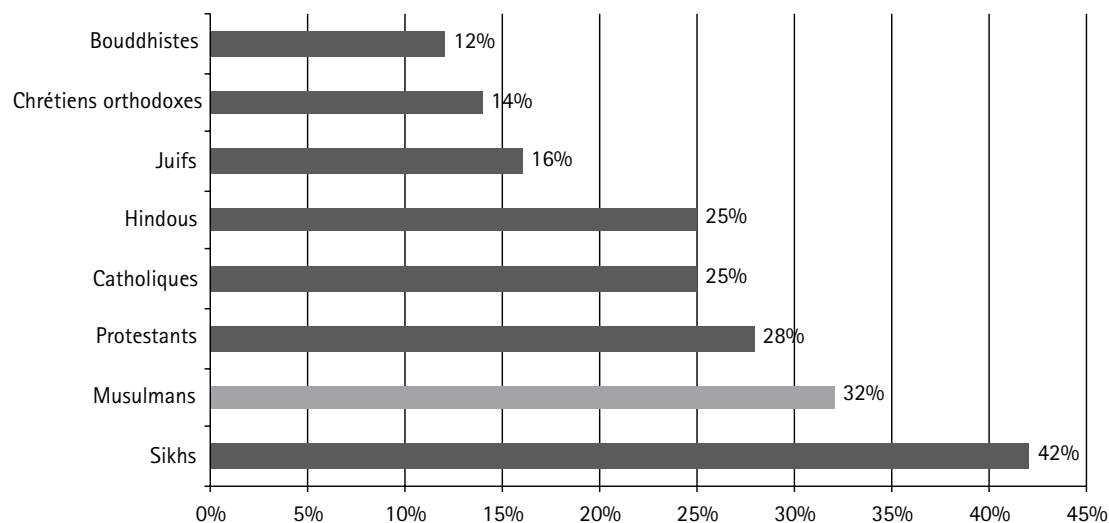
une fois par semaine; au moins une fois par mois; au moins trois fois par année; une ou deux fois par année; ou aucune participation. Les données montrent que 32 p. 100 des musulmans canadiens qui ont répondu à l'enquête participent à des activités religieuses ou assistent à des services religieux en groupe au moins une fois par semaine.

Le tableau ci-dessous illustre les réponses des participants à la question suivante : « Au cours des douze derniers mois, à quelle fréquence avez-vous pratiqué votre religion *par vous-même*? Les pratiques peuvent inclure la prière, la

méditation et d'autres formes de culte pratiquées à la maison ou ailleurs. » Les données montrent que 65 p. 100 des musulmans canadiens déclarent pratiquer leur religion par eux-mêmes au moins une fois par semaine.

En analysant les données de l'EDE, on constate que les musulmans canadiens, comme les autres groupes confessionnels du Canada, estiment que leur religion est importante et participent à des activités et à des cérémonies religieuses. Une analyse plus poussée pourrait révéler que, dans certains cas, le niveau de pratique religieuse légèrement plus élevé chez les musulmans

TABLEAU 7
Fréquence des activités religieuses personnelles, 2003



Source : Statistique Canada, Enquête sur la diversité ethnique, 2003

s'explique par des facteurs comme le temps passé au Canada, le chevauchement des activités culturelles et religieuses, etc.

Participation communautaire

Les Canadiens musulmans jouent un rôle actif dans la société et contribuent à l'essor de leur collectivité dans tous les domaines, à tire d'hommes et de femmes d'affaires prospères, de professeurs dans les collèges et les universités, de représentants élus, d'artistes et de professionnels de la santé. Certains d'entre eux se sont vu offrir de nombreux prix prestigieux. Par exemple, Lila Fahlman a reçu l'Ordre du Canada et Jamelie Hassan, le Prix du Gouverneur général pour les arts visuels. Nurjehan Mawani a déjà été nommée présidente de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. La sénatrice Mobina Jaffer a été la première musulmane nommée au Sénat et Rahim Jaffer (de l'Alliance canadienne), le premier musulman élu à la Chambre des communes. Les musulmans font également entendre leur voix dans des discours publics nationaux et internationaux portant sur toutes sortes de sujets, depuis l'éthique et les droits de la personne jusqu'à l'économie et la politique. Ils remplissent donc des fonctions cruciales au sein de la société canadienne.

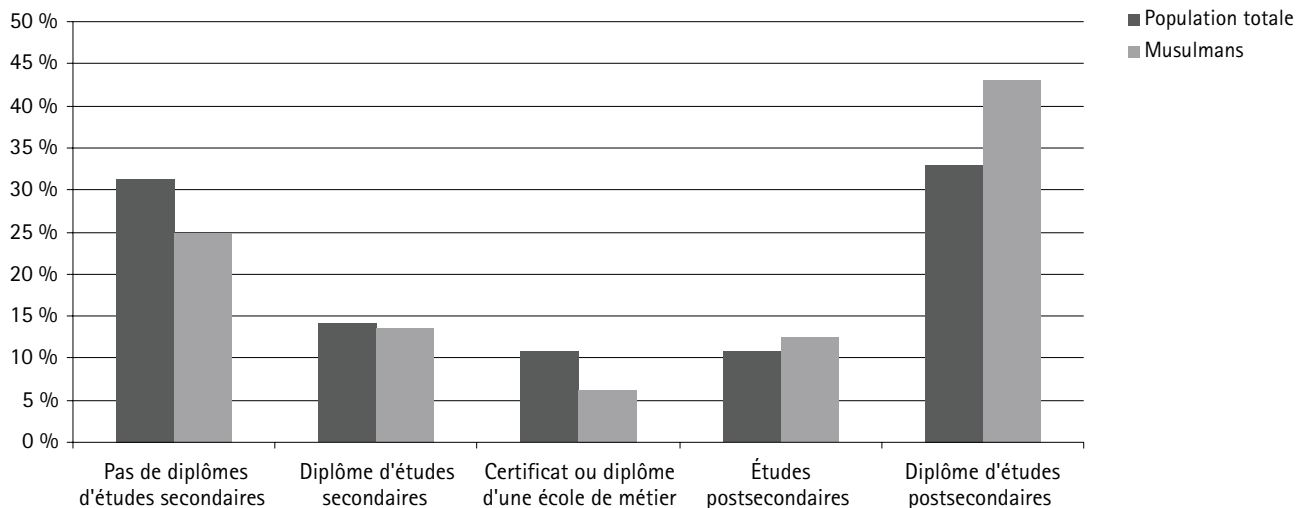
De nombreux groupes musulmans canadiens, comme le Conseil canadien des femmes musulmanes, le Council of American Islamic

Relations – Canada et le Congrès islamique canadien se sont dits préoccupés de la sécurité publique, de la discrimination, du racisme et des crimes motivés par la haine, problèmes qui se sont envenimés à la suite des attentats du 11 septembre aux États-Unis. Bon nombre de collectivités musulmanes du Canada ont réagi activement aux événements du 11 septembre. Elles ont condamné les attaques, fourni des dons aux victimes, participé à des services commémoratifs et interconfessionnels, travaillé de concert avec les décideurs et collaboré avec l'ensemble de la collectivité et d'autres groupes confessionnels. Les responsables du Programme du multiculturalisme ont œuvré avec des organisations musulmanes régionales et nationales et soutenu des activités liées à l'éducation du public et à la promotion de la bonne entente interculturelle.

Les musulmans sont généralement plus instruits que l'ensemble de la population

L'examen rapide des niveaux d'éducation montre que, par rapport à l'ensemble de la population, les répondants qui déclarent être musulmans ont atteint des niveaux d'études plus élevés. Les chiffres du recensement révèlent que près de six musulmans sur dix (56 p. 100) âgés de 15 ans et plus ont fait des études postsecondaires, pourcentage qui chute à 44 % dans l'ensemble de la population. Cet écart s'explique en bonne partie par le taux plus élevé d'obtention de diplômes postsecondaires chez les musulmans.

TABLEAU 8
Évaluation de certains indicateurs de l'éducation, 2001



Source : Statistique Canada, Recensement de 2001

TABLEAU 9

Dynamique des revenus – musulmans et population totale, 2001

Paliers de revenu	MUSULMANS				POPULATION TOTALE			
	Nouveaux immigrants	Immigrants	Non-immigrants	Population	Nouveaux immigrants	Immigrants	Non-immigrants	Population
20 000 \$	57 %	53 %	59 %	54 %	52 %	45 %	43 %	44 %
20 à 30 000 \$	11 %	12 %	9 %	12 %	14 %	15 %	15 %	15 %
30 à 40 000 \$	6 %	8 %	6 %	8 %	9 %	12 %	13 %	12 %
40 à 50 000 \$	3 %	5 %	4 %	5 %	5 %	8 %	9 %	8 %
50 à 59 999 \$	2 %	3 %	2 %	3 %	3 %	5 %	6 %	6 %
60 000 \$ et +	3 %	6 %	3 %	6 %	5 %	10 %	10 %	10 %
Pas de revenu	17 %	12 %	17 %	13 %	12 %	6 %	5 %	5 %
Revenu médian	-	-	-	13 963 \$	-	-	-	22 120 \$
Revenu moyen	-	-	-	21 859 \$	-	-	-	29 769 \$

Source : Statistique Canada, Recensement de 2001 – Données non disponibles

Des salaires inférieurs à la moyenne nationale

En jetant un coup d'œil à certains indicateurs simples du revenu, on constate que les musulmans gagnent un salaire moins élevé que l'ensemble de la population canadienne. Le revenu personnel moyen et médian des musulmans de 15 ans et plus est inférieur d'environ 8 000 \$ à celui de la population totale. En outre, pour l'année 2001, le taux de chômage était presque deux fois plus élevé chez les répondants musulmans que dans l'ensemble de la population.

De tels écarts peuvent être attribués à certains facteurs, comme le pourcentage plus élevé de jeunes musulmans possédant peu d'expérience de travail au Canada. Cependant, on pourrait également alléguer que le haut niveau d'éducation des musulmans devrait permettre de compenser cet écart. Or, cette différence de salaires pourrait aussi découler du fait qu'un pourcentage considérable des musulmans sont arrivés au pays depuis peu et, bien souvent, n'ont pas réussi à faire reconnaître leurs titres de compétences étrangers ou leur expérience de travail antérieure. De nombreuses études sur les différences salariales entre les minorités visibles et la population canadienne totale montrent que la discrimination pourrait bien être la cause première de ces écarts. Il faudrait toutefois procéder à une analyse à variables multiples plus approfondie avant de tirer de telles conclusions dans ce cas-ci. Il reste que les indicateurs économiques relatifs à une population jeune et particulièrement instruite devraient être supérieurs à la moyenne.

Analyse des tendances – Mot de la fin

Comme un pourcentage croissant d'immigrants proviennent de pays à population majoritairement musulmane et qu'un pourcentage considérable des musulmans sont de jeunes adultes en âge de travailler et d'élever des enfants, on pourrait s'attendre à ce que le pourcentage des musulmans vivant au Canada continue de croître. Cependant, comme la population musulmane est particulièrement jeune et composée pour une bonne part de nouveaux immigrants, on connaît mal les tendances relatives à l'appartenance religieuse.

Certaines études semblent indiquer que les Canadiens plus âgés sont généralement plus susceptibles de se réclamer d'une confession religieuse que leurs compatriotes plus jeunes (Statistique Canada, CCSJ, 2001). Par conséquent, il est difficile de déterminer si les générations futures continueront de déclarer une appartenance religieuse.

Ce court exposé sur les musulmans du Canada avait pour objectif de fournir des indicateurs démographiques et socio-économiques généraux facilement utilisables et tirés de l'Enquête sur la diversité ethnique et du recensement de 2001 du Patrimoine canadien. Nous espérons qu'une telle étude ouvrira la voie à de futures recherches en sciences humaines dans le domaine de l'appartenance ethnique et religieuse.

PROGRAMME NATIONAL DE RECHERCHE

Il importe de connaître l'ampleur, les caractéristiques et les causes directes et indirectes de l'itinérance pour trouver des moyens efficaces de la prévenir. Le Programme national de recherche de l'Initiative nationale pour les sans-abri a été créé pour étudier ces questions. Il favorise l'élaboration et l'évaluation de solutions efficaces tant à l'échelle locale que nationale.

Financement de la recherche sur l'itinérance

Le Programme national de recherche 2003 à 2006 vise à étudier l'itinérance sous les angles suivants :

- La santé
- La justice
- L'immigration et la diversité
- L'éducation, l'emploi et le revenu
- Les cycles de l'itinérance
- Le Nord

Le Secrétariat national pour les sans-abri lance régulièrement des appels d'expression d'intérêt auprès des chercheurs, des organismes de recherche et des communautés en vue de recevoir des propositions de projets qui s'inscrivent dans ces domaines de recherche.

Partenariats

Le Programme national de recherche cherche des occasions de renforcer ses partenariats et poursuit depuis peu une collaboration d'ordre financier, entre autres, avec d'autres organismes pour assurer la viabilité des liens, des activités et des résultats en matière de recherche sur l'itinérance au Canada. Le Secrétariat national pour les sans-abri collabore étroitement avec les Instituts de recherche en santé du Canada, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, le projet Metropolis, la Société canadienne d'hypothèques et de logement et Condition féminine Canada.

Pour plus de renseignements sur le Programme national de recherche ou sur l'Initiative nationale pour les sans-abri, consultez le site Web suivant : <http://www.sans-abri.gc.ca>
English Web site : <http://www.homelessness.gc.ca>



Plus du tiers des minorités visibles – au-delà d'un million de personnes – disent avoir été l'objet de discrimination ou d'un traitement injuste en raison de leur ethnicité, culture, race, langue, couleur de peau, accent ou religion.

Les Asiatiques et le multiculturalisme dans les trois plus grandes villes du Canada

Constats tirés de l'Enquête sur la diversité ethnique

JODEY MICHAEL DEROUIN¹

Agent de recherche, Programme du multiculturalisme
Ministère du Patrimoine canadien

Introduction

Le gouvernement du Canada a officiellement désigné le mois de mai « Mois du patrimoine asiatique ». C'est une occasion tout indiquée pour se pencher sur la vie des Canadiens d'origine asiatique du point de vue multiculturel.

C'est en 1971 que le gouvernement du Canada a adopté la politique de multiculturalisme, et en 1988 qu'a été promulguée la *Loi sur le multiculturalisme*. Depuis 1997, les priorités du Programme du multiculturalisme touchent trois domaines : la participation civique, la justice sociale et l'identité². Dans cet article, je présenterai des données tirées de l'Enquête sur la diversité ethnique (EDE) portant sur la population asiatique. En particulier, je présenterai les résultats d'une analyse de la satisfaction de vivre et des trois domaines clés du Programme du multiculturalisme.

L'échantillon de l'EDE est composé d'un peu moins de 42 500 personnes, il est représentatif de

la population des quinze ans et plus vivant dans les dix provinces, et il exclut les Autochtones (l'information sur cette population a été recueillie dans l'Enquête auprès des peuples autochtones). On a eu recours à un échantillonnage stratifié afin de s'assurer que la taille de l'échantillon soit suffisante pour regrouper les divers groupes ethniques et générations d'immigrants. La méthode de l'échantillonnage stratifié permet de procéder à des analyses de groupes ethniques et de groupes minoritaires visibles spécifiques dans les régions métropolitaines de recensement de Toronto, Montréal et Vancouver.

Plus de huit Canadiens sur dix sont très satisfaits de leur vie, selon l'EDE. Nous observons dans le Tableau 1 que parmi les Asiatiques au Canada, il existe une certaine variation dans la satisfaction de vivre des divers regroupements ethniques. Alors que dans une très grande proportion les Philippins indiquent qu'ils sont très satisfaits de leur vie, seulement les deux tiers des Coréens manifestent ce niveau de satisfaction. À l'exception des Vietnamiens et des Coréens, le niveau de satisfaction parmi les groupes étudiés n'est pas très différent de celui de l'ensemble de la population.

La satisfaction de vivre moins élevée chez les Vietnamiens et, surtout, chez les Coréens soulève

¹ Nous tenons à remercier Paul Allard, Jennifer Chard et Marjorie Kirk de Statistique Canada pour leur précieuse aide dans la préparation des données tirées de l'Enquête sur la diversité ethnique. Les opinions formulées dans le présent article sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement le point de vue du ministère du Patrimoine canadien.

² Pour un excellent exposé sur l'évolution récente de la politique de multiculturalisme, voir Donaldson (2004, p. 14-16).

cependant une certaine inquiétude. Bien que les différences dans les réponses puissent s'expliquer par l'influence du bagage culturel sur la façon de mesurer leur satisfaction de vivre, il est également possible que des facteurs extérieurs influent négativement sur les vies de certains Coréens et Vietnamiens et se traduisent par des niveaux inférieurs de satisfaction de vivre. Il faut manifestement approfondir cette question.

Le Tableau 2 montre que le niveau de satisfaction de vivre varie également selon l'ethnicité et la ville où vivent les répondants. Alors que huit Chinois sur dix vivant à Toronto disent être très satisfaits de leur vie, seulement sept Chinois sur dix vivant à Montréal donnent la même réponse. Les Chinois vivant à Vancouver se situent entre ces deux extrêmes, 74 p. 100 d'entre eux indiquant être très satisfaits. Le niveau de satisfaction des Philippins et des Indiens orientaux n'est pas très différent, qu'ils vivent à Toronto ou Vancouver.

L'identité

L'axe identitaire du Programme du multiculturalisme incite tous les citoyens à conserver leur identité et à être fiers de leurs origines. Le Programme appuie le point de vue que nous devons cultiver le respect de la diversité du Canada pour favoriser le sentiment d'appartenance et l'attachement au pays. Dans les groupes ethniques asiatiques, l'attachement qu'éprouvent les individus à l'égard de leurs propres origines ne semble pas nuire à leur sentiment d'appartenance au Canada, comme l'illustrent les tableaux 3 et 4.

Chez les groupes ethniques asiatiques que nous avons étudiés, il y a un grand écart entre l'appartenance au Canada et l'appartenance au groupe ethnique ou culturel³. Pour chacun des groupes énumérés au Tableau 3, la proportion de ceux qui ont un fort sentiment d'appartenance au Canada est plus grande que la proportion de ceux qui ont un fort sentiment d'appartenance envers leur propre groupe ethnique ou culturel³. À l'échelle nationale, il est intéressant de noter que l'ordre des groupes ethniques particuliers

³ Voir Jack Jedwab (2004, p. 19). Les différences entre les pourcentages du sentiment d'appartenance présentés dans l'article de Jedwab et ceux indiqués dans mes tableaux tiennent au fait que j'ai fait mes calculs à partir de l'ensemble des réponses valides et non de l'ensemble des réponses. L'ensemble des réponses valides ne comprend que les réponses possibles prévues à une question (dans ce cas, une cote entre 1 et 5), à l'exclusion des réponses « ne sait pas » et des refus de répondre.

TABLEAU 1

Satisfaction de vivre

Pourcentage des répondants qui sont très satisfaits de leur vie (cote de 4 ou 5 sur 5)

Origine ethnique	
Population totale	83 %
Asiatiques du Sud*	82 %
Asiatiques de l'Est et du Sud-Est*	78 %
Asiatiques de l'Ouest*	77 %
Philippins	86 %
Indiens orientaux	82 %
Chinois	77 %
Vietnamiens	73 %
Coréens	66 % ^E

Les pourcentages sont calculés à partir de l'ensemble des réponses valides.

Les regroupements ethniques pour ce tableau et les autres comprennent les réponses uniques et multiples. Les origines ethniques sont fondées sur la question ID_Q010 du questionnaire EDE. Les résultats sur la satisfaction de vivre sont fondés sur la question de l'EDE TS_Q010.

* Ces trois regroupements géographiques ont été utilisés dans ce tableau et les tableaux suivants parce que la taille de l'échantillon ne permet pas l'énumération exhaustive de chacune des ethnies relevées. Notez que le regroupement des Asiatiques du Sud comprend les Indiens orientaux. Le regroupement des Asiatiques de l'Est et du Sud-Est comprend les Chinois et les Philippins. On peut obtenir sur demande auprès de l'auteur une liste complète des ethnies qui composent ces regroupements.

^E Utiliser ce chiffre avec prudence. Source : Enquête sur la diversité ethnique.

TABLEAU 2

Satisfaction de vivre à Toronto, Montréal et Vancouver

Pourcentage des répondants qui sont très satisfaits de leur vie (cote de 4 ou 5 sur 5)

Origine ethnique	Région métropolitaine de recensement		
	Toronto	Montréal	Vancouver
Population totale	82 %	83 %	80 %
Asiatiques de l'Est et du Sud-Est	78 %	73 %	74 %
Asiatiques du Sud	81 %	-	80 %
Chinois	78 %	69 % ^E	74 %
Indiens orientaux	82 %	-	79 %
Philippins	86 %	-	88 % ^E

Les pourcentages sont calculés à partir de l'ensemble des réponses valides.

Les résultats sont fondés sur la question de l'EDE TS_Q010.

^E Utiliser ce chiffre avec prudence. Source : Enquête sur la diversité ethnique.

TABLEAU 3

Sentiment d'appartenance

Pourcentage des répondants ayant un sentiment d'appartenance très fort (cote de 4 ou 5 sur 5)

Origine ethnique	Au Canada	Au groupe ethnique/culturel
Population totale	80 %	50 %
Asiatiques de l'Est et du Sud-Est	77 %	59 %
Asiatiques du Sud	88 %	67 %
Asiatiques de l'Ouest	86 %	53 %
Chinois	76 %	58 %
Indiens orientaux	87 %	65 %
Philippins	89 %	78 %
Vietnamiens	65 %	43 %

Source : Enquête sur la diversité ethnique.

Les pourcentages sont calculés à partir de l'ensemble des réponses valides.

Les résultats sont fondés sur la question de l'EDE AT_Q050.

TABLEAU 4

Sentiment d'appartenance à Toronto, Montréal et Vancouver

Pourcentage des répondants ayant un sentiment d'appartenance très fort (cote de 4 ou 5 sur 5)

Origine ethnique	Sentiment d'appartenance par région métropolitaine de recensement					
	Toronto		Montréal		Vancouver	
	Au Canada	Au groupe ethnique	Au Canada	Au groupe ethnique	Au Canada	Au groupe ethnique
Population totale	86 %	56 %	64 %	60 %	83 %	46 %
Asiatiques de l'Est et du Sud-Est	76 %	62 %	75 %	57 %	76 %	58 %
Asiatiques du Sud	88 %	67 %	-	-	89 %	69 %
Chinois	76 %	60 %	81 %	62 %	75 %	57 %
Indiens orientaux	88 %	65 %	-	-	91 %	67 %
Philippins	88 %	74 %	-	-	94 %	75 %

Les pourcentages sont calculés à partir de l'ensemble des réponses valides. Les résultats sont fondés sur les questions de l'EDE AT_Q020 et AT_Q050.

Source : Enquête sur la diversité ethnique.

(par opposition aux regroupements géographiques) est le même pour ce qui est du sentiment d'appartenance au Canada qu'il l'est pour le sentiment d'appartenance au groupe ethnique ou culturel. Ceci donne à penser que le groupe ethnique ou culturel des individus et l'attachement qu'ont ceux-ci à l'égard de leur pays *peuvent* être reliés. Finalement, nous constatons qu'une proportion comparativement plus petite de Vietnamiens éprouvent un fort sentiment d'appartenance au Canada ou à leur groupe ethnique.

Le Tableau 4 révèle qu'il y a peu de variation au sein des groupes ethniques entre les trois villes observées. La différence la plus notable est entre les Philippins vivant à Toronto et ceux vivant à Vancouver en ce qui a trait au sentiment d'appartenance au Canada – bien que la proportion soit plutôt élevée dans les deux cas. Dans chaque ville, les données ne laissent pas entrevoir la possibilité d'une relation entre le sentiment d'appartenance au pays et l'ethnicité des individus, comme le laissent croire les résultats nationaux.

La participation civique

La participation civique est un objectif clé du Programme du multiculturalisme, qui s'articule autour de la conviction que notre population hétérogène rassemble des citoyens actifs, en leur offrant « à la fois les moyens et l'occasion de façonner l'avenir de leurs communautés et de leur pays » (Patrimoine canadien, 2004, p. 9). Comme le précise Ian Donaldson (2004, p. 15), « l'idée de multiculturalisme est maintenant reliée au fait de favoriser la participation à la vie sociale, économique et politique de la majorité

au pays » [traduction]. La participation civique n'est pas limitée à la participation aux élections, mais voter est manifestement un droit important conféré par la citoyenneté et la preuve de l'engagement d'un individu dans la société.

Selon les données du Tableau 5, le taux de participation des Asiatiques aux élections est plus faible que la moyenne nationale. Chez les Philippins et les Indiens orientaux, le taux de participation aux élections fédérales est presque aussi élevé que celui de l'ensemble de la population. Un facteur à considérer dans une recherche à venir est l'impact de la date d'immigration sur le fait de voter. D'autres données de l'EDE révèlent que la proportion de ceux qui votent parmi les gens nés à l'étranger et qui ont droit de vote augmente considérablement avec la durée de séjour au Canada. Il faut aussi étudier les barrières linguistiques et culturelles à

TABLEAU 5

Le vote aux élections fédérales de 2000

Pourcentage des électeurs admissibles qui ont voté aux élections fédérales de 2000

Origine ethnique	
Population totale	79 %
Asiatiques du Sud	75 %
Asiatiques de l'Est et du Sud-Est	67 %
Asiatiques de l'Ouest	65 %
Indiens orientaux	77 %
Philippins	75 %
Chinois	67 %
Vietnamiens	60 %
Coréens	59 % ^E

Les pourcentages sont calculés à partir de l'ensemble des réponses valides.

Les résultats sont fondés sur la question de l'EDE PC_Q110.

^E Utiliser ce chiffre avec prudence. Source : Enquête sur la diversité ethnique.

TABLEAU 6

Le vote à Toronto, Montréal et Vancouver

Pourcentage des électeurs admissibles ayant voté aux dernières élections

Origine ethnique	Région métropolitaine de recensement					
	Toronto		Montréal		Vancouver	
	Fédéral	Municipal	Fédéral	Municipal	Fédéral	Municipal
Population totale	77 %	61 %	85 %	67 %	77 %	55 %
Asiatiques de l'Est et du Sud-Est	64 %	52 %	74 %	56 %	65 %	46 %
Asiatiques du Sud	76 %	58 %	-	-	76 %	51 %
Chinois	64 %	51 %	77 %	53 % ^E	70 %	50 %
Indiens orientaux	78 %	59 %	-	-	71 %	44 %
Philippins	67 %	61 %	-	-	70 %	48 % ^E

Les pourcentages sont calculés à partir de l'ensemble des réponses valides. Les résultats sont fondés sur les questions de l'EDE PC_Q110 et PC_Q130.

^E Utiliser ce chiffre avec prudence. Source : Enquête sur la diversité ethnique.

l'exercice du droit de vote afin de comprendre pourquoi le taux de participation électorale semble plus faible chez les Chinois, les Coréens et les Vietnamiens. Toutefois, il faut faire preuve de beaucoup de prudence dans l'interprétation de ces résultats. Manifestement, le taux de participation indiqué pour l'ensemble de la population aux élections fédérales de 2000, soit 79 p. 100 des électeurs admissibles, est beaucoup plus élevé que le taux de participation de 61,2 p. 100 des électeurs inscrits aux élections fédérales de 2000 selon Élections Canada (2000). Il est possible que les répondants chinois, coréens

et vietnamiens de l'EDE étaient, globalement, davantage disposés à répondre qu'ils avaient effectivement voté aux élections fédérales de 2000 que la population en général.

Dans le Tableau 6, nous constatons certaines différences marquées entre les villes. À Montréal, une plus grande proportion de personnes ayant droit de vote ont indiqué avoir voté aux élections fédérales de 2000 qu'à Vancouver ou à Toronto. Alors que les électeurs admissibles d'origine chinoise étaient plus susceptibles de voter à Vancouver qu'à Toronto, le contraire est vrai pour les Indiens orientaux. Dans tous les groupes, les électeurs étaient plus susceptibles de voter aux élections fédérales de 2000 qu'aux élections municipales antérieures, ce qui est conforme aux tendances historiques.

TABLEAU 7

Discrimination

Pourcentage de répondants ayant affirmé avoir subi de la discrimination ou un traitement injuste de la part d'autres Canadiens, en raison de leur ethnicité, culture, race, couleur de peau, langue, accent ou religion, au cours des cinq dernières années

Groupes minoritaires visibles	
Toutes les minorités visibles	36 %
Asiatiques de l'Ouest	36 %
Noirs	50 %
Asiatiques du Sud-Est	35 %
Japonais	43 %
Asiatiques*	34 %
Coréens	40 %
Chinois	33 %
Philippins	36 %
Asiatiques du Sud	33 %

Les pourcentages sont calculés à partir de l'ensemble des réponses valides. Les résultats sont fondés sur la question de l'EDE IS_Q100.

* Le regroupement des Asiatiques comprend tous les répondants s'identifiant comme Chinois, Japonais, Coréens, Asiatiques du Sud, Asiatiques du Sud-Est et Asiatiques de l'Ouest. Ce regroupement sert à recueillir les données des groupes minoritaires visibles dont la taille de l'échantillon est trop petite pour avoir été compris séparément dans chacune des villes.

Source : Enquête sur la diversité ethnique.

La justice sociale

La justice sociale est un objectif crucial du Programme du multiculturalisme. Il vise à « édifier une société qui garantit à tous un traitement juste et équitable et qui respecte la dignité des personnes de toutes origines » (Patrimoine canadien, 2004, p. 9). La discrimination, sous toutes ses formes, s'oppose fondamentalement à la justice sociale.

Bien que la majorité des Canadiens (86 p. 100) et des minorités visibles* (64 p. 100) n'ont pas subi de discrimination, plus de trois millions de Canadiens en ont été victimes. En réalité, plus du tiers des minorités visibles, soit au-delà d'un million de personnes, disent avoir été l'objet de discrimination ou d'un traitement injuste en raison de leur ethnicité, culture, race, couleur de peau, langue, accent ou religion, au Canada, au cours des cinq dernières années. Globalement, la

TABLEAU 8

Discrimination

Pourcentage de répondants ayant affirmé avoir subi de la discrimination ou un traitement injuste de la part d'autres personnes au Canada, à cause de leur ethnicité, culture, race, couleur de peau, langue, accent ou religion, au cours des cinq dernières années

Origine ethnique	Région métropolitaine de recensement		
	Toronto	Montréal	Vancouver
Minorités visibles	37 %	31 %	34 %
Noirs	52 %	41 %	-
Asiatiques	35 %	27 %	33 %
Chinois	33 %	32 % ^E	32 %
Asiatiques du Sud	33 %	-	35 %

Les pourcentages sont calculés à partir de l'ensemble des réponses valides.

Les résultats sont fondés sur la question de l'EDE IS_Q100.

^E Utiliser ce chiffre avec prudence. Source : Enquête sur la diversité ethnique.

proportion des groupes minoritaires asiatiques ayant subi de la discrimination est sensiblement la même que pour les minorités visibles en général. Par contre, la proportion de Japonais et de Coréens se disant victimes de discrimination est plus élevée que pour les autres groupes. Aucun des groupes minoritaires visibles asiatiques analysés n'approche le niveau de discrimination observé chez les Noirs au Canada.

À Toronto et à Vancouver, le pourcentage de répondants de chaque groupe est comparable. À Montréal, nous constatons qu'un plus petit groupe de personnes ont subi de la discrimination. Toutefois, il convient de souligner les grandes différences générationnelles. Par exemple, dans le cas des Asiatiques du Sud de la deuxième génération (c'est-à-dire dont au moins un des parents a immigré au Canada), nous constatons qu'à Toronto et à Vancouver, 45 p. 100 d'entre eux ont été victimes de discrimination au Canada au cours des cinq dernières années, en comparaison à 33 p. 100 (Toronto) et 35 p. 100 (Vancouver) pour l'ensemble des Asiatiques du Sud. Bien qu'il faille approfondir la recherche sur la relation entre groupes minoritaires visibles, immigration et

⁴ L'analyse de la discrimination dans cet article utilise la race comme variable clé. L'appartenance à un groupe minoritaire (Noirs, Chinois, ou autre) est fondée sur la réponse d'un individu à la question de l'EDE demandant au répondant à « quel groupe racial ou culturel » il appartient (question de l'EDE BK_Q110). Les catégories sont distinctes des catégories de l'origine ethnique utilisées dans d'autres parties de cet article. Cette variable a été choisie afin de pouvoir faire une comparaison directe avec d'autres groupes minoritaires visibles. Les résultats indiqués dans les tableaux sur la discrimination sont fondés sur la question de l'EDE IS_Q100.

discrimination, les résultats constatés indiquent clairement que la discrimination demeure un problème pour les Asiatiques et les autres groupes minoritaires visibles.

Conclusion

Les données attestent que les Asiatiques de diverses origines ethniques éprouvent un fort attachement envers le Canada. Toutefois, les défis demeurent – surtout lorsqu'il est question de la discrimination dont sont victimes les Asiatiques et les autres groupes minoritaires visibles. Il reste du travail à faire sur le plan du multiculturalisme, ce qui n'est pas une surprise, les promoteurs du multiculturalisme le voyant depuis longtemps comme une politique et un travail en cours.

Bibliographie

- CANADA. Élections Canada (2000). « Trente-septième élection générale 2000 : Résultats officiels du scrutin : Tableau 4 ». Internet : <www.elections.ca/gen/rep/37g/table4_f.html>.
- CANADA. Patrimoine canadien (2004). *Rapport annuel sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien 2002-2003*, Ottawa.
- DONALDSON, Ian. « Identity, Intersections of Diversity and the Multiculturalism Program », *Diversité canadienne = Canadian Diversity*, vol. 3, n° 1 (2004).
- JEDWAB, Jack. « Intersecting Identities and Dissecting Social Capital in Canada », *Diversité canadienne = Canadian Diversity*, vol. 3, n° 1 (2004).

Statistique Canada a récemment publié le premier d'une série de rapports consacrés aux tendances et aux conditions prévalant dans les principaux centres urbains du Canada.

Les faibles revenus dans les régions métropolitaines de recensement

ANDREW HEISZ

Économiste principal de recherche, Division d'analyse des entreprises et du marché du travail, Statistique Canada

LOGAN McLEOD

Analyste, Statistique Canada

Partout au pays, les entreprises, les responsables de l'élaboration des politiques publiques et les Canadiens de tous les horizons manifestent un vif intérêt et une sensibilisation à l'égard du « statut » des régions métropolitaines. Ils envisagent sérieusement le renouvellement de la vie communautaire dans les centres urbains. Cela signifie qu'ils voudraient aborder le problème de la pauvreté, offrir de nouvelles possibilités sur le plan de l'éducation, œuvrer en faveur de tous les Canadiens – y compris les nouveaux immigrants et les Autochtones – et assainir le climat commercial.

Statistique Canada a récemment publié le premier d'une série de rapports consacrés aux tendances et aux conditions prévalant dans les principaux centres urbains du Canada. Ce rapport examine les revenus et les faibles revenus dans les 27 régions métropolitaines de recensement du Canada (RMR) entre 1980 et 2000, en faisant appel aux données du recensement. Il se penche sur la situation des familles et des quartiers où elles résident. Il vise à tracer un portrait statistique des zones urbaines du Canada et à décrire le revenu des Canadiens dans une perspective urbaine.

Le rapport examine une grande variété de revenus au sein des régions métropolitaines, par niveaux de revenus, à travers les décennies et les groupes démographiques.

Les points saillants du rapport sont les suivants :

1. Les revenus se sont accrus dans les années 1980 dans la plupart des régions métropolitaines, cependant que les tendances dans les années 1990 ont été fort variées, les revenus augmentant dans certaines régions métropolitaines et diminuant dans d'autres.
2. Les raisons varient selon que les familles ont des revenus élevés ou de faibles revenus. Dans les années 1980, les revenus se sont accrus aussi bien dans le cas des familles à revenus plus élevés que dans celui des familles à plus faibles revenus, bien qu'ils se soient accrus plus rapidement dans le cas des familles à revenus plus élevés. Dans les années 1990, les revenus ont continué de s'accroître dans le cas des familles à revenus plus élevés, alors que les tendances demeuraient variables dans le cas des familles à plus faibles revenus. Ainsi, le taux des faibles revenus s'est-il accru dans environ la moitié des régions métropolitaines alors qu'il a baissé dans l'autre moitié au cours des années 1990.
3. Les taux des faibles revenus se sont sensiblement accrus parmi les immigrants entre 1980 et 2000. Ils sont également restés élevés parmi les Autochtones et les membres des familles monoparentales.

TABLEAU 1

Revenu médian (en dollars constants de l'an 2000), familles économiques, 1980-2000^a

Familles économiques	1980	1985	1990	1995	2000	1980-1990	1990-2000	1980-2000
St. John's	50 200	48 600	55 800	50 900	54 300	11	-3	8
Halifax	51 300	53 600	58 000	54 700	57 400	13	-1	12
Saint Jean	49 800	44 500	51 400	48 900	51 600	3	0	4
Chicoutimi-Jonquière	49 300	48 900	51 400	47 500	51 400	4	0	4
Québec	53 800	50 900	54 900	51 500	54 800	2	0	2
Sherbrooke	46 300	44 200	46 400	45 800	49 400	0	6	7
Trois-Rivières	46 300	44 800	48 500	46 300	48 400	5	0	5
Montréal	53 700	51 200	54 800	50 400	55 000	2	0	2
Ottawa-Hull	62 800	64 800	70 700	64 400	71 600	12	1	14
Kingston	53 000	55 600	59 400	56 300	59 800	12	1	13
Oshawa	61 000	63 900	68 800	65 900	71 500	13	4	17
Toronto	65 400	65 800	70 200	63 300	70 300	7	0	7
Hamilton	59 400	58 800	62 600	60 800	65 500	5	5	10
St. Catharines-Niagara	54 200	53 700	55 300	53 600	57 400	2	4	6
Kitchener	56 100	55 700	60 900	60 100	65 900	9	8	18
London	56 000	55 300	59 100	56 800	61 100	5	3	9
Windsor	54 100	58 900	59 000	62 500	68 500	9	16	27
Sudbury	55 100	52 700	61 000	57 200	57 500	11	-6	4
Thunder Bay	59 200	58 600	62 800	59 900	60 500	6	-4	2
Winnipeg	54 500	55 400	56 800	53 500	57 300	4	1	5
Regina	59 300	58 200	60 300	56 200	59 800	2	-1	1
Saskatoon	55 000	53 600	54 300	51 600	55 000	-1	1	0
Calgary	66 400	63 000	66 200	61 900	69 000	0	4	4
Edmonton	63 900	58 100	61 200	56 600	63 000	-4	3	-1
Abbotsford	51 900	45 800	55 100	52 700	56 000	6	2	8
Vancouver	63 000	56 700	64 700	58 000	62 900	3	-3	0
Victoria	55 100	48 700	57 800	56 200	60 600	5	5	10
Toutes les RMR	58 400	57 100	61 500	57 000	62 300	5	1	7

^a Revenu des familles économiques après le transfert et avant l'impôt. La famille économique désigne un groupe de deux ou plusieurs personnes occupant le même logement et reliées entre elles par le sang, le mariage, une union de droit commun ou une adoption. Cette définition exclut les personnes libres de liens familiaux. Les tendances à partir du revenu équivalent rajusté de toutes les personnes (personnes libres de liens familiaux et personnes faisant partie des familles économiques) étaient similaires.

Source : Recensements 1981, 1986, 1991, 1996 et 2001.

4. Les tendances constatées chez les familles se sont répercutées sur les quartiers, un écart profond s'étant creusé entre les familles à revenu élevé et celles à faible revenu dans la quasi-totalité des régions métropolitaines.

Revenus entre 1980 et 2000

Le revenu médian des familles¹ résidant dans une région métropolitaine en 2000 s'est élevé à 62 300 dollars, soit une croissance de 1 p. 100 par rapport à 1990 (Tableau 1). (La médiane est le point par rapport auquel la moitié des familles ont enregistré un revenu plus élevé et l'autre moitié un revenu moins élevé.) Dans l'ensemble, les revenus se sont accrus plus rapidement dans les années 1980. Le revenu médian des familles dans les zones métropolitaines s'est accru de 5 p. 100 au cours des années 1980. Sur l'ensemble de la période de 20 ans, le revenu médian s'est accru de 7 p. 100.

Prises dans leur ensemble, ces tendances se sont généralement reflétées parmi les RMR avec des résultats variables. Dans les années 1980, 15 des 27 RMR ont enregistré des taux de croissance supérieurs ou égaux à 5 p. 100, cependant que 4 n'ont enregistré ni croissance ni diminution. Ces RMR étaient situées dans l'Ouest canadien où la récession des années 1980 a été le plus fortement ressentie. Dans les années

¹ Revenu des familles économiques après le transfert et avant l'impôt. La famille économique désigne un groupe de deux ou plusieurs personnes occupant le même logement et reliées entre elles par le sang, le mariage, une union de droit commun ou une adoption. Cette définition exclut les personnes libres de liens familiaux. Les tendances à partir du revenu équivalent rajusté de toutes les personnes (personnes libres de liens familiaux et personnes faisant partie des familles économiques) étaient similaires. Le terme revenu se réfère au revenu annuel gagné dans l'année qui a précédé le recensement.

1990, alors que 12 RMR n'ont enregistré ni croissance ni diminution, le revenu médian de certaines RMR a continué d'augmenter. Dans l'ensemble, 5 RMR situées dans diverses parties du Canada ont enregistré un taux de croissance de 5 p. 100 ou davantage dans les années 1990.

La plupart des résidents des régions métropolitaines ont bénéficié, dans une certaine mesure, de la croissance économique des années 1980. Les revenus se sont accrus au sommet et à la base de la répartition des revenus, les revenus au sommet ayant eu tendance à s'accroître davantage. En raison de l'accroissement des revenus à la base de la répartition, le taux des faibles revenus dans l'ensemble des régions métropolitaines de recensement a diminué de 18,3 p. 100 à 17,2 p. 100 entre 1980 et 1990. La plupart des centres urbains ont bénéficié de cette diminution.

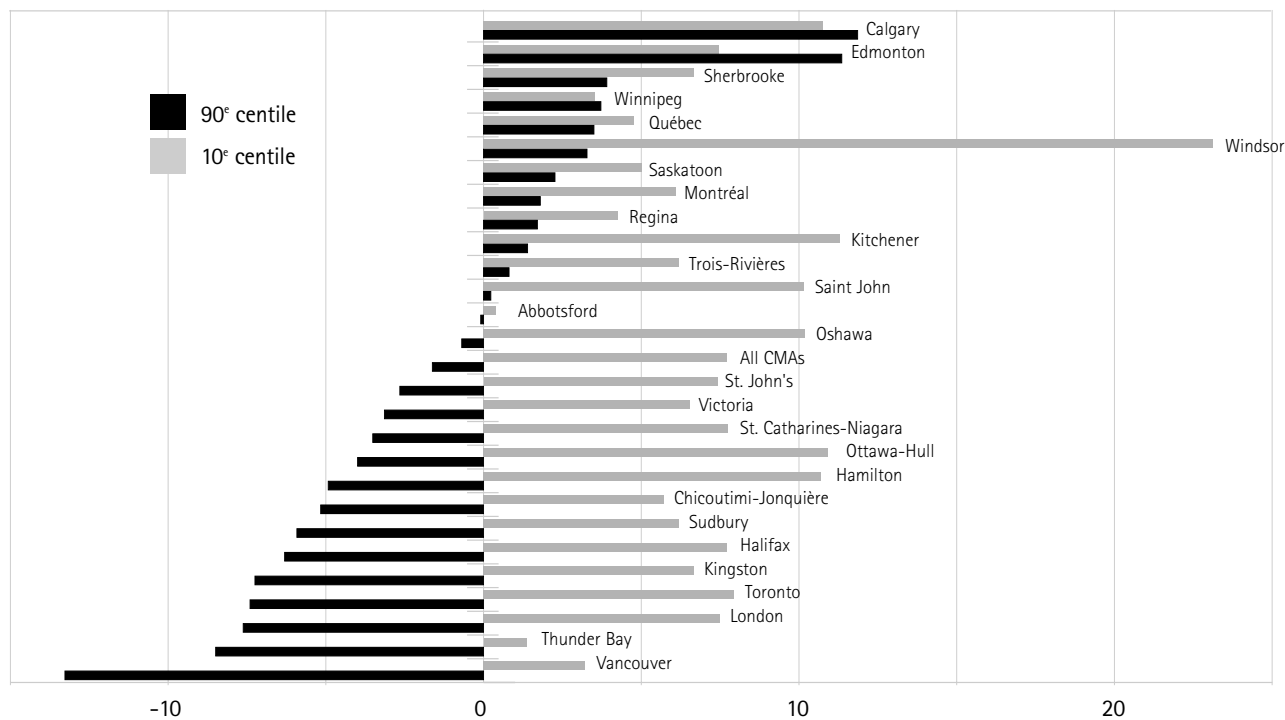
Dans les années 1990, la croissance a été davantage concentrée parmi les familles à revenu élevé, les familles à revenu plus faible ayant enregistré une faible croissance ou une diminution dans nombre de régions métropolitaines (Figure 1). On peut le voir

d'après l'examen de la croissance des revenus au 10e et au 90e centiles. Le 10e centile représente la personne dont le revenu est inférieur à celui de 90 p. 100 de la population et supérieur à celui de 10 p. 100 de cette même population. Par conséquent, il s'agit d'une personne dont le revenu est inférieur à celui de la plupart des autres. Pris dans leur ensemble, les revenus des RMR au 10e centile ont diminué de 1,6 p. 100 dans les années 1990. Ils ont également diminué de 5 p. 100 ou davantage dans 9 RMR situées dans diverses parties du Canada.

Le 90e centile représente la personne dont le revenu est supérieur à celui de 90 p. 100 de la population et inférieur à celui de 10 p. 100 de cette même population. Pris dans leur ensemble, les revenus des RMR au 90e centile se sont accrus de 7,9 p. 100 dans les années 1990. Ils se sont également accrus de 5 p. 100 ou davantage dans 20 RMR et de 10 p. 100 ou davantage dans 7 RMR.

Par suite de la diminution des revenus au 10e centile, le taux des faibles revenus dans l'ensemble des régions métropolitaines s'est légèrement accru pour passer de 17,2 p. 100 à

FIGURE 1
Accroissement du revenu dans le 10e et le 90e centiles, 1990-2000^a



^a Revenu équivalent rajusté des adultes pour toutes les personnes. Le revenu est mesuré après le transfert et avant l'impôt.
Source : Recensements 1991 et 2001.

TABLEAU 2

Taux des faibles revenus et pourcentages de la population, par groupe, 2000^a

	Taux des faibles revenus	Pourcentage de la population	Pourcentage de la population à faible revenu
Autochtones	41,6	1,6	3,7
Nouveaux Immigrants	35,0	9,0	17,7
Autres immigrants	18,3	20,8	21,5
Autres	14,7	68,7	57,0
Membres des familles			
non monoparentales	15,4	92,7	80,7
monoparentales	46,6	7,3	19,3
Toutes les personnes	17,7	100,0	100,0

^a Les faibles revenus sont mesurés après le transfert et avant l'impôt. On considère qu'une personne a un faible revenu si son revenu équivalent rajusté d'adulte se situe dans la moitié au-dessous du point médian dans sa RMR. Ce seuil varie d'une RMR à l'autre, mais en moyenne il représentait 33 600 \$ pour une famille de deux adultes et deux enfants, mesurés en dollars constants de l'an 2000.

Source : Recensement 2001.

17,7 p. 100 entre 1990 et 2000. Dans certaines régions métropolitaines, les tendances ont été diverses dans les années 1990, les taux des faibles revenus augmentant dans certaines RMR et diminuant dans d'autres. La plus forte croissance du taux des faibles revenus a été constatée à Vancouver où elle est passée de 15,8 p. 100 à 19,1 p. 100 entre 1990 et 2000².

Les taux des faibles revenus sont supérieurs dans certains groupes

Les taux des faibles revenus dans les régions métropolitaines ont été supérieurs dans certains groupes, surreprésentant ces derniers de façon disproportionnée au sein de la population à faible revenu. Le rapport se concentre particulièrement sur trois groupes qui ont eu tendance à enregistrer des taux plus élevés de faibles revenus par comparaison avec l'ensemble de la population dans une région métropolitaine déterminée. Ces groupes sont les nouveaux immigrants (arrivés durant la décennie qui a précédé le recensement³), les Autochtones et les membres des familles monoparentales.

Le taux des faibles revenus parmi les membres des familles monoparentales⁴ était de 46,6 p 100 en 2000, comparativement à un taux de 15,4 p. 100 pour les membres d'autres types de familles (Tableau 2). Alors qu'il était élevé en 2000, le taux des faibles revenus parmi les membres des familles monoparentales était encore plus élevé en 1980 lorsqu'il atteignait 54,2 p. 100. En raison du taux élevé des faibles

revenus parmi les membres des familles monoparentales, ces taux ont représenté un pourcentage disproportionné de la population à faibles revenus. Alors que les membres des familles monoparentales représentaient 7,3 p. 100 de la population métropolitaine, ils constituaient 19,3 p. 100 de la population métropolitaine à faibles revenus.

En 2000, les nouveaux immigrants enregistraient un taux de faibles revenus de 35 p. 100, soit près de deux fois le taux moyen pour l'ensemble des régions métropolitaines (Tableau 2). À l'inverse, en 1980, les nouveaux immigrants n'enregistraient qu'un taux de faibles revenus de 23,1 p. 100 seulement. Cet accroissement a été significatif dans toutes les régions métropolitaines comptant une forte population de nouveaux immigrants. Comme dans le cas des familles monoparentales, les nouveaux immigrants représentaient un pourcentage disproportionné de la population à faibles revenus.

Au même moment où les taux des faibles revenus augmentaient dans le cas des nouveaux immigrants, la proportion de ce groupe par rapport à l'ensemble de la population ne cessait de croître, en particulier dans les années 1990. En 2000, 9 p. 100 des résidents dans les 27 plus grandes régions métropolitaines étaient des nouveaux immigrants, comparativement à 6,1 p. 100 en 1990.

Toronto et Vancouver étaient deux des régions métropolitaines où le taux des faibles revenus s'était accru dans les années 1980. La presque totalité de la croissance du taux des faibles revenus dans ces régions, dans les années 1990, affectait surtout les nouveaux immigrants. À Toronto, le taux des faibles revenus en 2000 était de 17,7 p. 100, soit un accroissement de

² Les faibles revenus sont mesurés après le transfert et avant l'impôt. On considère qu'une personne a un faible revenu si son revenu équivalent rajusté d'adulte se situe dans la moitié au-dessous du point médian des revenus équivalents rajustés des adultes dans sa RMR. Ce seuil varie d'une RMR à l'autre, mais il représentait en moyenne 33 600 \$ pour une famille de deux adultes et deux enfants, en dollars constants de l'an 2000. Pour les autres années, le revenu est rajusté par rapport aux dollars constants de l'an 2000 et comparé au seuil fixe.

³ Les personnes nées au Canada et vivant dans des familles présidées par des immigrants sont comprises dans les totaux des immigrants.

⁴ Ne comprend que les familles monoparentales ayant au moins un enfant âgé de 17 ans ou moins.

1,8 p. 100 par rapport à 1990. Toutefois, parmi les nouveaux immigrants le taux des faibles revenus s'était accru de 4,6 points pour atteindre 32,8 p. 100 en 2000. À l'inverse, le taux des faibles revenus parmi le reste de la population est demeuré virtuellement inchangé à Toronto. À Vancouver, le taux des faibles revenus s'est accru de 3,3 p. 100 pour atteindre 19,1 p. 100 en 2000. Toutefois, parmi les nouveaux immigrants le taux des faibles revenus s'est accru de 10,7 points pour atteindre 37,4 p. 100. À l'inverse, le taux des faibles revenus parmi le reste de la population s'est accru de 0,7 point seulement pour atteindre 15,4 p. 100. La presque totalité des RMR ayant une importante population de nouveaux immigrants a enregistré un accroissement du taux des faibles revenus parmi ces derniers, comparativement au reste de la population.

Quant aux Autochtones dans les régions métropolitaines, 41,6 p. 100 vivaient dans des quartiers à revenus deux fois plus faibles que la moyenne nationale pour ces mêmes régions (Tableau 2). Comme dans le cas des familles monoparentales et des nouveaux immigrants, les Autochtones représentaient un pourcentage

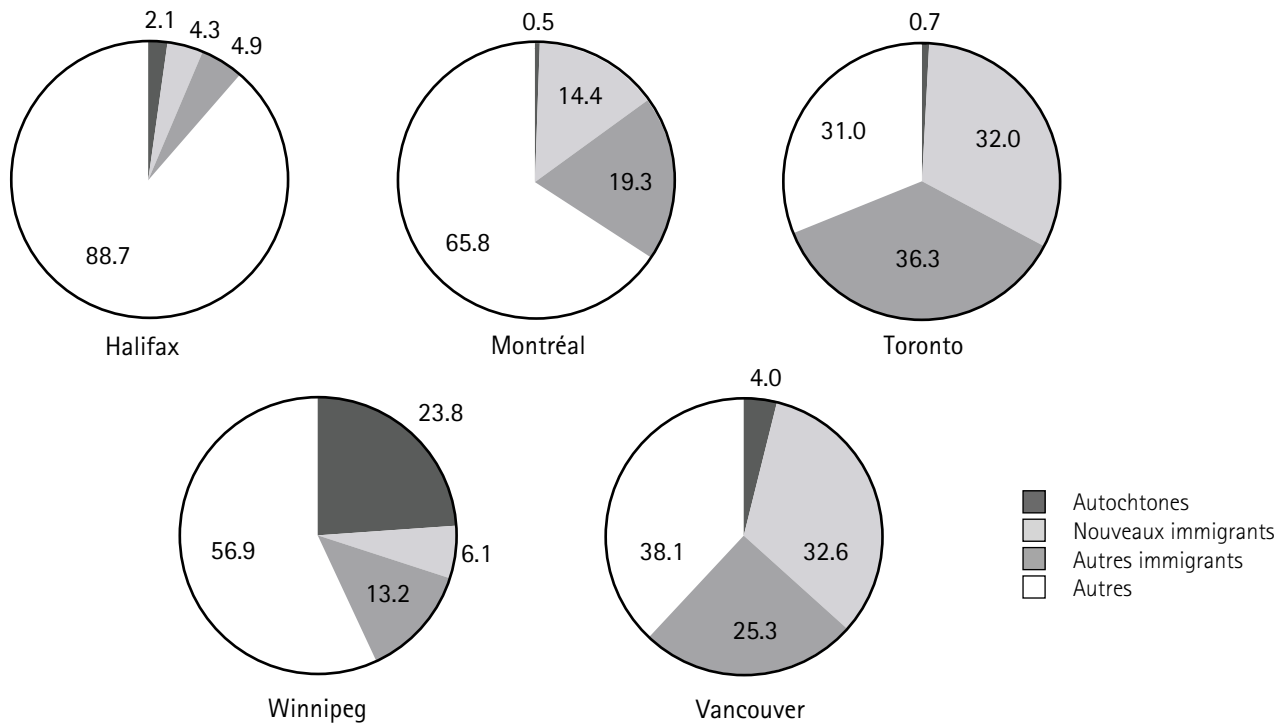
disproportionné de la population à faibles revenus. (En raison des changements intervenus dans la collecte des données pour le recensement des Autochtones, cette tranche de la population ne peut être uniformément définie que pour les recensements de 1996 et 2001.)

Les régions métropolitaines ont des populations d'Autochtones et d'immigrants diversement composées. Par conséquent, la composition de la population à faibles revenus varie sensiblement d'une ville à l'autre. À Winnipeg, Regina et Saskatoon, les Autochtones représentaient plus de 20 p. 100 de la population à faibles revenus. À Toronto et Vancouver, les Autochtones étaient rares parmi la population à faibles revenus. Par ailleurs, les nouveaux immigrants étaient plus largement représentés : 32 p. 100 à Toronto et 32,6 p. 100 à Vancouver (Figure 2).

Écart de revenu plus large entre quartiers riches et quartiers pauvres

L'accroissement de l'écart de revenu entre les familles à revenus plus élevés et à revenus plus faibles dans les régions métropolitaines se reflète dans l'écart de revenu sans cesse croissant entre

FIGURE 2
Composition de la population à faible revenu, 2000^a

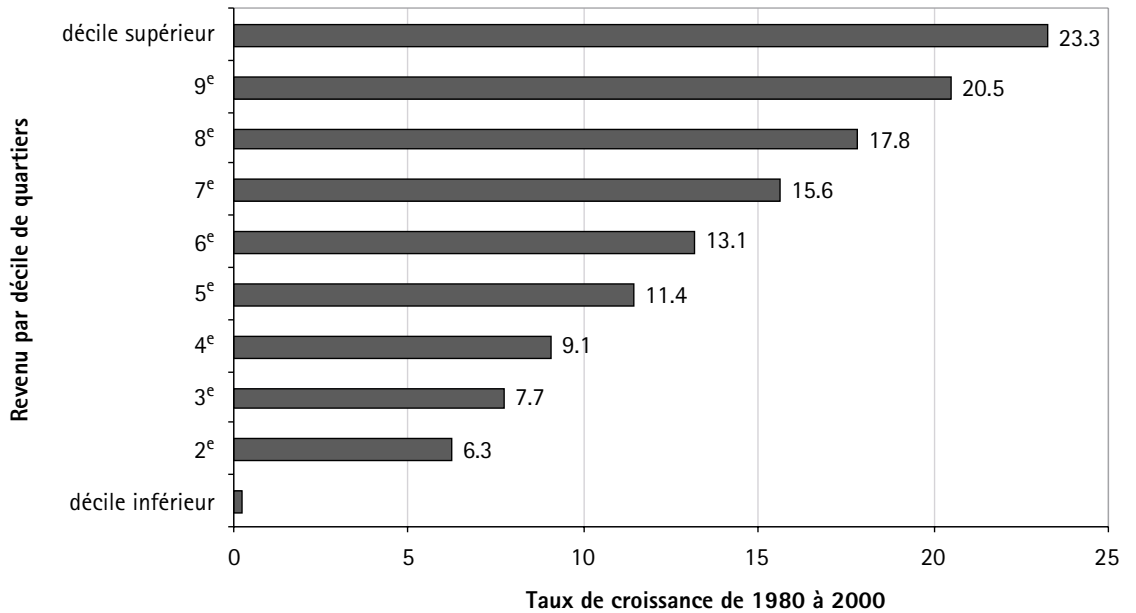


^a Les faibles revenus sont mesurés après le transfert et avant l'impôt. On considère qu'une personne a un faible revenu si son revenu équivalent rajusté d'adulte se situe dans la moitié au-dessous du point médian des revenus équivalents rajustés d'adultes dans sa RMR.

Source : Recensement 2001.

FIGURE 3

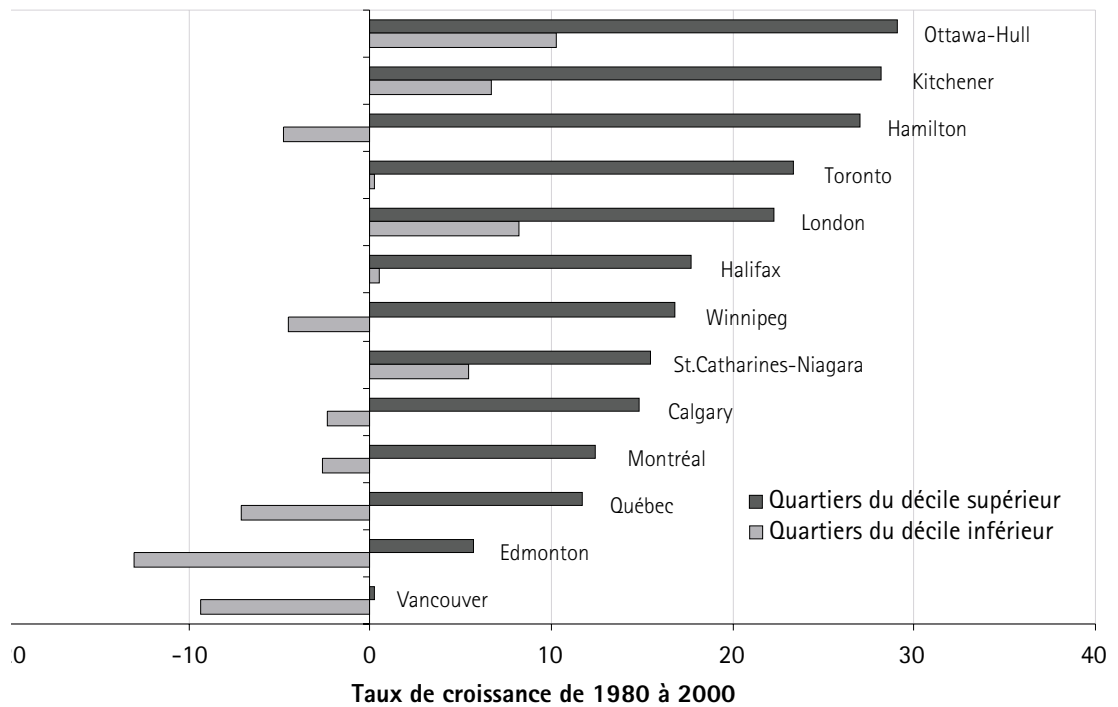
Croissance du revenu par décile de quartiers, 1980-2000, Toronto^a



^a Les quartiers sont définis par les districts de recensement. Pour les fins de cette analyse, les quartiers sont groupés selon le décile des revenus équivalents rajustés des adultes en 1980 et 2000. Ensuite, le revenu médian des quartiers (et la croissance du revenu médian entre 1980 et 2000) est calculé pour chaque décile. Le revenu est mesuré après le transfert et avant l'impôt.
Source : Recensements 1981 et 2001.

FIGURE 4

Croissance des revenus par décile de quartiers, 1980-2000, RMR choisies^a



^a Les quartiers sont définis par les districts de recensement. Pour les fins de cette analyse, les quartiers sont groupés selon le décile des revenus équivalents rajustés des adultes en 1980 et 2000. Ensuite, le revenu médian des quartiers (et la croissance du revenu médian entre 1980 et 2000) est calculé pour chaque décile. Le revenu est mesuré après le transfert et avant l'impôt.
Source : Recensements 1981 et 2001.

quartiers à revenus plus élevés et à revenus plus faibles. À Toronto, par exemple, le revenu familial médian dans les quartiers les plus pauvres, représentant 10 p. 100 de l'ensemble des quartiers, s'est accru de 0,2 p. 100 par rapport à 1980. Dans les quartiers les plus riches (10 p. 100 de l'ensemble), il s'est accru de 23,3 p. 100 (Figure 3).

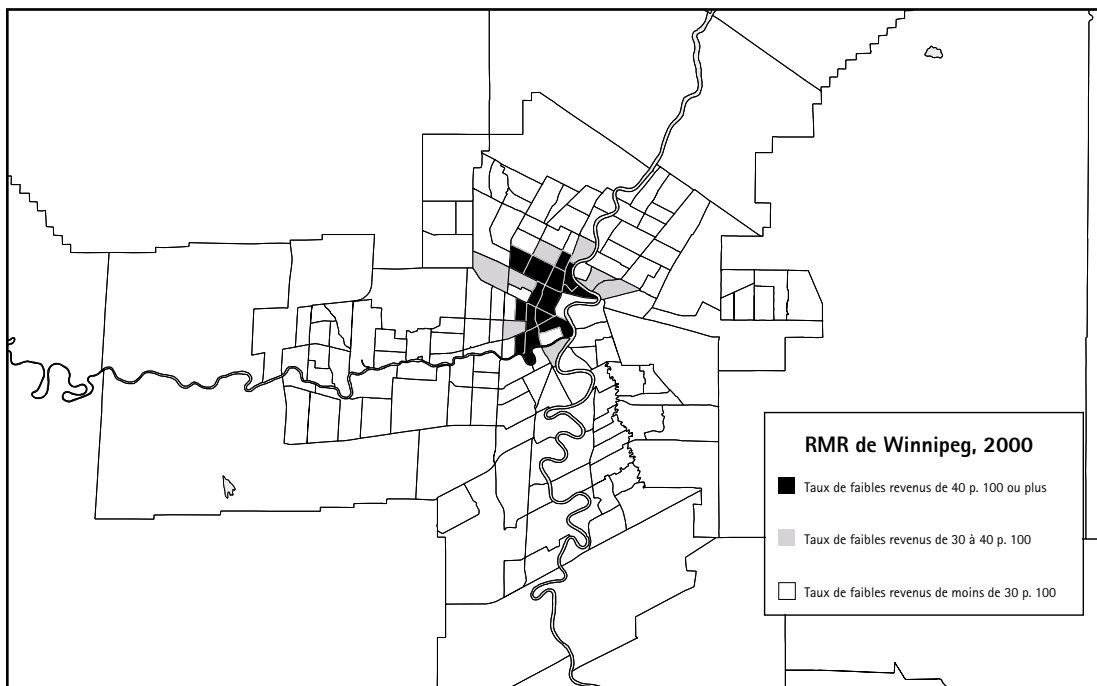
Cette différence sans cesse croissante entre quartiers à revenus plus élevés et à revenus plus faibles a été observée dans l'ensemble des grandes régions métropolitaines (figure 4). Dans certaines régions, comme Ottawa-Hull, Kitchener, St. Catharines-Niagara et London, les revenus des quartiers à revenus plus élevés et à revenus plus faibles se sont accrus, bien que ceux des quartiers à revenus plus élevés se soient accrus plus rapidement. À Hamilton, Winnipeg, Calgary, Montréal, Québec et Edmonton, les revenus se sont accrus dans les quartiers à revenus plus élevés et ont diminué dans les quartiers à revenus plus faibles. À Vancouver, les revenus ont diminué dans les quartiers à revenus plus faibles, mais sont demeurés inchangés dans les quartiers à revenus plus élevés.

Toutefois, alors que l'écart de revenu entre quartiers plus riches et quartiers plus pauvres se

soit accru, la proportion de quartiers qui étaient des quartiers à faible revenu est demeurée relativement stable dans les 27 régions métropolitaines entre 1980 et 2000. (Un quartier à faible revenu est celui où le taux des faibles revenus est supérieur à 40 p. 100.) En 1980, 6,1 p. 100 des quartiers dans les régions métropolitaines étaient des quartiers à faible revenu. Cette proportion est tombée à 5,5 p. 100 en 1990 et a doublé en 1995, pour passer à 11,8 p. 100, pour retomber ensuite à 5,8 p. 100 en 2000, à mesure que la situation économique s'améliorait.

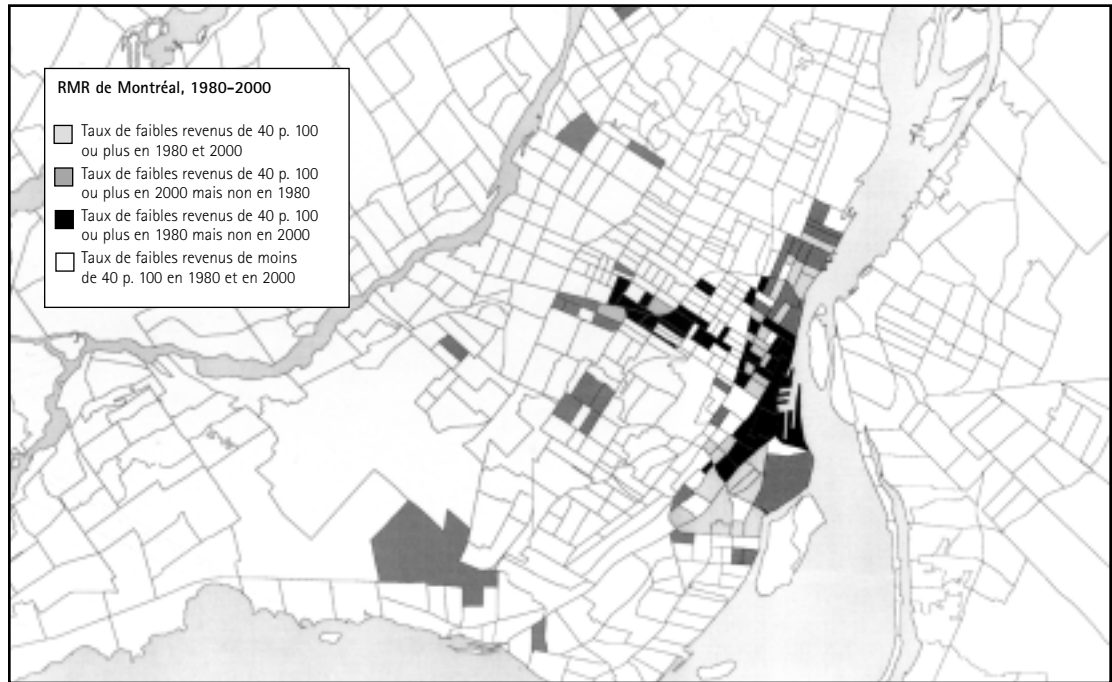
L'étude examine aussi l'emplacement des quartiers à faible revenu dans les plus grandes régions métropolitaines. L'objectif visé dans ce cas consiste à déterminer si les quartiers à faible revenu sont groupés ensemble dans les noyaux urbains des RMR ou s'ils sont dispersés et situés à travers les RMR. À cet égard, les RMR présentent une grande diversité au Canada. Certains centres, comme ceux de Winnipeg (Figure 5) et de Vancouver, présentent un seul regroupement dominant de quartiers à faible revenu dans leurs noyaux urbains. D'autres, comme ceux de Toronto et de Montréal, comptent plusieurs regroupements distincts de

FIGURE 5
Quartiers à faible revenu à Winnipeg, 2000^a



^a Les quartiers sont définis par les districts de recensement en utilisant leurs définitions en 2001. Les quartiers à faible revenu sont ceux dont plus de 40 p. 100 de la population a des faibles revenus. Source : Recensement 2001.

FIGURE 6
Quartiers à faible revenu à Montréal, en 1980 et 2000^a



^a Les quartiers sont définis par les districts de recensement. Les quartiers à faible revenu sont ceux où plus de 40 p. 100 de la population ont des faibles revenus. Pour les fins de cette analyse, les limites des districts de recensement ont été maintenues constantes selon leur configuration en 1981 pour la détermination du statut de faible revenu, puis elles ont été tracées en utilisant les limites de 2001.

Source : Recensements 1981 et 2001.

quartiers à faible revenu entourant un noyau urbain relativement prospère.

À Toronto et à Montréal, il était moins probable de trouver les quartiers à faible revenu dans les noyaux urbains et plus probable de les trouver dans des regroupements à l'extérieur des noyaux urbains en 2000 qu'en 1980. En prenant Montréal comme exemple, le Plateau Mont-Royal est l'une des deux régions ayant des taux de faibles revenus supérieurs à 40 p. 100 en 1980, mais non en 2000 (Figure 6). L'autre région est celle du Vieux Montréal où l'on trouve plusieurs ensembles de nouveaux condominiums. Durant la même période, trois regroupements de quartiers à faible revenu se sont développés plus loin encore du noyau urbain. Il s'agit du quartier Hochelaga-Maisonneuve, à l'Est de la ville, et de Côte-des-Neiges et Parc extension (près de Mont-Royal).

Trois groupes ayant le plus de probabilités de résider dans les quartiers à faible revenu

Les trois groupes ayant le plus de probabilités de résider dans les quartiers à faible revenu sont les nouveaux immigrants, les Autochtones et les familles monoparentales. En 2000, 11,7 p. 100 de la population autochtone résidait dans des

quartiers à faible revenu, tout comme 9,7 p. 100 des nouveaux immigrants et 8,7 p. 100 des membres des familles monoparentales. Parmi les résidents de l'ensemble des régions métropolitaines, seuls 4,4 p. 100 résidaient dans des quartiers à faible revenu.

Comme dans le cas de la population à faible revenu en général, les résidents des quartiers à faible revenu reflétaient aussi la composition démographique des RMR, les nouveaux immigrants représentant une grande partie des résidents des quartiers à faible revenu à Toronto et à Montréal, et les Autochtones des pourcentages significatifs à Winnipeg, à Regina et à Saskatoon.

Enfin, les nouveaux immigrants et les Autochtones représentaient une grande proportion, sans cesse croissante, de résidents des quartiers à faible revenu dans nombre de régions métropolitaines. À Toronto, la proportion de résidents des quartiers à faible revenu, qui étaient des nouveaux immigrants, est passée de 24,4 p. 100 en 1980 à 39,1 p. 100 en 2000. À Montréal, cette proportion est passée de 7,8 p. 100 à 19,4 p. 100. À Winnipeg, la proportion des résidents des quartiers à faible

revenu, qui étaient des Autochtones, est passée de 24,5 p. 100 en 1995 à 30,8 p. 100 en 2000.

Prochaines étapes

Statistique Canada continuera de publier cette série de rapports sur les tendances et les conditions prévalant dans les régions métropolitaines de recensement au Canada. Les futurs

rapports auront trait à des sujets tels que la démographie, l'immigration, l'habitat, la santé, les marchés du travail et la structure industrielle, le lieu de travail et le mode de transport, la population autochtone et la culture. Le rapport complet, *Faible revenu dans les régions métropolitaines* de recensement, peut être consulté en direct à l'adresse www.statcan.ca.



Canada

Un aperçu démographique 2001

Ravi Pendakur, Jaime Hedges, Emily King

Le Canada est un pays en constante évolution sur le plan démographique. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la population du Canada a vieilli et le taux de natalité a diminué; il y a eu aussi un déplacement massif de la population vers les villes et le lieu de provenance des immigrants a changé plusieurs fois en réponse à la mondialisation croissante et à la volonté du Canada d'accepter de nouveaux immigrants. Parallèlement, la structure des familles et des ménages s'est modifiée radicalement. Tous ces changements ont eu pour effet de transformer le Canada en un des pays les plus diversifiés du monde sur le plan ethnique. En conséquence, les gens doivent de plus en plus faire face à un monde diversifié comme jamais auparavant.

ÂGE, ÉTAT MATRIMONIAL, MOBILITÉ, IDENTITÉ D'AUTOCHTONE, ORIGINE ETHNIQUE
MINORITÉS VISIBLES, IMMIGRATION, LANGUE, GLOSSAIRE, QUESTIONS DU RECENSEMENT 2001

Direction de recherche et analyse stratégiques
Patrimoine canadien

« Je pense que le quartier compte près d'un tiers d'homosexuels, un tiers de nouveaux Québécois et un tiers – que je ne peux pas classer comme étant des familles – qui vivent du bien-être social. Mais attendez un instant, il y a aussi des nouveaux Québécois qui vivent du bien-être social, de même que des homosexuels. Je dirai donc qu'il y a dans le quartier près de 50 pour cent de la population qui dépend du bien-être social. »

Un paradoxe de la diversité : le Village gai de Montréal

BRIAN RAY

Migration Policy Institute, Washington, DC

La diversité culturelle et sociale a depuis toujours été l'un des attributs de l'urbanisme et constitue aujourd'hui une importante dimension de l'économie postindustrielle. Dans de nombreuses villes du Canada, les collectivités gaies et lesbiennes¹ font désormais partie du paysage matériel et social, contrairement à ce qui prévalait durant les précédentes décennies d'associations clandestines chez les minorités homosexuelles. Les centaines de milliers de personnes qui participent chaque année au défilé de la fierté gaie à Toronto ou aux célébrations DiverCité à Montréal déclarent sans ambages que la culture gaie s'inscrit dans la panoplie des cultures et de la vie publique dans toutes les villes. Plusieurs quartiers à Montréal, Toronto et Vancouver sont très connus comme étant des enclaves gaies ou lesbiennes et révèlent de façon matérielle et publique une ouverture face à la diversité et à la différence de la part des institutions municipales et de la population en général.

Comme dans le cas de nombreux paysages urbains, les quartiers gaies dans les noyaux urbains ont acquis une valeur symbolique considérable aux yeux des minorités homosexuelles et de la population en général. Cependant, le grand public regarde rarement au-delà des représentations concernant l'hétérogénéité sociale de la collectivité homosexuelle ou s'attache à savoir qui est inclus

ou exclus des représentations populaires émanant des quartiers gaies. Le quartier Centre-Sud, à l'Est du centre-ville de Montréal, est l'emplacement du célèbre « Village gai », qui illustre si bien la nécessité de porter un œil critique sur les identités affirmées et célébrées par des symboles urbains ayant valeur d'icônes sur le plan de la diversité. En particulier, le clivage entre la représentation et les interactions sociales quotidiennes, qui définit le fait de se trouver dans un quartier où se côtoient femmes et hommes, mérite une sérieuse considération.

Connu parmi les francophones comme le « Faubourg à M'lasse », en raison des odeurs pénétrantes émanant des nombreuses usines qui occupaient naguère le quartier, le Centre-Sud fait désormais partie de l'image réaménagée de

¹ Dans ce document, j'emploie les termes « gai », « lesbienne » et « queer » pour désigner les homosexuels et les collectivités minoritaires homosexuelles. « Queer » implique généralement une définition plus large de l'identité sexuelle que gai ou lesbienne, et désigne fréquemment de façon générique des personnes ou des groupes considérés par les cultures dominantes comme « autres » en raison de leur orientation sexuelle. En catégorisant les orientations et les identités sexuelles, le terme « homosexuel » englobe les gaies et les lesbiennes ainsi que les personnes qui se considèrent comme bisexuelles, transsexuelles, transgendéristes ou sado-masochistes. Dans la plupart des cas, j'emploie les termes gai et lesbienne surtout pour respecter les identités des personnes interviewées ou les façons dont les collectivités sont représentées et comprises par les résidents de Montréal.

Montréal comme centre de technologie et d'innovation, de culture et de loisirs. Durant la plus grande partie de son histoire, le Centre-Sud a été un quartier prolétaire et, même si l'on relève, par endroits, de nombreuses preuves d'embourgeoisement résidentiel, il demeure malgré tout l'un des plus pauvres quartiers de la ville. Au cours de la dernière décennie, le Centre-Sud a été appelé de façon constante, bien que par moments ambiguë, le Village gai de Montréal². Les médias, l'administration municipale et un certain nombre d'entrepreneurs gais se sont efforcés, au fil du temps, de faire disparaître les aspects moins flatteurs hérités du passé industriel du quartier. Parallèlement, des entités gaies, lesbiennes et autres entités homosexuelles se sont alliées pour créer un paysage représentatif, généralement considéré comme gai – même le nom de l'arrondissement met l'accent sur ses caractéristiques homosexuelles – mais qui peut, à bien des égards, être considéré comme l'un des derniers paysages publics de la ville privilégiant la présence masculine. L'aménagement de paysages urbains équitables et sans risque exige que l'on passe outre au catalogage des quartiers censés symboliser la diversité et que l'on examine les méthodes dynamiques et quotidiennes d'après lesquelles on attache aux divers lieux une culture, un sexe, un genre et un classement.

Le présent document est le fruit d'entrevues menées auprès de quatre groupes de personnes : 18 homosexuels et 12 lesbiennes résidant dans le Centre-Sud, 18 lesbiennes non-résidentes qui demeurent dans des quartiers adjacents du noyau urbain et qui fréquentent le Village de temps à autre, ainsi que 12 résidents de longue date du Centre-Sud, qui s'identifient comme hétérosexuels³. Le projet se base sur des entrevues détaillées plutôt que sur une représentation statistique, afin de mieux faire comprendre les multiples façons dont ce quartier a été aménagé, interprété et fréquenté par les femmes et les hommes. Les répondants ont été choisis grâce aux contacts que mes adjoints de recherche et moi-même maintenons avec des personnes et des organisations, et plusieurs

« boules de neige » ont été lancées afin d'introduire la plus grande diversité possible dans l'échantillonnage.

Le Village en tant que représentation et expérience

Depuis le milieu des années 1980, le Village et Montréal ont émergé comme l'une des cinq grandes destinations pour le tourisme gai en Amérique du Nord. Un programme annuel de bals de fin de semaine, qui attire surtout des hommes de différents points du Canada, des États-Unis et d'Europe, plus le fait d'avoir été choisie comme ville hôte pour Rendez-Vous Montréal, un événement sportif de première importance pour les gais et les lesbiennes, qui aura lieu en 2006, et les images largement diffusées par l'industrie de la pornographie au sujet de la sexualité des gais québécois, sont autant d'éléments qui ont contribué à souligner l'importance de Montréal comme destination pour voyageurs gais fortunés. À présent, dans le Village il y a plus de vingt bars et discothèques, des clubs de strip-tease masculins, des saunas et un nombre sans cesse croissant de restaurants et commerces de détail appartenant à des homosexuels ou conviviaux avec ces derniers. Le Centre-Sud a connu d'importants changements ces quinze dernières années. Considérés à une époque comme étant affligés « de nombreux phénomènes – prostitution masculine, prostitution féminine, petits voyous, « Mohawks », voyous armés... chiens méchants, trafiquants de drogues... tout! », le Centre-Sud et le Village sont à présent un « lieu à fréquenter » (entrevue n° L4).

L'un des plus évidents moyens ayant permis au Village de s'ériger en espace gai est l'activité commerciale générée sur la rue Sainte-Catherine. Des bars, des saunas, des restaurants, des commerces de détail, un nombre (relativement restreint) de services communautaires, ainsi qu'un grand nombre de drapeaux arc-en-ciel, confèrent son caractère au quartier et affirment sans équivoque sa culture homosexuelle. La plupart de ces établissements, et non pas tous, offrent leurs services aux hommes gais et de façon accessoire aux lesbiennes, les espaces réservés à ces dernières étant souvent situés à l'écart de la rue, au deuxième ou au troisième étage des édifices. Nombre de lesbiennes se plaignent du fait qu'il n'existe aucun équivalent féminin à l'espace gai masculin du Village, où les services sont concentrés et visibles, à la fois pour les homosexuels et les hétérosexuels de

² Cette étiquette a un caractère élastique. Selon le contexte, le Village gai peut désigner uniquement les commerces et la vie de la rue sur la rue Sainte-Catherine. Dans d'autres cas, l'étiquette englobe aussi les zones résidentielles du Centre-Sud, aux alentours de la rue Sainte-Catherine.

³ Les noms des personnes interviewées sont des pseudonymes.

Montréal. Comme le faisait remarquer l'une des femmes : « si vous prenez une poignée du Village, la secouez et la répandez tout autour, vous obtiendrez le Plateau⁴... [L'espace lesbien] est disséminé parmi la diversité des orientations sexuelles, il n'est pas concentré, il est plus dilué » (entrevue n° L8).

Pour un grand nombre de résidents hétérosexuels de longue date, les caractéristiques sexuelles du quartier et la possibilité que leurs voisins soient homosexuels ou lesbiennes font partie des nombreux changements subis par le Centre-Sud, des changements sur lesquels ils n'exercent aucun contrôle. Il n'est pas surprenant que les répondants hétérosexuels aient établi des distinctions très claires entre leur lieu de résidence au Centre-Sud et les quartiers à réputation homosexuelle.

Les résidents hétérosexuels sont cependant conscients que le Centre-Sud a plusieurs « réputations », en particulier celle relative à sa pauvreté. Sur ce point, ils ont beaucoup en commun avec leurs voisins homosexuels et lesbiennes. Indépendamment de leur orientation sexuelle, nombreux sont ceux qui considèrent la pauvreté comme la principale caractéristique et le plus sérieux désavantage du quartier. Benoît trace un portrait typique de la population pauvre du quartier et d'une vie dans la pauvreté : « je pense que le quartier compte près d'un tiers d'homosexuels, un tiers de nouveaux Québécois [immigrants] et un tiers – que je ne peux pas classer comme étant des familles – qui vivent du bien-être social. Mais attendez un instant, il y a aussi des nouveaux Québécois qui vivent du bien-être social, de même que des homosexuels. Je dirai donc qu'il y a dans le quartier près de 50 pour cent de la population qui dépend du bien-être social. Cela se voit davantage la nuit et le jour où les gens reçoivent leurs chèques du bien-être... Ces jours-là, on peut voir les caisses de bière rouler littéralement dans les rues, et les trafiquants de drogues deviennent plus actifs que jamais » (entrevue n° G9). Bien que plusieurs résidents observent par certains endroits un plus grand embourgeoisement résidentiel et qu'ils constatent la revitalisation commerciale le long de la rue Sainte-Catherine, la plupart d'entre eux soulignent le caractère quotidien, plutôt qu'exceptionnel, de la pauvreté. Patricia, une lesbienne non-résidente, remarque : « je ne pense

pas souvent au Village mais au Centre-Sud, là où demeurent beaucoup de gens pauvres... où on observe beaucoup de pauvreté... alors que les homosexuels font circuler beaucoup d'argent, et cela est pénible » (entrevue n° L17).

Outre la pauvreté et les problèmes liés à la prostitution et à l'usage de drogues injectables, la plupart des gens interviewés ont parlé de la façon dont le sexe et la sexualité se manifestent dans le quartier. La drague gaie est une activité souvent citée, que beaucoup considèrent comme faisant partie de la vie du quartier. Pour David, la drague gaie et la prédominance de la présence masculine confèrent un caractère sans équivoque à la vie de la rue : « je demeure ici depuis trois ans et demi, ou à peu près; la première année, dès la première journée chaude du printemps, lorsque le soleil brille et qu'il fait plus de 20°, j'ai remarqué que la moitié des hommes étaient dehors, à moitié nus dans les rues, se promenant dans les deux sens. À mesure que cela se généralisait, la drague s'intensifiait tout le long de la rue Sainte-Catherine... » (entrevue n° G8). Les lesbiennes résidentes sont également conscientes de cette présence masculine et du coup d'œil masculin lancé dans les rues du quartier. Catherine, une lesbienne du Centre-Sud, décrit la drague à peu près dans les mêmes termes : « les gars... je veux dire, quand arrive le printemps, ils sont... je ne veux pas dire "fous" là-bas, mais c'est tout comme... c'en est un peu trop parfois » (entrevue n° VL4 au Village).

Plusieurs gais considèrent très important que le quartier soit un lieu relativement sûr et confortable où ils peuvent exprimer leur sexualité et leur identité. Nick décrit le Village comme le lieu où il a pu exprimer sans danger sa sexualité et sa sensualité après avoir dévoilé son homosexualité. Le Village lui a procuré « un niveau de confort qui lui a permis d'admirer d'autres hommes gais, comme objets sexuels et comme personnes » (entrevue n° G7). Plusieurs femmes ont elles aussi des paroles élogieuses à propos du Village, un lieu où elles peuvent se montrer affectueuses, s'embrasser, se tenir par la main et exprimer leur sexualité librement et sans équivoque dans un espace public. Monique, une lesbienne résidente dans le Centre-Sud, décrit cette libération qu'elle ressent dans le quartier : « je me sens vraiment normale et à l'aise ici, et je fais ma vie avec ma compagne de façon naturelle; quand je quitte mon appartement, je vois des gens qui vivent normalement... je vois des filles qui veulent

⁴ Le Plateau est le quartier situé immédiatement au nord du Centre-Sud.

draguer, je vois tout cela... » (entrevue n° VL1 au Village).

La presque totalité des lesbiennes que nous avons interviewées racontent comment elles fréquentent les bars pour lesbiennes ou pour gais dans le Village, et certaines se disent en faveur du Village en tant qu'espace « queer » où les diverses orientations sexuelles trouvent le moyen de s'exprimer. Cependant, la plupart des femmes ne manquent pas d'établir une nette distinction entre leurs identités en tant que femmes et en tant que lesbiennes, et soulignent ce que le Village représente pour les hommes gais et pour le public en général. Kim, l'une des lesbiennes non-résidentes, fait remarquer que l'existence du Village la rend heureuse et elle ajoute : « je célèbre l'identité masculine gaie dans cet espace, mais j'y pense en tant qu'espace masculin gai, un espace dont je tire satisfaction pour cette même raison. J'ai un sentiment de sororité ou quelque chose de ressemblant, mais je ne ressens aucun sentiment d'appartenance ou de propriété que ce soit » (entrevue n° L8). D'autres femmes ont l'impression d'avoir une relation d'amour-haine à l'égard de cet espace. Rita fait remarquer que le Village la déçoit toujours, car « il offre tellement plus aux garçons... je pense que beaucoup de femmes sont déçues par ce que l'on y trouve et pourtant elles en ont aussi absolument besoin » (entrevue n° L3).

Plus étonnante encore est cette impression de marginalité qu'expriment beaucoup de femmes lorsqu'elles font allusion aux paysages sociaux du Centre-Sud. Elles soulignent que les hommes sont omniprésents et que le quartier reflète sa masculinité ainsi qu'une esthétique gaie. Rita se montre très exaspérée par le fossé qui sépare la représentation et l'expérience : « on se sent un peu étrange au Village, car on se trouve dans sa collectivité et pourtant on est considéré comme quelqu'un de l'extérieur... C'est drôle de se retrouver dans le Village gai et de toujours avoir le sentiment qu'ils [les hommes gais] vous considèrent comme une hétérosexuelle » (entrevue n° L3). De la même façon, Madeline, qui réside au Village, fait elle aussi remarquer qu'elle trouve de nombreux groupes d'hommes gais « hypermachos » et que ces derniers « considèrent les femmes d'après des stéréotypes ». Elle souligne qu'elle « n'a aucune envie de se retrouver dans des situations... où l'on est toujours confronté à des relations homme-femme, même s'il s'agit de relations entre gais et lesbiennes » (entrevue n° VL5 au Village). Les descriptions des femmes

lorsqu'elles font allusion au Village sont particulièrement révélatrices : « cité des garçons », « gai » et « masculin ». Elles ajoutent aussi que les hommes gais « accaparent » l'espace et qu'ils créent les images et les descriptions qui finissent par structurer la façon dont les gens perçoivent et imaginent le Village. Lucie, une résidente du Village, le qualifie de « monde d'hommes. Comment dire? Un monde superficiel. Ce n'est pas un monde complexe. C'est un monde de relations sexuelles sans importance, vous savez. Vous êtes là depuis deux ou trois minutes et voilà! Il y a du sexe partout. C'est là que les hommes se rencontrent » (entrevue n° VL10 au Village).

Pour un grand nombre de femmes, leur statut et leur vulnérabilité physique comme femmes, leurs perceptions de la masculinité, ainsi que la peur et le danger, constituent autant de facteurs qui façonnent leurs perceptions et leurs expériences par rapport au Village. Plusieurs des femmes interviewées soulèvent les cas de violence, de trafic de drogues, de proxénétisme et de prostitution. Ces femmes se considèrent comme des cibles lorsqu'elles sont dans la rue. La plupart d'entre elles décrivent aussi les différentes façons dont la masculinité et, dans certains cas la misogynie, les marginalise dans ce paysage social supposément inclusif. Kim, par exemple, fait part de ses expériences face à la misogynie des gais dans le Village, en mettant l'accent sur le phénomène qui se produit lorsque les hommes se retrouvent en groupes dans la rue. « Il y a beaucoup d'hommes qui s'efforcent par tous les moyens de se montrer féministes, et j'en suis heureuse, mais il demeure toujours un certain degré de misogynie lorsque les gens se réunissent en groupes. De sorte que je ne me sens pas dans mon espace, car j'ai l'impression que je devrai lutter pour imposer ma présence » (entrevue n° L8). D'autres femmes font allusion à leurs expériences individuelles négatives qui ont sérieusement entaché leur perception du Centre-Sud. Janis, par exemple, raconte que l'une des pires expériences d'abus verbal qu'elle ait jamais endurées a eu lieu au Village. « Lorsqu'il s'agit d'un toqué sur Sainte-Catherine au centre-ville, cela ne me dérange pas... mais lorsque cela se passe au Village avec un gai ou un groupe de gais, là ça me dérange. Je pense qu'ils devraient en être plus conscients, car si c'est là le type de comportement auquel j'aurai à faire face, ils ne peuvent alors se prétendre mes frères » (entrevue n° L12).

Les paradoxes et les politiques de la diversité urbaine

Les villes ont toujours été des lieux où les citoyens de divers horizons se fréquentent et retrouvent « l'autre ». Cependant, pour éliminer les phénomènes d'exclusion, il ne faut pas se contenter d'acclamer la diversité urbaine ou même de reconnaître publiquement et de célébrer une collectivité marginalisée sur le plan social. Cela ne prévient pas non plus la création, même involontaire, de nouveaux phénomènes de ce genre. Les paysages de pluralisme culturel et de marginalisation, comme on l'observe sans contredit au Centre-Sud, peuvent coexister même dans les plus ouverts des espaces publics urbains.

Comme nous l'ont indiqué nombre des lesbiennes et gais interviewés, le Village gai de Montréal demeure, à bien des égards, un paysage éloigné, parfois libérateur et parfois dangereux, souvent paradoxal. C'est un quartier où les nombreuses variantes de l'hétérosexualité et de la pauvreté entrent en contact avec l'homosexualité, la masculinité, la féminité, le patriarcat, la richesse et la langue pour créer un paysage social où l'on observe la célébration de

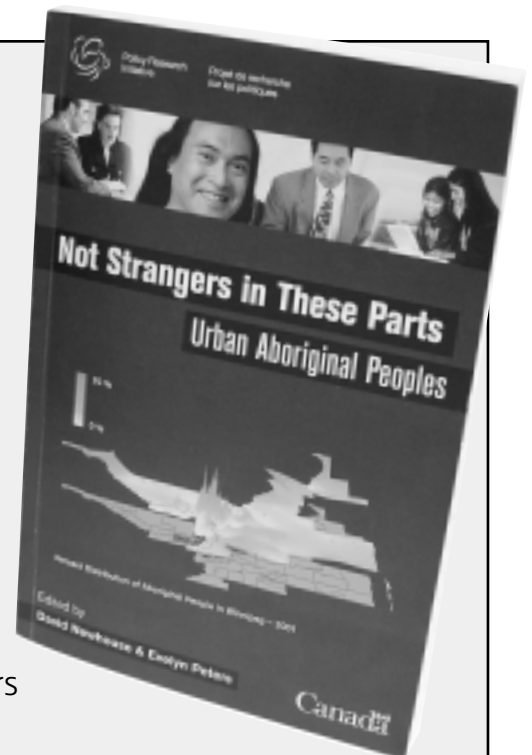
la différence par rapport au reste de la société et la suppression simultanée des identités. Le Centre-Sud est un paysage qui englobe non seulement l'homosexualité masculine, mais aussi des versions très particulières de la masculinité, de l'image du corps masculin et du privilège. À cet égard, les principaux bénéficiaires des représentations hypermasculines du Village, ayant valeur d'icône, sont probablement les touristes masculins fortunés et majoritairement anglophones, en provenance de l'étranger, et non les Montréalais. Dans l'économie postindustrielle de la ville où les paysages culturels « exotiques » sont accueillis comme parties intégrantes de la nouvelle économie culturelle, de même que les expressions symboliques et matérielles d'une ouverture sociétale face à la diversité et à la différence, le Village fait figure de paradoxe. Il est symboliquement significatif en tant qu'expression de l'ouverture et que défi aux normes de la masculinité hétérosexuelle. Mais, sous de nombreux rapports, exceptionnels et quotidiens, le Village demeure un paysage social urbain où les « garçons peuvent être des garçons », alors que les femmes sont le plus souvent reléguées aux oubliettes.

"Canada's urban Aboriginal population offers the potential of a large, young and growing population – one that is ambitious and increasingly skilled. Let us work together to ensure that urban Aboriginal Canadians are positioned and empowered to make an ongoing contribution to the future vitality of our cities and Canada."

Not Strangers in These Parts Urban Aboriginal Peoples

Sous la direction de David Newhouse et Evelyn Peters

Gouvernement du Canada
Projet de recherche sur les politiques



La diversité qui existe au sein de la population autochtone vivant en milieu urbain et les répercussions qu'a la situation démographique et géographique de chacune des villes sur la situation de cette population.

Les sept plus grandes régions métropolitaines de recensement autochtones : problèmes semblables, situation différente

LORNA JANTZEN¹

Ministère du Patrimoine canadien

Nous entendons souvent parler dans les médias des problèmes socio-économiques auxquels sont confrontés les Autochtones vivant en milieu urbain. Le présent article fait ressortir la façon dont la situation de la population autochtone varie d'une ville à l'autre. Pour ce faire, on utilisera les données du recensement de 2001 afin d'étudier les similitudes et les différences entre les sept régions métropolitaines de recensement (RMR) et agglomérations de recensement (AR)² comptant la plus forte population d'identité autochtone au Canada, soit Winnipeg, Edmonton, Regina, Saskatoon, Calgary, Vancouver et Toronto (graphique 1). En outre, le présent article illustrera la diversité qui existe au sein de la population autochtone vivant en milieu urbain et les répercussions qu'a la situation démographique et géographique de chacune des villes sur la situation de cette population dans ces RMR. On utilisera certains indicateurs pour illustrer les diverses situations démographiques, culturelles et socio-économiques qui existent au sein des sept RMR choisies.

Dans le cadre du recensement, on pose une série de questions qui peuvent servir à définir la population autochtone du Canada : ces questions portent sur l'origine ethnique, l'identité autochtone, les Indiens inscrits et l'appartenance à une bande ou à une Première nation. La première partie du présent document examinera la répartition et la composition, dans les RMR choisies, des personnes s'étant déclarées autochtones à la question sur l'origine ethnique (ci-après appelées « population d'origine autochtone) et à la question sur l'identité autochtone (ci-après appelées « population

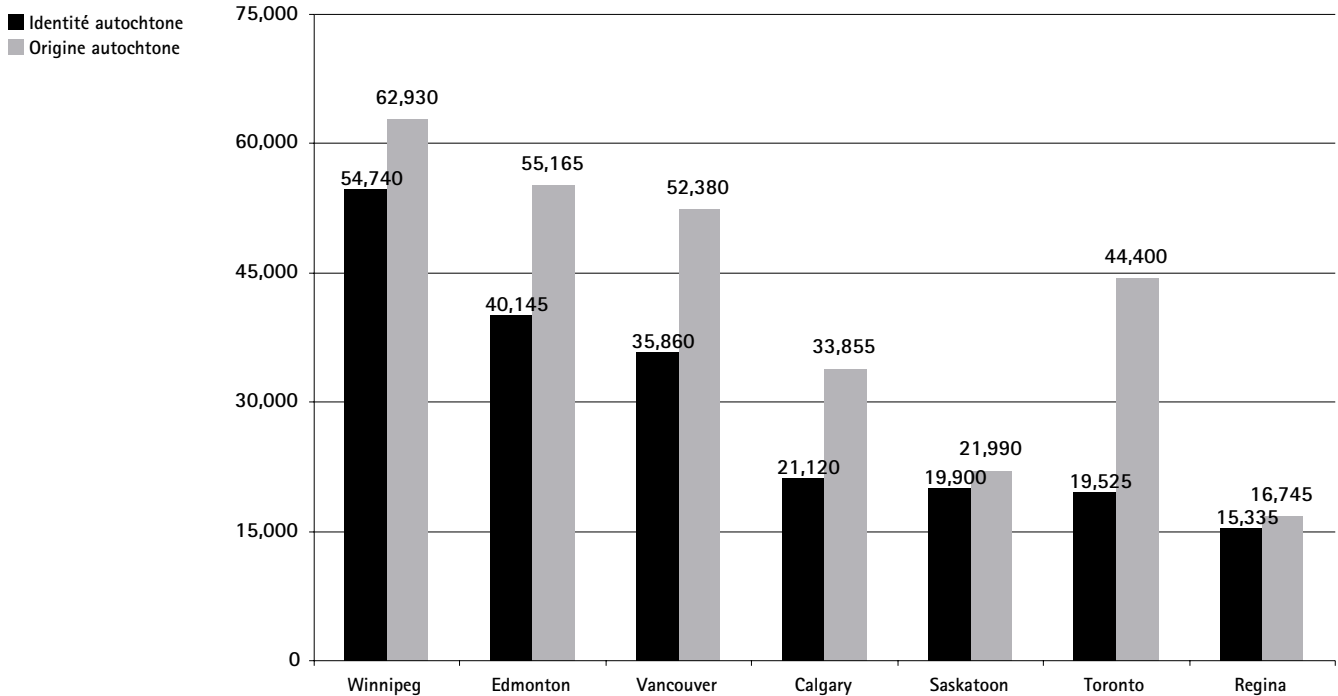
¹ Lorna Jantzen travaille au sein du ministère du Patrimoine canadien. Le présent article ne reflète pas les opinions du Ministère, mais ceux de l'auteure. Cette dernière désire souligner la contribution de Mary-Jane Norris et de Judith Marsh. Les erreurs que pourrait contenir le présent article sont uniquement le fait de l'auteure.

² RMR ou AR : est formée par une ou plusieurs municipalités adjacentes concentrées dans une vaste région urbaine (connue comme le noyau urbain). Le compte de la population d'un noyau urbain doit être d'au moins 10 000 habitants pour constituer une agglomération de recensement et d'au moins 100 000 habitants pour constituer une région métropolitaine de recensement.

FIGURE 1

Les sept plus grandes populations d'identité autochtone selon le nombre de personnes ayant déclaré une identité et une origine autochtones dans les RMR et AR choisies.

Recensement de 2001, échantillon de 20 p. 100



Source : Recensement 2001, totalisations personnalisées pour Patrimoine canadien

d'identité autochtone³ », par rapport à la population non autochtone (ci-après appelée « population non autochtone »). Ce ne sont pas tous les membres de la population d'origine autochtone qui se disent d'identité autochtone (ci-après appelés « population d'origine autochtone sans identité autochtone ») et, comme l'illustre le tableau 1, la taille de cette population varie selon la RMR choisie. Au Canada, il y a 1,319,920 personnes (ou 4 p. 100 de la population) qui déclarent des origines autochtones et 952,890 personnes (ou 3 p. 100) qui déclarent une identité

autochtone, tandis que 452,500 personnes (ou 2 p. 100) se disent d'origine autochtone sans identité autochtone. Enfin, quelque 28,686,140 de personnes ne sont ni d'origine ni d'identité autochtone.

Répartition des populations autochtones selon l'identité et l'origine

La population d'origine autochtone est plus sujette à vivre dans les RMR ou les AR que la population d'identité autochtone, mais elle est toujours moins susceptible de vivre

dans les villes canadiennes que la population non autochtone.

La population non autochtone⁴ est plus susceptible de vivre dans les RMR ou les AR que les populations d'origine ou d'identité autochtone⁵. Environ la moitié des personnes ayant déclaré une identité autochtone lors du recensement de 2001 vivait dans des RMR ou des AR, tandis que les deux tiers de la population

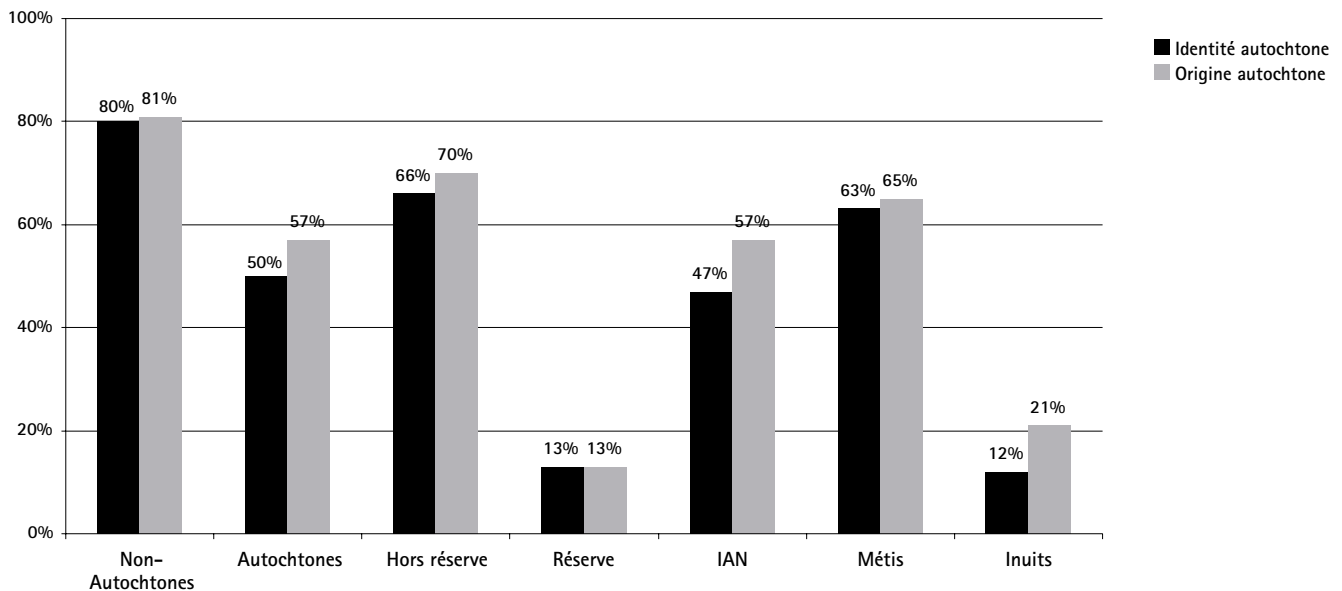
³ Dans sa définition de population d'identité autochtone, Statistique Canada englobe les personnes qui sont des Indiens inscrits ou des membres d'une bande, mais qui ne se sont pas autodéclarées d'identité autochtone lors du recensement. Dans le présent article, ces personnes sont exclues de la définition de « population d'identité autochtone », qui s'applique exclusivement aux personnes s'étant autodéclarées Indiens de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuits.

⁴ Tout au long du présent article, nous faisons référence à la population non autochtone. Celle-ci se définit comme les personnes qui n'ont pas déclaré d'identité autochtone lors du recensement de 2001.

⁵ Le Dr Evelyn Peters, de l'Université de la Saskatchewan (Département de géographie), a soulevé une question intéressante : pourquoi la population autochtone n'est-elle pas plus urbaine, puisqu'elle est manifestement moins urbaine que la population non autochtone? (*Breakfast on the Hill*, mars 2004)

FIGURE 2

Pourcentage des populations d'identité et d'origine autochtones vivant dans les RMR et AR, recensement de 2001, échantillon de 20 p. 100



Source : Recensement 2001, totalisations personnalisées pour Patrimoine canadien

d'identité autochtone hors réserve⁶ vivaient dans des RMR ou des AR⁷. La population d'origine autochtone est plus sujette à vivre dans les RMR ou les AR que la population d'identité autochtone, mais elle est toujours moins susceptible de vivre dans les villes canadiennes que la population non autochtone. Parmi les sous-populations autochtones, les Métis sont plus enclins à vivre dans une RMR ou une AR que les Indiens de l'Amérique du Nord ou les Inuits (graphique 2).

Les populations d'identité et d'origine autochtones des RMR et des AR ont connu un accroissement⁸. Comme le mentionne la documentation à ce sujet, les tendances liées à l'essor des populations autochtones ont été si marquées que les facteurs démographiques ne peuvent à eux seuls expliquer une telle croissance (Guimond, 2003; Siggner, 2003). Cet accroissement a été attribué à plusieurs facteurs importants, à savoir l'accroissement naturel de la population, la migration nette de la population autochtone dans les régions urbaines⁹ et la mobilité ethnique¹⁰ qui se produit lorsqu'une personne modifie la façon dont elle déclare ses origines ethniques ou son identité d'un recensement à l'autre (Siggner, 2003, p. 18-19).

Bien que le nombre d'Autochtones vivant dans les villes ait augmenté dans l'ensemble des

centres urbains, cette population autochtone représente une proportion de la population totale qui varie d'une ville à l'autre. La taille de la population autochtone par rapport à la population totale d'une RMR est importante puisqu'une proportion élevée permet d'identifier

⁶ La population hors réserve fait référence aux personnes qui vivent à l'extérieur de la plupart des collectivités des Premières nations ou affiliées à des bandes, comme les réserves indiennes, les districts sous administration indienne, les terres réservées, les villages Nisga, les terres de Teslin et un groupe de collectivités que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) appelle les collectivités affiliées à des bandes.

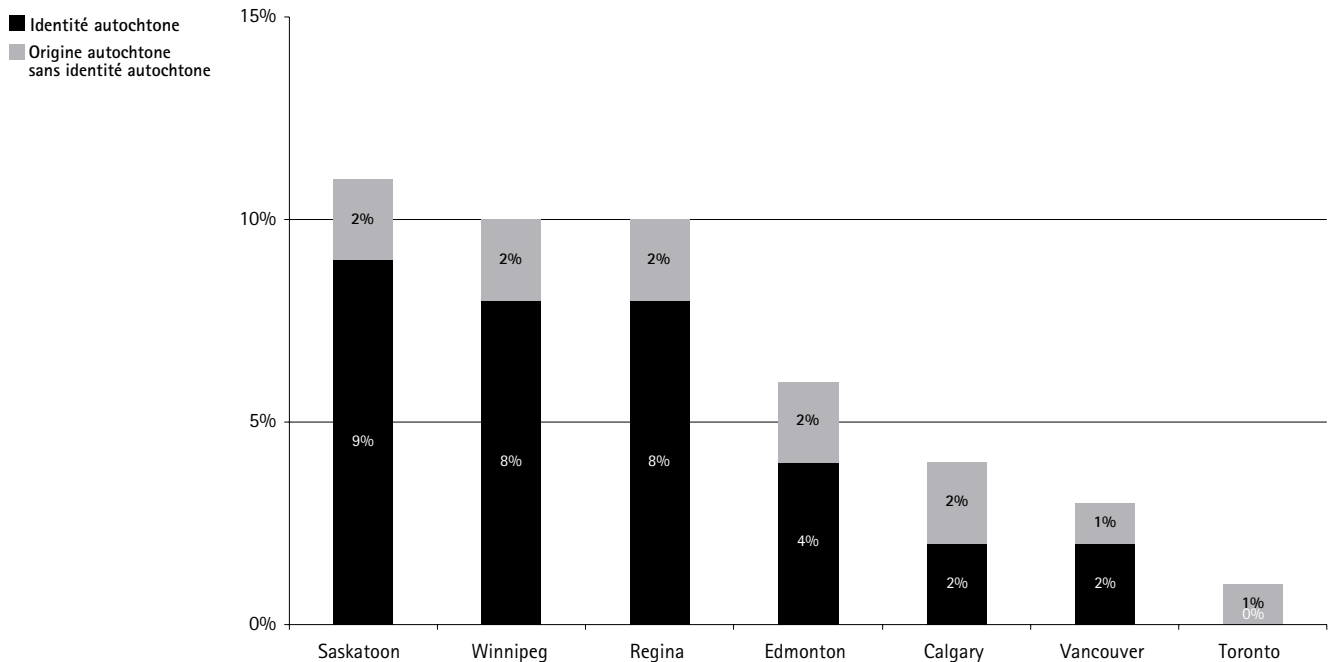
⁷ Il faut toutefois clairement préciser que l'ensemble des régions d'une RMR ou d'une AR ne sont pas toutes classifiées régions urbaines; par conséquent, la proportion de personnes vivant dans des RMR/AR diffère de celle vivant en régions urbaines. Les personnes qui se disent d'identité autochtone vivent tant dans les régions urbaines que rurales comprises à l'intérieur des RMR choisies. Par exemple, Edmonton (5 360 personnes) compte la plus grande population rurale d'identité autochtone de toutes les RMR et AR – 3 000 de ces personnes vivent dans des réserves. Cela dit, il faut souligner le fait que les réserves ne sont pas toutes rurales; certaines sont situées en milieu urbain.

⁸ La mobilité joue un rôle important au sein de la population autochtone; il a été démontré que les Autochtones se déplacent entre les centres urbains et les réserves. Ce phénomène porte le nom de « déménagement interne » (voir Norris et al, 2003; Norris et Clatworthy, 2003; Norris et Cooke).

⁹ Il y a eu une perte nette de migrants pour les petites régions urbaines et un gain pour les grandes régions urbaines.

FIGURE 3

Proportion de la population de la RMR ayant déclaré une identité autochtone ou une origine autochtone



Source : Recensement 2001 – Totalisations personnalisées pour le ministère du Patrimoine canadien

les Autochtones et de mettre sur pied des programmes à leur intention. À Toronto, la plus grande RMR du Canada, la population d'identité autochtone compte pour moins de 1 p. 100 de la population totale de la ville, alors que la population d'origine autochtone sans identité autochtone représente un peu plus de 1 p. 100 de la population totale. La population d'identité autochtone de Vancouver, Calgary et Edmonton est de 2 p. 100, 2 p. 100 et 4 p. 100 respectivement, alors que la population d'origine autochtone sans identité autochtone représente 1 p. 100, 2 p. 100 et 2 p. 100 de la population respectivement. La situation est différente dans les RMR des Prairies, puisque 9 p. 100 des habitants de Saskatoon et 8 p. 100 de ceux de Winnipeg et de Regina se disent d'identité

autochtone, alors que seuls 2 p. 100 déclarent des origines autochtones sans identité autochtone (graphique 3).

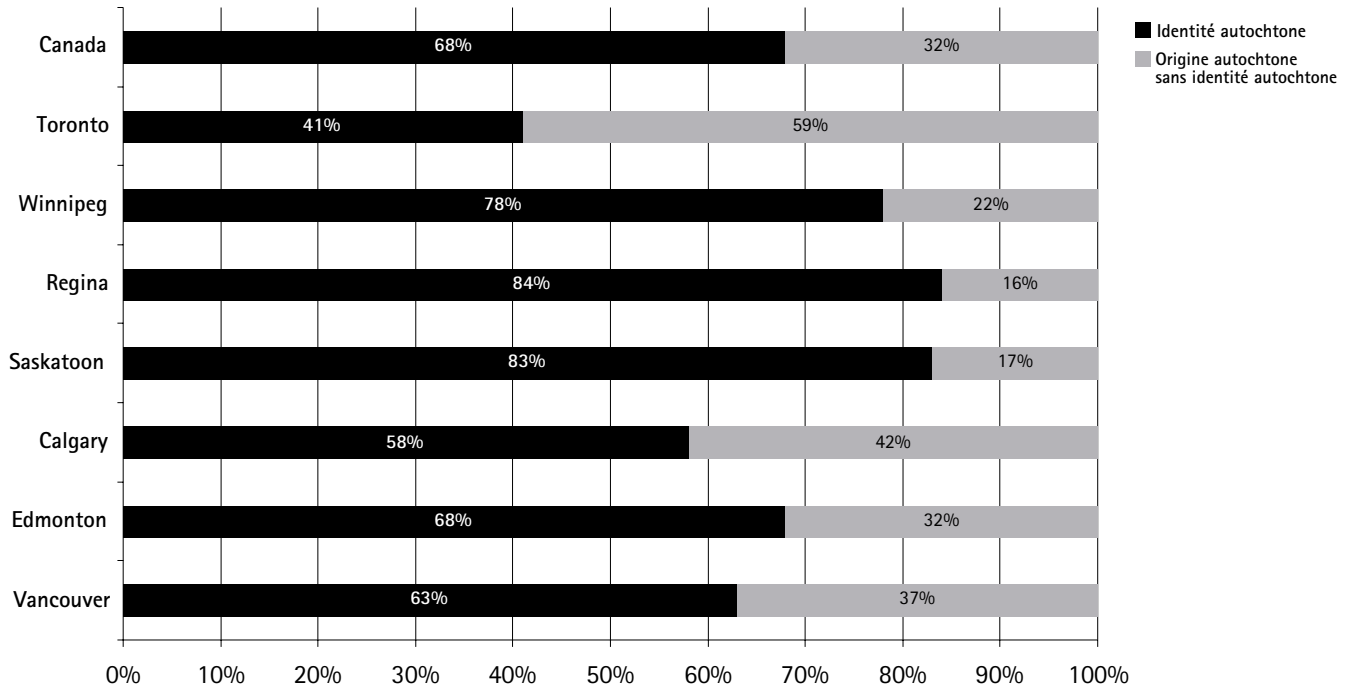
Composition autochtone selon l'identité et l'origine

Dans les RMR des Prairies (Saskatoon, Winnipeg et Regina), la vaste majorité des personnes se déclarant autochtones se disent à la fois d'identité et d'origine autochtones, alors que dans les plus grandes RMR (Toronto, Vancouver, Calgary et Edmonton), les personnes qui se disent d'origine autochtone sont moins susceptibles de se considérer comme des Autochtones. Dans les RMR des Prairies, il semble y avoir deux catégories de personnes : les Autochtones et les non-Autochtones, alors que dans les plus grandes RMR, la distinction entre les personnes autochtones et celles qui ne le sont pas n'est pas aussi nette. Il est difficile de déterminer les répercussions, pour les RMR, d'avoir une grande population autochtone qui est d'origine mais pas d'identité autochtone, puisque ses membres entretiennent probablement un attachement plus ou moins fort avec la population autochtone. Pour certaines personnes, la déclaration de leurs origines

¹⁰ Guimond cerne divers facteurs qui ont contribué à la mobilité ethnique, à savoir l'incidence de la déclaration par procuration sur le formulaire de recensement où un parent ou un conjoint fait la déclaration au nom d'autres membres de la famille, les enfants qui ont des parents de différentes origines ont la possibilité de choisir leur affiliation ethnique, des événements sociopolitiques et la couverture que les médias en ont faite ont amélioré la sensibilité du public et pourraient avoir contribué à restaurer l'image et la fierté des peuples autochtones, et des décisions juridiques, par exemple, des amendements au projet de loi C-31 (Guimond, 1993, 44).

FIGURE 4

Les RMR choisies, selon l'identité autochtone et l'origine autochtone sans identité autochtone, recensement de 2001



Source : Recensement 2001 – Totalisations personnalisées pour le ministère du Patrimoine canadien

autochtones peut être le point de départ vers l'autodéclaration de leur identité autochtone.¹¹ Cependant, même si cette population n'est pas confrontée dans la même mesure à des difficultés socio-économiques, elle peut être sensible aux problèmes autochtones¹² (graphique 4). Bien que ce concept de point de départ soit une réalité, les résultats du recensement démontrent encore une fois que la population d'identité autochtone a un statut socio-économique plus précaire que celle d'origine autochtone sans identité autochtone. Lorsqu'on examinera les indicateurs socio-économiques plus loin, on tiendra compte de la population d'identité autochtone, puisqu'elle permettra d'illustrer certaines différences socio-économiques entre les RMR.

Langues autochtones

Dans le cadre du recensement, la variable de l'identité autochtone donne peu d'indications sur la diversité autochtone, puisqu'elle ne fournit aucune donnée sur une ou l'autre des Premières nations en particulier. Nous devons donc nous tourner vers les questions sur les langues autochtones pour avoir un aperçu de la diversité culturelle au sein de la population autochtone. Le recensement fournit de l'information sur plus

de 50 langues autochtones et leurs familles¹³. De toutes les personnes ayant déclaré une langue autochtone lors du recensement, bien peu vivent dans les RMR et les AR : 19 p. 100 de la population de langue maternelle autochtone, 15 p. 100 de la population parlant une langue autochtone à la maison et 22 p. 100 de la population connaissant une langue autochtone.

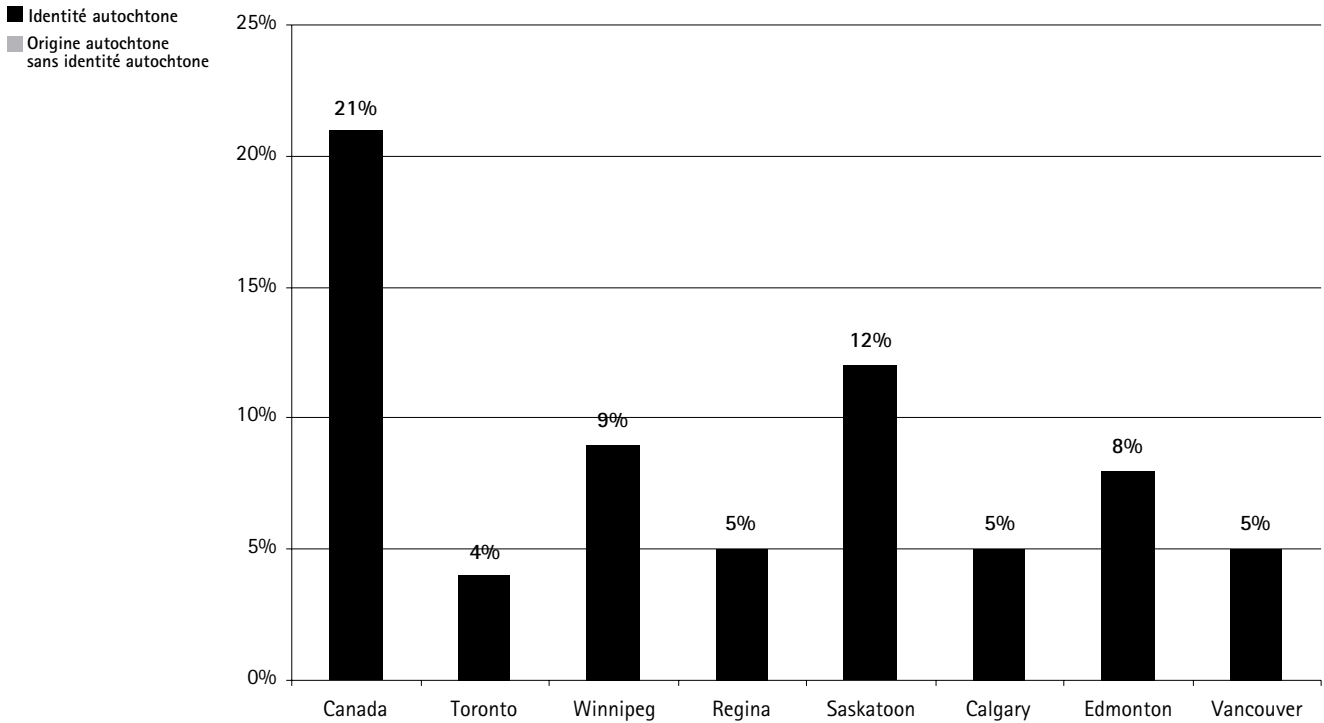
¹¹ Il faut souligner que l'origine ethnique ne nous indique pas si la personne qui a déclaré être autochtone dans le cadre d'une réponse multiple à une question sur l'origine ethnique a des liens étroits avec son origine autochtone ou s'il s'agit d'un lien connu à un parent éloigné.

¹² Dans le cadre de l'Enquête auprès des peuples autochtones effectuée après le recensement de 2001, Statistique Canada sépare les répondants en deux catégories : la première regroupe la population qui s'est autodéclarée autochtone lors du recensement, tandis que la seconde regroupe la population se disant d'origine autochtone sans identité autochtone. Ces résultats peuvent nous aider à comprendre la force des liens qui unissent les personnes d'origine autochtone sans identité autochtone à la collectivité autochtone en général.

¹³ Bien que le recensement nous fournit un système de classification des langues autochtones au Canada, celui-ci ne tient pas compte des nombreux dialectes. De plus, ce système de classification regroupe les langues de moins grande portée dans la catégorie « n.i.a. » ou « non inclus ailleurs ».

FIGURE 5

Proportion de la population d'identité autochtone ayant déclaré une langue maternelle autochtone*, recensement de 2001, échantillon de 20 p. 100



* On a émis l'hypothèse que les personnes ayant déclaré une langue maternelle autochtone ont également déclaré une identité autochtone; toutefois, cette hypothèse ne s'applique qu'à 99 % de la population de langue maternelle autochtone.

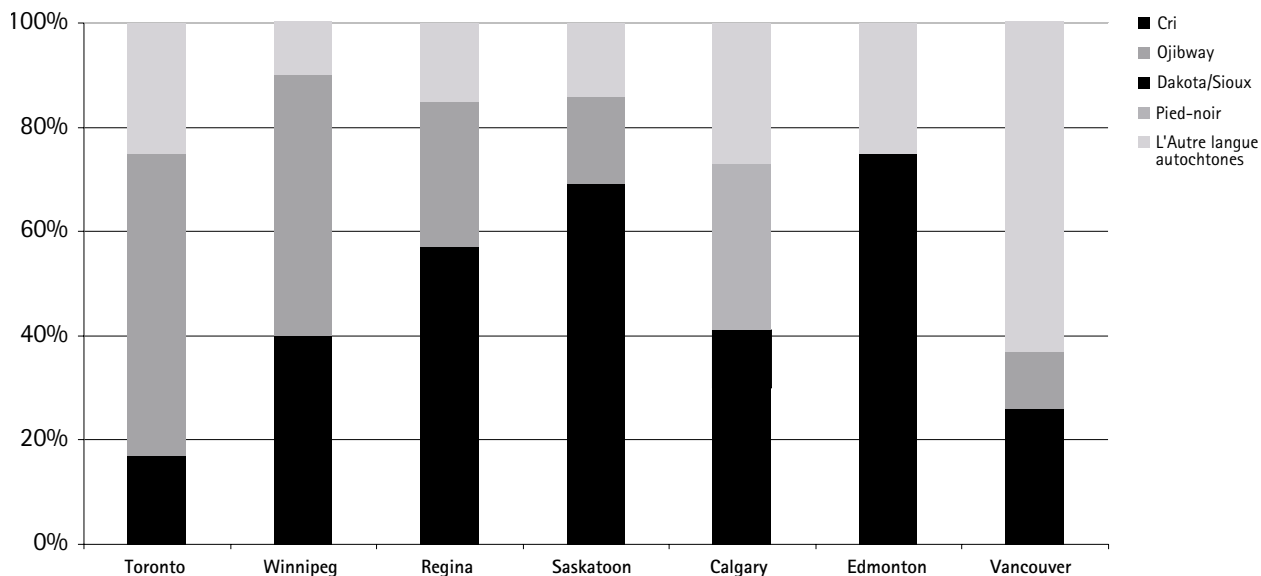
Source : Recensement 2001, totalisations personnalisées pour Patrimoine canadien

Il a été démontré que les habitants des RMR et des AR qui apprennent des langues autochtones sont plus susceptibles d'apprendre ces langues comme langue seconde, et même s'il est positif qu'ils apprennent leur langue, l'apprendre comme langue seconde n'est pas aussi bon que comme langue première ou langue maternelle (Norris, 1998). « Il faut se rappeler que l'apprentissage de la langue par les enfants est essentiel pour la survie, le maintien et la résurgence des langues autochtones, et que nulle part ailleurs que dans les villes cet apprentissage est-il plus menacé » (Norris et Jantzen, 2003). Il reste qu'en 2001, la population de langue maternelle autochtone ne représentait qu'une faible proportion de la population d'identité autochtone, surtout dans les RMR. Parmi les RMR choisies, Saskatoon abrite la plus grande proportion de la population de langue maternelle autochtone (12 p. 100), tandis que Toronto (4 p. 100), Calgary (5 p. 100) et Vancouver (5 p. 100) présentent de faibles proportions (graphique 5). Puisque la culture est très étroitement liée à la langue, il est important de

comprendre la composition linguistique d'une ville. Le fait qu'il y ait beaucoup ou peu de langues autochtones parlées dans une ville peut fournir une indication sur le rôle que jouent ces langues dans un contexte urbain. Dans les villes où quelques langues dominent le paysage linguistique, la langue peut servir à unifier les collectivités. À Edmonton, 75 p. 100 des personnes de langue maternelle autochtone ont mentionné le cri, qui est parlé par de nombreuses Premières nations et pourrait être considéré comme un facteur unifiant (Norris et Clatworthy). La situation est différente en présence de nombreuses langues de plus petite portée, c'est-à-dire parlées par quelques personnes. Cela dit, il est à espérer que le simple fait de parler une langue autochtone suffira à unifier les collectivités. À Vancouver, 68 p. 100 des personnes de langue maternelle autochtone disent parler des langues qui, prises ensemble, représentent moins de 10 p. 100 de la population de langue maternelle autochtone (p. ex., le gitksan, le carrier, le nishga et le nootka). Toutefois, ce qu'il faut retenir est que, peu

FIGURE 6

Langues autochtones représentant plus de 10 p. 100 de la population de langue maternelle autochtone dans les RMR choisies, recensement de 2001



Source : Recensement 2001 – totalisations personnalisées pour le ministère du Patrimoine canadien

importe la taille de la collectivité linguistique autochtone, la situation des langues autochtones au sein des RMR doit être améliorée afin d'en faire une partie intégrante de la culture autochtone. Si on veut assurer la prospérité des collectivités autochtones en milieu urbain, il faut créer des endroits et des espaces où elles peuvent entrer en contact avec leur culture (graphique 6).

Familles : parents uniques

Dans toutes les RMR choisies, la population d'identité autochtone compte une proportion beaucoup plus élevée de parents uniques que la population non autochtone.

Dans toutes les RMR choisies, la population d'identité autochtone compte une proportion beaucoup plus élevée de parents uniques que la population non autochtone. Comme l'illustre le graphique 7, la proportion de parents uniques est relativement stable (de 8 p. 100 à 10 p. 100) au sein de la population non autochtone, tandis qu'elle oscille entre 19 p. 100 (Toronto et Calgary) et 34 p. 100 (Regina et Saskatoon) au sein de la population d'identité autochtone (graphique 7).

Non seulement est-il important de reconnaître la proportion élevée de parents uniques au sein de la population d'identité autochtone vivant dans les RMR, mais il est également utile de considérer la proportion des parents uniques ayant déclaré une identité autochtone. Dans les

villes où la population d'identité autochtone ne représente qu'une faible proportion de la population totale de la RMR, les parents uniques d'identité autochtone ne forment qu'un petit pourcentage de la population de parents uniques en général : à Toronto, ils représentent 1 p. 100, alors qu'à Calgary et à Vancouver, ils représentent 4 p. 100 respectivement. Dans les RMR où la population d'identité autochtone forme une grande partie de la population totale, les parents uniques d'identité autochtone occupent une grande part de la population des parents uniques de ces RMR (graphique 8). Il convient toutefois de noter que la place qu'ils occupent au sein de la population totale des parents uniques est proportionnellement plus grande que celle qu'ils occupent au sein de la population totale de la ville : 18 p. 100 de la population totale des parents uniques à Winnipeg, 20 p. 100 à Regina et 23 p. 100 à Saskatoon.

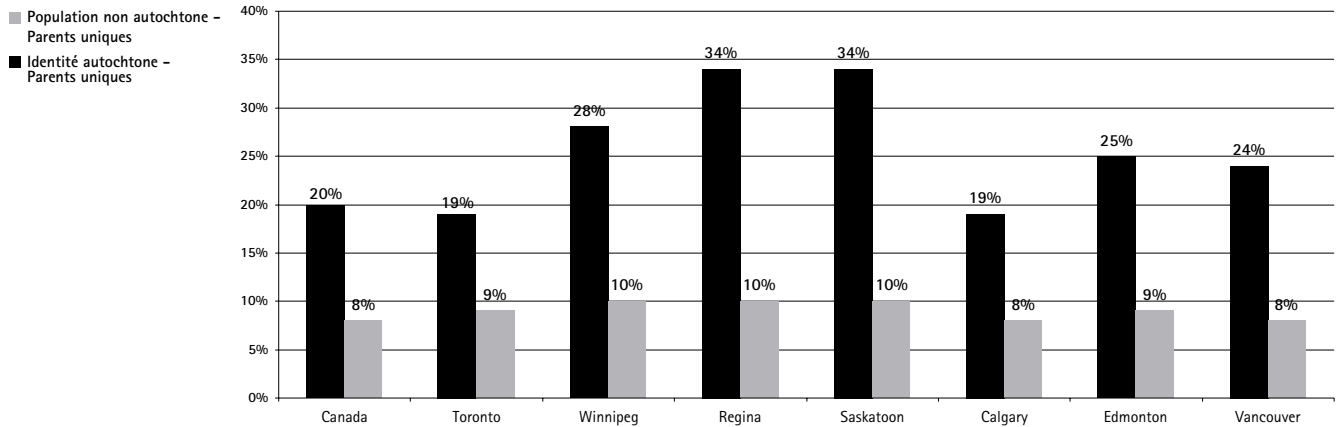
Âge médian

Dans les RMR des Prairies, l'écart entre l'âge médian des populations d'identité autochtone et non autochtone est beaucoup plus marqué que celui qui les sépare dans les grands centres urbains.

Très souvent, on lit ou entend que la population autochtone est plus jeune que la population non autochtone, et cette hypothèse

FIGURE 7

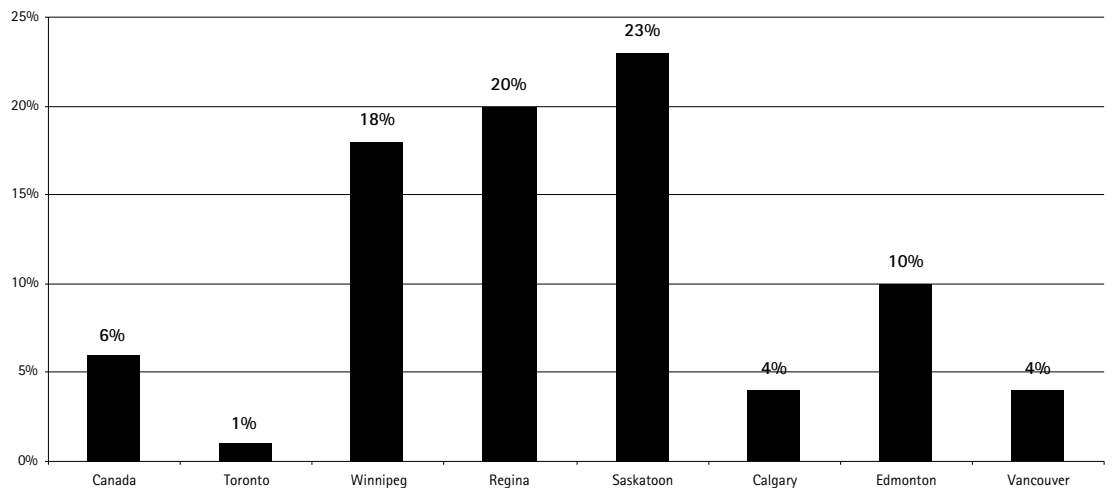
Parents uniques en proportion des personnes ayant déclaré être un époux, un conjoint de fait ou un parent unique au sein de la population d'identité autochtone et de la population non autochtone, recensement de 2001



Source : Statistique Canada – Recensement 2001 – Profil de la population autochtone (94F0043XCB) et Profil de tous les échelons géographiques du Canada, 95F0296XCB

FIGURE 8

Pourcentage de parents uniques ayant déclaré une identité autochtone, selon les RMR choisies, recensement de 2001, échantillon de 20 p. 100



Source : Statistique Canada – Recensement 2001 – Profil de la population autochtone (94F0043XCB) et Profil de tous les échelons géographiques du Canada, 95F0296XCB

s'avère fondée dans les RMR choisies. Comme l'indique le graphique 9, dans l'ensemble des RMR choisies, la population d'identité autochtone a un âge médian inférieur à celui de la population totale. Cependant, dans les RMR des Prairies, l'écart d'âge entre la population d'identité autochtone et la population totale¹⁴ est beaucoup plus grand que celui qu'on observe dans les grands centres urbains que sont Toronto, Vancouver, Calgary et Edmonton (graphique 9). Notons que l'âge

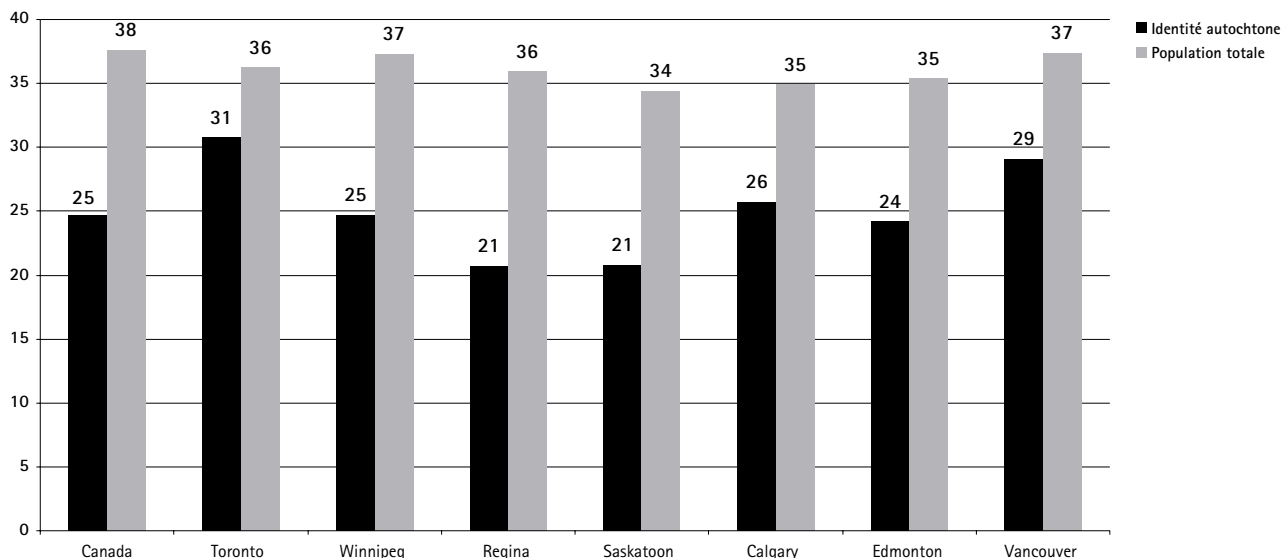
médian de la population de Toronto et de Vancouver se situe bien au-delà de l'âge médian de la population d'identité autochtone du Canada.

Jeunes ne fréquentant pas l'école

Parmi les jeunes d'identité autochtone âgés entre 15 et 24 ans de Toronto et de Vancouver, le tiers d'entre eux ne fréquente pas l'école, comparativement à la moitié dans les RMR des Prairies.

FIGURE 9

Langues autochtones représentant plus de 10 % de la population de langue maternelle autochtone dans les RMR choisies, recensement de 2001



Source : Recensement 2001 – totalisations personnalisées pour le ministère du Patrimoine canadien

L'avenir de la population autochtone en milieu urbain repose sur les jeunes. Comme l'indique la dernière Enquête auprès des peuples autochtones, on constate un certain accroissement des niveaux d'éducation de la population d'identité autochtone au fil des ans. En revanche, les jeunes d'identité autochtone âgés entre 15 et 24 ans présentent toujours un taux de scolarisation inférieur à celui de la population non autochtone. Comme l'illustre le graphique 10, dans la plupart des RMR choisies, la moitié des jeunes Autochtones de 15 à 24 ans ne fréquente pas l'école. C'est à Toronto et à Vancouver qu'on constate l'écart le plus marqué entre la scolarisation des jeunes d'identité autochtone et des jeunes non autochtones, mais cela est dû au fait que les jeunes non autochtones de ces villes sont plus susceptibles de poursuivre leurs études que les jeunes des RMR des Prairies.

Les membres de la population d'identité autochtone âgés entre 25 et 44 ans sont plus susceptibles de retourner aux études comme étudiants adultes que leurs homologues non autochtones.

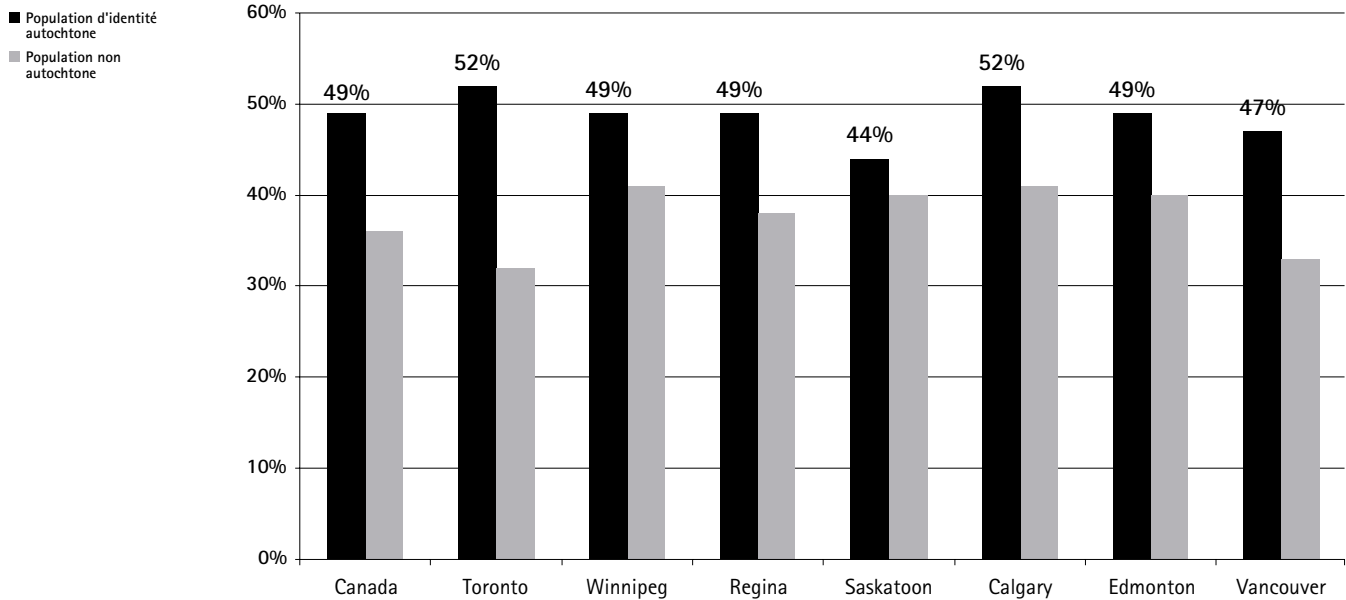
Dans la tranche des 25-44 ans, l'histoire diffère quelque peu. Dans toutes les RMR choisies, la proportion des non-Autochtones qui ne font pas d'études est plus élevée que celle de la population d'identité autochtone. L'écart le plus marqué se trouve à Saskatoon, où 87 p. 100 de la population non autochtone ne fréquentent aucun établissement d'enseignement, alors que 78 p. 100 de la population d'identité autochtone sont aux études. Cette donnée indique que les personnes d'identité autochtone sont plus susceptibles de retourner aux études à titre d'étudiants adultes que leurs homologues non autochtones (graphique 11).

Les Autochtones se retrouvent aux quatre coins du Canada et vivent dans de nombreuses villes, grandes et petites. Selon ce qu'on peut constater dans les sept plus grandes RMR, les Autochtones vivant dans ces régions métropolitaines s'en tirent moins bien que les non-Autochtones, bien que leur situation varie selon la RMR habitée. Dans certains des plus grands centres, ils ne constituent qu'une minorité parmi tant d'autres, et les programmes destinés aux Autochtones visent une proportion beaucoup plus petite de la population totale. À l'opposé, dans les RMR où les personnes d'identité autochtone représentent une grande proportion de la

¹⁴ Il faut souligner que, contrairement aux sections précédentes, on parle ici de la population totale, et non de la population non autochtone; la population totale englobe la population d'identité autochtone.

FIGURE 10

Population non autochtone et population d'identité autochtone, selon la proportion de jeunes de 15 à 24 ans ne fréquentant pas l'école, recensement de 2001, échantillon de 20 p. 100



Source : Statistique Canada – Recensement 2001 – Profil de la population autochtone et Profils géographiques

population, il est sans doute plus facile de répondre à leurs besoins, bien que ceux-ci soient plus évidents lorsque le taux de parents uniques est élevé et que le taux de scolarisation des jeunes est faible. La situation des Autochtones en milieu urbain qui vivent dans les sept RMR choisies démontre bien la similitude de leurs problèmes, mais à divers degrés, et en raison du contexte différent, une solution appliquée dans une RMR peut ne pas convenir à une autre. On peut donc dire sans risque de se tromper que la vie d'un Autochtone à Toronto est très différente de celle d'un Autochtone à Saskatoon.

La situation socio-économique de la population autochtone varie d'une RMR à l'autre, et cet écart témoigne des différences dans la déclaration de l'origine et de l'identité autochtones. En effet, la distinction entre une personne autochtone et une personne qui ne l'est pas peut se faire différemment selon la RMR habitée. Dans les RMR des Prairies, le fait que seule une faible proportion de la population d'origine autochtone soit sans identité autochtone semble indiquer que la distinction est très facile à faire. Il indique également que les mariages mixtes n'ont

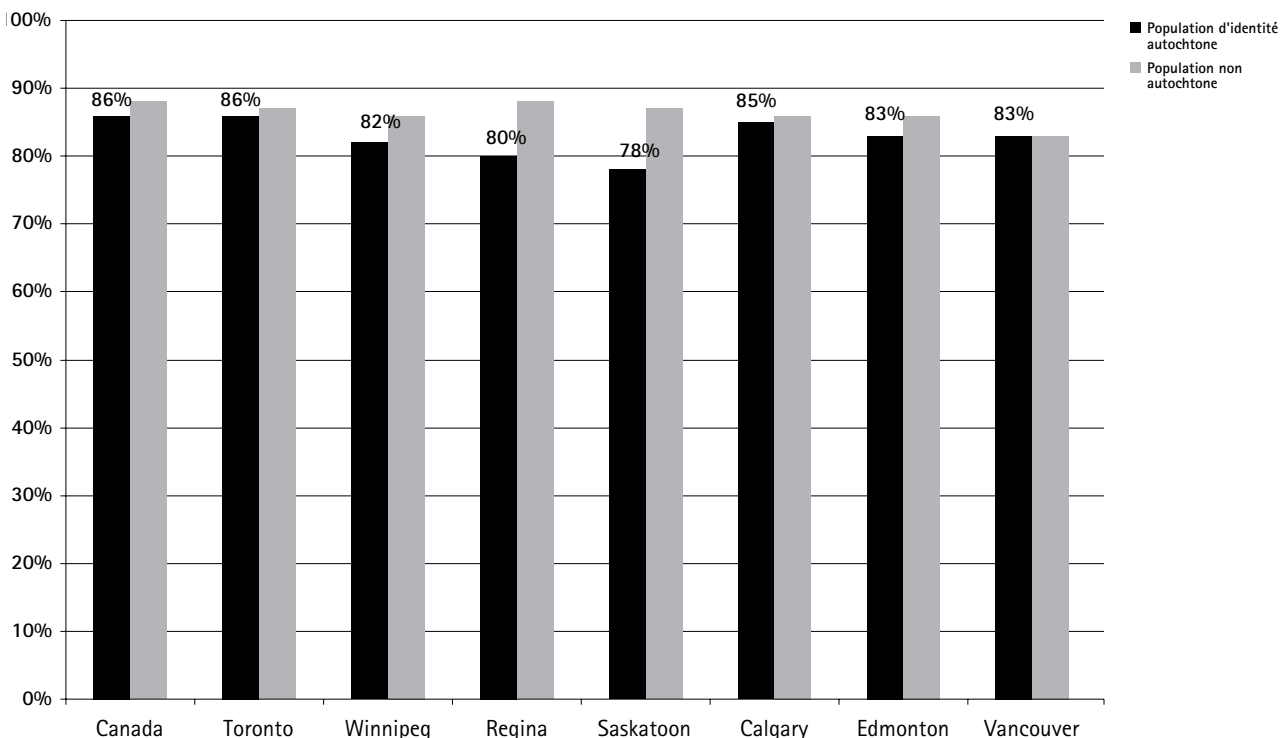
jamais été monnaie courante dans ces régions métropolitaines et cela, en plus des indicateurs socio-économiques et démographiques, comme l'éducation, l'âge médian et la situation matrimoniale, vient confirmer de nouveau qu'il est nécessaire d'aborder les questions laissées en suspens.

Dans les RMR comptant une faible proportion d'Autochtones au sein de la population, il est plus difficile de définir ce qu'est une personne autochtone puisqu'une plus grande proportion de la population autochtone déclare être d'origine autochtone sans identité autochtone. Dans ces grandes RMR, les Autochtones se butent à des obstacles qui les empêchent de participer pleinement à la société, mais pas dans la même mesure que les personnes autochtones vivant dans les RMR des Prairies. La question du rôle que jouera la population d'origine autochtone sans identité autochtone pour l'avenir de la collectivité autochtone est quelque peu ambiguë pour le moment et devra être examinée plus à fond au moyen des résultats de l'Enquête auprès des peuples autochtones.

Les langues autochtones sont parlées dans toutes les villes et témoignent de la diversité

FIGURE 11

Population non autochtone et population d'identité autochtone, selon la proportion de jeunes de 25 à 44 ans ne fréquentant pas l'école, recensement de 2001, échantillon de 20 p. 100



Source : Statistique Canada – Recensement 2001 – Profil de la population autochtone et Profils géographiques

qui existe au sein de la population autochtone. Cependant, la proportion de la population se disant de langue maternelle autochtone ou déclarant parler une langue autochtone à la maison ou connaître une langue autochtone est très faible; ce n'est qu'en consentant de véritables efforts pour améliorer le statut des langues autochtones dans les villes qu'on pourra accroître cette proportion.

La culture des peuples autochtones est une composante importante du paysage urbain canadien, peu importe la diversité de ce paysage.

Pour assurer la prospérité des peuples autochtones en milieu urbain, il faut tenir compte de leurs besoins et reconnaître que chaque ville comporte des caractéristiques différentes qui exigent des solutions souples convenant à la situation. Le fait de voir à offrir suffisamment d'endroits et d'espaces aux Autochtones dans les villes canadiennes, peu importe la taille de la population autochtone, permettra de reconnaître la place importante qu'occupent les peuples autochtones dans les régions métropolitaines canadiennes. En

veillant à leur réserver des endroits et des espaces qui leur sont propres, nous rehaussons le statut de la culture autochtone en milieu urbain et renforçons le rôle important que joue cette population au sein des régions urbaines canadiennes.



LA SCHL EST DÉTERMINÉE À OFFRIR AUX CANADIENS DES CHOIX DE LOGEMENTS ABORDABLES ET DE QUALITÉ

Vous voulez vous renseigner sur l'habitation? Consultez-nous avant tout!

Quand vient le temps de prendre une décision, que vous soyez un professionnel du secteur de l'habitation, un décideur du secteur public, un représentant d'un organisme communautaire ou un consommateur, il vous faut des informations fiables et objectives en temps opportun. À titre d'organisme national responsable de l'habitation au Canada, la SCHL devrait être votre point de départ pour trouver ces renseignements. Elle est responsable de surveiller les conditions de logement et de fournir des informations pour aider les prises de décisions, la planification et l'élaboration des politiques au sein du secteur, des paliers du gouvernement et des organismes sans but lucratif.

Depuis 1946, la SCHL a réuni une vaste collection de travaux de recherche et de données qui a permis non seulement de produire de meilleurs logements, mais également d'établir les fondements d'une politique publique éclairée et efficace en matière d'habitation. Consultez notre site Web à l'adresse www.schl.ca pour en apprendre davantage sur une foule de sujets : L'achat d'un logement; La rénovation d'un logement; L'entretien d'un logement ou d'une propriété; Votre logement et votre santé; Conception et construction; Le logement et la collectivité; Informations sur les marchés du logement; Conférences et événements.

Pour obtenir d'autres renseignements, communiquez avec la SCHL au 1 800 668 2642 ou visitez www.schl.ca



AU COEUR DE L'HABITATION
Canada

Le Folklorama compte environ 45 pavillons répartis dans la ville. Dans ces pavillons, les diverses communautés ethniques présentent leur patrimoine ethnoculturel et révèlent leur identité actuelle au moyen de spectacles, d'expositions, et de plats traditionnels.

Miroir et mortier : les festivals ethnoculturels et la vie urbaine au Canada

PAUL A. BRAMADAT

Department of Religious Studies, University of Winnipeg

Cet été, des Canadiennes et des Canadiens issus de divers milieux feront ce qu'ont fait avant eux des millions de personnes au cours des trente dernières années : ils s'entasseront dans des sous-sols d'église, des salles de théâtre, des gymnases d'école et des clubs communautaires mal aérés pour goûter à d'autres cultures. Il se peut que les visiteurs de ces lieux urbains diffèrent les uns des autres sur plusieurs points : la classe à laquelle ils appartiennent, leur langue maternelle, leur lieu de naissance, leur religion ou leur affiliation politique. Ils ont néanmoins en commun une même curiosité à propos d'une culture en particulier ou peut-être d'une tradition purement canadienne, qui consiste à célébrer la diversité ethnique, même à une époque où font rage des débats sur les valeurs « fondamentales » que pourraient partager les Canadiens. Ces festivals urbains, qui foisonnent partout au Canada, reflètent les genres de changements que l'on peut observer dans la mosaïque canadienne et influent, du coup, sur notre société.

Dans cet article, je rends compte d'une manière brève et informelle de quelques-uns de ces festivals ethnoculturels et je fais part de mes réflexions sur le rôle qu'ils pourraient jouer dans les villes où ils se tiennent.

Quoique ces manifestations fassent depuis longtemps partie de la vie urbaine au Canada, certaines gens les connaissent plutôt mal. Même si chaque festival est unique, nous sommes d'avis

que le Folklorama de Winnipeg – l'un des plus importants, des plus vieux et des plus réussis d'entre eux – peut servir « d'exemple », selon les paroles mêmes des sociologues, pour les autres manifestations culturelles qui se tiennent au Canada. Parmi les festivals semblables, nommons le Metro Toronto International Caravan à Toronto, le festival Heritage Days à Edmonton et le Panorama Cultural Festival à London.

Le Folklorama compte environ 45 pavillons répartis dans la ville. Dans ces pavillons, des membres des diverses communautés ethniques présentent leur patrimoine ethnoculturel et révèlent leur identité actuelle au moyen de spectacles (habituellement de la danse ou des chansons), d'expositions (le plus souvent, de photographies, de cartes, d'artisanat ou d'objets d'art) et de plats traditionnels (normalement fournis par le propriétaire d'un restaurant local ou un groupe communautaire). Depuis quelques années, le Folklorama en est arrivé à passer d'une à deux semaines entières, la moitié des pavillons étant présentée lors de la première semaine et l'autre, pendant la seconde¹. Les autres festivals au Canada ne durent, pour la plupart, qu'une fin de semaine.

¹ Cet arrangement permet aux festivaliers de visiter un plus grand nombre de pavillons et, aux bénévoles travaillant dans les pavillons, de profiter du festival pendant la semaine où ils ne sont pas de service.

En règle générale, la visite des pavillons du Folklorama est d'une durée d'une heure; elle compte un spectacle de 45 minutes et une exposition de biens culturels. Le niveau des spectacles va de semi-professionnel (musique en direct, chorégraphies et éclairages élaborés) à amateur (musique préenregistrée et jeunes artistes charmants du haut de leurs six ans). Ces festivals sont de nature multihistorique : un pavillon peut présenter des danses folkloriques du XVIII^e siècle qui ne se pratiquent plus dans la communauté ainsi qu'une exposition culturelle fondée sur la vie contemporaine de la communauté d'ici et de celle à l'étranger. Un autre peut offrir des spectacles rock pop du genre karaoké mettant en vedette des jeunes de la communauté et tenir une exposition culturelle sur l'histoire de la communauté.

Suite à ce bref aperçu de ces manifestations culturelles, nous enchaînons avec une réflexion sur leur rôle dans les villes canadiennes d'aujourd'hui. Ayant précédemment étudié les relations entre ces festivals et le contexte canadien en général (Bramadat, 2001b; 2002), nous nous concentrons dans le présent article tout particulièrement sur le contexte urbain.

Des lieux d'auto-définition

On entend souvent que les grandes villes du Canada sont les laboratoires du multiculturalisme et les lieux d'une immense créativité en ce qui a trait à la formation identitaire des individus et des collectivités. C'est particulièrement vrai dans le cas de Montréal, Toronto et Vancouver, même si des villes de taille moyenne peuvent aussi développer de telles qualités. Malgré le débat en cours sur la définition de l'identité ethnique (Gleason, 1983), nous avançons qu'il n'est plus possible de considérer cette identité ethnique comme étant une « chose » transposée d'ailleurs, en totalité et intacte (Bramadat, sous presse). On ne peut pas non plus réduire l'identité ethnique à une chose toute faite qui émerge de l'imagination d'une personne, que cette personne puisse ou non parler la langue réelle et la langue symbolique de la communauté, qu'elle ait ou non l'approbation tacite de la communauté et qu'il existe ou non un lien biologique entre elle et la tradition. L'identité, en fin de compte, semble émerger d'un genre de conversation complexe entre des individus, des communautés ethniques (celles présentes au Canada et celles d'un autre lieu et d'une autre époque, réelles ou imaginées) et la

société en général (qui représente le contexte dans lequel une personne « réalise » son identité). L'identité, tout compte fait, émerge dans la rue, dans le métro, dans les écoles et dans les bureaux de nos villes.

Les festivals ethniques permettent aux personnes et aux groupes de participer à la politique dite de l'identité. Ainsi, une manifestation culturelle comme le Folklorama peut être considérée comme un lieu symbolique où des membres de communautés ethniques racontent leur réalité (ou leur « histoire ») dans le récit ininterrompu et de plus en plus imprévisible de l'identité canadienne. Lorsque les organisateurs des pavillons du Folklorama créent une exposition culturelle et choisissent des spectacles pour exprimer ce qu'ils sont, les membres du groupe doivent préciser, bien avant la tenue du festival, les façons dont ils veulent être perçus par eux-mêmes et par les autres (les histoires portant autant sur la communication avec soi que sur la communication avec les autres). Naturellement, les centaines de décisions qu'il faut prendre lors des premières étapes de la planification des pavillons créent un « texte » auquel les membres non conformistes de la communauté peuvent juxtaposer des « textes secondaires », proposant des arguments qui s'inscrivent en faux au dialogue producteur d'identité.

En effet, le festival est une importante pierre de touche permettant aux individus de déterminer comment ils se définissent eux-mêmes. Que les gens acceptent ou rejettent d'emblée les portraits qu'ils présentent d'eux-mêmes ou de leur communauté pendant ces manifestations, il est évident qu'ils ne puisent pas exclusivement aux festivals ethnoculturels comme source d'information. Même si le rythme frénétique de la ville moderne est étourdissant, et que le pouvoir de notre quotidien de travail et d'études est immense, il ne serait pas avisé de négliger ces festivals de plusieurs décennies, nombreux à représenter encore le contexte permettant aux membres de communautés ethniques d'interagir face aux images officielles, voire réifiées, d'eux-mêmes et de leur communauté. Bien entendu, les images présentées dans ces festivals sont autant d'objets de dialogue, qui sont également consommées et sont critiquées par les visiteurs; c'est à même ce processus que se façonne le mode d'interaction des gens de l'extérieur avec ceux de l'intérieur (Bramadat, 2001b).

Aventures dans la géographie urbaine

Certains festivals ont lieu dans un seul emplacement, mais les plus gros, tels le Folklorama et Caravan, exigent des visiteurs qu'ils se déplacent entre plusieurs pavillons situés à divers endroits dans la ville. Bien que cela indispose certains visiteurs, ce mode d'organisation oblige les gens à explorer des coins de leur ville qu'ils ne connaîtraient peut-être jamais autrement. Étant donné que de nombreux pavillons sont des centres communautaires ou des lieux de culte au cœur des enclaves ou quartiers ethniques d'hier et d'aujourd'hui, une excursion dans ces lieux étrangers fait connaître aux intéressés la géographie, disons ethnique, de leur ville.

Il faut dire que certains visiteurs considéreront ces excursions comme étant dangereuses. Par exemple, à Winnipeg, la plupart des pavillons slaves se trouvent dans le légendaire North End, miroir de l'histoire de l'immigration européenne dans cette ville. Bien des gens de South et de West Winnipeg ne se retrouvent que rarement dans ces quartiers de la ville, surtout parce qu'au cours des vingt dernières années, un stéréotype négatif a été associé au North End et à ses résidents autochtones souvent à faible revenu (et à sa population plus récente d'Africains et d'Asiatiques du Sud-Est). Toutefois, pendant le Folklorama, la visite du temple du travail, des églises et d'autres repères importants de l'immigration et de la culture slaves dans le North End peut rappeler aux intéressés des pages de l'histoire de Winnipeg pratiquement reléguées aux oubliettes par la prolifération des banlieues qui caractérisent maintenant cette ville. Toronto étant une ville beaucoup plus géographiquement étendue que Winnipeg, les participants à un festival comme Caravan doivent relever un défi de navigation encore plus grand, les résidents ne connaissant bien, peut-être, que leur propre banlieue, leur quartier neuf extrait de l'espace rural ou leur quartier urbain du Grand Toronto.

Naturellement, ces problèmes de navigation sont d'ordre psychologique autant que géographique, en ce sens que les pavillons situés relativement loin (parfois dans des quartiers « dangereux ») réduisent le sentiment de sécurité. En fait, on peut soutenir qu'abattre ainsi les frontières traditionnelles qui séparent les quartiers et les communautés de nos villes canadiennes est l'une des principales contributions que peuvent apporter les festivals à notre société civile.

Contre les stéréotypes et l'ignorance

Lorsque nous assistons à des conférences nationales et internationales portant sur la diversité, la migration et les villes, nous entendons souvent des participants canadiens vanter le succès des villes canadiennes dans ces domaines. Après tout, nos représentants affirment, à quelques exceptions près, que nous n'avons jamais connu d'émeutes, de querelles ethniques importantes ou d'autres cas de « mauvaise gestion de la diversité ». La conclusion souvent tirée de notre histoire relativement pacifique est que l'approche canadienne (après les années 1970) (Jenson et Papillon, 2001) devrait, ou du moins pourrait, être adoptée par d'autres pays pour faire face à la nature de plus en plus multiculturelle des espaces urbains contemporains.

Pendant, le calme relatif qui règne dans nos villes est peut-être assez superficiel, même temporaire. Le caractère superficiel du climat actuel pourrait bien tenir du fait que, même si les écoles publiques font la promotion de valeurs comme le multiculturalisme, il leur arrive fréquemment de ne pas promouvoir (dans bien des cas, en raison de restrictions budgétaires) une sensibilisation profonde aux sujets controversés susceptibles de devenir plus tard des « sujets chauds » dans le discours civique. Pensons, par exemple, à la mutilation génitale des femmes, au port du kirpan dans un contexte public, à l'extrémisme religieux et politique ou au mariage de couples homosexuels (Seljak, sous presse; Sweet, 1997).

Les festivals² permettent aux membres de divers groupes de transmettre ou de se créer une image plus complète, ou du moins différente, à l'intention d'un public qui risque de leur accoler des stéréotypes négatifs. L'un des éléments les moins bien compris de l'identité ethnique demeure la relation entre les formes religieuses et ethniques de l'identité. Il est courant, quoique habituellement incorrect, de croire que la distinction est claire entre les formes ethniques et les formes religieuses de l'identité ou encore que cette absence de distinction nette caractérise seulement les immigrants nouvellement arrivés ou plus âgés (Ebaugh et Chafetz, 2000).

Étant donné les conceptions erronées qui circulent actuellement sur les religions pratiquées au Canada, bon nombre de gens ne sont pas à l'aise de poser directement des questions à quelqu'un au sujet de son identité religieuse ou religio-ethnique. De telles questions

Dans notre société marquée par les spectacles à grand déploiement, les festivals ethnoculturels comme Folklorama, Mosaic et Caravan pourraient être perçus comme étant l'expression, à l'échelle locale, de tendances mondiales (en fait, principalement américaines) ou, en d'autres termes, comme « l'industrie du spectacle ethnique ».

transgressent les limites du discours poli. Il me semble toutefois que, comme la vie urbaine d'aujourd'hui exige que les citoyens, de traditions religieuses différentes, se côtoient de plus en plus, il est impératif que chacun en sache un peu plus sur cette dimension cruciale du multiculturalisme. Quoique bon nombre de nos politiciens, de nos conseillers scolaires et de nos personnalités médiatisées aient décidé d'éviter ou d'enrober cette question complexe de la diversité religieuse dans nos villes (Bramadat, à venir), les festivals² ethnoculturels comme le Folklorama fournissent un contexte qui permet aux gens de s'attaquer à ce qui me semble être le niveau alarmant « d'ignorance religieuse » présent dans notre culture et de le réduire (ignorance attribuable, du moins en partie, au fait que très peu de cours sur les religions sont offerts ou publicisés dans nos écoles secondaires canadiennes – voir Seljak, sous presse). Grâce aux spectacles, aux expositions culturelles et aux causeries d'après-spectacle, les groupes ethniques sont mieux à même de présenter aux Canadiennes et Canadiens leurs identités multidimensionnelles et de répondre aux questions sur leurs convictions les plus profondes et celles de leur communauté.

L'industrie du spectacle ethnique et les discours anti-hégémoniques

Dans notre société marquée par les spectacles à grand déploiement, les festivals ethnoculturels comme Folklorama, Mosaic et Caravan pourraient être perçus comme étant l'expression, à l'échelle locale, de tendances mondiales (en fait, principalement américaines) ou, en d'autres termes, comme « l'industrie du spectacle ethnique ». De nombreux écrivains, dont Baumann (1999), Bissoondath (1995) et Thoroski (1997), voient en ce style américain envahissant

l'indice démoralisant de l'homogénéisation culturelle. Le côté commercial de ces manifestations reflète simplement l'attitude consumériste dominante qui prévaut dans les pays développés ou en développement (Halter, 2000).

Ce phénomène mondial auquel pratiquement aucune région du monde n'échappe permet une plus grande réinterprétation et une plus grande résistance à l'hégémonie des entreprises qu'on ne le croirait. En réalité, il y a plusieurs années à Winnipeg, un groupe de gais, lesbiennes et transsexuels ont cherché à organiser un pavillon en l'honneur de la culture gaie dans le cadre du Folklorama. Leur demande a été rejetée par les responsables, sous prétexte que le groupe ne constituait pas une communauté ethnoculturelle en tant que telle; d'autres motifs entraient probablement en ligne de compte, toutefois. Aussi le mouvement gai a-t-il créé en parallèle un pavillon à caractère subversif. Bref, cette communauté s'est servie du Folklorama, désormais un acquis de la culture populaire à Winnipeg, comme d'une scène pour « jouer sa pièce » (comprendre aussi « présenter son jeu ») sémiotique et idéologique (voir Thoroski et Greenhill, 2001). Naturellement, cela souligne le fait que, dans les espaces urbains contemporains, presque tout fait l'objet d'une critique et d'une « réarticulation » rapide (Willems-Braun, 1994).

Cette latitude existe aussi dans le domaine de l'identité ethnique. Alors que les expressions de l'identité dans le cadre du Folklorama puisent sûrement dans l'esthétique et le langage de la culture populaire américaine, le festival est ouvert au jeu, en ce qu'il permet par exemple aux Indo-Canadiens contemporains d'utiliser le festival en tant qu'espace culturel et temporel dans lequel créer une identité canadienne distincte qui fusionne traditions indiennes et américaines, contemporaines et anciennes, religieuses et laïques. Le pavillon hawaïen du festival Caravan de 2002 est un autre exemple de cet esprit ludique. Administré presque entièrement par des Philippins, ce pavillon présentait un spectacle mettant notamment en

² Voir les descriptions d'Ashkenazi (1987), Bramadat (2001a; 2001b), Cohen (1982), Cruikshank (1997), Halter (2000), Mato (1998), Piette (1992), Premeggia et Varacalli (1996), Shukla (1997), Thoroski (1997), Thoroski et Greenhill (2001), Willems-Braun (1994).

vedette un membre du groupe The Platters, datant des années 1950, et il était situé dans une ancienne synagogue (les inscriptions en hébreu étaient bien visibles sur la pierre) convertie, à l'époque du festival, en centre récréatif pour la communauté chinoise locale. Peut-il exister une image plus représentative du Canada?

L'avenir des festivals au Canada

Il est intéressant de noter qu'à Toronto, qui est sans doute la ville la plus multiculturelle du Canada et peut-être même du monde entier, le festival Caravan a perdu de son envergure, que ce soit sur le plan de la fréquentation ou sur celui du niveau d'énergie organisationnelle investie dans le maintien de cette immense entreprise³.

À l'inverse, le Folklorama de Winnipeg continue d'attirer des foules (une moyenne de 450 000 par année dans une ville de 650 000 habitants) et il n'y a aucun signe évident de déclin. Quelle conclusion peut-on tirer du sort différent réservé à l'un et à l'autre, les deux ayant été fondés à peu près en même temps, étant animés des mêmes principes, offrant des divertissements, des mets et des expositions très semblables, et servant le même genre d'auditoire?

Deux explications, au moins, peuvent être mises de l'avant. Il se peut que ces festivals n'aient pas autant de succès l'un que l'autre pour la simple raison que le second est capable de fournir aux consommateurs un meilleur « produit ». Il ne faut pas négliger le fait que Caravan repose sur une structure beaucoup moins centralisée (notamment, lorsque je suis allé à Caravan, j'ai remarqué que les horaires des pavillons n'étaient pas harmonisés) et qu'il se tient dans une ville plus grande où la diversité ethnique est aussi plus marquée, ce qui engendre des obstacles auxquels le Folklorama n'a pas à se heurter. Caravan pourrait peut-être repenser son produit de manière à attirer une clientèle plus vaste.

Cependant, quand j'ai demandé aux organisateurs et aux bénévoles de Caravan

comment ils s'expliquaient le déclin du festival, presque tous ont fourni une autre interprétation, fort intéressante : Toronto, ont-ils fait remarquer, est devenue tellement multiculturelle que ses résidents n'ont peut-être plus « besoin » d'un festival pour donner une tribune aux gens d'autres communautés ethnoculturelles; selon eux, ces interactions culturelles ont maintenant lieu au quotidien. De plus, les personnes qui n'ont pas d'interactions personnelles ou professionnelles avec des membres d'une communauté en particulier peuvent aisément se rendre dans les nombreux restaurants et autres lieux fréquentés par cette communauté. Vu que Winnipeg est une ville où la diversité ethnique est beaucoup moins présente ou, peut-on dire, beaucoup moins « visible » qu'à Toronto, le Folklorama est peut-être encore utile en tant qu'instrument d'un engagement multiculturel qui pourrait ne pas s'exprimer aussi bien en d'autres circonstances. Quoique cette explication me semble tout à fait plausible, j'ai l'impression que le premier problème, celui auquel il est facile de remédier, joue aussi un rôle crucial dans le sort de ces deux festivals.

Alors que chacune a sa propre manière d'exprimer et d'actualiser son mandat dans un contexte urbain en transformation rapide, il est clair que ces manifestations peuvent continuer de faire face aux revirements auxquels nous assistons dans les villes canadiennes. En fournissant une tribune qui permettra aux personnes concernées d'ébranler les stéréotypes, d'entreprendre la formation de l'identité dialogique, de se réappropriier la culture populaire pour leurs propres besoins et d'explorer le terrain culturel et physique étranger (encore proche), ces manifestations demeureront utiles dans le dialogue urbain canadien.

Bibliographie

ASHKENAZI, Michael. « Cultural Tensions as Factors in the Structure of a Festival Parade », *Asian Folklore Studies*, vol. 46 (1987), p. 35-54.

BAUMANN, Gerd (1999). *The Multicultural Riddle: Rethinking National, Ethnic, and Religious Identities*, New York, Routledge.

BISSOONDATH, Neil (1995). *Le marché aux illusions : la méprise du multiculturalisme*, Montréal, Boréal.

BRAMADAT, Paul. « For Ourselves, Our Neighbours, Our Homelands: Religion in Folklorama's Israel Pavilion », *Ethnologies*, vol. 23, n° 1 (2001a), p. 211-232.

³ Sur le site Web de Caravan, <www.caravan-org.com>, un message plus positif est communiqué. Cependant, quand j'ai fait mes recherches sur le terrain, à Toronto en 2002, j'ai visité plusieurs pavillons dont les spectacles attiraient un faible auditoire (parfois moins de dix personnes). De plus, je n'ai jamais eu à faire la queue pour entrer dans un pavillon. Les organisateurs en chef que j'ai interviewés m'ont aussi dit ouvertement que le festival n'existerait peut-être plus dans quelques années.

- BRAMADAT, Paul. « Shows, Selves, and Solidarity: Ethnic Identity and Cultural Spectacles in Canada », *Études ethniques canadiennes = Canadian Ethnic Studies*, vol. 33, n° 3 (2001b), p. 78-98.
- BRAMADAT, Paul. « Ethno-cultural Spectacles as Stages for Ethnic Self-Representation », *Diversité canadienne = Canadian Diversity*, vol. 1, n° 1 (2002), p. 43-45.
- BRAMADAT, Paul (À venir). « The Day that Changed the World », *Revue de l'intégration et de la migration internationale = Journal of International Migration and Integration*.
- BRAMADAT, Paul (Sous presse). « Beyond Christian Canada: Religion and Ethnicity in a Multicultural Society », dans Bramadat et Seljak (dir.), *Religion and Ethnicity in Canada*, Toronto, Pearson Education Canada.
- COHEN, Abner. « A Polyethnic London Carnival as a Contested Cultural Performance », *Ethnic and Racial Studies* vol. 5, n° 1 (1982), p. 23-41.
- CRUIKSHANK, Julie. « Negotiating with Narrative: Establishing Cultural Identity at the Yukon International Storytelling Festival », *American Anthropologist*, vol. 99, n° 1 (1997), p. 56-69.
- EBAUGH, Helen Rose, et Janet SALTZMAN CHAFETZ (2000). *Religion and the New Immigrants: Continuities and Adaptations in Immigrant Congregations*, New York, Altamira.
- GLEASON, Philip. « Identifying Identity: A Semantic History », *Journal of American History*, vol. 69 (mars 1983), p. 910-931.
- HALTER, Marilyn (2000). *Shopping for Identity: The Marketing of Ethnicity*, New York, Schocken Books.
- JENSON, Jane, et Martin PAPILLON (2001). *The "Canadian Diversity Model": A Repertoire in Search of a Framework*, Ottawa, Canadian Policy Research Networks, Inc.
- MATO, Daniel. « The Transnational Making of Representations of Gender, Ethnicity and Culture: Indigenous Peoples' Organizations at the Smithsonian Institution's Festival », *Études culturelles = Cultural Studies* vol. 12, n° 2 (1998), p. 193-209.
- PIETTE, Albert. « Play, Reality, and Fiction: Toward a Theoretical and Methodological Approach to the Festival Framework. » *Qualitative Sociology* vol. 15, n° 1 (1992), p. 37-52.
- PRIMEGGIA, Salvatore, et Joseph VARACALLI. « The Sacred and Profane Among Italian American Catholics: The Giglio Feast », *International Journal of Politics, Culture and Society* vol. 9, n° 1 (1996), p. 423-449.
- SELJAK, David (Sous presse). « Education, Multiculturalism and Religion », dans Bramadat et Seljak (dir.), *Religion and Ethnicity in Canada*, Toronto, Pearson Education Canada.
- SHUKLA, Sandya. « Building Diaspora and Nation: The 1991 "Cultural Festival of India" », *Cultural Studies* vol. 11, n° 2 (1997), p. 296-315.
- SWEET, Lois (1997). *God in the Classroom: The Controversial Issue of Religion in Canada's Schools*, Toronto, McClelland and Stewart.
- THOROSKI, Cynthia. « Adventures in Ethnicity: Consuming Performances of Cultural Identity in Winnipeg's Folklorama », *Canadian Folklore Canadien* vol. 19, n° 2 (1997), p. 105-112.
- THOROSKI, Cynthia, et Pauline GREENHILL (2001). « Putting a Price on Culture: Ethnic Organizations, Volunteers, and the Marketing of Multicultural Festivals », *Ethnologies* vol. 23, n° 1 (2001), p. 189-210.
- WILLEMS-BRAUN, Bruce (1994). « Situating Cultural Politics: Fringe Festivals and the Production of Spaces of Intersubjectivity », *Environment and Planning D: Society and Space*, vol. 12 (1994), p. 75-104.

Moncton a opté pour la valorisation de la diversité culturelle et de l'interculturalité pour réduire sa double autarcie bilinguistique, source d'affrontements mémorables au cours des années 1960 et 1970 dans cette ville.

La réalité mitoyenne du Moncton postmoderne : bilinguisme et diversité culturelle

MARIE-LINDA LORD

Université de Moncton

« Petit Montréal » de l'Atlantique, la ville de Moncton est devenue une métropole qui possède tous les avantages d'un centre urbain d'envergure : bilinguisme officiel à l'instar de celui de la province et du pays, diversité culturelle, voire microcosmopolitisme, aéroport international, taux d'immigration le plus élevé du Canada atlantique, taux de chômage faible, coût de la vie le plus avantageux au pays, chef-lieu commercial du Canada atlantique, nombre croissant de festivals culturels qui vivifient le centre-ville et la vie collective. Moncton a évolué de façon marquée et soutenue depuis les années 1980, d'une économie col bleu vers une approche axée sur le savoir, en valorisant le potentiel culturel de sa population. Moncton a emprunté une direction nouvelle : elle a opté pour la valorisation de la diversité culturelle et de l'interculturalité pour réduire sa double autarcie bilinguistique qui a été la source d'affrontements mémorables au cours des années 1960 et 1970.

Les succès que connaît Moncton en ce début de siècle ne sont pas étrangers à la réciprocité entre la ville et la vie culturelle. Cette réciprocité a fait en sorte que certaines conditions historiques, économiques, politiques et culturelles ont été transformées et ont cessé de perpétuer le rapport dominant-dominé entre anglophones majoritaires et francophones minoritaires. Le nouveau rapport qui s'est graduellement développé entre les deux groupes

linguistiques doit être envisagé dans une perspective nouvelle, soit celle d'une cité bilingue, moderne et multiculturelle dont la force d'attraction n'a d'égale que son dynamisme culturel. Au cours de la dernière décennie, des événements d'envergure ont eu lieu dans cette ville de 125 000 habitants, soulignant son caractère français, quoique minoritaire, dont le premier Congrès mondial acadien en 1994 et, en dépit de sa petite taille comparativement aux capitales et aux métropoles de la Francophonie, le VIII^e Sommet de la Francophonie en septembre 1999 qui a accueilli 52 chefs d'État francophones pendant trois jours. Moncton apparaît désormais comme une ville incontestablement ouverte sur le monde. Ce cheminement est indissociable de la présence de l'Université de Moncton qui, depuis 1963, a modernisé cette ville majoritairement anglophone, la transformant en un centre universitaire qui génère une vie littéraire et culturelle, notamment sur le plan de la production et des échanges en Acadie. Si cette modernisation a suscité une part de crainte auprès de la population anglophone, celle-ci a appris, devant les retombées positives, à l'apprécier et à en bénéficier. Moncton est devenue *la ville* de la collectivité acadienne et c'est à travers elle que s'effectue la concrétisation d'une identité urbaine. La place qu'occupe maintenant Moncton dans la vie collective acadienne modernise la culture acadienne qui s'est traditionnellement réclamée de la mer.

Du côté de la communauté anglophone, le rôle de Moncton est différent, car la ville a été jusqu'à tout récemment dans l'ombre de la capitale du Nouveau-Brunswick, Fredericton, ville universitaire, littéraire et culturelle depuis plus de deux siècles. Mais Moncton a traversé une période de transition aux plans linguistique, économique, culturel et social, et la vitalité de la communauté acadienne a influencé la vie culturelle anglophone, qui devient de plus en plus dynamique. La communauté anglophone de Moncton opte progressivement pour l'alternative d'un interculturelisme fondé sur l'échange et sur l'épanouissement de chacune des communautés linguistiques. Depuis quelques années, anglophones et francophones se côtoient culturellement en partageant le Théâtre Capitol qui a pignon sur la rue Main. Ils se retrouvent également au Festival littéraire bilingue Northrop Frye, au Festival de l'humour, sans compter le Festival des vins, le Festival des fruits de mer, et d'autres. La mitoyenneté est devenue une réalité dans l'espace culturel du centre-ville.

Moncton est la plus grande agglomération urbaine française de l'Acadie, tout en étant majoritairement de langue anglaise. Alors que la Cité de Moncton est officiellement bilingue depuis août 2002, les deux villes voisines, Dieppe et Riverview, sont respectivement française et anglaise. L'importance de Moncton dans la vie collective acadienne s'explique en partie par le fait que cette ville est devenue au fil des décennies un centre d'activités variées, particulièrement pour la collectivité acadienne. Plusieurs institutions culturelles se retrouvent à Moncton, dont une majorité de langue française, tels le Centre culturel Aberdeen, les Éditions Perce-Neige, les Éditions de la Francophonie, les Éditions Bouton d'or d'Acadie, le théâtre l'Escaouette, le collectif Moncton-Sable, la Galerie Sans Nom, la Galerie 12, la Galerie d'art de l'Université de Moncton, le Musée acadien de l'Université de Moncton, le Ciné-campus, le Festival international du cinéma francophone en Acadie, la compagnie DansEncorps, la Société nationale de l'Acadie, l'archidiocèse de Moncton, une station régionale de la Société Radio-Canada (radio et télévision), sans oublier l'Université de Moncton, dont le rôle et l'apport sont des plus déterminants.

Avec l'avènement d'un Moncton postmoderne, bilingue et multiculturel, des images fortes de la ville se dégagent d'un nombre croissant d'œuvres littéraires. Il existe entre la littérature et

la ville concrète des lieux symboliques dont la dimension urbaine traduit l'hétérogénéité urbaine de diverses façons. La ville devient ainsi une question littéraire et acquiert par le fait même une existence littéraire. Or, Moncton n'avait pas encore fait l'objet d'études sociolittéraires jusqu'à nos travaux récents. Notre projet Moncton imaginaire : représentation littéraire et culturelle de la métropole du Nouveau-Brunswick donne suite au constat d'absence d'études sur l'espace littéraire urbain exprimé, à la suite des travaux du groupe de recherche *Montréal imaginaire* de 1986 à 1994, par le géographe littéraire Marc Vachon. Selon celui-ci, il existe plusieurs avenues et espaces littéraires inexplorés par la critique au Canada et il propose une série de questions dont nous nous inspirons pour orienter notre analyse de la représentation littéraire et culturelle du Moncton imaginaire : « Quelle est la place de la ville dans le roman des minorités francophones au Canada? Est-ce que l'étude du développement de la littérature urbaine d'une minorité linguistique ou ethnique permettrait d'illustrer le processus d'enracinement et d'appropriation du milieu urbain par un groupe social? Peut-on mesurer les changements dans l'image d'une ville par la littérature? Est-ce que le discours littéraire sur la ville se démarque du discours officiel? » (Vachon, 2001). À ces questions, nous ajoutons celles qui touchent aux tensions indissociables du problème d'identité propre à l'Acadie, dont Moncton représente la quintessence. Dans cette ville, la question de la langue est exacerbée et le corpus monctonien de langue française en est porteur, tout comme il réclame sa spécificité acadienne qui se forme et se cherche à l'intérieur de l'Amérique du Nord, manifestant des traces de la culture américaine avec ce que celle-ci représente de crainte et de plaisir. Nous soulevons également la question des rapports entre les deux groupes linguistiques. Dans cette perspective, la littérature qui enregistre la transformation de Moncton devient un lieu obligé de passage se vivant dans l'interculturel, comme le définit Gilles Verbunt (2001) : « L'interculturel est une façon particulière de vivre avec plusieurs cultures. Il suppose, dans la société et chez l'individu, un certain type de rapport aux cultures, une volonté de surmonter les obstacles de communication qui résultent de la différence culturelle pour profiter, au contraire, des richesses de chacune. » Dans une optique élargie, nous tentons de saisir

En raison de la situation historique de Moncton, il existe une certaine schizophrénie urbaine marquée par un affrontement permanent dans lequel, en fait, la littérature acadienne a trouvé sa raison d'être.

comment la littérature devient un lieu d'échange engendrant un Moncton imaginaire porteur d'un microcosmopolitisme, tel que l'entend Michael Cronin (2002) : « La pensée micro-cosmopolite est une démarche qui consiste non pas à opposer les petites entités aux grandes entités (nationales ou transnationales) mais qui dans le cadre des idéaux du cosmopolitisme cités plus tôt, cherche à complexifier, à diversifier le petit. [...] Cette notion recouvre la complexité culturelle qui se trouve constante de la macro à la micro-échelle. C'est-à-dire que le même degré de diversité se trouve autant au niveau des entités jugées petites ou insignifiantes qu'au niveau des grandes entités. »

« Moncton imaginaire » naît dans une conjoncture sociolittéraire émergeant d'une situation vécue depuis plus de deux siècles entre langues en contact et cultures en contact, tant en périphérie des métropoles Toronto et Montréal que dans l'exiguïté, instituant ainsi une exception dans la bipolarité littéraire de notre pays. Le contexte dans lequel se développent les œuvres littéraires au Nouveau-Brunswick, dans la langue française et dans la langue anglaise, n'est évidemment pas le même pour les deux groupes linguistiques, l'un étant majoritaire, l'autre minoritaire. Le rapprochement comparatif d'œuvres littéraires apparaît comme la démarche qui rend possible l'étude sociocritique d'un corpus *bilinguistique* participant à la représentation littéraire et culturelle de la métropole du Nouveau-Brunswick. L'examen du corpus monctonien, constitué de romans, de recueils de poésie et de pièces de théâtre, vise une compréhension littéraire et sociale des textes dans lequel figure Moncton, que ce soit avec ses noms, ses références, ses symboles, ses métaphores, sa mémoire ou son histoire. Quelles sont les pratiques littéraires créatrices d'un espace sociodiscursif qui participent à la représentation d'un monde urbain?

Le premier défi est de saisir la réciprocité entre la ville et la littérature – la littérature enregistre la transformation sur les plans linguistique, économique, culturel et social de Moncton. Le second défi est de sonder la nature paradoxale

du corpus monctonien dont la composante de langue française est beaucoup plus volumineuse que celle de langue anglaise, à l'inverse de la réalité démographique de la ville. En raison de la situation historique, il existe une certaine schizophrénie urbaine marquée par un affrontement permanent dans lequel, en fait, la littérature acadienne a trouvé sa raison d'être. Dans un tel contexte, la littérature constitue, surtout chez le minoritaire, une tentative de contrer la menace et de déjouer la mort. La langue occupe une place importante dans la littérature acadienne, particulièrement chez les écrivains acadiens de Moncton, puisque leur langue est menacée d'une minorisation et d'une fragilisation dans cette ville où l'anglais est omniprésent. Il s'agit là de l'un des rapports paradoxaux qu'entretiennent les auteurs avec la ville majoritairement anglophone qu'est Moncton. L'étude de la présence du social dans les textes, c'est-à-dire d'une réalité extérieure au texte, révélera le rôle particulièrement important de Moncton dans l'expression littéraire et culturelle des Acadiens, particulièrement depuis 30 ans, sans qu'elle leur soit toutefois exclusive. Aujourd'hui, Moncton existe également et différemment dans l'imaginaire des anglophones tel que l'expriment des écrivains de langue anglaise, en raison notamment du contexte sociohistorique qui n'est pas vécu dans les mêmes conditions de mutation. La littérature de langue anglaise, pour sa part, prend acte de la forme et des modes de présence multiples de cette ville en mutation.

Mes recherches me permettent d'avancer d'une part que la dualité linguistique génère une représentation double de ce même espace urbain où pourtant les transferts culturels sont nombreux et, d'autre part, que la quête d'une identité urbaine dans un contexte de cultures en contact s'accompagne d'une mise en texte et d'une mise en discours distinctes chez les deux groupes linguistiques mais qui s'ouvre vers le micro-cosmopolitisme. Ce projet de recherche et nos travaux en cours sont conçus de façon à ouvrir la voie à une meilleure compréhension des phénomènes interculturels et pour décloisonner

l'expérience acadienne dans l'espace monctonien, néo-brunswickois et canadien en la revisitant en présence de « l'Autre », qui domine sur le plan démographique.

Cette recherche permet de s'engager dans une direction nouvelle, celle de l'interculturalité du milieu littéraire et socioculturel de Moncton, ville bilingue et multiculturelle. Elle fait ressortir les singularités et les convergences pour rendre compte de la nature de l'appropriation de cette ville unique dans la littérature ainsi que du discours dont elle fait l'objet dans le texte littéraire relativement au passé et aux perspectives d'avenir. Les conclusions jetteront un éclairage nouveau sur certains paradoxes, dont celui du nouveau statut de seule cité canadienne officiellement bilingue tout en étant ce que Gérard LeBlanc, écrivain de Moncton, a appelé « l'extrême frontière ».

Bibliographie

CRONIN, Michael (2002). « Identité, transmission et l'interculturel : pour une politique de micro-cosmopolitisme », communication présentée au colloque Expériences interculturelles au sein des communautés francophones d'Amérique du Nord, Moncton, 22-24 août 2002.

VACHON, Marc (2001). « Survol critique de la géographie littéraire et des études littéraires sur l'espace romanesque montréalais », dans LINTVELT J. et F. PARÉ (éds.), *Frontières flottantes : lieu et espace dans les cultures romanes de l'Amérique du Nord = Shifting Boundaries: Place and Space in the Romance Cultures of North America*, Éditions Rodopi b.v., Amsterdam, New York, p. 91-104.

VERBUNT, Gilles (2001). *La société interculturelle : vivre la diversité humaine*, Paris, Éditions du Seuil.

L'adoption d'un arrêt municipal reconnaissant le statut bilingue d'une ville ouvre certainement la porte au principe de complémentarité et pourra éventuellement servir de modèle de cohabitation linguistique et culturelle ailleurs au pays.

Moncton : au carrefour des langues et des cultures

HÉLÈNE DESTREMPES¹
Université de Moncton

Parler de diversité culturelle dans le Grand Moncton, c'est d'abord et avant tout jeter un regard sur une communauté urbaine, composée de trois municipalités – Moncton, Dieppe et Riverview – chacune reflétant un profil linguistique et culturel distinct, de part et d'autre de la Rivière Petitcodiac. Si les populations de Dieppe et de Riverview demeurent largement polarisées (forte majorité francophone dans la première, anglophone dans la seconde), celle de la ville de Moncton se présente comme un ensemble démographique plus varié avec plus du tiers de sa population francophone. Cette communauté demeure néanmoins en situation minoritaire et c'est à la lumière de cette situation que j'aborderai les questions de diversité culturelle et d'immigration dans cette région de l'Atlantique. Il sera donc question d'efforts et d'initiatives, mais aussi de lacunes et d'obstacles à la mise en place d'une écologie des cultures, c'est-à-dire à la création d'un milieu favorable à la reconnaissance de la diversité culturelle à Moncton, reconnaissance fondée sur la complémentarité plutôt que sur la concurrence.

Des efforts louables de la part de la municipalité

Dans le rapport annuel du conseil municipal de la Ville de Moncton, publié en 2002, le maire Brian Murphy affirmait avec satisfaction : « j'étais très fier de présider la séance du conseil municipal du 6 août 2002 lors de laquelle Moncton est devenue, grâce à un vote unanime

du conseil, la première et seule ville canadienne de taille à se déclarer officiellement bilingue »². Il s'agissait en effet d'un événement sans précédent au Canada : alors que la question du bilinguisme faisait encore couler beaucoup d'encre dans la capitale fédérale, une ville de taille moyenne se positionnait à l'avant-plan en matière de langues officielles et de diversité culturelle. Sans mettre en doute la sincérité du geste posé par le conseil de ville, il fallait toutefois reconnaître que cette décision s'inscrivait dans le sillage des retombées de l'adoption de la nouvelle *Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick*. Cette loi, qui devait, entre autres choses, clarifier les responsabilités des différents paliers de pouvoir de la province en matière d'accessibilité et de reconnaissance linguistique, obligeait *de facto* toutes les municipalités où résidaient 20 p. 100 et plus d'un groupe linguistique donné (anglophone ou francophone) à se conformer aux obligations énoncées à cet effet dans la *Charte des droits et des libertés*. Devrait-on s'étonner alors de l'annonce en première page de *L'Acadie Nouvelle* (23 avril 2004), de la création d'un Conseil d'aménagement linguistique du Nouveau-Brunswick? « Un nouveau

¹ Nous tenons à remercier le Prof. Jean Morency (Université de Moncton), directeur de la Chaire de recherche du Canada en analyse littéraire et interculturelle, pour ses commentaires judicieux.

² Rapport annuel du conseil municipal de la Ville de Moncton, p. 5.

regroupement pour défendre le français » pouvait-on lire en page titre et « Un nouvel organisme [qui] veillera à la promotion de la langue française », précisait-on en page 3.

Si les lois assurent la reconnaissance de la diversité culturelle d'un point de vue légal, elles demeurent néanmoins soumises à l'interprétation qu'en font les juristes, de même qu'aux applications politiques et communautaires qui en découlent. Dans son propre rapport de l'année 2001-2002, le Commissariat aux langues officielles affirmait justement : « En matière de langues officielles, le leadership des parlementaires et des dirigeants des institutions fédérales doit se manifester par un climat de collaboration qui encourage tous et chacun à partager une même vision et à contribuer à l'objectif commun de manière continue. En l'absence d'un tel leadership politique et administratif, il est illusoire de s'attendre à ce que les dirigeants des provinces et des territoires se mobilisent enfin autour d'un projet des langues officielles »³. L'exercice menant à la reconnaissance de la diversité culturelle, qu'elle soit de nature spécifiquement linguistique ou qu'elle renvoie à l'ensemble des cultures présentes dans un territoire donné, nécessite donc une intervention politique suffisamment musclée afin de protéger les droits des minorités. L'adoption d'un arrêt municipal reconnaissant le statut bilingue d'une ville ouvre certainement la porte au principe de complémentarité dont il était question un peu plus haut et pourra éventuellement servir de modèle de cohabitation linguistique et culturelle ailleurs au pays.

Au cours des dernières années, les initiatives de la Ville de Moncton ne se sont pas limitées à ce seul arrêt municipal; nombre d'activités ont été organisées afin de mettre en valeur l'apport des diverses communautés ethniques à la vie culturelle de la ville. Mentionnons le Festival littéraire Northrop Frye, qui attire des écrivains de toutes les régions du pays, le Festival international du cinéma francophone et la mise en valeur du patrimoine historique et architectural de la ville par le biais de conférences et d'expositions rappelant la contribution des premiers habitants et des premiers immigrants au développement de la région.

Parallèlement aux efforts municipaux, deux organismes communautaires se sont démarqués quant à leur contribution au dossier de la diversité culturelle et de l'immigration à Moncton : il s'agit de l'Association Multiculturelle du Grand Moncton (MAGMA) et de la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick (SAANB). Alors que le premier organisme offre une variété de cours et de services devant faciliter l'accueil et l'intégration des immigrants dans la région de Moncton, la SAANB, dont le mandat est de répondre aux besoins spécifiques de la communauté acadienne de la province, développe actuellement une politique en matière d'immigration et de rétention des immigrants francophones dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick. L'organisation de tables de concertation par la SAANB a notamment été l'occasion de réunir, de février à juin 2004, l'ensemble des intervenants gouvernementaux, communautaires et universitaires rattachés à ce domaine, afin de dégager les enjeux et les obstacles affectant les questions d'immigration dans la province et, plus spécifiquement, en milieu minoritaire.

La recherche universitaire

La contribution des chercheurs de l'Université de Moncton en ce qui a trait aux questions de bilinguisme, de multiculturalisme et d'immigration est considérable. Il serait impossible d'en mentionner ici tous les projets et les chercheurs, mais je voudrais tout de même souligner les travaux du Centre international de la common law en français (CICLEF), responsable de l'étude et de la critique des lois régissant les droits de la minorité francophone dans la province, ainsi que de la traduction de la majorité des arrêts municipaux de la ville de Moncton; ceux du Centre de recherche en linguistique appliquée dont l'ancienne directrice, la professeure Annette Boudreau, et sa collègue, Lise Dubois, ont grandement contribué à la création du Conseil d'aménagement linguistique du Nouveau-Brunswick, de même qu'au développement de la recherche des représentations linguistiques des citoyens francophones et anglophones de la province. Il faudrait aussi souligner la contribution de Sylvia Kasparian dans le domaine du contact des langues, et ceux du Centre d'études acadiennes, qui publiait en 2003, sous la direction d'André Magard, un important ouvrage intitulé :

³ Rapport annuel 2001-2002, Commissariat aux langues officielles, p. 7.

« L'Acadie plurielle. Dynamiques identitaires collectives et développement au sein des réalités acadiennes ».

Depuis décembre 2004, grâce aux efforts conjugués de chercheurs rattachés aux universités St. Mary's, Dalhousie, St. Thomas et Moncton, un centre de recherche Metropolis a vu le jour en Atlantique. Né de l'urgence et de la nécessité de favoriser l'intégration des nouveaux arrivants et de promouvoir le respect de la diversité culturelle, le projet a été fondé sur le principe qu'il fallait, pour qu'une politique publique de migration et d'intégration réussisse, qu'elle reçoive l'appui actif des différents paliers de gouvernement, des organisations non gouvernementales (ONG), de l'entreprise privée et des diverses communautés. Voilà pourquoi les Centres d'excellence Metropolis tendent à travailler non pas avec un groupe d'intérêt en particulier, mais plutôt avec un réseau de contacts leur permettant de rallier les objectifs gouvernementaux et ceux des ONG avec les programmes de recherche universitaires.

Dans le cadre de ce projet, deux domaines de recherche ont été attribués à l'Université de Moncton. Le premier, dirigé par Chedly Belkhdja et Nicole Gallant, porte sur les discours, les valeurs et les attitudes qui émanent du phénomène de l'intégration des immigrants. De concert avec d'autres chercheurs, ils espèrent, plus spécifiquement, analyser les composantes de la compréhension interculturelle dans des milieux dits homogènes et aussi, dans le cas de l'Acadie, minoritaires. Ils s'intéresseront donc aux trajectoires d'insertion des immigrants, ainsi qu'aux stratégies d'adaptation, autant qu'éléments dont l'étude pourra éventuellement éclairer les décisions politiques susceptibles d'influencer l'intégration des immigrants et la reconnaissance de la diversité culturelle.

L'autre domaine dirigé par les auteurs de cet article est celui concernant les questions de culture, de langue et d'identité. Le choix de ce domaine, qui est le fruit d'un long processus de discussion entre les universités, découle non seulement du rôle central que jouent la langue et la culture dans la construction de l'identité des communautés, mais aussi dans la nature même de la composition culturelle des Maritimes. Tel que mentionné dans cet article, l'accueil et l'insertion de nouveaux arrivants au sein de groupes eux-mêmes minoritaires est une question complexe qui n'a pas encore fait l'objet de nombreuses études et qui, pourtant, aurait

bien besoin d'être analysée, surtout si on la replace dans un contexte de mondialisation économique, culturelle et médiatique.

Fondés sur une perspective interculturelle favorisant l'étude des contacts entre les cultures, trois objectifs principaux de recherche ont été identifiés afin de rendre compte du phénomène de la diversité culturelle dans le contexte acadien. Le premier porte sur les conditions d'accueil des nouveaux arrivants au sein d'un groupe francophone minoritaire, dont les capacités d'accueil et d'intégration semblent limitées par l'insuffisance des moyens institutionnels et l'absence d'une identité citoyenne, liés à l'existence d'un état et d'un territoire nettement délimités. Il sera, en ce sens, intéressant d'étudier quelle pourrait être la contribution des mouvements migratoires actuels et futurs dans l'évolution nécessaire de l'identité acadienne, principalement dans le contexte de la mondialisation.

Pour le second objectif, nous proposons d'étudier les représentations des formes multiples de l'altérité non seulement dans les productions littéraires et artistiques, mais aussi dans les programmes scolaires (notamment dans les manuels de classe), afin de mieux saisir la dynamique de ces représentations et de faciliter le processus d'accueil des nouveaux arrivants. Finalement, dans le cadre du troisième objectif, l'analyse des multiples interactions de nature culturelle et linguistique qui se produisent entre la société d'accueil et les nouveaux arrivants permettra de dégager le potentiel à la fois créatif et intégrateur de ces contacts débouchant sur des transferts culturels réciproques, contacts pouvant modifier les identités en cause et mener vers une reconfiguration de l'identité acadienne.

Voilà, pour les trois années à venir, tout un programme de recherche qui ne pourra être mené à bien sans la collaboration des ONG et des acteurs politiques concernés. Nous osons espérer que les résultats de ce projet permettront de mettre sur pied de nouvelles politiques mieux adaptées aux réalités de la diversité culturelle en milieu minoritaire, de même qu'à l'immigration dans les provinces Maritimes. L'arrêt du 6 août 2002 était un pas dans la bonne direction; il est à souhaiter que toutes les initiatives dont il a été question mèneront à d'autres politiques aussi représentatives que louables, tant à l'échelle municipale, provinciale que fédérale.

*Les arts sont bons pour l'âme tout comme
l'est la poésie pour l'existence d'une ville.*

Rien ne va plus à Ottawa

CLIVE DOUCET

Conseiller municipal, Ville d'Ottawa

Clive Doucet, diplômé en anthropologie urbaine (MSc), est un observateur ainsi qu'un défenseur du domaine des arts et des questions sociales. Le Conseiller Doucet est également un poète et un dramaturge publié.

Charlotte Whitton est reconnue et estimée comme étant une femme dynamique, haute en couleur, et la première à avoir accédé au poste de mairesse à Ottawa. Ce dont on se souvient moins bien cependant, c'est qu'elle a appuyé les deux décisions les plus destructrices que le Conseil municipal d'Ottawa ait jamais imposées. Des décisions qui, 50 ans plus tard, font encore souffrir la ville. La première fut l'élimination, en 1959-1960, de plus de 300 kilomètres de voies pour les tramways électriques. Ces tramways ne polluaient pas (ils fonctionnaient à l'hydro-électricité); de surcroît, ils étaient solides et rapides. Aujourd'hui, 50 ans plus tard, la Ville a du mal à assurer la fréquence et la rapidité du service dans le secteur desservi par les tramways à l'époque. Si la Ville avait investi un milliard de dollars pour améliorer ces tramways au lieu de verser la même somme pour la réalisation de 60 kilomètres de voies pour les autobus, Ottawa ne serait pas la même aujourd'hui.

Quant à la deuxième catastrophe, elle est d'ordre culturel. Invoquant la tâche sacrée du politicien, qui est « d'économiser l'argent des contribuables », la mairesse Whitton a refusé d'accorder à la Canadian Repertory Company les 50 000 \$ qu'elle demandait pour établir son propre théâtre. (En 1952, la Canadian Repertory Company d'Ottawa était la troupe professionnelle la plus importante au Canada; y gravitaient Christopher Plummer, Martha Henry, Bill Hutt, Lorne Green, plus de 50 comédiens, toute une galaxie de vedettes d'après-guerre.) Quand la mairesse Whitton a fait « économiser » 50 000 \$ aux contribuables d'Ottawa, la Canadian Repertory Company a fermé ses portes et est allée s'installer à Stratford pour y lancer un petit festival. Le tout a commencé sous une tente et ce « petit festival » est rapidement

devenu le plus important festival de théâtre consacré aux œuvres de Shakespeare en Amérique du Nord.

Cette décision a coûté des milliards de dollars à Ottawa et la Ville ne s'est jamais vraiment remise de cette perte soudaine d'autant de talent. Du jour au lendemain, Ottawa a perdu sa place comme leader national dans ce domaine et n'a jamais su la retrouver. Cinquante ans plus tard, les arts sont plus importants que jamais, mais c'est là un changement que le Conseil municipal d'Ottawa ne reconnaît pas encore.

Dans les années 1950, lorsque Mme Whitton était maire, les industries des pâtes et papiers et du bois constituaient toujours le deuxième employeur en importance dans la ville. Ces jours sont révolus depuis longtemps. Ce sont maintenant l'industrie de la haute technologie et les arts qui ont pris la place. Trois visiteurs sur quatre viennent à Ottawa pour voir, entendre et écouter des artistes, assister à des festivals comme le Festival de musique de chambre, les festivals de Blues et de Jazz, le Bal de neige et le Festival des tulipes. Quelque 35 000 personnes travaillent directement ou indirectement à la réalisation de ces activités artistiques.

Or, cette transformation est encore plus profonde que ne l'indiquent ces statistiques sommaires. Il y a 50 ans, il était difficile d'assister à un dîner sans rencontrer quelqu'un qui travaillait dans l'industrie du bois ou qui connaissait quelqu'un travaillant dans cette industrie. De la colline du Parlement, on apercevait sur le bord de la rivière les usines de production de papier journal, de papiers fins, de cure-dents ou de bois de construction. Durant les mois d'été, la rivière était couverte de grosses billes de bois.

Aujourd'hui, il est impossible d'assister à un dîner sans rencontrer quelqu'un qui travaille dans le domaine des arts ou de la technologie de pointe. Cette industrie ressemble beaucoup à celle des industries culturelles. Les deux sont des entreprises d'interprétation, de synthétisation, de création où la nouvelle richesse est créée par des personnes ayant les mêmes intérêts et qui ont des idées novatrices, qui conçoivent de nouveaux logiciels, des vidéos, qui publient des livres, des magazines, produisent des films, créés des œuvres d'art et ainsi de suite. (Richard Florida décrit les personnes qui travaillent dans ces industries comme étant la « classe créatrice ».) Aujourd'hui, à Ottawa, les arts et la technologie de pointe constituent l'épine dorsale de l'économie de la ville.

Le pouvoir des industries culturelles s'est manifesté lorsque le Conseil municipal a tenté de sabrer le budget des arts lors de l'élaboration du dernier budget municipal. L'hôtel de ville a été témoin de la plus importante manifestation que la Ville ait jamais connue. Plus de mille personnes se sont réunies pour protester. Des dirigeants de l'industrie des technologies de pointe ont écrit au maire pour marquer leur opposition aux compressions. Le courrier électronique des conseillers a été inondé de milliers de lettres de citoyens ordinaires qui se plaignaient d'une telle décision. Les protestations ont été à ce point véhémentes et soutenues que le Conseil a décidé, dans un vote de 19 contre 2, de maintenir le niveau de financement des arts à la Ville d'Ottawa.

Les conseillers municipaux ont vraiment « senti la soupe chaude » et la colère contre les compressions proposées dans le domaine des arts était claire, mais je doute que mes collègues comprennent réellement l'importance des industries artistiques pour notre ville ou l'ampleur du sous-financement qui existe déjà. Si c'était le cas, les compressions au financement n'auraient d'abord jamais été proposées. Disons seulement qu'avant les 57 cents par habitant qui étaient proposés pour le budget de 2004, Ottawa ne consacrait que 3,80 \$ par habitant au poste des arts, faisant ainsi piètre figure sur tous les plans.

Toronto investit environ 8 \$, Vancouver 10 \$ et Montréal 12 \$ dans le domaine des arts. Pensons également qu'Ottawa reçoit moins par habitant des gouvernements fédéral et provinciaux et des entreprises que toute autre grande ville du Canada. De plus, si on exclut les

monuments nationaux, comme le Musée de la guerre, les chiffres n'ont alors plus aucun sens.

Songeons seulement qu'Edmonton a davantage investi dans le Winspear Symphony Hall, en cédant des terrains d'une valeur de 4 millions de dollars, qu'Ottawa n'investit dans toute sa communauté artistique.

Précisons aussi qu'Ottawa a refusé une demande semblable de Bill Teron pour construire un pavillon consacré à la musique de chambre.

Pensons seulement qu'Ottawa a mis 20 ans pour en arriver à investir un dollar par habitant dans les arts, niveau qu'a atteint Toronto au début des années 1970, et on commence à comprendre non seulement le sous-financement des arts dans cette ville, mais également l'ignorance fondamentale de ce que constitue l'économie moderne d'une ville.

Tout cela me ramène aux tramways et au transport public. La plupart des gens qui œuvrent dans les industries artistiques, comme ceux qui travaillaient dans les scieries il y a 50 ans, ne font pas beaucoup d'argent. Ils ont besoin d'une ville qui soit constituée de façon à ce qu'ils puissent y mener des vies intéressantes et participer à des activités même si leur budget est restreint. Les villes qui ont d'importants réseaux de transport en commun sont presque toujours des villes qui ont d'importantes communautés artistiques. On peut délimiter la plupart des communautés artistiques des villes en fonction de la desserte des transports en commun. Au bout de la ligne de métro, de la ligne des tramways ou d'autobus, s'arrêtent les industries des arts.

Dans les années 1950, Ottawa a eu la chance d'être à l'avant-scène des villes canadiennes. Mais les conseillers de l'époque n'ont pas pris les devants pour garder la Canadian Repertory Company, préférant plutôt la chasser pour économiser de l'argent. De plus, si nous avions gardé nos lignes de tramways, nous ne nous battrions pas aujourd'hui pour engager d'importantes dépenses afin de ramener certains services ferroviaires urbains dans Ottawa. Nous ne forcerions pas les artistes qui sont ici aujourd'hui à consacrer des semaines pour défendre leur droit d'exister. Nous serions un type différent de ville, moins « banlieusarde », plus vivante, plus branchée, moins chère à administrer et plus heureuse parce que comme toute activité créatrice, les arts sont bons pour l'âme tout comme l'est la poésie pour l'existence d'une ville.

Ce sont les bibliothèques publiques, souvent les premiers lieux culturels visités par les nouveaux arrivants, qui illustrent le mieux l'adaptation des services culturels municipaux. La nouvelle bibliothèque du quartier Parc-Extension, par exemple, a fait l'acquisition de collections multilingues (70 000 documents dont 10 000 en 10 langues) afin de répondre aux besoins de ce secteur pluriethnique.

Les villes face au défi de la diversité culturelle : Les arts et la culture comme facteurs de cohésion sociale

LES ARTS ET LA VILLE

Fondé en 1987 par Phyllis Lambert, Les Arts et la Ville est une coalition réunissant le milieu municipal (élus et fonctionnaires) et celui de la culture, dans le but de promouvoir et de soutenir le développement culturel local dans l'ensemble du territoire du Québec¹.

La présence de différentes communautés culturelles dans nos villes stimule, au premier chef, la vie culturelle. Indissociable d'une ouverture sur le monde, le multiculturalisme participe à l'image de marque des villes, à leur qualité de vie et à leur développement économique.

La diversité culturelle pose toutefois un défi majeur aux équipes municipales : celui d'assurer une cohésion sociale essentielle à la vitalité urbaine. S'il est un secteur de l'activité humaine qui dispose du pouvoir de rassembler, c'est bien celui des arts et de la culture. Nos villes l'ont compris et elles développent des actions favorisant l'expression culturelle des communautés ethniques et les interrelations entre les collectivités qui composent le tissu social.

Montréal, métropole multiculturelle, attire 88 p. 100 des immigrants au Québec. Il serait fastidieux d'énumérer tous les événements qui contribuent à la vitalité culturelle de Montréal (Nuits d'Afrique, Festival du film juif, Festival du Monde Arabe, pour n'en nommer que quelques-uns) et ce, sans compter les spécificités

gastronomiques, les traditions, ainsi que le patrimoine religieux qui colorent sa vie urbaine. L'impact de la diversité culturelle y est énorme et de plus en plus complexe. Il n'est plus question de quartiers ethniques, mais multiethniques.

Ce sont les bibliothèques publiques, souvent les premiers lieux culturels visités par les nouveaux arrivants, qui illustrent le mieux l'adaptation des services culturels municipaux. La nouvelle bibliothèque du quartier Parc-Extension, par exemple, a fait l'acquisition de collections multilingues (70 000 documents dont 10 000 en 10 langues) afin de répondre aux besoins de ce secteur pluriethnique. En plus d'offrir des services qui facilitent l'insertion sociale, tels l'offre de cours de français et l'embauche d'une agente de liaison entre la bibliothèque et le milieu, on a aussi porté une attention particulière à la décoration de la bibliothèque, afin de refléter le caractère multiculturel du quartier.

¹ Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site Web : www.arts-ville.org.

Montréal, en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications, a également adopté un *Programme de soutien à l'interculturalisme* visant à favoriser les collaborations entre les organismes culturels ou les artistes montréalais issus des communautés ethnoculturelles et le réseau professionnel établi. Un second volet s'adresse aux organismes dont les projets prévoient des activités de promotion et de diffusion pour sensibiliser de nouveaux publics, toutes origines confondues.

D'autres villes québécoises mettent tout en œuvre pour séduire les immigrants. Ainsi, Québec et Sherbrooke ont adopté des politiques d'immigration. Québec, capitale culturelle, a mis sur pied des programmes comme *Les cultures de la Capitale*. Celui-ci rend possible la présentation d'artistes professionnels immigrés sur les scènes estivales des arrondissements de la ville. Québec

travaille également au projet d'une Maison interculturelle qui servira à la fois d'espace de rencontre entre les diverses communautés ethniques et de lieu de diffusion permettant de mettre en valeur et de découvrir la richesse culturelle de ces communautés.

Cependant, hors de la région métropolitaine, le principal défi des villes demeure celui de se faire connaître des personnes qui souhaitent immigrer au Canada.

Enfin, au Québec, le multiculturalisme s'inscrit dans un contexte qui tient compte de la diversité culturelle des peuples fondateurs (anglophones, autochtones, francophones). De ce contexte est née la *Loi 101*, favorisant l'apprentissage du français par les nouveaux arrivants. Ce métissage s'ajoute à la mobilité constante de la mosaïque culturelle et oblige les organisations municipales à demeurer constamment en éveil.

À plusieurs endroits, la migration et la mobilité de la population invalident de nombreux concepts liés à la santé et à la médecine basée sur la géographie. La maladie, la pratique d'une médecine « ethnique » ou locale, l'utilisation de médications et de médicaments non traditionnels, la manifestation de maladies autrefois géographiquement isolées, sont de plus en plus courantes. Les prestataires de soins de santé et les éducateurs du domaine médical doivent songer à actualiser la formation, les programmes d'études et les documents de référence. De cette façon, les prestataires de soins de demain auront les connaissances et les outils nécessaires pour répondre aux besoins d'une population de patients toujours plus diversifiée.

Une clinique à l'échelle planétaire – ses répercussions sur la diversité, la mobilité des populations et la santé

BRIAN GUSHULAK

*Directeur général, Direction générale des services médicaux
Citoyenneté et Immigration Canada*

Le « village planétaire » est bien connu depuis que McLuhan, auteur de *Pour comprendre les médias. Les prolongements technologiques de l'Homme*, publié dans sa version originale en 1964, a fait de ce concept une référence universelle. À propos de l'évolution de la technologie des communications, il remarque que : « depuis l'introduction du télégraphe et de la radio, la planète s'est réduite sur le plan spatial pour devenir un vaste village ».

Environ une décennie après la publication de son ouvrage, des processus similaires ont commencé à avoir des répercussions importantes sur la migration et la mobilité des populations. Les modèles traditionnels de mobilité et d'immigration ont évolué au contact de nouveaux et complexes stimulus sociaux, politiques et économiques. En 1964, 90 p. 100 des immigrants au Canada venaient de l'Europe et de l'Amérique, une proportion qui correspondait, à l'époque, à la répartition

ethnodémographique de l'ensemble du pays. Au cours des deux décennies suivantes, l'immigration a contribué à la diversité croissante de la population canadienne (sur les plans culturel et ethnique), situation attribuable à l'arrivée au Canada de migrants temporaires et permanents qui provenaient de différentes régions du monde.

Cette expansion, en plus de la diversité des mouvements de populations, ont créé un véritable village planétaire, où les individus et les groupes peuvent se déplacer aisément entre des endroits souvent éloignés les uns des autres. Les nouveaux contacts entre divers environnements ont des répercussions sur de nombreux aspects de la société, y compris sur la santé. Comme la distance et l'isolement sont de plus en plus réduits, nous nous dirigeons vers une communauté planétaire où, dans une certaine mesure, les questions liées à la santé – risques et avantages – sont partagés.

Malgré la simplicité de ce concept, il n'en demeure pas moins important, et il le sera davantage dans un avenir prévisible. Compte tenu des déplacements de populations à l'intérieur d'une communauté intégrée à l'échelle planétaire, les aspects touchant à la santé à un endroit sont dorénavant partagés avec un autre endroit, à une distance éloignée. Cette observation serait banale et évidente si les facteurs liés à la santé, et la promotion et la protection de celle-ci revêtaient une importance égale et équitable dans le monde. Cela n'est toutefois pas le cas. Les disparités en matière de soins de santé et d'épidémiologie des maladies continuent d'exister et, dans certains cas, vont en augmentant. Nous vivons sur une planète marquée par d'énormes disparités au chapitre de la santé, du bien-être et de la prestation des soins – phénomène que la mondialisation fait souvent ressortir.

La croissance continue des taux de migration et la rapidité avec laquelle les populations se déplacent, dans un contexte de maintien et parfois d'accentuation des disparités sur le plan de la santé, poseront des difficultés aux systèmes de soins ainsi qu'aux concepts mêmes de « santé » et de « prestation de services de santé durables ». Compte tenu de la migration, le Canada et les autres pays d'accueil devront non seulement faire face aux problèmes de santé locaux, mais aussi aux conséquences d'un certain nombre de problèmes associés à la santé ailleurs dans le monde.

On pourrait prétendre que plusieurs de ces problèmes sont communs et peuvent être résolus en utilisant une approche de base commune. C'est vrai, mais la diversité planétaire dépasse les aspects de l'épidémiologie et de la morbidité prévalente. Elle s'étend à la langue, à la culture, à la religion et à d'autres composantes sociales. La diversité constitue un autre facteur non négligeable en ce qui a trait à la mobilité de la population, car il est largement admis que la médecine et les soins de santé vont au-delà de la simple distribution de traitements thérapeutiques de médicaments ou d'actes médicaux. La compréhension et l'appréciation de tous les aspects de la vie des patients contribuent à la prestation de soins de santé efficaces. Dans un monde diversifié, ces facteurs peuvent varier considérablement et comporter des difficultés additionnelles pour la pratique médicale mondiale de demain.

La mobilité de la population : un pont entre la santé, ses déterminants et les systèmes de soins

L'immigration et la mobilité de la population créent des ponts entre les divers systèmes de santé. Traditionnellement, ces ponts ont été considérés sous l'angle des différences sur le plan de l'épidémiologie de maladies entre pays d'origine et pays d'accueil. Les migrants viennent de régions où la prévalence de certaines maladies n'est pas la même que dans le lieu de destination; ils représenteront donc un segment de la population chez qui le nombre d'individus atteints par telle maladie sera différent que dans l'ensemble de la population. Les mesures d'un système de santé donnent une image en aval de la santé d'une population et de ses déterminants. La diversité des populations de migrants n'est pas limitée à la langue, à la culture ou à la religion. D'autres facteurs comme la santé et ses déterminants biogénétiques, l'exposition à l'environnement du lieu d'origine et les moyens utilisés pour se rendre au pays d'accueil peuvent avoir une incidence beaucoup plus grande que les déterminants traditionnels de la santé, comme les facteurs socio-économiques.

À cet égard, autant l'intérêt historique que les programmes actuels sont principalement orientés vers les infections et les maladies transmissibles. Par conséquent, l'attention est surtout dirigée vers les maladies infectieuses des populations migrantes, vu la menace qu'elles représentent pour la population du pays d'accueil. Les disparités mondiales sur le plan de la capacité nationale à gérer certaines infections sont importantes, et la prévalence de nombreuses maladies infectieuses graves dans les régions d'origine des migrants peut être de loin supérieure à celle du Canada et d'autres pays développés. C'est pour cette raison que des maladies comme la tuberculose, l'hépatite, la malaria et le VIH sont beaucoup plus courantes au sein des communautés migrantes que dans l'ensemble de la population des pays d'accueil (Gushulak et MacPherson, 2000).

Des études approfondies indiquent que les risques de transmission secondaire de ces maladies en dehors des populations migrantes sont très faibles. Cependant, les taux élevés de maladies parmi certains groupes d'arrivants obligent le pays de destination à s'y attarder. Plusieurs maladies et endémies rares ou presque entièrement éradiquées dans les pays d'accueil développés constituent des problèmes de santé

courants dans d'autres régions du monde. Bon nombre de prestataires des soins de santé qui sont formés et qui exercent leur profession dans les pays d'accueil ne sont pas nécessairement familiarisés avec des problèmes de santé prévalents dans les nations d'origine des migrants.

Il est important de rappeler que malgré l'intérêt marqué que suscite la propagation mondiale de maladies infectieuses, le pont entre les systèmes de santé disparates associé à la migration s'étend au-delà des maladies infectieuses. L'épidémiologie de nombreuses maladies chroniques non infectieuses varie considérablement d'une région à l'autre, et des taux particulièrement élevés de morbidité et de mortalité sont associés à plusieurs de ces états malades. Les maladies cardiovasculaires et respiratoires associées au tabagisme en sont un exemple. La malignité et certains types de troubles endocriniens, comme le diabète, constituent d'autres exemples de cette situation. De plus, les maladies génétiques et congénitales que l'on retrouvait historiquement chez des populations régionales ou ethniques, devraient se manifester de plus en plus dans des endroits éloignés, en raison de la mondialisation et de la migration.

À part les variations dans la répartition des maladies et des états malades à travers le monde, il existe des différences considérables dans la façon dont les systèmes de santé et les prestataires de soins de santé des différents pays reconnaissent, gèrent et traitent les maladies et les affections chroniques. Bon nombre de ces différences sont simplement attribuables à la réalité économique des pays moins développés, qui ont des ressources limitées pour gérer les maladies complexes ou chroniques. L'accessibilité de la transplantation d'organes ou des soins en oncologie en sont des illustrations évidentes. D'autres différences frappantes sont dues aux approches sociales ou culturelles de la santé et du bien-être qui, à certains égards, peuvent différer du modèle de la médecine occidentale ou allopathique.

Toutefois, le pont transnational entre les différentes situations de santé actuelles, sans être lié aux causes des disparités dans le domaine de la santé ou à des maladies particulières, présente des difficultés pour les pays d'accueil. Comme la taille, la proportion et la diversité des communautés migrantes ne cessent de croître, les secteurs de la santé des pays d'accueil

devront s'adapter aux conséquences durables de la mondialisation, en réduisant les distances physiques et temporelles entre environnements disparates. Cette adaptation sera nécessaire pour assurer l'offre, aux diverses communautés migrantes, de services de santé appropriés et efficaces.

Les problèmes généraux de santé qui peuvent se manifester dans les nouvelles communautés migrantes

L'augmentation du nombre de migrants provenant d'environnements de santé différents représente certaines difficultés pour les systèmes de soins des pays d'accueil. Le monde se transforme en un univers réduit et mobile; pour les prestataires de soins de santé, les effets de cette transformation se font surtout sentir sur les plans de la langue et de la culture. La prestation des soins appropriés, qui comporte notamment la prévention, l'éducation et l'engagement des patients à maintenir leur santé et leur bien-être, nécessite une excellente communication. Tous les intervenants du secteur médical sont souvent appelés à communiquer des renseignements complexes et détaillés à leurs patients et à la famille de ces derniers. Cela est particulièrement vrai pour les soins de santé psychosociale et mentale, où la communication et la compréhension de normes culturelles différentes peuvent constituer des aspects importants du diagnostic et de la thérapie.

La diversité culturelle et linguistique de nombreux pays modernes qui accueillent des migrants peut poser un défi à leurs établissements et à leur personnel médical. Ils utilisent de plus en plus les services d'interprètes ou de membres de la communauté migrante pour améliorer leurs capacités linguistiques et culturelles dans la prestation des soins. Ils portent une attention accrue à la sensibilisation des patients et à la production de documents de référence multilingues, dans le but de fournir des services efficaces aux communautés migrantes.

En plus de la langue, l'histoire culturelle et les antécédents du migrant peuvent influencer leur recours aux services de santé et leur réaction à ces services. Plusieurs concepts associés à la santé et à la maladie sont solidement ancrés dans la culture de certaines sociétés. De plus, des pratiques culturelles de longue date dans la gestion et le traitement de certains états malades peuvent différer des normes établies dans le secteur de santé du pays d'accueil. La

reconnaissance et la compréhension de ces différences culturelles par les prestataires des soins de santé est nécessaire pour intervenir de manière plus adéquate et se conformer aux recommandations sur la santé, permettant une synergie des approches et une diminution des risques pour les patients.

Les tendances actuelles de la migration diffèrent des expériences vécues traditionnellement, parce qu'elles ont lieu dans un monde de plus en plus intégré où la communication entre lieux distants est facilitée. Par conséquent, les communautés migrantes maintiennent un contact beaucoup plus soutenu avec leurs parents, leurs amis et les prestataires de soins de santé de leur pays d'origine. La facilité et la régularité de cette communication peuvent avoir une incidence sur les soins de santé reçus après la migration. Par exemple, grâce au téléphone et au courriel, les patients migrants peuvent maintenant se renseigner auprès de personnes de confiance dans leur pays d'origine, afin de vérifier les recommandations qu'ils ont reçues dans leur pays d'accueil en matière de soins de santé.

Des médicaments et des produits pharmaceutiques peuvent être acheminés par la poste à partir du pays d'origine. Aussi, dans certaines communautés de migrants, on retrouve fréquemment des praticiens de la même ethnie. Souvent, les prestataires de soins de santé qui travaillent auprès des communautés migrantes doivent connaître les pratiques et les traitements utilisés normalement dans les pays d'origine de leurs patients pour comprendre les différences entre les approches thérapeutiques ou mesurer les implications de la médecine traditionnelle.

Les questions de santé liées à la diversité et à certains groupes migrants

Non seulement les populations modernes de migrants ont des origines plus variées, mais on retrouve aussi une grande diversité culturelle à l'intérieur de ces groupes. Certains états de santé et troubles médicaux sont beaucoup plus susceptibles de se manifester chez certains sous-groupes de migrants, en raison de leurs antécédents et de leurs caractéristiques. Les réfugiés et les demandeurs d'asile peuvent avoir été victimes de violence ou de traumatismes qui ont entraîné des maladies psychosociales ou des complications. De même, les migrants clandestins ou victimes de trafic courent de grands risques et vivent des situations qui affectent leur santé.

Les travailleurs migrants, particulièrement ceux qui sont entrés au pays par des moyens illégaux ou irréguliers, peuvent être appelés à travailler dans des milieux de travail dangereux et non réglementés. Une telle situation accroît les risques d'accident liés au travail ou d'exposition à des agents nocifs. Si un migrant se blesse sur le lieu du travail, son statut d'immigrant illégal ou irrégulier peut l'empêcher d'avoir accès à des services d'aide liés au travail, à des services de santé ou à des services juridiques. À cela s'ajoute la crainte de faire appel aux services sociaux officiels ou de perdre son emploi.

En outre, la plus grande facilité avec laquelle ils peuvent se déplacer permet aux migrants plus récents de retourner dans leur pays d'origine plus souvent que les migrants issus des mouvements migratoires précédents. Si ces migrants récents vivent dans une région très développée, ils s'exposent à nouveau aux risques de maladie lorsqu'ils retournent dans leur pays d'origine. Ces groupes qui se déplacent pour visiter des amis ou des parents sont connus dans le monde médical sous le nom de VAP (« visites à des amis ou parents ») (Gushalak et MacPherson, 2002). Lorsque des enfants nés après que la famille a immigré accompagnent ces voyageurs dans leur pays ancestral, ils sont exposés, durant leur visite, à des risques que leurs parents ne peuvent prévoir ou mesurer. En effet, nous assistons présentement à une augmentation du nombre de cas de malaria parmi les voyageurs VAP qui retournent en Europe et en Amérique du Nord.

Les répercussions du village planétaire sur le plan médical

Toutes les situations et les exemples décrits dans cet aperçu interagissent pour influencer la prestation des soins de santé et l'essence même des soins médicaux dans un monde plus mobile que jamais (MacPherson et Gushalak, 2001). Les influences du village planétaire exigent qu'on apporte des changements à la formation et à la pratique médicales.

Comme la population de migrants augmente dans les pays d'accueil, la pratique de la médecine devra se diversifier progressivement. Des maladies qui étaient rares auparavant seront plus courantes, ce qui obligera les prestataires de soins de santé et les services de diagnostics à être au fait de l'épidémiologie de maladies à l'échelle internationale. Comme les populations de patients se diversifient, leurs problèmes de santé ne correspondront plus aux normes historiques.

Cette situation nous oblige à trouver une réponse à la diversité de la migration, par la sensibilisation et la formation, et par la conception, la prestation et l'évaluation des services de prévention et d'intervention médicaux.

À plusieurs endroits, la migration et la mobilité de la population invalident de nombreux concepts liés à la santé et à la médecine basée sur la géographie. La maladie, la pratique d'une médecine « ethnique » ou locale, l'utilisation de médicaments et de médicaments non traditionnels, la manifestation de maladies autrefois géographiquement isolées, sont de plus en plus courantes. Les prestataires de soins de santé et les éducateurs du domaine médical doivent songer à actualiser la formation, les programmes d'études et les documents de référence. De cette façon, les prestataires de soins de demain auront les connaissances et les outils nécessaires pour répondre aux besoins d'une population de patients toujours plus diversifiée.

Les différences demeureront et les conséquences des disparités sociales et économiques seront

encore plus manifestes dans le monde en développement. Cela n'empêchera pas la diversité croissante créée par la migration d'influer de plus en plus sur les soins de santé et le secteur de la santé dans un avenir prévisible.

Bibliographie

GUSHULAK, B. D., et D. W. MACPHERSON. « Population Mobility and Infectious Diseases: The Diminishing Impact of Classical Infectious Diseases and New Approaches for the 21st Century », *Clinical Infectious Diseases* vol. 31 (2000), p. 776-780.

GUSHULAK, B. D., et D. W. MACPHERSON. « The Migrant as a Traveler – Visiting Friends and Relatives », *Travel Medicine NewsShare* (mars-avril 2002).
Internet: <<http://www.istm.org/index.html>>.

MACPHERSON, D. W., et B. D. GUSHULAK. « Human Mobility and Population Health. New Approaches in a Globalizing World », *Perspectives in Biology and Medicine*, vol. 44 (2001), p. 390-401.

MCLUHAN, Marshall (1972). *Pour comprendre les médias. Les prolongements technologiques de l'homme*, Éditions Hurtubise HMH, Montréal.

Canadian Journal of Urban Research

Revue canadienne de recherche urbaine

The Economics of Immigration and Canada's Cities Vol. 13, n° 1

Sous la direction de Hugh Grant et d'Arthur Sweetman

Explaining the significant decline in the economic circumstances of recent immigrants has been, and will continue to be, a central focus of research and policy attention. We address this issue in light of the timing of immigrant flows relative to the business cycle, the increasing concentration of immigrants in urban regions and the changes in the immigrant selection process that have a bearing on the rate of economic integration of new arrivals. We then document the decline in labour market outcomes and, finally, consider selected broad implications of immigration for the Canadian economy.

Institut de recherche en politiques publiques
Centre d'excellence des Prairies du projet Metropolis



Nous œuvrons pour l'excellence et l'innovation dans la pratique de la santé publique et nous travaillons dans un paradigme de justice sociale. Pour y arriver, nous intégrons les résultats des recherches aux politiques publiques et aux programmes que nous élaborons.

Accès aux soins de santé et équité : une perspective locale

WENDY KWONG

Planning and Policy Section, Toronto Public Health

Avec une population de plus de 2,5 millions d'habitants et en tant que première destination des immigrants et des réfugiés au Canada, Toronto est la ville la plus peuplée et la plus diversifiée du Canada.

Le Toronto Public Health (TPH), le service de santé publique de Toronto, joue un rôle essentiel dans la promotion et la protection de la santé de la population de Toronto. Notre mission consiste à faire de Toronto une ville saine, où tous les habitants jouissent du meilleur niveau de santé possible. Nous y parvenons grâce à la promotion de la santé, à la défense des droits, à la protection de la santé et à l'évaluation de l'état de santé. Nous œuvrons en vue de l'excellence et l'innovation dans la pratique de la santé publique et nous travaillons dans un paradigme de justice sociale. Pour y arriver, nous intégrons les résultats des recherches aux politiques publiques et aux programmes que nous élaborons.

La recherche théorique et appliquée est essentielle à l'élaboration de politiques et de programmes efficaces et appropriés. Cela inclut l'analyse de données sur la diversité de la population, la collaboration avec les communautés pour évaluer les besoins des résidents et la détermination des écarts de santé entre les groupes de population. Intégrer les critères d'accès et d'équité à la recherche nécessite des stratégies novatrices et le recours à une gamme de méthodes qualitatives et quantitatives.

Les données portant sur l'état de santé, les déterminants de la santé et la recherche sur

l'efficacité des interventions sont utilisés pour concevoir les politiques, établir les priorités et élaborer de nouvelles stratégies en vue d'améliorer la santé. On les utilise actuellement dans la planification des programmes pour la santé mentale, la santé sexuelle, la santé génétique ainsi que dans les programmes d'hygiène buccodentaire, par exemple.

Les données tirées de recensements, d'enquêtes sanitaires, de profils de santé communautaire, celles sur l'établissement des immigrants, tout comme les statistiques de l'état civil et les statistiques de clientèle sont analysées en vue d'identifier les besoins et les services à pourvoir. Elles servent, par exemple, à déterminer quels groupes recevront en priorité des services de traduction, ou encore dans l'embauche de personnel mandaté de fournir des services adaptés sur les plans culturel et linguistique (telles les visites à domicile ou la prévention de la tuberculose). Ces analyses permettent par ailleurs d'identifier des services pouvant répondre aux besoins des groupes traditionnellement exclus (tels des programmes de nutrition ou des services personnalisés pour les jeunes de la rue).

Toutefois, il existe encore des lacunes importantes sur le plan des connaissances. Les méthodes d'enquête traditionnelles ne permettent pas toujours de joindre les groupes diversifiés de la population urbaine. Les outils de collecte et de contrôle des données n'ont pas toujours été validés pour utilisation auprès de groupes culturels divers. De plus, il existe peu

d'études portant sur les dimensions multiples de l'identité et on comprend toujours mal les iniquités en matière de santé qui découlent de l'intersection du racisme, du revenu, du sexe et du statut d'immigrant.

Le TPH finance des études qui viennent ajouter aux connaissances de l'organisation. À l'automne 2000, le TPH s'est lancé dans une série d'études qualitatives en vue de broser un tableau des complexités, des défis et des possibilités liées à l'amélioration de l'accès et de l'équité au quotidien. *Access and Equity: A Case Study on TPH's Current Practice and Organizational Needs* est une étude de cas qui comprend un examen de la documentation sur les meilleures pratiques, ainsi que des groupes de discussion et des entrevues individuelles avec les intervenants qui œuvrent au sein de l'organisation.

L'étude de cas a fourni des données intéressantes qui ont guidé l'élaboration d'un cadre stratégique pour l'accès et l'équité (Access and Equity Policy Framework) et d'un plan d'action pluriannuel. Le cadre stratégique fournit au personnel du TPH les outils nécessaires pour identifier les nouvelles problématiques liées à la santé urbaine et aux besoins changeants de la population diversifiée de Toronto. Il les prépare aussi à faire face à ces problèmes et à ces besoins. Il aide également le TPH, en tant qu'organisation, à établir des priorités, à planifier, à mettre en œuvre et à évaluer les programmes et services afin d'améliorer l'état de santé de tous les résidents et de réduire les disparités en matière de santé.

Les politiques efficaces et inclusives servent les intérêts fondamentaux de tous les citoyens. La diversité exige de nouveaux moyens pour la mise en œuvre, par les exécutants municipaux, de programmes et services efficaces. À cette fin, le TPH continue d'accroître le potentiel de son personnel en matière de recherche et d'évaluation tout en étant ouvert aux possibilités de partenariat avec des organisations externes. En tant qu'organisme de professionnels de la santé publique et de défenseurs de la justice sociale, le TPH répondra adéquatement aux défis sociaux que présentent la diversité, en éclairant les pratiques des résultats de la recherche, notamment dans les domaines qui touchent à la santé publique.

Pour les organismes communautaires, la recherche communautaire contribue à l'élaboration des programmes et services et éventuellement, incite les communautés à opérer des changements régionaux et stratégiques.

La culture de la recherche selon le centre Access Alliance

SAM DUNN

Chercheur, Access Alliance Multicultural Community Health Centre

La recherche joue un rôle important dans la prise de décisions et l'élaboration de politiques publiques au sein de la société canadienne. Toutefois, le processus et la pratique de la recherche sur les communautés marginalisées du Canada, y compris sur les immigrants et les réfugiés, peuvent n'apporter que très peu de bienfaits directs à ces communautés ou aux travailleurs de première ligne qui y œuvrent. La recherche communautaire, effectuée par, avec ou pour les communautés, constitue un vecteur de connaissances, de mise en valeur du potentiel et des aptitudes, et de changement social au sein des communautés marginalisées. Pour les organismes communautaires, la recherche communautaire contribue à l'élaboration des programmes et services et éventuellement, incite les communautés à opérer des changements régionaux et stratégiques. Dans un sens plus large, la recherche communautaire peut aussi promouvoir les principes d'inclusion, d'équité et d'habilitation, essentiels à l'évolution sociale de la société canadienne.

Cependant, les organismes communautaires (y compris les centres de santé communautaires, les agences d'établissement, les cliniques d'aide juridique communautaires) se heurtent à de multiples obstacles alors qu'ils mènent des recherches communautaires ou « traditionnelles ». Les connaissances et la compréhension de la

signification du terme « recherche », de sa raison d'être ou de la façon dont elle est effectuée peuvent s'avérer insuffisantes. Il peut également y avoir un manque de confiance en la capacité de diriger les activités de recherche, un manque de ressources et d'incitatifs permettant aux organismes communautaires de participer activement au processus de la recherche et un manque de confiance mutuelle entre les universitaires et le personnel communautaire.

Fondé en 1989, le Access Alliance Multicultural Community Health Centre est un centre de santé communautaire du centre-ville de Toronto ayant pour mandat de promouvoir la santé et le bien-être des immigrants et des réfugiés et d'améliorer leur accès aux services en s'attaquant aux problèmes médicaux, socio-économiques et environnementaux. L'une des orientations stratégiques du centre est de renforcer la capacité de recherche en vue de guider et d'influencer la prestation de programmes et de services ainsi que l'élaboration de politiques sur les questions liées aux immigrants et aux réfugiés. Au moyen de partenariats avec des universitaires, des organismes communautaires et des hôpitaux, le centre Access Alliance cherche à identifier les questions touchant aux immigrants et aux réfugiés de Toronto et à mobiliser les communautés en les incitant à participer à

l'élaboration de sujets de recherche, de méthodologies et de résultats.

De nombreuses recherches, effectuées au sein et à l'extérieur du centre Access Alliance, ont contribué à la croissance et au développement de l'organisme. Le rapport de Michael Ornstein intitulé *Ethno-Racial Inequality in Toronto: Analysis of the 1996 Census* (Institut de recherche sociale, Université York, mars 2000) et celui de Grace-Edward Galabuzi intitulé *Canada's Creeping Economic Apartheid: The Economic Segregation and Social Marginalisation of Racialised Groups* (Centre pour la Justice Sociale, mai 2001) ont apporté des données précieuses sur les disparités socio-économiques naissantes et sur celles qui s'accroissent entre les communautés raciales (parmi lesquelles se trouvent de nombreux immigrants et réfugiés) et non raciales de Toronto et d'autres centres urbains du Canada. Ces rapports ont servi de fondements à l'étude *Advancing Knowledge, Informing Directions: An Assessment of Immigrant and Refugee Needs in Toronto* (Access Alliance Multicultural Community Health Centre, 2002). Cette étude expose en détail les obstacles auxquels se heurtent les immigrants et les réfugiés de Toronto qui veulent accéder aux déterminants de la santé, et recommande le retrait des obstacles linguistiques, un meilleur service d'approche pour les populations prioritaires et davantage de partenariats communautaires.

Le centre Access Alliance s'efforce de créer une culture de la recherche au sein de l'organisme et collabore avec d'autres organismes communautaires qui œuvrent auprès des immigrants et des réfugiés pour faire en sorte que la recherche, le financement de celle-ci et les politiques et programmes soient pertinents et responsables à l'endroit des communautés d'immigrants et de réfugiés. Le centre Access Alliance bénéficie actuellement du concours de l'initiative stratégique des Instituts de recherche en santé du Canada, Réduire les disparités sur le plan de la santé et promouvoir l'équité pour les populations vulnérables, en vue de l'élaboration d'un programme de recherche à long terme qui traite des déterminants sociaux de la santé au sein des communautés raciales de Toronto. Ce projet, intitulé *Racialised Groups and Health Status: Exploring Poverty, Housing, Race-Based Discrimination and Access to Health Care in Toronto*, réunit de nombreux partenaires communautaires, hospitaliers et universitaires en vue de déterminer les priorités de recherche et de

développer des relations de recherche durables fondées sur la collaboration.

La création d'une culture de la recherche au sein des organismes communautaires est essentielle au développement et à la mise en œuvre d'une recherche réceptive et transformatrice. Cette « culture » peut être renforcée par plusieurs stratégies :

- améliorer la connaissance du contenu, des objectifs et des méthodes de recherche au sein des organismes (c'est-à-dire démystifier la recherche) par la formation et les services internes,
- établir des relations durables avec les universitaires et les autres chercheurs,
- renforcer le dialogue entre les organismes communautaires et les organismes de financement de la recherche sur les principes et les modèles de recherche et les critères de financement autorisés, et
- faire valoir auprès des universitaires la recherche communautaire dans les collèges et les universités.

Le succès de ces stratégies dépend de la concertation des efforts et des capacités des communautés, des organismes communautaires, des universitaires et des organismes de financement de la recherche à établir un dialogue constructif et durable sur les principes et la pratique de la recherche avec les communautés marginalisées au Canada. Nous recommandons que les principaux organismes de financement de la recherche au Canada travaillent avec divers intervenants afin de continuer à soutenir ce dialogue par le financement de projets, de congrès, de consultations, d'ateliers et d'autres forums d'échange d'idées.

Les administrations municipales ont un rôle crucial à jouer dans le domaine de la santé publique, ainsi que dans la définition des normes sociales et environnementales de la santé.

Recherche sur la santé et le bien-être de la diversité canadienne : une mise à jour des pratiques et des politiques municipales¹

SWARNA WEERASINGHE

*Department of Community Health and Epidemiology
Dalhousie University*

La responsabilité du bien-être physique, mental, émotionnel et social des divers groupes qui composent le Canada relève des trois paliers de gouvernement. Les gouvernements fédéral et provinciaux se chargeant avant tout de la prévention et des soins secondaires et tertiaires, leurs homologues municipaux deviennent les principaux prestataires d'une grande partie des services essentiels à la promotion de la santé et à la prévention des maladies. Par exemple, les municipalités sont responsables des services touchant la qualité de l'air, l'eau potable et la sécurité publique. Point important à signaler, la prévention s'étend à tous les niveaux des soins de santé, depuis le maintien de la santé et le dépistage des maladies jusqu'au diagnostic et au traitement. Les stratégies de prévention primaire au sein de la population visent la réduction des risques en faisant la promotion de la santé auprès d'individus sains. Les programmes de prévention secondaire portent surtout sur la détection rapide, le dépistage et le traitement des maladies aux stades préclinique ou asymptomatique. Enfin, les mesures de prévention tertiaire visent à améliorer la qualité de vie et à réduire les complications liées à la maladie ainsi

que les facteurs de comorbidité chez les personnes déjà atteintes. Il est peu surprenant de constater que l'investissement en amont dans les programmes municipaux de prévention primaire peut freiner la hausse vertigineuse des coûts des soins de santé, aux niveaux secondaire et tertiaire, en réduisant le nombre de cas de maladie chronique, d'accidents, de violence et même de décès prématurés.

Malheureusement, au palier municipal, on porte peu attention aux préoccupations des divers groupes en matière de santé. Il existe donc très peu d'information factuelle dans ce domaine. Dans le but de combler cette lacune, nous avons effectué trois études indépendantes : deux d'entre elles portent sur les immigrantes adultes, et l'autre, sur les adultes des collectivités rurales noires de la Nouvelle-Écosse. Ces groupes marginalisés éprouvent souvent de la difficulté à se faire entendre et sont peu représentés dans tous les ordres de gouvernement. Pour remédier à cet état de choses, les municipalités sont en mesure de cerner les besoins de ces collectivités

¹ Nous tenons à remercier Pam Talbot, pour sa recherche de documentation et son appui à la rédaction.

en matière de santé, de jouer le rôle de médiateurs et de défenseurs et de faire valoir leurs préoccupations auprès des paliers de gouvernement supérieurs. L'objet du présent document est d'examiner le rôle des administrations municipales en ce qui concerne la santé et le bien-être de groupes de la diversité. Des recommandations seront formulées en vue de l'élaboration de programmes et de politiques de prévention primaire.

Le cadre conceptuel de la santé publique

Nous adoptons dans le présent document une définition vaste et complexe du terme « santé ». Elle englobe les notions de bien-être physique, mental, émotionnel et social et s'éloigne du concept biomédical traditionnel, qui est axé sur la maladie, pour inclure les besoins précis des groupes diversifiés et marginalisés. Cette définition est conforme à la *Loi canadienne sur la santé*, qui met l'accent sur le bien-être de chacun au moyen de mesures de prévention de la maladie et de promotion de la santé physique et mentale, de concert avec l'éradication des causes sociales, environnementales et professionnelles de la maladie (Purnell, 2002).

Santé Canada a déterminé que la santé de la population constituait un principe fondamental de l'élaboration des politiques et des programmes et a proposé un cadre de travail qui traite des principaux déterminants de la santé². Parmi ceux-ci, on cite l'environnement social et l'environnement physique. Les déterminants liés à l'environnement social qui relèvent du palier municipal comprennent la stabilité sociale, la reconnaissance de la diversité, la sécurité, les relations humaines et l'homogénéité de la collectivité. Dans l'environnement physique, ce sont entre autres le logement, la sécurité au travail, la sécurité routière et la qualité de l'air, de l'eau et du sol qui relèvent des autorités municipales. Les déterminants de la santé sont souvent liés à des marqueurs de la diversité comme l'origine raciale ou ethnique, la langue, l'âge, le sexe, le statut socio-économique, la région (milieu urbain ou rural), l'orientation sexuelle et le statut d'immigrant (Weerasinghe, 2003). Par exemple, les personnes qui vivent dans les régions rurales, les pauvres, les jeunes,

les personnes âgées, les femmes, les Canadiens d'origine africaine, les Autochtones, les immigrants de minorités visibles ne parlant pas l'anglais, les minorités sexuelles et les personnes handicapées sont susceptibles d'être défavorisés sur le plan de la santé. Nous examinerons le rôle des administrations municipales dans le domaine de la santé publique, de la sécurité collective et de l'accès aux services pour les femmes et les hommes de la diversité.

Le rôle des municipalités en matière de santé publique

L'influence que peuvent exercer les administrations municipales sur les politiques de santé publique dépend en partie de leur habileté à gérer l'eau potable, le traitement des eaux d'égout, les déchets solides et l'épandage de pesticides. Les habitants des zones métropolitaines bénéficient d'un approvisionnement municipal en eau potable qui fait régulièrement l'objet de vérifications, tandis que ceux des zones rurales dépendent de l'eau de puits résidentiels qui, souvent, ne sont pas assujettis à une surveillance régulière. On soupçonne que dans certaines zones rurales, l'eau de puits contient des produits chimiques, des débris et des matières microbiologiques. Toutefois, les tests sont laissés à la discrétion des utilisateurs, qui doivent également en assumer les coûts. Alors que de nombreux résidents des villes bénéficient de règlements municipaux adoptés pour les protéger des effets nocifs des pesticides, il existe peu de règlements semblables en milieu rural, ce qui expose les résidents à un risque accru de maladies respiratoires en raison de la présence de pesticides. Prenons pour exemple le cas de Sydney, en Nouvelle-Écosse. L'analyse des échantillons de sang et d'urine d'enfants vivant près des étangs bitumineux de Sydney a révélé des niveaux élevés de produits chimiques toxiques – d'arsenic, par exemple. Le fait que de nombreux résidents de cette région sont défavorisés sur le plan économique a entravé leur capacité de faire valoir leur cause et d'exiger un nettoyage environnemental. La controverse entourant cette affaire a rappelé la nécessité d'effectuer des recherches approfondies qui guideraient les politiques municipales. En effet, suite aux conclusions tirées par la recherche scientifique sur les risques posés à la population de cette région, le gouvernement a accepté d'assumer le coût de relogement d'un bon nombre des résidents.

² Au sujet des déterminants de la santé, voir le site Web de Santé Canada « Santé de la population » à l'adresse <www.hc-sc.gc.ca/hppb/phdd/index.html>.

Le rôle des municipalités en matière de sécurité dans la communauté

Selon les femmes immigrantes, la prospérité socio-économique se caractérise par le confort dans les milieux familial et social. Pour accéder à ce confort, les immigrantes doivent exercer un contrôle sur leur vie, c'est-à-dire ne pas être assujetties à des obstacles sociaux injustifiés comme les difficultés linguistiques, le racisme ou la discrimination. Les administrations municipales peuvent jouer un rôle essentiel à cet égard, en veillant à leur sécurité sur les plans familial et sociétal. Cette sécurité s'appuie sur l'application de politiques traitant de questions telles la violence au sein de la société et de la famille, la consommation de stupéfiants et les infractions sexuelles. Fait important, les recherches ont démontré que l'incidence relative à la violence familiale était plus élevée chez les immigrantes que chez les femmes nées au Canada. En fait, près de 61 p. 100 des immigrantes qui vivent à Halifax ont déclaré avoir été victimes de violence psychologique ou morale (Weerasinghe, 1998). De plus, près de 50 p. 100 des immigrantes qui étaient mariées ou qui vivaient avec un conjoint ont déclaré avoir été victimes de violence conjugale ou de violence de la part de leurs enfants; 10 p. 100 ont déclaré avoir fait l'objet de violence de la part de leurs enfants seulement. En outre, 33 p. 100 de celles qui étaient divorcées ou veuves ont dit avoir été victimes de violence de la part de leurs enfants. Dans la plupart des cas, il s'agissait de violence verbale et psychologique; toutefois, dans 20 p. 100 des cas, ces femmes étaient aussi victimes d'exploitation financière et de mauvais traitements.

Des résultats similaires ont été signalés dans des études effectuées dans d'autres régions canadiennes, qui ont également révélé l'existence de violence faite aux personnes âgées, aux femmes et aux enfants dans les familles immigrantes. Le problème est exacerbé du fait de l'insensibilité culturelle à laquelle plusieurs personnes immigrantes font face lorsqu'elles sollicitent de l'aide externe, comme du counselling.

La recherche indique également que les enfants et les adolescents de familles immigrantes sont souvent aux prises avec des malaises psychologiques, en raison du double fardeau familial et sociétal. En fait, le racisme, la discrimination et l'intimidation exercés à l'endroit des marginalisés du système scolaire ont

coûté la vie à de nombreux jeunes, d'un bout à l'autre du Canada. Ceux qui font le plus souvent l'objet de harcèlement et d'intimidation à l'école sont les jeunes d'origine immigrante, de minorité sexuelle ou ayant des besoins spéciaux (physiques ou cognitifs). Cette violence psychologique à l'endroit des jeunes marginalisés ne correspond pas aux critères courants d'abus affectif. Par conséquent, les auteurs des mauvais traitements passent souvent au travers des mailles de la justice. En effet, les observations faites sur le terrain révèlent que les commentaires désobligeants visant les jeunes de minorité sexuelle sont tolérés dans le système scolaire, alors qu'il est rare que les propos racistes ne fassent pas l'objet de sanctions. Les cas de violence sociétale à l'égard des communautés diversifiées et marginalisées sont rarement portés à l'attention des autorités de police pour deux raisons : 1) les victimes craignent les répercussions de la part des agresseurs et 2) le soutien offert par les agents de la force publique n'est pas adapté aux besoins culturels des victimes de violence (Adrian et coll., 1995).

Le rôle des municipalités en matière d'accès aux services

Les parcs, les installations récréatives et les bibliothèques sont essentiels à la promotion de la santé communautaire. Toutefois, certains groupes de la diversité, tels les immigrants, les personnes handicapées, les apprenants débutants de l'anglais ou du français et les analphabètes, ont un accès limité à ces services. Par exemple, selon des recherches effectuées auprès de quatre collectivités rurales noires de la Nouvelle-Écosse, le coût élevé des transports en commun limite l'accès aux installations récréatives communautaires (Wong et coll., 2002).

Les associations multiculturelles demandent aux administrations municipales de faire preuve de sensibilité culturelle et de promouvoir la diversité canadienne, notamment en aménageant des parcs publics et des bibliothèques qui dépeignent et mettent en valeur les différentes cultures. Dans les zones rurales et urbaines, les bibliothèques locales représentent une source majeure d'information pour plusieurs groupes marginalisés, mais elles ne satisfont pas nécessairement aux besoins des immigrants, des analphabètes canadiens et des personnes ayant une déficience sensorielle. De plus, si l'accès aux services de dépistage et de

diagnostic contribue à assurer la santé de la population, il arrive que les résidents des régions rurales ou isolées n'ont pas accès à ces services, ou n'en sont même pas au courant. Par exemple, les tests de dépistage comme les mammographies ne sont offerts que dans les centres urbains, et les régions rurales ne sont desservies que par quelques cliniques mobiles.

Les incidences sur l'élaboration des programmes et des politiques publiques

Nos connaissances étant limitées en matière de santé et de diversité au palier municipal, nous avons néanmoins formulé un nombre de recommandations pour l'élaboration des programmes et des politiques publiques. Le vieillissement de la population et la migration font que les tendances démographiques canadiennes évoluent rapidement, pour laisser place à un nombre de plus en plus élevé de groupes de la diversité. Étant donné cette transformation, il importe que les rôles de chaque palier de gouvernement soient révisés et harmonisés. En effet, au sein de chaque juridiction, les paradigmes doivent être réévalués et modifiés. Notamment, le financement accordé aux municipalités doit être accru, leur permettant de soutenir les initiatives de prévention qui ciblent les besoins spéciaux des communautés marginalisées de la diversité. De plus, il est absolument essentiel que ces groupes fassent partie du processus de planification et d'élaboration des politiques publiques. La responsabilité des administrations municipales en matière de promotion de la santé ne doit pas se limiter à combler le vide laissé par les gouvernements fédéral et provinciaux. Il est essentiel de revoir les règlements, les politiques et les programmes municipaux et d'y apporter les changements nécessaires pour répondre aux besoins spéciaux des groupes de la diversité. Un modèle de prévention primaire en matière de santé des communautés de la diversité est complexe et va au-delà du modèle biomédical traditionnel. Les administrations municipales ont un rôle crucial à jouer dans le domaine de la santé publique, ainsi que dans la définition des normes sociales et environnementales de la santé. Nous insistons sur le fait que les besoins propres aux groupes de la diversité, tels les besoins liés à la culture, à la langue et à la communication, doivent être pris en considération dans l'élaboration des politiques et des programmes municipaux.

Bibliographie

- ADRIAN, M., LAYNE, N., et R. WILLIAMS (1995). « Les jeunes Canadiens et les drogues. Guide-ressource de promotion de la santé et de marketing social », Ottawa, Santé Canada.
- BRAKE, I. « Cross-Cultural Issues in Medicine », *Annals of the Royal College of Physicians and Surgeons of Canada = Annales du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada*, vol. 27, n° 8 (1994), p. 486-488.
- PURNELL, L. « The Purnell Model for Cultural Competence », *Journal of Transcultural Nursing*, vol. 13, n° 3 (2002), p. 193-196.
- WEERASINGHE, S. (1998). « Barrières linguistiques dans l'accès aux soins de santé », Halifax, Centre d'excellence pour la santé des femmes - région de l'Atlantique.
- WEERASINGHE, S. (2003). « Health Policy Priorities of Recent Immigrant Women to Nova Scotia Canada », Rapport présenté à Santé Canada.
- WONG, Shirley, et coll. (2002). « Diabetes Prevention Among Rural Black Communities in Nova Scotia Canada », Ottawa, Santé Canada.

Les immigrants utilisent moins les services de prévention et risquent d'être victimes de mauvais diagnostics et de traitements inappropriés. Nombreux sont ceux qui ont fait valoir la nécessité de services de santé culturellement adaptés et sexospécifiques.

Recherche sur la diversité : des contributions pour de meilleures politiques et pratiques en matière de santé¹

JACQUELINE OXMAN-MARTINEZ

Université McGill

JILL HANLEY

Université de Montréal

Les villes et la santé publique

Les villes se préoccupent depuis longtemps de la santé de leurs citoyens. Un milieu de vie sain et des citoyens en santé favorisent la satisfaction et la stabilité des résidents, ainsi que les investissements économiques. Depuis le tout début de la révolution industrielle, cependant, la forte concentration des populations dans les villes a d'importantes incidences sur la santé. Les dirigeants municipaux ont pris des mesures pour assurer la santé publique, notamment en matière d'hygiène publique, de codes du bâtiment, de qualité de l'air et de lutte contre les maladies contagieuses. On accepte aujourd'hui que les questions d'infrastructure font bel et bien partie des préoccupations municipales, les villes peuvent donc se concentrer davantage sur des considérations de nature sociale. Quant au rôle des villes, on admet de plus en plus qu'il leur incombe de faciliter l'accès à la santé et aux services de santé. Le transport public, la planification urbaine et les programmes d'éducation publique peuvent tous avoir un impact très grand sur la santé des résidents des villes.

La diversité et les expériences en matière de santé

Tous n'ont cependant pas la même expérience, ni de la ville, ni de la santé et des services de santé. Les rapports produits par Metropolis (Weerasinghe et Williams, 2003), Santé Canada (2002) et Condition féminine Canada (Langevin et Belleau, 2002) relèvent tous l'importance du sexe, de la langue, de l'âge, du contexte socioculturel et des politiques d'immigration dans l'accès aux services de santé et sociaux connexes. Toutefois, la façon dont ces facteurs s'enchevêtrent sur la santé a été négligée (Gushulak et MacPherson, 2000).

Les migrants internationaux, dont la concentration dans les villes canadiennes est de plus en plus élevée, sont particulièrement

¹ Le présent article s'inspire du travail effectué avec Nazilla Khanlou (School of Nursing and Department of Psychiatry, University of Toronto), Swarna Weerasinghe (Department of Community Health and Epidemiology, Dalhousie University) et Vijay Agnew (School of Women's Studies and Centre for Feminist Studies, Université York), dans le cadre du projet « Intersecting Barriers to Health for Immigrant Women with Precarious Status », financé par les Instituts de recherche en santé du Canada.

susceptibles d'éprouver des besoins de santé spécifiques. Les migrants dont le statut est incertain, ainsi que ceux qui dépendent de façon financière ou émotive sur un tiers, doivent franchir de plus grands obstacles pour accéder aux services et protéger leur santé physique et mentale (Agnew, 1998; Mulvihill, Mailloux et Atkin, 2001). Dans un rapport de Santé Canada sur l'accès des populations mal desservies aux services de santé, on souligne que les populations d'immigrants et de réfugiés vivent des expériences diverses en matière d'état de santé ainsi que d'accès (Bowen, 2000).

En général cependant, ce n'est pas tant dans la *disponibilité des services* que les nouveaux venus au Canada rencontrent des difficultés, mais plutôt dans leurs *démarches pour trouver de l'aide* et régler leurs problèmes de santé. En effet, peu familiers avec le système canadien, les migrants peuvent ne pas être au courant de leur droit aux services, du rôle des fournisseurs ou des attentes des utilisateurs. La difficulté de communiquer aisément en français ou en anglais peut rendre la situation d'autant plus pénible. Selon les indications, les immigrants utilisent moins les services de prévention et risquent d'être victimes de mauvais diagnostics et de traitements inappropriés. Nombreux sont ceux qui ont fait valoir la nécessité de services de santé culturellement adaptés et sexospécifiques (Vissandjee et coll., 2001; Gastaldo et coll., 1998).

Bien que les iniquités structurelles du système de santé jouent un rôle considérable dans les expériences des immigrants (Anderson, 1996), d'importants facteurs socioculturels influent aussi sur la santé des immigrants. Les comportements individuels et familiaux, tels que le recours à la médecine traditionnelle (Edwards et Boivin, 1997), le régime alimentaire (Satia-Abouta et coll., 2002) et le style de vie, interagissent avec des phénomènes plus sociaux comme le racisme (Moghaddam et coll., 2002) ainsi que la santé et la sécurité dans le cadre de l'emploi (Bolaria, 1990).

Les politiques publiques et la santé

Les villes doivent être conscientes que la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* du Canada prévoit un certain nombre de catégories d'immigrants qui sont à la charge de tierces personnes et sont dans une « situation précaire » (c'est-à-dire qu'ils n'ont pas encore obtenu leur statut de résident permanent au Canada). Ces catégories sont : les demandeurs d'asile, les

membres parrainés de la famille, les détenteurs de visa temporaire (travailleurs, étudiants, visiteurs) et les aides familiales résidentes. Cette même loi augmente les pénalités pour le passage de clandestins et le trafic d'êtres humains, sans accorder une protection claire aux victimes. Cette précarité est vécue différemment selon le sexe, l'âge, la race, l'ethnicité, la religion, la langue, la situation sociale, l'état de santé et le parcours migratoire (Oxman-Martinez et Lapierre Vincent, 2002). Peu d'études ont été réalisées sur ce sujet au Canada, mais la recherche effectuée dans d'autres pays établit un lien entre le statut d'immigrant et l'accès aux services de santé ou l'utilisation de ces services (Carmel, 2001; Sudha et Mutran, 2001; Meyerowitz et coll., 2000). En particulier, les femmes au statut précaire font face à des barrières linguistiques, sont socialement isolées, craignent les autorités gouvernementales, vivent dans des milieux insalubres, travaillent dans des conditions dangereuses ou sont vulnérables aux abus (Bannerji, 1999; Oxman-Martinez et coll., 2002). Tous ces facteurs peuvent mettre en péril leur santé et leur mieux-être.

Le statut d'immigrant intervient aussi dans l'accès aux soins de santé en ce sens qu'il détermine l'admissibilité à l'assurance-maladie. Les migrants sans papiers et ceux qui ont un statut temporaire, comme les étudiants et les visiteurs, sont exclus des régimes publics d'assurance-maladie. Dans plusieurs provinces, les membres parrainés de la famille qui sont admis comme immigrants ainsi que les travailleurs temporaires font maintenant l'objet d'une période d'attente de trois mois avant de devenir admissibles à l'assurance-maladie. Les demandeurs d'asile ont droit à une protection limitée en vertu du Programme fédéral de santé intérimaire, créé en 1996 et administré par Citoyenneté et Immigration Canada. Ces formes d'assurance-maladie moins qu'adéquates limitent la capacité des migrants d'obtenir des soins de santé appropriés lorsqu'ils sont nécessaires et ont un impact sur la situation globale de la santé publique d'une ville.

Les contributions de la recherche

En cette époque où près de 20 p. cent de la population du Canada est née à l'étranger – la proportion la plus élevée en 70 ans – et où l'immigration européenne a cédé la place à l'immigration de minorités plus visibles (Weerasinghe et Williams, 2003), la recherche peut contribuer à la compréhension de

l'intersection de la diversité et des politiques d'immigration en ce qui a trait à l'accès aux services de santé dans les zones urbaines. Les politiques en matière de santé des villes peuvent être améliorées grâce à la recherche multidisciplinaire, particulièrement par le biais de recherches comparatives qui soulignent les différences entre les principales villes canadiennes d'accueil d'immigrants.

Les auteures, qui sont établies à Montréal, participent actuellement à un projet de cet ordre, en collaboration avec Nazilla Khanlou (Toronto), Swarna Weerasinghe (Halifax) et Vijay Agnew (Toronto). Ce projet explore la question de *l'équité de l'accès à la santé pour les femmes immigrantes au statut précaire*. Les municipalités pourraient examiner les disparités touchant la santé, le mieux-être et la qualité de vie des populations vulnérables en se penchant sur la question suivante :

De quelle façon le statut d'immigrant précaire, à titre d'indicateur de santé, influe-t-il sur l'accès des femmes à la santé et de quelles façons les villes peuvent-elles améliorer cet accès?

Comme le mentionne un rapport des ministres de la Santé des divers paliers de gouvernement (1994), plusieurs déterminants clés influent sur la santé. Les déterminants *sociaux* de la santé énoncés par Santé Canada sont particulièrement pertinents, en regard de l'accent que nous mettons sur les disparités de l'accès découlant du statut d'immigrant précaire et des questions connexes de l'inégalité économique, du sexisme et du racisme. Les difficultés liées à la santé peuvent relever de deux ordres : (1) des barrières *structurelles* à l'accès qui existent au sein du système de santé et (2) des barrières *socioculturelles* qui existent sur les plans de la communauté, de la famille et des individus (Frank, 1995; Bronfenbrenner, 1979).

Une première étape de la recherche en vue d'améliorer les politiques municipales de santé publique serait d'analyser la façon dont les déterminants clés de la santé interagissent avec la santé des immigrants au statut précaire. Ces déterminants de la santé sont : le revenu et le statut social, les réseaux de soutien social, l'éducation et l'alphabétisme, les conditions d'emploi et de travail, les milieux sociaux, les milieux physiques, les pratiques personnelles de santé et les habiletés d'adaptation, les services de santé, le sexe et la culture. La documentation actuelle sur cette population mal desservie suggère que celle-ci est désavantagée dans la

plupart de ces catégories, si ce n'est dans toutes (Bowen, 2000, p. 16).

Une étape suivante serait de cerner les barrières à l'accès à la santé, qu'elles soient structurelles ou socioculturelles, en particulier celles sur lesquelles une municipalité peut agir. En ce qui a trait aux barrières structurelles au sein du système de santé, il est important de mettre l'accent sur : a) la pertinence et la sensibilité culturelles (la langue, la diffusion de l'information, la reconnaissance des pratiques traditionnelles et les notions culturelles de la santé) et b) les iniquités par rapport au sexe et à la race (les stéréotypes sexuels et raciaux, les besoins divers selon le sexe et les antécédents socioculturels, les iniquités économiques). Il y a également lieu d'explorer les barrières socioculturelles collectives, familiales et individuelles, en mettant l'accent sur : a) les facteurs socioéconomiques (la planification urbaine, le sous-emploi, les conditions de travail, les responsabilités de la famille) et b) les notions socioculturelles de la santé (le sens que donnent les individus à la santé et la maladie, les connaissances, les attitudes et les croyances au sujet du recours aux services de santé et aux mesures de prévention des maladies).

Une meilleure compréhension de l'intersection de ces variables jettera la lumière sur les façons dont les villes pourraient éliminer ou réduire ces barrières, améliorant les perspectives de santé des immigrants au statut précaire.

Les contributions des villes à la santé des migrants

Il est intéressant de noter qu'aux yeux des migrants au statut précaire, la municipalité est habituellement le palier de gouvernement le moins menaçant. Le gouvernement municipal ne détermine pas le statut d'immigrant, ni l'admissibilité aux services liés à la santé, à l'éducation ou à la sécurité du revenu. Pour avoir droit à la plupart des services municipaux, une personne n'a qu'à prouver qu'elle réside dans la ville; les questions au sujet de son statut d'immigrant sont extrêmement rares. Pour ces raisons, il est possible pour les municipalités d'exercer une influence positive sur la santé des migrants. Les villes peuvent influencer sur la santé tant par leur infrastructure que par leurs programmes.

En ce qui a trait aux contributions majeures à la santé qui découlent des interventions municipales – infrastructure sanitaire, codes du

bâtiment, logement social, installations de loisirs (bibliothèques, piscines, sports, théâtre), espaces verts, transport public et planification urbaine – les villes peuvent faire preuve de vigilance et s'assurer que les avantages de ces investissements soient partagés équitablement entre les résidents, sans égard au sexe, à la race, à la classe sociale, au statut d'immigrant ou à d'autres facteurs. L'atteinte de ces objectifs est conditionnelle à la participation directe et active et l'engagement continu des citoyens. La promotion de la santé des enfants, des jeunes, des adultes et des personnes âgées peut être intégrée aux programmes municipaux de loisir et d'éducation, et l'information sur les services de santé et les droits à la santé peut être rendue disponible dans les points de services municipaux.

Les politiques municipales sont au cœur de l'expérience de vie quotidienne des résidents, et peuvent avoir un impact sur la santé ainsi que sur l'accès aux services de santé. À l'heure actuelle, cependant, on saisit mal comment le sexe, l'ethnicité et les autres formes de diversité influent sur la santé, non seulement au palier municipal, mais aussi aux autres paliers de gouvernement. La collaboration entre les chercheurs et les municipalités offre la possibilité de créer de nouvelles collaborations et d'engendrer des informations pertinentes pour façonner les politiques municipales de santé publique de telle sorte que tous les résidents de la ville puissent en bénéficier.

Bibliographie

AGNEW, V. (1998). *In Search of a Safe Place: Abused Women and Culturally Sensitive Services*, Toronto, University of Toronto Press.

ANDERSON, Joan M. « Empowering Patients: Issues and Strategies », *Social Science and Medicine*, vol. 43, n° 5 (sept. 1996), p. 697-705.

BANNERJI, H. (1999). « A Question of Silence: Reflections on Violence Against Women in Communities of Colour », dans E. DUA et A. ROBERTSON, *Scratching the Surface: Canadian Anti-racist Feminist Thought*, Toronto, Women's Press, p. 261-277.

BOLARIA, Singh B. (1990). « Health Status and Immigrant status: Women and Racial Minority Workers », International Sociological Association.

BOWEN, Sarah (2000). « Accès aux services de santé pour les populations insuffisamment servies au Canada », dans « *Certaines circonstances* » : *équité et sensibilisation du système de soins de santé quant aux besoins des populations minoritaires et marginalisées = Issues in Equity and*

Responsiveness in Access to Health Care in Canada, Ottawa, Santé Canada.

BRONFENBRENNER, Urie (1979). *The Ecology of Human Development: Experiments by Nature and Design*, Cambridge, Harvard University Press.

CANADA. MINISTÈRE DE LA SANTÉ (1994). *Stratégies d'amélioration de la santé de la population : investir dans la santé des Canadiens = Strategies for Population Health: Investing in the Health of Canadians*. Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services.

CANADA. MINISTÈRE DE LA SANTÉ (2001). « *Certaines circonstances* » : *équité et sensibilisation du système de soins de santé quant aux besoins des populations minoritaires et marginalisées*, Recueil de documents et de rapports préparé pour Santé Canada, Ottawa.

CARMEL, Sara. « Subjective Evaluation of Health in Old Age: The Role of Immigration Status and Social Environment », *International Journal of Aging and Human Development*, vol. 53, n° 2 (2001), p. 91-105.

EDWARDS, Nancy C., et Jean-Francois BOIVIN (1997). « Ethnocultural Predictors of Postpartum Infant-Care Behaviours among Immigrants in Canada », *Ethnicity and Health*, vol. 2, n° 3, (août 1997), p. 163-176.

FRANK, J. W. « The Determinants of Health: A New Synthesis », *Current Issues in Public Health*, vol. 1 (1995), p. 233-240.

GASTALDO, Denise, et coll. (1998). « Reproductive and Sexual Care for Arab Muslim Women Living in Québec (Canada): Looking at Religion, Gender and Immigration to Have a Better Understanding of Health », International Sociological Association.

GUSHULAK, B. D., et D. W. MACPHERSON. « Health Issues Associated with the Smuggling and Trafficking of Migrants », *Journal of Immigrant Health*, vol. 2, n° 2 (2000), p. 67-77.

LANGEVIN, L., et M. C. BELLEAU (2002). « Le trafic des femmes au Canada : une analyse critique du cadre juridique de l'embauche d'aides familiales immigrantes résidentes et de la pratique des promesses par correspondance », Ottawa, Condition féminine Canada.

MEYEROWITZ, Beth E., et coll. « Depression Among Latina Cervical Cancer Patients », *Journal of Social and Clinical Psychology*, vol. 19, n° 3, (automne 2000), p. 352-371.

MOGHADDAM, Fathali M., et coll. « Psychological Distress and Perceived Discrimination: A Study of Women from India », *International Journal of Intercultural Relations*, vol. 26, n° 4 (juil. 2002), p. 381-390.

MULVIHILL, M. A., MAILLOUX, L., et W. ATKIN (2001). « Améliorer les politiques et la recherche sur la santé des immigrantes et des réfugiées au Canada », rapport préparé pour les Centres d'excellence pour la santé des femmes, Ottawa, Bureau pour la santé des femmes, Santé Canada.

OXMAN-MARTINEZ, J., et coll. (2002). « Competing Conceptions of Conjugal Violence: Insights from an Intersectional Framework », Montréal, Centre d'études appliquées sur la famille, Université McGill.

OXMAN-MARTINEZ, J., et N. VINCENT LAPIERRE (dir.) (2000). *Statut précaire d'immigration, dépendance et vulnérabilité des femmes à la violence : les impacts sur leur santé*, Actes du colloque, Centre d'études appliquées sur la famille (Université McGill) et Immigration et métropoles (volet 4).

PROJET DE LOI C-11. *Loi sur l'Immigration et la protection des réfugiés = Bill C-11: Immigration and Refugee Protection Act*, Ottawa, 2001.

SATIA-ABOUTA, Jessie, et coll. « Psychosocial Predictors of Diet and Acculturation in Chinese American and Chinese Canadian Women », *Ethnicity and Health*, vol. 7, n° 1 (février 2002), p. 21-39.

SUDHA, S, et E. J. MUTRAN. « Race and Ethnicity, Nativity, and Issues of Health Care », *Research on Aging*, vol. 23, n° 1 (janvier 2001), p. 3-13.

VISSANDJEE, Bilkis, et coll. « Sex, Gender, Ethnicity, and Access to Health Care Services: Research and Policy Challenges for Immigrant Women in Canada », *Journal of International Migration and Integration = Revue de l'intégration et de la migration internationale*, vol. 2, n° 1 (hiver 2001), p. 55-75.

WEERASINGHE, S., et WILLIAMS, L. S. « La santé et les intersections de la diversité : un document de réflexion sur les problématiques entourant les programmes, les politiques publiques et la recherche dans le domaine de la santé », document présenté au Séminaire Metropolis sur les intersections de la diversité, Niagara Falls, 25 et 26 avril 2003.

« Un cauchemar... Quand je n'ai plus eu d'argent, j'ai dû feuilleter l'annuaire téléphonique à la recherche de noms courants dans mon pays d'origine... J'ai téléphoné à l'Armée du Salut et on m'a dit qu'il n'y avait pas de place et de rappeler dans deux semaines. Mais je n'avais ni argent ni endroit où habiter¹. »[traduction]

Le nouveau visage de l'itinérance

PATRICK BALLAY ET MICHAEL BULTHUIS *

Ressources humaines et Développement des compétences Canada

Patrick Ballay, analyste, et Michael Bulthuis, conseiller principal en matière de politiques, travaillent au Secrétariat national pour les sans-abri du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences.

Vers une société plus cloisonnée

Une recherche sur l'opinion publique menée par EKOS, intitulée *Repenser le rôle du gouvernement* 1996-2003, nous a informé que 71 p. 100 des Canadiens étaient préoccupés par le fait que le Canada est en train de devenir une société de plus en plus divisée entre les « nantis » et les « démunis ». Le nombre croissant de sans-abri dans les rues du Canada illustre cette polarisation des revenus. Les changements sociodémographiques dans la population des sans-abri sont un autre indice de cette polarisation économique.

L'idée qu'on se fait habituellement d'un sans-abri, est celle d'un homme âgé aux prises avec des problèmes d'abus d'alcool ou de drogues ou avec une maladie mentale. Si aujourd'hui, cette description est juste dans plusieurs cas, le visage des sans-abri s'est beaucoup transformé au cours des dix dernières années. Plus de jeunes, d'Autochtones, de femmes et de familles sont maintenant sans abri. Malheureusement, parmi les tendances à la hausse, on relève l'augmentation du nombre de nouveaux immigrants et de réfugiés sans abri et qui sont obligés de recourir à une infrastructure conçue pour répondre aux besoins de la population plus « traditionnelle » des sans-abri. Cette nouvelle tendance a d'importantes répercussions sur les grandes villes du Canada, sur les organismes prestataires de services aux immigrants et aux

réfugiés ainsi que sur les personnes qui travaillent avec la population itinérante.

L'itinérance et l'immigration

L'Organisation des Nations Unies définit l'itinérance de deux façons : l'itinérance absolue, c'est-à-dire lorsque les personnes vivent dans la rue et utilisent les différents refuges dans leur collectivité, et l'itinérance relative, c'est-à-dire lorsque les personnes sont logées dans des situations précaires (bâtiments délabrés ou appartements surpeuplés, par exemple).

Jusqu'à présent, les nouveaux immigrants et réfugiés étaient souvent logés dans des situations précaires jusqu'à ce que leur situation économique s'améliore. La situation est différente aujourd'hui : les immigrants et les réfugiés sont de plus en plus présents dans la catégorie de l'itinérance absolue. Ils utilisent plus fréquemment l'infrastructure d'aide d'urgence pour les sans-abri mise en place pour répondre aux besoins d'une population totalement différente. En fait, la situation s'est à ce point détériorée à Toronto que les nouveaux immigrants et réfugiés façonnent maintenant un nouveau visage de l'itinérance.

* Les opinions présentées dans le présent article sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue du Secrétariat national pour les sans-abri, de Ressources humaines et Développement des compétences Canada ou du gouvernement du Canada.

¹ Résidant de la Romero House (Ryan et Woodill, 2000).

Pourquoi les nouveaux arrivants au Canada deviennent-ils sans abri?

Bien qu'il existe très peu de données empiriques sur ce sujet et qu'une enquête approfondie serait nécessaire, les recherches menées sur l'itinérance chez les immigrants indiquent que la majorité des nouveaux arrivants qui n'ont pas d'endroit où habiter sont ceux qui entrent au Canada sans passer par le processus de sélection ou dont la famille n'est pas déjà installée au pays. Les immigrants qui ne peuvent pas exercer leur profession parce que leurs titres de compétences ou leur expérience ne sont pas reconnus ici et qui sont, par conséquent, plus susceptibles de connaître la pauvreté, peuvent également se retrouver sans abri. Par contre, les nouveaux arrivants qui risquent le plus de devenir sans abri sont les réfugiés, qui constituent environ 11 p. 100 de tous les nouveaux arrivants au Canada.

Il y a quatre types de réfugiés qui viennent au Canada : ceux qui sont pris en charge par le gouvernement, ceux qui sont parrainés par des organismes du secteur privé, les époux et les enfants réunis avec leur famille et les demandeurs du statut de réfugié (qui représentent près de 50 p. 100 de tous les réfugiés arrivant au Canada). Bien qu'ils ne représentent qu'une petite proportion des nouveaux arrivants, les demandeurs du statut de réfugié reçoivent peu de soutien du gouvernement avant d'avoir obtenu le statut de réfugié; pour survivre, ils ne peuvent compter que sur l'argent qu'ils ont apporté au Canada. Souvent, ils n'ont pas le droit de travailler avant que leur demande ait été approuvée par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

C'est pendant cette période d'attente – qui peut durer plus d'un an – que les demandeurs du statut de réfugié sont les plus susceptibles de se retrouver sans abri. À moins grande échelle, les réfugiés parrainés par le secteur privé qui subissent une rupture de l'engagement de parrainage peuvent également se retrouver sans soutien. Ces nouveaux arrivants sont les plus vulnérables et risquent le plus de devenir sans abri.

Les problèmes rencontrés par les nouveaux arrivants dans l'infrastructure actuelle pour les sans-abri

De nombreux immigrants et réfugiés ressentent un choc quand ils entrent dans un refuge pour les sans-abri. Les réfugiés provenant

de pays déchirés par la guerre souffrent souvent de troubles psychologiques liés au stress qu'ils ont vécu dans leur pays d'origine. Ils sont également en période d'adaptation à un nouveau pays et à un nouveau mode de vie et ils éprouvent une plus grande anxiété du fait de demeurer dans un refuge pour les sans-abri. Étant donné que l'itinérance chez les nouveaux arrivants est un phénomène relativement nouveau, les organismes d'aide aux immigrants n'ont pas toujours les ressources ni l'expérience nécessaires pour aider cette clientèle particulière.

« Ceux qui n'habitent pas Sojourn House et qui viennent demander de l'aide vivent dans la misère. Ils ne restent pas dans les refuges parce qu'ils ont peur. Ils ont désespérément besoin d'aide. Ils ne savent pas quoi faire pour se procurer les documents dont ils ont besoin ni comment trouver un avocat. »⁶

Quelques données statistiques

- 24 p. 100 des familles qui ont eu recours aux refuges d'urgence à Toronto en 1999 étaient des demandeurs du statut de réfugié².
- Parmi les sans-abri épisodiques (qui ont recours à un refuge plus de cinq fois en un an) à Toronto en 1999, 23 p. 100 étaient des demandeurs du statut de réfugié³.
- En 2001, la Ville de Toronto hébergeait chaque jour 800 demandeurs du statut de réfugié dans ses refuges⁴.
- En 1998, 12 p. 100 des ménages ayant eu recours aux refuges pour les familles dans ce qui constitue maintenant la ville d'Ottawa ont donné comme première raison pour se prévaloir de ce service le fait qu'ils étaient des nouveaux immigrants ou réfugiés⁵.

² Ville de Toronto (2001a). Même si nous ne disposons pas de données plus récentes, le rapport de Toronto de 2003 fait état d'une diminution du nombre de réfugiés et d'autres nouveaux arrivants à la recherche d'un refuge temporaire en raison des politiques fédérales en matière d'immigration, qui sont maintenant plus restrictives.

³ Ville de Toronto (2001a).

⁴ Ville de Toronto (2001b).

⁵ Colombie-Britannique (2001).

⁶ Cité dans Ryan et Woodill (2000).

De plus, les personnes qui travaillent dans les refuges pour sans-abri ont vu leur charge de travail augmenter et leur clientèle changer de façon significative en raison de l'arrivée de nouveaux immigrants et réfugiés qui font appel à ces organismes. Dans la plupart des cas, les employés ont été formés pour travailler avec des personnes qui ont des problèmes de toxicomanie

TABLEAU 1
Données du HCR⁷ sur le Canada en 2001

	Nombre d'immigrants	% du nombre total
Réfugiés pris en charge par le gouvernement	7 314	2,9 %
Réfugiés parrainés par le secteur privé	3 560	1,4 %
Époux et enfants de réfugiés qui rejoignent des membres de leur famille vivant ici	3 746	1,5 %
Demandeurs qui ont obtenu le statut de réfugié	13 336	5,3 %
Autres immigrants	222 430	88,8 %

ou qui souffrent de troubles mentaux. Or, ils doivent maintenant traiter avec des clients qui ont des problèmes totalement différents. Les travailleurs des refuges pour les sans-abri de Toronto ont exprimé leur besoin d'obtenir une formation sur les politiques en matière d'immigration et sur la façon de remplir les formulaires que reçoivent les réfugiés. Ils ont également indiqué qu'il faudrait améliorer la coordination des activités des refuges pour les sans-abri, des organismes d'aide aux immigrants et des services d'aide juridique.

Qu'est-ce que cela signifie pour les villes?

Un phénomène urbain ou propre à Toronto? La pauvreté reste plus répandue chez les nouveaux immigrants et les réfugiés que dans la population en général. Au cours des dernières années, cet écart s'est creusé davantage (Statistique Canada, 2003). Pour compliquer le tout, la pauvreté s'est accrue dans les centres urbains, là où se rendent la plupart des nouveaux arrivants qui cherchent des débouchés et des gens de la même culture. Bien que les villes de Toronto, de Montréal et de Vancouver ne comptent que le tiers de la population canadienne, 83 p. 100 des immigrants s'y installent, dont 43 p. 100 à Toronto seulement. De surcroît, dans ces grands centres urbains, on a démontré une corrélation entre l'augmentation de la pauvreté dans certains quartiers et la présence d'immigrants. Les écarts grandissants dans les revenus ont

des répercussions sur la stabilité résidentielle, notamment sur le marché locatif, ce qui crée des obstacles pour les nouveaux arrivants.

Aider les municipalités – Même si l'immigration favorise la diversité, le dynamisme et la compétitivité économique partout au pays, les coûts additionnels liés aux services requis par les nouveaux arrivants sont souvent plus grands que les ressources disponibles à l'échelon municipal. Si les municipalités jouissent d'une autonomie fiscale et politique limitée, elles doivent faire face à des pressions économiques et sociales sans cesse grandissantes. Les villes à qui on a transféré certaines responsabilités en matière de services sociaux, comme Toronto, sont bien placées pour s'occuper des questions prioritaires liées à l'inclusion locale. Mais elles ont besoin des ressources nécessaires pour y parvenir. Le discours du Trône de février 2004 affirmait : « Les administrations municipales du Canada peuvent jouer un rôle crucial en aidant le gouvernement à réaliser ses priorités nationales, [y compris] l'intégration des immigrants [et] la lutte contre le sans-abrisme. » Dans le discours du Trône, on reconnaît également que les administrations municipales ont besoin de certains outils pour pouvoir relever ces défis.

Prévenir et réduire l'itinérance chez les nouveaux arrivants

Au delà des différences linguistiques et culturelles – Outre les problèmes liés au revenu, les nouveaux arrivants sans abri doivent surmonter des obstacles similaires à ceux de la population itinérante en général, y compris des problèmes de santé mentale, de toxicomanie, de violence familiale, d'accès à la propriété et de chômage. Les différences linguistiques et culturelles ne font que compliquer les choses et rendent encore plus difficiles la recherche de logement et la compréhension du système de refuges. Il est évident que ces différences peuvent devenir des obstacles à l'accès aux services essentiels. Le personnel de première ligne qui travaille avec les nouveaux arrivants sans abri insiste sur l'importance d'obtenir les fonds nécessaires pour offrir des services de traduction et d'intégration culturelle qui sont objectifs et fiables.

Les documents d'identification appropriés – Ces documents sont souvent requis pour accéder

⁷ Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

⁸ Access Alliance (2003).

« Le rôle des refuges a évolué et leur clientèle a beaucoup changé au cours des quatre dernières années. Le nombre de nouveaux arrivants qui se présentent dans les refuges ne cesse d'augmenter. Ceux qui représentaient moins d'un centième de la population des refuges, que ce soit chez les jeunes ou chez les adultes, en constituent maintenant plus de la moitié⁸⁸. » [traduction]

aux principaux services. Néanmoins, les personnes qui travaillent avec les sans-abri indiquent que l'entrée en vigueur de la nouvelle carte de résident permanent et l'exigence (inconstante) du numéro d'assurance sociale posent souvent un problème pour les nouveaux arrivants, car bon nombre d'entre eux ne sont pas titulaires de ces documents. Les services d'aide à l'emploi, les refuges, les agences de services sociaux et les banques refusent fréquemment l'accès aux personnes n'ayant pas ces documents d'identification. Les partenaires du gouvernement doivent poursuivre la collaboration pour régler la question des critères d'admissibilité aux services et pour réduire les coûts et les délais associés à l'obtention de ces documents.

Reconnaître les titres de compétences et l'expérience – Les revenus gagnés par les immigrants en fonction de leurs compétences, parmi celles-ci la formation linguistique et universitaire, ont chuté au cours de la dernière décennie. De nombreux titulaires de diplôme qui sont arrivés au Canada dans les années 1990 occupent encore des postes qui exigent peu de compétences. En outre, même après avoir obtenu une période de parrainage et de l'aide à l'établissement, les nouveaux arrivants doivent surmonter des obstacles frustrants pour devenir autosuffisants. Qu'ils occupent un poste de travailleur qualifié ou non, les nouveaux immigrants gagnent toujours moins que leurs collègues nés au Canada. Les pratiques en matière de reconnaissance des titres de compétences acquis à l'étranger doivent être revues afin de réduire cet écart dans les revenus.

L'importance de la coordination

Il faut assurer la coordination entre les ordres de gouvernement et les divers secteurs qui s'occupent des nouveaux arrivants ainsi qu'avec le système d'aide aux sans-abri et le système d'aide à l'intégration et à l'installation. Les fonds

sont souvent acheminés dans différentes voies – y compris pour couvrir les coûts liés aux immobilisations, au personnel chargé de l'installation et de l'intégration, aux services d'aide à l'emploi – ce qui limite le dialogue entre les intervenants. Coordonner les activités de conseils dans certaines collectivités, comme ce qui a été proposé dans le projet d'Access Alliance de Toronto portant sur le travail avec les immigrants et les réfugiés sans abri, serait positif. Les conseils pourraient compter parmi leurs membres des représentants en matière de services, de politiques ou de programmes provenant d'organismes d'aide aux nouveaux arrivants, de gouvernements et de refuges pour les sans-abri qui travailleraient ensemble pour évaluer les besoins locaux et pour trouver des solutions appropriées. Il faudrait fournir aux facilitateurs locaux le financement nécessaire pour former de tels conseils.

Exposer l'itinérance au grand jour

La question de l'aide aux nouveaux arrivants n'est pas une raison valable pour revoir les politiques permettant l'établissement de nouveaux arrivants au Canada. Nous savons, par exemple, que les nouveaux arrivants ont davantage tendance à compter sur leur réseau informel, c'est-à-dire leurs amis et leur famille, pour obtenir de l'aide plutôt que sur le réseau officiel, comme les organisations non gouvernementales. Même si les différences linguistiques et culturelles posent des problèmes d'accessibilité, Eberle et Zizys (2003) mentionnent que ces problèmes peuvent également être dus au fait que les immigrants sont réticents à parler de l'itinérance. Cette réticence vient de la crainte qu'ont les nouveaux arrivants d'être perçus comme un fardeau pour les services publics et de la peur que l'information qu'ils fournissent puisse compromettre leur statut d'immigrant. Ces facteurs laissent croire qu'on dissimule une

grande incidence d'itinérance dans les collectivités d'immigrants et de réfugiés et qu'il faudra dissiper les craintes des nouveaux arrivants pour réduire les obstacles à l'intégration.

Les engagements pris par le gouvernement fédéral

En décembre 2003, le gouvernement du Canada a pris un certain nombre d'engagements pour mieux répondre aux besoins des nouveaux arrivants sous-employés. On a confié aux secrétaires parlementaires des dossiers axés sur les villes, les nouveaux Canadiens, l'économie sociale et les titres de compétences acquis à l'étranger – chacun a un rôle important à jouer en vue de soutenir l'intégration des nouveaux arrivants et d'éviter qu'ils ne deviennent sans abri.

L'Initiative nationale pour les sans-abri (www.sans-abri.gc.ca) a fait de l'immigration et de l'itinérance l'un des six principaux thèmes de son Programme national de recherche. Cette recherche aidera les responsables des politiques et les collectivités à comprendre comment les nouveaux arrivants deviennent sans abri et comment les aider à s'en sortir. De plus, même si les maisons d'hébergement ne consignent pas le statut d'immigrant de ses clients, l'information recueillie à l'aide du Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA) peut aider à comprendre ce qui fait que certains nouveaux arrivants deviennent sans abri et à déterminer les coûts que cela entraîne.

Conclusion

L'itinérance et l'immigration posent un grave problème à Toronto, mais pas seulement dans cette ville. On observe une augmentation du nombre d'immigrants dans les quartiers défavorisés, une hausse du nombre de quartiers défavorisés partout au pays et un accroissement du nombre de villes où vont s'installer les nouveaux immigrants. Ces tendances laissent croire que ce qui se passe à Toronto pourrait se produire ailleurs, et dans peu de temps. En fait, des refuges pour nouveaux arrivants viennent d'ouvrir leurs portes à Winnipeg et à Halifax, et d'autres villes ont signalé des besoins semblables. Le temps est maintenant venu d'adopter une approche coordonnée.

Bibliographie

- CITY OF TORONTO. (1998). Homelessness Action Task Force. *Taking Responsibility for Homelessness: An Action Plan for Toronto*.
- CITY OF TORONTO. (2001a). *The Toronto Report Card on Homelessness*: 2001.
- CITY OF TORONTO (2001b). *Towards a New Relationship with the Federal Government*.
- CITY OF TORONTO. (2003). *The Toronto Report Card on Housing and Homelessness*: 2003.
- COLOMBIE-BRITANNIQUE. (2001). *Homelessness—Causes and Effects: Background Report: A Profile and Policy Review of Homelessness in the Provinces of Ontario, Quebec and Alberta*.
- COMMUNITY RESOURCES CONSULTANTS OF TORONTO, ISLAMIC SOCIAL SERVICES AND RESOURCES ASSOCIATION, SYME-WOOLMER NEIGHBOURHOOD AND FAMILY CENTRE. (2003). *Living on the Ragged Edges: Immigrants, Refugees and Homelessness in Toronto*, CERIS, 28 mars 2003.
- DUNN, Sam. (2003) *Best Practice for Working with Homeless Immigrants and Refugees, A Community-Based Action-Research Project*, Rapport préparé pour Access Alliance Multicultural Community Health Centre.
- EBERLE, M., et T. ZIZYS. (2003). *Challenges Encountered in Implementing a Retrospective Longitudinal Study of the Costs of Episodic Homelessness*.
- MATTU, Parveen. (2002). *MOSAIC, A Survey on the Extent of Substandard Housing Problems Faced by Immigrants and Refugees in the Lower Mainland of British Columbia*.
- RYAN, Lori, et Jennifer WOODILL (2000). *A Search for Home: Refugee Voices in the Romero House Community*. Rapport préparé pour Romero House et le Maytree Foundation.

« Trouver une maison, que l'on ait l'intention de la louer ou de l'acheter, ce n'est pas de tout repos et c'est encore plus compliqué pour une personne nouvellement arrivée au Canada » (SCHL, 1999).

Incidences de la diversité urbaine sur la situation du logement

VALERIE J. PRUEGGER ET DEREK COOK

Community Strategies, Ville de Calgary

DOCUMENT PRÉSENTÉ PAR BOB HAWKESWORTH

Conseiller municipal, Ville de Calgary

Bob Hawkesworth siège depuis 1980 au conseil municipal de la Ville de Calgary, sauf entre 1986 et 1993, alors qu'il représentait Calgary Maintainview à l'Assemblée législative de l'Alberta. Il s'intéresse vivement à la question du logement et est à l'heure actuelle co-président du Canadian Municipalities National Housing Policy Options Team.

Le Canada est l'un des pays les plus urbanisés du monde et nos villes figurent parmi les plus cosmopolites (RCRPP, 2003). Les urbanistes et les décideurs doivent donc bâtir des villes inclusives où tous les citoyens peuvent vivre et travailler en harmonie, tout en participant pleinement à la vie économique, sociale et politique de leur communauté.

Afin de miser sur la diversité urbaine, nous devons porter davantage attention aux besoins des groupes ethniques et multiculturels et ce, dès le début du processus de planification. Il est reconnu que les immigrants se heurtent à de nombreuses difficultés lorsqu'ils essaient de décrocher un emploi, de trouver un logement ou de poursuivre leurs études dans la communauté de leur choix. C'est sans doute en raison du déséquilibre qui existe entre les besoins en matière d'établissement et les services offerts, les mandats des organismes et les ressources disponibles. Afin de remédier à cette situation, les décisions en matière de politiques publiques,

de planification et de prestation de services devront faire l'objet d'une collaboration intergouvernementale et communautaire (McIssac, 2003). Souvent défavorisés, les nouveaux arrivants ont tendance à opter pour des logements à prix modique, lesquels, s'ils sont regroupés, créent des ghettos.

À Toronto, par exemple, la recherche a permis de révéler que les personnes qui sont pauvres et qui ne sont pas de race blanche sont beaucoup plus désavantagées sur le marché du logement (Ornstein, 2000). Non seulement ces personnes se concentrent dans des édifices peu sécuritaires et vétustes, le coût de leur loyer est presque identique à celui que paient leurs voisins plus fortunés qui vivent à quelques rues de là. En réalité, peu d'entre eux peuvent même espérer posséder un jour leur propre maison. Dans les quartiers de banlieue typiques qui comprennent

¹ Société canadienne d'hypothèques et de logement (1999).
Le guide du logement au Canada pour le nouvel arrivant.

« Au Canada, si vous avez peu d'argent ou pas du tout, vous n'avez pas de logement. Si vous n'avez pas de logement, votre santé physique et mentale est menacée et vous pourriez en mourir. » (Hulchanski, 2002)

des modèles de logements conçus pour des populations davantage homogènes, on peut constater l'augmentation du nombre de logements convenant davantage à des Blancs de classe moyenne. La croissance des banlieues a souvent tendance à coûter cher et à créer des régions semi-rurales à faible densité. Lorsque les types de logements ne sont guère diversifiés, il est beaucoup plus difficile de répondre aux besoins des gens qui proviennent de différentes cultures et qui ont des revenus divers (Conservation Economy, 2001).

On estime également que la planification des activités de contrôle pourrait nuire aux groupes minoritaires (Miller, 1988). La recherche a permis de démontrer que l'origine raciale, ethnique et culturelle des groupes de nouveaux immigrants et des Autochtones a une incidence sur les décisions prises en matière de logement et sur les listes d'attente. L'établissement des nouveaux immigrants est sans doute « le défi social et politique le plus important des villes et des quartiers, maintenant et au cours de la prochaine décennie » [traduction] (Hulchanski, 1997). L'intégration des fonctions liées aux logements sociaux, à la planification sociale et aux programmes permettrait de passer d'une « relation propriétaire/locataire » à une politique sociale visant la collaboration avec d'autres services sociaux afin d'examiner les obstacles que doivent affronter les groupes marginalisés lorsqu'ils sont à la recherche d'un logement.

La majorité des personnes qui ont recours aux logements sociaux sont des femmes célibataires, des mères chefs de famille monoparentale, des personnes et des familles à faible revenu ainsi que les membres d'autres groupes marginalisés, comme les minorités visibles. Les rapports sur le logement et les sans-abri indiquent clairement que pour ces groupes, le fait de trouver un logement à prix abordable ne se limite pas à la disponibilité des locaux, mais comprend également les questions liées à la sécurité, à l'accès aux services de garde d'enfants, aux transports et aux services communautaires ainsi

qu'à l'égalité des sexes en matière de planification, de conception et de gestion. (FCM, 1995, 1997; Manning Thomas et Ritzdorf, 1999; Milgrom, 1998; Miller, 1988).

Un grand nombre de membres des communautés minoritaires visibles doivent faire face au racisme et à la discrimination; se trouver un logement abordable et décent devient alors difficile, voire impossible (Torjman et Leviten-Reid, 2003). Tous ces problèmes étant directement liés à la prise de décisions sociales et gouvernementales, il importe donc d'établir des partenariats plus étroits entre les gouvernements et les organismes de logements sociaux (FCM, 1997).

Conclusion

Même si le logement abordable est un défi de taille qui a des répercussions sur la compétitivité économique et la qualité de vie, les administrations municipales et les fournisseurs de logements ne réussissent pas à répondre à la demande pour des logements abordables et des refuges. Ils ne peuvent répondre à la demande en raison des changements importants qui ont été apportés aux politiques et aux programmes au cours des vingt dernières années (Groupe de travail du Premier ministre, 2002). La racialisation sans cesse croissante de la pauvreté, surtout celle des nouveaux immigrants, rend encore plus pertinente l'observation de Hulchanski (2002) : « Au Canada, si vous avez peu d'argent ou pas du tout, vous n'avez pas de logement. Si vous n'avez pas de logement, votre santé physique et mentale est menacée et vous pourriez en mourir. » [traduction]

Il est temps que nous examinions sérieusement la question du logement pour tous les Canadiens et surtout pour les nouveaux Canadiens, si nous désirons croître et prospérer en tant que communautés.

Références

CONSERVATION ECONOMY (2001). *Shelter for all*.
Internet : <www.conservationaleconomy.net>.

FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) (1997). *Une ville à la mesure des femmes : le rôle des municipalités dans l'atteinte de l'objectif d'égalité entre hommes et femmes*, Ottawa, FCM.

FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) (1995). *Guidelines for promoting women's participation in partnerships program activities*, Ottawa, FCM.

GROUPE DE TRAVAIL DU PREMIER MINISTRE SUR LES QUESTIONS URBAINES (2002). *Stratégie urbaine du Canada : un cadre d'action*, Ottawa, 2002.

HULCHANSKI, J. (1997). *Immigrants and Access to Housing: How Welcome are Newcomers to Canada?* Communication présentée à la Deuxième conférence nationale de Metropolis, Montréal, novembre 1997.

MANNING THOMAS, J., et M. RITZDORF. « Urban Planning in the African American Community in the Shadows », *Planners Network* (Mars/avril 1999).
Internet : <www.plannersnetwork.org>.

MCISSAC, E. (2003). *Nation Building Through Cities: A New Deal for Immigrant Settlement in Canada*, Ottawa, Caledon Institute of Social Policy.

MILGROM, R. (2002). « Sustaining Diversity Participatory Design and Urban Space », *Planners Network Publications*.
Internet : <www.plannersnetwork.org/htm/pub/archives/129/Milgrom.html>.

MILLER, E. « Planning a Multicultural City », *City Planning* vol. 7, n°1 (1988), Toronto, Planning and Development Department.

ORNSTEIN, M. (2002). *Ethno-Racial Inequality in the City of Toronto: An Analysis of the 1996 Census*, Toronto, Ville de Toronto.

RAHDER, B. L. (2002) « Women Plan Toronto: Incorporating Gender Issues in Urban Planning », *Planners Network Publications*.
Internet : <www.plannersnetwork.org/htm/pub/archives/130/rahder.html>.

RÉSEAUX CANADIENS DE RECHERCHES EN POLITIQUES PUBLIQUES (RCRPP). « Immigration, diversité et villes inclusives », *Nexus des enjeux urbains*, vol. 7 (avril 2003).

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (SCHL) (1999). *Le guide du logement au Canada pour le nouvel arrivant*, Ottawa, SCHL.

TORJMAN, S., et E. LEVITEN-REID. (2003). *Le rôle social de l'administration locale*, Ottawa, Caledon Institute of Social Policy.

Ce numéro thématique de la Revue canadienne des sciences régionales invite le lecteur à jeter un regard neuf sur le débat déjà ancien relatif au développement comparatif de Toronto et Montréal. Les analyses ont été réalisées par une équipe multidisciplinaire de chercheurs renommés de manière à couvrir les multiples facettes de la croissance économique et du développement social dans les deux villes.

Revue canadienne des sciences régionales - Numéro spécial

Revue interdisciplinaire d'études régionales et urbaines

Sous la direction de Christopher R. Bryant

Société canadienne d'hypothèques et de logement

Gouvernement du Canada



L'équité, la richesse des interactions sociales et l'inclusion de chaque citoyen à la vie communautaire améliorent la qualité de vie dans les villes.

La création des connaissances

Dans le but d'accroître la capacité du Canada et de son secteur du logement à accueillir et à intégrer les nouveaux arrivants

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (SCHL)

Les activités de Recherche et diffusion de l'information (RDI) de la SCHL

Le Canada est reconnu mondialement pour la grande qualité de ses logements. L'engagement continu de la SCHL à mener des recherches explique en partie cet état de fait. En effet, la Société aide les Canadiens à comprendre et à améliorer les aspects techniques, économiques, environnementaux et sociaux du logement.

Les activités de Recherche et diffusion de l'information (RDI) de la SCHL ont pour objectif d'améliorer les conditions de logement et de soutenir le marché de l'habitation; à ce titre, il est une source de renseignements fiable et objective sur le logement au Canada. Le mandat de RDI est de :

- déterminer et à améliorer la compréhension d'un large éventail de problèmes reliés au logement et à trouver et à proposer des solutions aux difficultés rencontrées par le secteur du logement sur le plan tant physique que technique et socio-économique,
- influencer sur les décisions et l'orientation du changement,
- présenter de nouvelles approches et idées au public et à l'industrie du logement,
- sensibiliser les Canadiens aux problèmes du logement, et

- créer une base d'expertise en logement au Canada et contribuer aux priorités fédérales.

Recherche et diffusion de l'information de la SCHL participe à six activités économiques clés divisées en deux composantes :

Première composante : la création des connaissances

Activités économiques :

- **Recherche** : étudier spécifiquement des sujets qui touchent le logement afin d'accroître la compréhension, d'établir des faits et de dégager de nouvelles conclusions. RDI utilise tout d'abord le Programme de recherche commandée afin de définir la nature et les résultats attendus de projets spécifiques; il délègue ensuite le travail. RDI soutient la recherche innovatrice grâce aux subventions accordées aux chercheurs qui soumettent des projets. RDI contribue également aux recherches menées par d'autres organisations, comme le projet Metropolis.
- **Élaboration de données** : recueillir, gérer et analyser des données concernant les ménages et les conditions de logement à partir de recensements et d'enquêtes tout en fournissant à une foule d'intervenants des renseignements fondamentaux à propos des ménages et des conditions de logement au Canada.

- **Élaboration de nouveaux produits** : créer, à chaque année, de nouveaux produits d'information adaptés aux différents publics cibles tels que l'industrie, le monde universitaire ou les consommateurs.

Deuxième composante : la diffusion de l'information

Activités économiques :

- **Dissémination des produits** : Les résultats du travail de recherche et d'élaboration des données de la SCHL ont vraiment une grande valeur lorsqu'ils sont communiqués aux Canadiens qui peuvent ensuite mettre en application leurs nouvelles connaissances. Recherche et diffusion de l'information obtient des recherches dans le commerce et les communique ensuite aux Canadiens.
- **Formation** : RDI offre de la formation comme des exposés et des séminaires au Canada et même partout dans le monde. Elle encourage les établissements d'enseignement à inscrire les recherches de la SCHL dans leurs programmes de formation et d'études.
- **Commentaires, conseils et renseignements** : Des experts en la matière fournissent des commentaires, des conseils et des renseignements aux partenaires de la SCHL. Ils font aussi la promotion de la mise en application de la recherche au sein d'une gamme de disciplines.

Il existe cinq thèmes de recherche définis qui englobent 26 programmes de travail et qui forment le cadre de recherche de RDI :

- **Améliorer l'efficacité du marché** : ce thème traite des coûts du logement, de l'approvisionnement, des facteurs de la production de logements, de l'innovation et de la productivité, du financement à l'habitation et des renseignements aux consommateurs.
- **Favoriser le mieux-être des collectivités** : le deuxième thème aborde des problèmes liés à la conception et à l'aménagement de collectivités durables. On met l'accent sur l'élaboration d'outils et de solutions innovatrices pour la mise en application de méthodes de rechange concernant la planification et l'aménagement. On explore aussi les problèmes d'inclusion sociale, de logement et de santé publique.

- **S'occuper des besoins particuliers de logement** : ce thème permet de poursuivre la longue histoire de recherche de la SCHL sur des populations spécifiques qui ont des besoins particuliers de logement (les Autochtones, les sans-abri, les Canadiens à faible revenu, les nouveaux arrivants, les personnes handicapées et les personnes âgées). Même si des progrès ont été réalisés afin de satisfaire les besoins, certaines difficultés subsistent, par exemple le phénomène des sans-abri, l'augmentation de la population des personnes âgées et la satisfaction des besoins en matière de logement des nouveaux arrivants.
- **Améliorer la performance des bâtiments** : dans ce thème, on imagine des solutions portant sur l'énergie et l'environnement des immeubles d'habitation, on explore des façons de contrôler l'humidité et d'améliorer l'environnement intérieur et on tient compte de la durabilité des immeubles d'habitation.
- **Élaboration de données et étude des tendances** : le dernier thème englobe la collecte de données, la création d'indicateurs et l'exploration poussée des tendances et des problèmes émergents.

En quoi la recherche commandée de la SCHL, sa contribution et son soutien aux recherches entreprises par des personnes et des organisations contribuent-ils à l'élaboration d'une politique et d'une pratique liées au logement et à l'immigration?

La recherche commandée de la SCHL et les recherches extérieures qu'elle subventionne contribuent, de nombreuses façons, à l'établissement d'une politique et d'une pratique reliées à l'immigration et à l'intégration des nouveaux arrivants :

Les questions d'actualité, les tendances et le besoin d'analyser les problèmes des nouveaux arrivants en ce qui concerne l'accès à un logement convenable et à un prix abordable guident les activités de recherche et l'élaboration des politiques de la SCHL.

Une récente analyse documentaire, menée par le Secrétariat national pour les sans-abri (SNSA) (2004), et portant sur l'immigration, la diversité

et l'itinérance a révélé que plusieurs indicateurs et données laissent croire que les nouveaux immigrants ont beaucoup plus de difficulté à s'adapter à la vie au Canada que leurs prédécesseurs. Ils doivent composer avec un plus grand niveau de pauvreté et de chômage et ont difficilement accès à un logement à un prix abordable et à un métier spécialisé. Pour certains, la discrimination raciale et les obstacles linguistiques et professionnels aggravent la situation.

Logement et inclusion sociale

L'intégration des immigrants à la communauté d'accueil, particulièrement en ce qui concerne les besoins sociaux de base, dépend de divers facteurs, notamment les obstacles et les stratégies qui permettront de les surmonter. Le logement représente une qualité fondamentale de l'intégration culturelle, économique et sociale des immigrants et des réfugiés (Chambon, Hulchanski, Murdie, Teixeira, 1997).

Toutefois,

- environ 20 p. 100 des ménages immigrants doivent composer avec un besoin impérieux de logement¹ (comparativement à 17 p. 100 pour les non-immigrants). Dans les grandes RMR d'accueil de Toronto, de Vancouver et de Montréal, 57 p. 100 des ménages immigrants ont un besoin impérieux comparativement à 33 p. 100 pour les non-immigrants. (Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2003).
- De plus, les montants alloués aux dépenses du logement par les immigrants sont plus élevés que ceux des non-immigrants. Par exemple, le rapport des frais de logement au revenu (RFLR) établi à 33 p. 100 pour la plupart des groupes d'immigrants de la RMR de Toronto est considérablement plus élevé que celui des non-immigrants (23 p. 100).
- Trouver un logement convenable cause donc de plus grandes difficultés aux immigrants et aux réfugiés, ce qui entraîne une situation dans laquelle, selon Hulchanski (2003), certains ménages ont de moins en moins accès aux logements.

Les inconvénients auxquels font face les immigrants en ce qui concerne le logement se rapportent à des problèmes économiques (faible revenu, loyer élevé, manque de logement social),

à des problèmes qui touchent au déséquilibre entre l'offre et la demande spécifique de certains ménages (le manque de grands logements et leur coût élevé) et à des problèmes socioculturels (pratiques discriminatoires en ce qui a trait au logement).

Réseaux de logement officiels

Le réseau social des nouveaux arrivants demeure un moyen d'accéder à l'information et d'obtenir de l'aide matérielle, du soutien dans la recherche d'un logement ou simplement un refuge (Rose, Carrasco et Charbonneau, 1998).

Quelquefois, la proximité de membres de la famille ou de la communauté constitue le premier critère de la recherche d'un logement dans une région ou une ville particulière.

L'itinérance et les immigrants : Réalité et tendances

L'itinérance parmi les immigrants est principalement un phénomène urbain puisque les grandes villes (Toronto, Montréal, Vancouver) offrent de bonnes perspectives d'emploi et accueillent déjà des communautés d'immigrants au sein desquelles les nouveaux arrivants cherchent du soutien.

Les immigrants et les réfugiés courent un plus grand risque de vivre dans la « quasi-itinérance », c'est-à-dire d'habiter chez des amis, dans des logements peu sûrs, surpeuplés ou qui ne respectent pas les normes.

L'arrivée de nouveaux immigrants dans les maisons d'hébergement pour les sans-abri inquiète les responsables, qui doivent adapter leurs services de soutien et sensibiliser davantage le personnel et les autres clients aux différences culturelles.

Dans le cadre de la planification de la recherche, la SCHL fait ressortir les tendances et les indicateurs qui ont été résumés plus haut. La SCHL s'assure ainsi de la pertinence et de l'actualité de ses recherches. La Société s'évertue à identifier quelles connaissances sont essentielles, en rencontrant les partenaires et les clients, qui sont les principaux utilisateurs de cette information fiable et objective.

¹ Un ménage a un besoin impérieux de logement lorsque son logement ne respecte pas au moins une des normes suivantes : la qualité, l'abordabilité et la taille, et qu'il consacre 30 p. 100 ou plus de son revenu pour payer le loyer d'un autre logement sur le marché local qui respecte les trois normes.

2. Ajout aux domaines de recherche prioritaire 2004–2008 d'un programme de travail : les besoins particuliers de logement

Le programme de travail traitera d'une multitude de sujets et de tendances :

- L'étude du rôle du logement et des communautés en tant qu'outil servant à l'intégration, à l'accueil et à l'inclusion sociale des nouveaux arrivants à l'intérieur de la société canadienne;
- La recherche axée sur les besoins et les préférences en matière de logement, les conditions de logement, le mode de vie, la taille des logements et l'expérience des nouveaux arrivants au chapitre de l'habitation;
- L'examen des obstacles et des succès à l'intérieur des différentes collectivités publiques au Canada, par exemple les risques de perdre un logement, l'accessibilité, la stabilité et la discrimination, l'expérience et les tendances relatives au mode d'occupation du logement et à son financement;
- La recherche portera également sur un certain nombre d'autres problèmes, y compris les impacts sur le marché de l'habitation (p. ex., le marché immobilier, les coûts de logement, le taux d'inoccupation, le logement subventionné).

Les résultats de recherche de la SCHL : un outil utilisé par un bon nombre de clients et d'intervenants

Malgré le nouveau programme de travail, les initiatives de RDI ont toujours abordé la situation du logement des immigrants et des réfugiés de façon créative.

Voici certains projets de la RDI :

- **Analyses spéciales des données du logement :** on a procédé à des analyses spéciales des résultats du recensement concernant le logement et les modalités de vie des nouveaux arrivants (SCHL 2003a, 2001, 2000). On compare les conditions de logement des ménages immigrants et non immigrants et on fournit des profils concernant les conditions de logement selon la durée de leur séjour au Canada. On analyse le besoin impérieux de logement et le rapport du revenu consacré au

loyer. Prévu pour 2004, un projet réalisé en collaboration avec les Centres d'excellence de Metropolis permettra des recherches et l'analyse des données du recensement de 2001 et de l'*Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada* (ELIC) qui traitent des besoins et des préférences en matière de logement, des conditions de logement, des modalités de vie, de la formation des ménages et des expériences et des obstacles vécus par les nouveaux arrivants.

- **Types de peuplement, de voisinage et de mobilité à l'intérieur du marché de l'habitation :** un projet de recherche effectué par le Volet 2 d'Immigration et métropoles et par le centre Urbanisation, Culture et Société de l'INRS a récemment été publié dans l'ouvrage intitulé *L'insertion résidentielle des jeunes issus de l'immigration à Montréal* (Séguin, Anne-Marie, et coll., 2003). L'étude décrivait la situation résidentielle, en 1996, des jeunes montréalais âgés de 15 à 29 ans, immigrants ou nés de parents immigrants. Dans l'étude intitulée *A Comparative Study of Immigrant Housing, Neighbourhoods and Social Networks in Toronto & Montreal* (SCHL, 1998), on a examiné les relations qui existaient entre le logement, le voisinage et le réseau social parmi les immigrants appartenant à une minorité visible qui vivent dans la RMR de Toronto ou de Montréal.
- **Guides et outils pour aider les nouveaux arrivants à s'intégrer :**

Le Guide du logement au Canada pour le nouvel arrivant (SCHL, 2002b). Cette mise à jour fournit des conseils sur la culture canadienne en matière de logement, décrit les différentes étapes qui mènent à l'achat d'une maison, donne des indications concernant l'inspection d'un logement, les droits et les obligations des locataires et précise les facteurs dont il faut tenir compte dans le choix d'un quartier.

Votre guide pour la location d'un logement (SCHL, 2003b). Outil portant sur le processus de location d'un logement, le guide présente un sommaire des responsabilités et des droits des propriétaires et des locataires. Il fournit également des fiches de renseignements et des ressources provinciales et territoriales.

Lors de votre prochain déménagement : Choisissez un quartier comportant des

caractéristiques durables (SCHL). Ce guide de 12 pages aide tous les consommateurs à trouver une maison située dans une collectivité durable, c'est-à-dire un environnement sûr, bien situé, écologique et abordable.

Accession à la propriété

La SCHL fournit des renseignements aux consommateurs, y compris les nouveaux arrivants, qui désirent acheter ou rénover une maison. Le site Internet de la SCHL débord de documents expliquant la conception des habitations, le financement, la technologie et l'adaptation des logements.

- Évaluation et satisfaction des besoins en logement des nouveaux arrivants et des immigrants

Ici, les recherches portent sur le rôle du logement et des communautés en ce qui a trait à l'accueil et à l'inclusion sociale des nouveaux arrivants. Elles documentent également les besoins distincts et spéciaux des nouveaux arrivants.

Une étude qui sera bientôt publiée et qui s'intitule *Examining the Housing Cycle and Housing Needs of Refugees and Immigrants in the Niagara Region* présente les différentes options en matière de logement qui s'offrent aux réfugiés dans la région du Niagara, leur besoin d'information sur le logement et les moyens utilisés pour satisfaire à ces besoins. Les élus municipaux, les analystes des politiques et les autres principaux acteurs peuvent utiliser les résultats pour prendre de bonnes décisions en ce qui concerne le logement et les services de soutien pour les réfugiés. On a également réalisé une étude portant sur les besoins en matière de logement et le degré de satisfaction des nouveaux arrivants à Calgary (SCHL, 1992).

Des études de cas récentes portent sur les logements de transition, dont sur la Romero House, établissement à la disposition des réfugiés à Toronto (SCHL, 2004). Le logement de transition a pour but d'offrir un milieu de soutien qui sert d'intermédiaire entre les foyers d'accueil d'urgence et les logements supervisés.

Le Programme Abordabilité et choix toujours (ACT) a permis au Canadian-African Newcomer Aid Centre of Toronto (CANACT) d'entreprendre une étude de cas portant sur un modèle de logement adapté aux besoins uniques des réfugiés et aux changements à court et à long termes dans leur vie et leur statut (ACT, 1999).

Un examen de la méthode de recherche et de la documentation se rapportant à la discrimination en matière de logement au Canada a été effectué en 2002 (SCHL, 2002a). On a évalué la relation entre les nouveaux arrivants locataires et leur propriétaire afin de déterminer de quelle façon on pourrait éviter d'éventuels conflits (SCHL, 1991).

Une recherche portant sur les logements des personnes âgées dans la communauté sud-asiatique est en cours. Elle vérifie la pertinence et l'efficacité des services de soutien actuels et les options de logement proposés aux personnes âgées d'origine sud-asiatique.

La SCHL, partenaire fédéral du projet Metropolis

La Société s'est jointe à d'autres intervenants et partenaires fédéraux pour fournir un soutien financier annuel au projet Metropolis en 1997. Les recherches menées aux Centres d'excellence promettent des résultats très utiles aux stratèges et aux planificateurs fédéraux. La SCHL donne des conseils à propos du programme de recherche des Centres afin que les études soient pertinentes en ce qui a trait aux politiques, surtout dans le domaine de la planification du logement et de la communauté.

La SCHL continue à subventionner le projet Metropolis pour plusieurs raisons. Les recherches, les publications et les événements dont se chargent le projet Metropolis et les Centres d'excellence des universités sont d'une pertinence certaine pour les clients de la SCHL, surtout pour les nouveaux arrivants et les organismes et les personnes qui répondent à leurs besoins en matière de logement. La recherche subventionnée par Metropolis complète les activités de RDI et offrent la possibilité de mener des recherches en collaboration avec les principaux acteurs universitaires et les principales organisations non gouvernementales dans le domaine du logement et de la communauté.

La recherche et la diffusion de l'information aux nouveaux arrivants concernant le logement : toujours une priorité

La SCHL poursuit ses recherches avec le même dynamisme en donnant aux consommateurs, aux stratèges, aux partenaires gouvernementaux et aux fournisseurs de services une banque de renseignements utiles à propos des tendances sociodémographiques et du stress vécu par les

nouveaux arrivants concernant l'accès, l'abordabilité et les obstacles qui doivent être surmontés. La création de guides, d'outils et de documents portant sur des pratiques exemplaires ou prometteuses continuera de soutenir les consommateurs et les fournisseurs de services à la communauté en ce qui concerne le processus d'intégration et d'adaptation.

Le Plan stratégique 2004-2008 (SCHL, 2004b) de la SCHL est clair et concis à propos de la recherche prévue, des activités de diffusion de l'information et des mesures du rendement qui reconnaissent les nouveaux arrivants, leur impact sur le secteur de l'habitation et le besoin continu d'étudier le rôle du logement et des communautés en tant qu'outil d'intégration. On peut y lire que les objectifs centraux sont la recherche stratégique sur l'inclusion sociale et le capital social et des recherches poussées sur les besoins distincts en matière de logement.

Les activités du plan stratégique visant à améliorer les conditions de logement et de vie ainsi que le choix et l'abordabilité pour tous les Canadiens améliorent très directement le bien-être des nouveaux arrivants. En effet, il est jugé important que les Canadiens, y compris les nouveaux arrivants, connaissent le rôle, les initiatives, les programmes et l'investissement du gouvernement fédéral en matière de logement. En effet, les nouveaux arrivants trouvent très judicieux ces renseignements qui guident leurs démarches de choix de logement.

Dans son Système de rapport sur la qualité de vie, la Fédération canadienne des municipalités (FCM, 2004) signale les difficultés grandissantes auxquelles font face les municipalités. On reconnaît les bienfaits de l'immigration et de la diversité puisqu'elles apportent une nouvelle richesse artistique et culturelle aux villes. Toutefois, ces phénomènes exercent également une pression soutenue sur les services urbains, qui doivent malgré tout soutenir la cadence des besoins grandissants et en constante évolution. L'équité, la richesse des interactions sociales et l'inclusion de chaque citoyen à la vie communautaire améliorent la qualité de vie dans les villes. Les recherches de la SCHL et ses activités d'information augmenteront grandement la capacité des municipalités canadiennes à affronter de tels défis et à trouver des solutions pratiques.

Dans son essai portant sur la façon dont les politiques publiques peuvent accroître la capacité des villes d'« intégrer » les immigrants et les minorités, Bob Murdie (2001) met de l'avant

d'excellentes idées et suggestions concernant les projets de recherche que nécessitera le gouvernement pour améliorer les politiques et les programmes visant les nouveaux arrivants. La SCHL, en collaboration avec ses intervenants et clients, s'assurera que sa politique et ses activités de recherche se rapportent à de telles questions d'actualité, tendances et autres sources d'interrogation. Étant donné que le Canada continue d'accueillir de nouveaux arrivants, il est impératif d'accroître nos connaissances et de bien comprendre que le logement est en fait un outil d'intégration important et efficace.

Références bibliographiques

ABORDABILITÉ ET CHOIX TOUJOURS – ACT (1999).

Étude de cas : *Choix et adaptabilité des logements destinés aux réfugiés africains*. The Canadian African Newcomer Aid Centre, Toronto (Ontario).

www.programmeact.com/francais/casestudies/ecl6.asp

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (2004a). *Logements de transition : objectifs, indicateurs de succès et résultats*. Le point en recherche, Série socio-économique 04-17.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (2004b). *Le résumé du plan d'entreprise 2004-2008*. www.cmhc-schl.gc.ca/fr/Info/replen/replen_001.cfm

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (2003a). *Études spéciales sur les données du recensement de 1996 : conditions de logement des immigrants de la région métropolitaine de recensement de Toronto*. Le point en recherche, Série socio-économique 55-12.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (2003b). *Votre guide pour la location d'un logement*. Voir le site Internet de la SCHL : www.cmhc-schl.gc.ca/fr/aclocllo/locllo/vogulolo/index.cfm

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT. (2002a). *État des connaissances sur la discrimination dans le logement*. Le point en recherche, Série socio-économique 104.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (2002b). *Le Guide du logement au Canada pour le nouvel arrivant*. Ottawa.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (2001). *Études spéciales sur les données du recensement de 1996 : ménages canadiens ayant des besoins impérieux de logement et consacrant à leur logement au moins la moitié de leur revenu*. Le point en recherche, Série socio-économique 55-17.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (2000). *Études spéciales sur les données du recensement de 1996 : conditions de logement des immigrants*. Le point en recherche, Série socio-économique 55-3.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, et Brian RAY (1998). *A Comparative Study of Immigrant Housing, Neighbourhoods and Social Networks in Toronto Et Montreal*. External Research Program. Ottawa.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, et Ann M. WILSON (1992). *Housing Needs and General Well-being of Immigrants and Refugees in Calgary*. External Research Program. Ottawa.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, et PRAIRIE RESEARCH ASSOCIATION (1991). *Relationship between Newcomers Tenants and their Landlords*. External Research Program. Ottawa.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT. *Lors de votre prochain déménagement : Choisissez un quartier comportant des caractéristiques durables*, Ottawa.

CHAMBON, Adrienne S. et David J. HULCHANSKI, et coll. (1997). *Access to Housing in a Canadian City: Experiences of Three Immigrant Groups*. Conférence de l'Association des affaires urbaines, Toronto.

FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (2004). *Rapport sur les faits saillants 2004 : La qualité de vie dans les municipalités canadiennes*.

HULCHANSKI, David, Robert MURDIE, Adrienne CHAMBON (1995). « *Housing Experience of New Canadians, Comparative Case Studies of Immigrants and Refugees in Greater Toronto Jamaicans, Poles and Somalis* », document présenté dans le cadre de la conférence de l'ONU-Habitat II portant sur le logement et les « autres », Ankara, Turquie, 24 novembre 1995.

HULCHANSKI, David J. (2003). *Housing Policy for Tomorrow's Cities*, Centre for Urban and Community Studies, Université de Toronto.

HULCHANSKI, David J. (1997). *Immigrants and Access to Housing: How Welcome Newcomers Canada*. Deuxième conférence nationale de Metropolis à Montréal, novembre 1997.

MURDIE, Robert (2001). *How Might Public Policy Enhance the Capacity of Canada and its Cities to Absorb Immigrants and Minorities*. Document préparé pour les ateliers portant sur les priorités des recherches stratégiques dans le cadre de la phase II du projet Metropolis.

SECÉTARIAT NATIONAL POUR LES SANS-ABRI (2004). *Immigration / Diversity and Homelessness: Reality, Trends and Risks*, analyse documentaire réalisée par Ali Hannat, Ottawa.

ROSE, Damaris, Pia CARRASCO, et Johanne CHARBONNEAU (1998). *The Role of « Weak Ties » in the Settlement Experience of Immigrant Women With Young Children: The Case of Central Americans in Montréal*, document de travail du CERIS, Toronto.

SÉGUIN, Anne-Marie, Damaris ROSE, et Jaël MONGEAU (2003). *L'insertion résidentielle des jeunes issus de l'immigration à Montréal*. SCHL et l'INRS-Urbanisation, Culture et Société. Voir aussi Le point en recherche, Série socio-économique 03-018 de la SCHL, Ottawa.

SMITH, Ekuwa, et Andrew JACKSON (2002). *Une vague de reprise économique soulève-t-elle toutes les embarcations? Les revenus et les expériences sur le marché du travail des immigrants récents*, Conseil canadien de développement social, février.

À Toronto, la densité de la population et la géographie permettent à la Ville de mettre en place des réseaux de transport en commun qui ne conviendraient pas à Iqaluit ou à Fredericton. Victoria a besoin d'une infrastructure assurant un transport ferroviaire, Red Deer adopte des services qui conviennent à son réseau de transport en commun à faible trafic et Yellowknife dépend encore largement du transport aérien...

La diversité et l'infrastructure publique du Canada

MARGARET HILL ET VALÉRIE BAILLARD *
Division recherche et analyse, Infrastructure Canada

La diversité et l'infrastructure publique interagissent de nombreuses façons dans les villes canadiennes. Leur interaction, complexe et multidimensionnelle, est également au cœur de la diversité des moyens d'action qui doivent être utilisés pour moderniser l'infrastructure publique du Canada et assurer le bien-être économique, social et environnemental à long terme des Canadiens, ce qui constitue un des principaux engagements du gouvernement du Canada dans le cadre des discours du Trône de 2002 et de 2004 (voir <www.pm.gc.ca>).

La diversité et l'infrastructure publique : quels sont les liens?

Les villes du Canada ont divers systèmes d'infrastructure publique¹, notamment des installations de traitement des eaux, des centres récréatifs, des ponts, des routes et des réseaux de transport en commun qui existent aujourd'hui grâce aux fonds investis au fil des ans et, dans certains cas, depuis plus d'un, voire de deux siècles. Ces systèmes témoignent des différents climats et aspects géographiques des villes canadiennes. On peut penser aux montagnes, au paysage côtier et au climat tempéré de Vancouver, aux prairies et aux longs hivers de Winnipeg et à la géographie maritime du Nouveau-Brunswick. La diversité de l'infrastructure publique dans les villes du Canada constitue également le prolongement naturel de la richesse de leurs contextes ethniques et démographiques.

Parallèlement, de nombreux facteurs font en

sorte que les villes du Canada éprouvent divers besoins, actuels et futurs, en matière d'infrastructure. Parmi ces facteurs, on compte les tendances socio-économiques, les modèles de développement urbain, la migration, les avancées technologiques et la sensibilisation accrue, dans tous les secteurs, du rôle clé de l'infrastructure publique dans le bien-être économique et la qualité de vie des Canadiens.

Là encore, quelques exemples viennent à l'esprit. À Toronto, la densité de la population et la géographie permettent à la Ville de mettre en place des réseaux de transport en commun qui ne conviendraient pas à Iqaluit ou à Fredericton. Victoria a besoin d'une infrastructure assurant un transport ferroviaire, Red Deer adopte des services qui conviennent à son réseau de transport en commun à faible trafic et Yellowknife dépend encore largement du transport aérien². La construction et l'entretien

* Les opinions présentées dans le présent article sont celles des auteures et ne reflètent pas nécessairement le point de vue d'Infrastructure Canada ou du gouvernement du Canada.

¹ L'infrastructure publique, soit les biens matériels indispensables à la prestation des services publics, comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles comme les routes, les égouts, les centres culturels, les télécommunications, la recherche appuyée par le gouvernement, les services météorologiques, les habitations pour les Premières nations et les installations du gouvernement.

² « Workshop Primer. Transit Best Practices for The National Guide to Sustainable Municipal Infrastructure », 2003, (<www.infraguide.gc.ca/docs/transitprimer.pdf>), consulté le 26 janvier 2004.

d'un réseau d'égouts dans le Grand Nord nécessitent des techniques différentes de celles utilisées dans le Sud urbain compte tenu du type de sol, du niveau phréatique, d'autres infrastructures enfouies ou en surface et de la disponibilité des technologies, dont quelques-unes ne sont pas encore disponibles dans certaines régions géographiques du Canada³. Enfin, le Chinese Cultural Centre du Grand Toronto témoigne des besoins culturels de la population immigrante à Toronto, alors que le Black Cultural Centre for Nova Scotia, à Dartmouth, témoigne de son patrimoine culturel.

La redéfinition du rôle des villes canadiennes a des répercussions sur la diversité des besoins actuels et futurs en matière d'infrastructure. Comme en atteste la documentation, les villes doivent non seulement maintenir les infrastructures publiques, mais elles doivent aussi, désormais, répondre aux besoins – souvent par le biais d'investissements dans l'infrastructure – créés par le sans-abrisme, la pauvreté et l'utilisation de drogues illicites⁴. Suite à certains transferts de responsabilités de la part des gouvernements fédéral et provinciaux, les villes doivent également assumer de nombreuses responsabilités; elles doivent notamment fournir des logements abordables et jouer un plus grand rôle dans la prestation de services sociaux et de services à la collectivité. En raison de ces nouvelles activités, les villes diversifiées du Canada sont de plus en plus tenues d'adopter des approches nouvelles afin de répondre aux besoins de leurs collectivités en matière d'infrastructure⁵.

Les divers moyens d'action : l'exemple d'Infrastructure Canada

Ces approches constituent en fait un phénomène plus généralisé. Il s'avère qu'aux États-Unis, en Australie, en Grande-Bretagne et à d'autres endroits dans le monde, différents moyens d'action sont mis de l'avant, de façon isolée ou collective, pour régler des questions de plus en plus diversifiées en matière d'infrastructure. Cette démarche fait partie intégrante d'une approche stratégique à l'égard des politiques en matière d'infrastructure qui sont en vigueur dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et qui tient compte de la variété, de la complexité et de l'aspect multidimensionnel des liens entre la diversité et l'infrastructure publique urbaine.

Au Canada, Infrastructure Canada est un bon exemple de l'utilisation de divers moyens d'action.

Créé en 2002 afin de devenir un point de convergence, au sein du gouvernement fédéral, pour les questions d'infrastructure, le Ministère a mis au point un ensemble d'instruments, dont l'élaboration de politiques publiques, l'administration de programmes d'investissement, la recherche et la transmission des connaissances. Cette stratégie vise à appuyer l'engagement accru du gouvernement fédéral à l'égard de l'infrastructure publique et la mise en œuvre d'une stratégie à long terme visant à répondre à l'ensemble des besoins des collectivités canadiennes en matière d'infrastructure.

L'élaboration de politiques et les programmes d'investissement

Infrastructure Canada a été chargé de l'élaboration, de la coordination et de la mise en œuvre de quatre programmes fédéraux d'investissement dans l'infrastructure : le Programme infrastructures Canada (PIC), le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR)⁶, le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS)⁷ et le Fonds sur l'infrastructure frontalière (FIF)⁸. Chacun de ces programmes tient compte de la diversité des besoins en matière d'infrastructure publique des villes et des petites collectivités. On investit dans l'infrastructure écologique, par exemple dans les réseaux d'aqueducs et d'égouts, la gestion de l'eau, la gestion des déchets solides et le recyclage, et également dans le transport local, le transport en commun, les routes, les voies ferrées, le tourisme et le développement urbain,

³ « Choix de techniques de réhabilitation ou de remplacement de conduits d'égout. Une règle de l'art du Guide national pour des infrastructures municipales durables », 2003, <www.infraguide.gc.ca/beststormf.html>. Consulté le 23 janvier 2004.

⁴ G. Vander Ploeg, *Big City Revenues - A Canada-US Comparison of Municipal Tax Tools and Revenue Levers*, Calgary, Canada West Foundation, 2002).

⁵ *Idem*.

⁶ 80 p. 100 du FIMR est consacré aux collectivités comptant moins de 250 000 personnes et le reste est consacré aux municipalités comptant plus de 250 000 personnes.

⁷ Le FCIS appuie les projets d'infrastructure d'importance et d'intérêt national et régional qui sont essentiels au maintien de la croissance économique et qui peuvent transformer l'économie.

⁸ Le FIF appuie le Plan d'action pour une frontière intelligente entre le Canada et les États-Unis en réduisant la congestion aux principaux postes frontaliers du Canada et en augmentant la capacité sur le plan de l'infrastructure à moyen terme. Le FIF touche les villes puisqu'un bon nombre des principaux postes frontaliers sont situés dans des villes comme Windsor, Niagara Falls et Sarnia.

les centres culturels et récréatifs, les télécommunications dans les régions rurales et éloignées, et les frontières. Ces programmes, qui appuient des investissements dans l'infrastructure à grande et à petite échelle, prennent en considération les priorités locales, régionales et nationales, favorisent la croissance durable et la croissance économique, et améliorent la qualité de vie des Canadiens dans les collectivités de toutes tailles. Depuis 2000, Infrastructure Canada a annoncé des investissements totalisant 3,45 milliards de dollars dans le cadre de 833 projets d'infrastructure⁹ mis en œuvre dans différentes villes du Canada¹⁰. Ce montant représente près de 82 p. 100 du total des investissements annoncés dans le cadre des quatre programmes d'Infrastructure Canada. Tous ces investissements sont effectués en étroite collaboration avec les provinces, les territoires, les collectivités et les organismes régionaux fédéraux¹¹.

La recherche

La recherche horizontale sur les questions clés en matière d'infrastructure constitue un autre moyen qu'Infrastructure Canada a commencé à mettre au point en vue d'accroître sa capacité à tenir compte de la diversité des besoins en matière d'infrastructure publique. La recherche est nécessaire pour veiller à la mise en place d'une base de connaissances plus exhaustive pour appuyer et éclairer l'élaboration de politiques et la prise de décisions. Pour sa part, le gouvernement du Canada continue d'élaborer une stratégie à long terme visant à répondre aux besoins du Canada en matière d'infrastructure. La recherche sur l'état de l'infrastructure, le financement de l'infrastructure et les effets de l'infrastructure sur les plans économique, social et environnemental, par exemple, permet d'identifier les différents besoins des villes et de classer en ordre de priorité, à des fins stratégiques, les besoins actuels et futurs en matière d'infrastructure.

En effet, l'état de l'infrastructure publique est une question importante. Le sous-financement des infrastructures dans les années 1980 et 1990 a fait en sorte que les infrastructures existantes ont été négligées et mal entretenues. Aujourd'hui, certaines ont grandement besoin d'être réparées ou remplacées. Ce qui en coûterait pour combler l'écart entre le financement de l'infrastructure et les besoins en matière d'infrastructure est connu sous le nom de « déficit », ou plus précisément de

« dette » au chapitre des infrastructures¹². Pour ce qui est du financement, il est nécessaire de comprendre la nature et les besoins en matière d'infrastructure afin d'évaluer et de quantifier cette dette d'infrastructure. Il existe en fait plusieurs méthodologies permettant de mesurer la dette, mais ces divers procédés donnent lieu à des estimations variables. Aussi, même s'il existe un consensus presque universel parmi les analystes selon lequel le Canada a effectivement une dette d'infrastructure, les estimations au sujet de l'ampleur de celle-ci varient considérablement¹³.

Le fait que des données empiriques puissent donner lieu à des résultats si diversifiés soulève de sérieuses questions à propos de l'utilité et de la signification de ces données sur l'état de l'infrastructure. Un des principaux défis d'Infrastructure Canada consiste à travailler avec les provinces, les territoires, les municipalités, les intervenants et les représentants du milieu universitaire et de la communauté professionnelle (les ingénieurs et les urbanistes, par exemple) pour s'entendre sur l'ampleur de la dette d'infrastructure. Pour ce qui est des villes, la prochaine étape consiste à découvrir ce sur quoi la dette d'infrastructure a les plus grandes répercussions. Par exemple, selon la Canada West Foundation, pour la

⁹ Ces chiffres tiennent uniquement compte des projets annoncés; ils ne tiennent pas compte des investissements qui ont été proposés, mais qui n'ont pas été annoncés.

¹⁰ Les villes comprennent les régions métropolitaines de recensement (RMR) et les agglomérations de recensement (AR). Une RMR est une zone dont le noyau urbain comprend 100 000 habitants ou plus. La zone comprend les municipalités voisines dont 50 p. 100 ou plus de la population active travaille dans son noyau urbain. Une AR a un noyau urbain de 10 000 à 99 999 habitants et comprend toutes les municipalités voisines dont 50 p. 100 ou plus de la population active travaille dans son noyau urbain.

¹¹ Les organismes régionaux sont Diversification de l'économie de l'Ouest, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.

¹² C. Vander Ploeg, *A Capital Question: Infrastructure in Western Canada's Big Six*, Calgary, Canada West Foundation, 2003, p. 5. Selon Vander Ploeg, le « déficit » au chapitre des infrastructures est le manque annuel de fonds disponibles ou prévus aux budgets nécessaires pour effectuer les dépenses en infrastructure de l'année en question, alors que la « dette » au chapitre des infrastructures est l'accumulation des déficits passés. Les déficits annuels s'ajoutent à l'ensemble de la dette d'infrastructure.

¹³ Vander Ploeg, 2003, p. 5.

¹⁴ *Idem.*, p. i.

Le sous-financement des infrastructures dans les années 1980 et 1990 a eu pour conséquence que les infrastructures existantes ont été négligées et mal entretenues. Aujourd'hui, certaines ont grandement besoin d'être réparées ou remplacées.

plupart des villes de l'Ouest, la plus grande portion de la dette est liée au transport : les routes, le contrôle de la circulation, les ponts, les échangeurs et le transport en commun¹⁴.

Le problème de la dette d'infrastructure soulève une autre question sur le plan de la recherche. Cette question touche au financement de l'infrastructure publique et aux mécanismes les plus propices à accroître le financement des infrastructures municipales. Au cours des dernières décennies, tous les ordres de gouvernement au Canada ont mis de côté les mécanismes de financement traditionnels pour s'en remettre davantage au service de la dette pour les investissements dans l'infrastructure. Le gouvernement fédéral canadien, qui autrefois comptait principalement sur les transferts aux gouvernements provinciaux et territoriaux et aux administrations municipales pour le financement de l'infrastructure, a enrichi son éventail de méthodes de financement de l'infrastructure (programmes d'investissement en partenariat, par exemple), car ces transferts ne suffisent plus pour assumer les frais sans cesse accrus de l'entretien et de la remise en état des infrastructures détériorées. Les municipalités misent de plus en plus sur des méthodes de financement novatrices, et les experts préconisent des réformes fiscales municipales pour permettre aux villes canadiennes de générer plus de recettes destinées à financer l'infrastructure.

La qualité de l'infrastructure a une incidence directe sur la qualité des collectivités canadiennes. La mise en place et la gestion efficace de l'eau potable, des installations de traitement des eaux usées, des routes, des chemins municipaux et des ponts, des communications à large bande et des centres culturels et récréatifs ont des répercussions sur notre qualité de vie économique et sociale, et plusieurs de ces infrastructures ont également d'importantes répercussions sur le plan environnemental. Infrastructure Canada travaille de concert avec des ministères fédéraux et des

chercheurs d'autres secteurs pour déterminer quelles sont les répercussions de l'infrastructure et quelle en est leur ampleur. Par exemple, l'infrastructure des transports et l'infrastructure culturelle ont des répercussions économiques; il est donc nécessaire de pousser la recherche sur cette question pour déterminer quels sont les investissements dans l'infrastructure qui optimiseront le développement économique tout en minimisant les effets néfastes sur l'environnement.

La transmission des connaissances

Il est impératif que les résultats de toute recherche portant sur des problématiques jugées prioritaires soient communiqués aux responsables de l'élaboration des politiques publiques, aux intervenants concernés et aux citoyens. Dans ce contexte, Infrastructure Canada a lancé, l'automne dernier, la Passerelle de la recherche sur l'infrastructure, un site Web qui contribuera à la formation d'une collectivité de recherche multidisciplinaire et dynamique pancanadienne, qui s'intéressera aux questions d'infrastructure et qui partagera leurs connaissances à ce sujet (voir <www.infrastructure.gc.ca/recherche>).

La transmission des connaissances s'effectue aussi d'autres façons. Citons le Guide national pour des infrastructures municipales durables (voir <www.infraguide.gc.ca>), créé par la Fédération canadienne des municipalités, le Conseil national de recherches Canada et Infrastructure Canada. Fondés sur l'expérience et la recherche canadiennes, les rapports présentés dans le Guide décrivent les « règles de l'art » à utiliser pour appuyer les décisions et les interventions en matière d'infrastructure municipale durable et ce, dans six domaines clés : les routes et les trottoirs municipaux, l'eau potable, les eaux pluviales et les eaux usées, la prise de décisions et la planification des investissements, les protocoles environnementaux et le transport en commun. Le Guide vise à aider les collectivités à maximiser leurs investissements dans l'infrastructure tout en tenant compte des

répercussions sociales et environnementales de leurs décisions sur la durée de vie des biens.

Conclusion

Il existe des liens solides, complexes et multidimensionnels entre la diversité et l'infrastructure publique des villes du Canada. Du point de vue des politiques publiques, ces liens sous-tendent l'adoption, au sein d'Infrastructure Canada et dans d'autres secteurs, d'approches plus stratégiques en vue de moderniser l'infrastructure publique du Canada. Et réciproquement, les liens entre la diversité et l'infrastructure sont influencés par l'adoption de cette nouvelle approche. Une des principales caractéristiques de ces méthodes plus stratégiques est leur reconnaissance du fait que la diversité des problèmes de politiques publiques nécessite une diversité sur le plan des moyens

utilisés pour résoudre ces problèmes.

Infrastructure Canada et d'autres organismes s'emploient à relever, conjointement, les défis en matière d'infrastructure auxquels est confronté le Canada. Il est donc essentiel de mieux comprendre les questions de gouvernance relatives à l'investissement dans les infrastructures publiques. Une importante question concernant la recherche se pose : comment peut-on veiller à adapter de façon continue les investissements dans l'infrastructure publique urbaine (et autre) du Canada en tenant compte de toutes les facettes de la diversité de l'infrastructure?

Par le passé, les chercheurs affirmaient que les perspectives économiques étaient le facteur le plus important pour expliquer l'établissement des immigrants dans les grandes villes. Or les recherches actuelles montrent que lorsque les immigrants choisissent la région où ils veulent s'établir, les perspectives économiques représentent un facteur beaucoup moins important que prévu.

La concentration des immigrants dans les grandes villes procure-t-elle des avantages économiques?

CHANTAL GOYETTE
University of Saskatchewan

Les responsables de l'élaboration des politiques publiques ont des raisons légitimes de se préoccuper du déséquilibre qu'accuse la répartition des immigrants au pays. Aussi cherchent-ils à mettre au point des stratégies visant à encourager les immigrants à s'établir dans d'autres villes que Montréal, Toronto ou Vancouver. En 2000, 75 p. 100 des nouveaux immigrants se sont établis dans l'une des trois métropoles canadiennes et, depuis quinze ans, le flux d'immigration vers ces villes est demeuré élevé. En effet, ces communautés ont enregistré une croissance rapide, qui dépasse les moyennes provinciales et nationale.

La concentration des immigrants dans les grandes villes a suscité de nombreux débats. Cette concentration a une incidence sur la capacité d'atteindre l'un des objectifs de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, soit « de favoriser le développement économique et la prospérité du Canada et de faire en sorte que toutes les régions puissent bénéficier des avantages économiques découlant de l'immigration ». Un examen des avantages pour les immigrants (et non des avantages pour le Canada), aurait pour prémisse que les immigrants se portent mieux, sur le plan économique, à Montréal, à Toronto ou à Vancouver. En effet, la recherche laisse entendre

que ces trois régions métropolitaines présentent des avantages économiques et sociaux pour les immigrants, notamment en ce qui concerne les possibilités de trouver un emploi bien rémunéré. Si tel est le cas, le fait de vivre dans ces villes devrait procurer plus d'avantages économiques que de vivre dans d'autres régions du Canada. Dans le présent document, outre la comparaison entre Montréal, Toronto et Vancouver, nous procéderons à une comparaison des avantages économiques liés aux autres régions métropolitaines de recensement (autres RMR) et aux régions en-dehors des RMR (hors-RMR).

La Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM) contient des renseignements tirés des dossiers d'immigration et des déclarations de revenus des immigrants qui sont arrivés au Canada entre 1980 et 2000. Les dossiers d'établissement comprennent des données démographiques, des données du programme d'immigration et des renseignements personnels, tandis que les déclarations de revenus comprennent des données démographiques, des renseignements sur le marché du travail et des informations sur certains paiements de transfert. La BDIM fournit donc des renseignements sur le lieu de résidence des immigrants au Canada et sur certains indicateurs économiques.

Des résultats probants

À partir de données tirées de la BDIM, nous présentons ici les résultats économiques selon le lieu de résidence, pour l'année d'imposition 2000. Nous avons examiné deux indicateurs économiques, soit le revenu moyen d'emploi et l'incidence du chômage. Nous ferons état de nos conclusions à la fin du présent document.

La Figure 1 illustre le revenu moyen d'emploi pour l'année d'imposition 2000, selon le lieu de résidence et le nombre d'années au Canada. Cette figure indique qu'en général, plus les immigrants ont vécu longtemps au Canada, plus leur revenu est élevé. Parmi toutes les régions Montréal avait le revenu moyen d'emploi le plus faible, suivie de Vancouver. Les revenus moyens des immigrants de Toronto, d'autres RMR et des régions hors-RMR étaient très semblables. Étonnamment, parmi tous les immigrants, les résidents hors-RMR qui vivaient au Canada depuis quatorze ans ou moins ont enregistré le revenu moyen d'emploi le plus élevé. Pour les résidents hors-RMR qui étaient au pays depuis plus de quatorze ans, le revenu moyen était légèrement moindre que celui des immigrants vivant à Toronto.

Facteurs qui contribuent au choix de la ville

Par le passé, les chercheurs affirmaient que les perspectives économiques étaient le facteur le plus important pour expliquer l'établissement des immigrants dans les grandes villes. Cela dit, de nouveaux résultats montrent que lors du choix de la région d'établissement, les

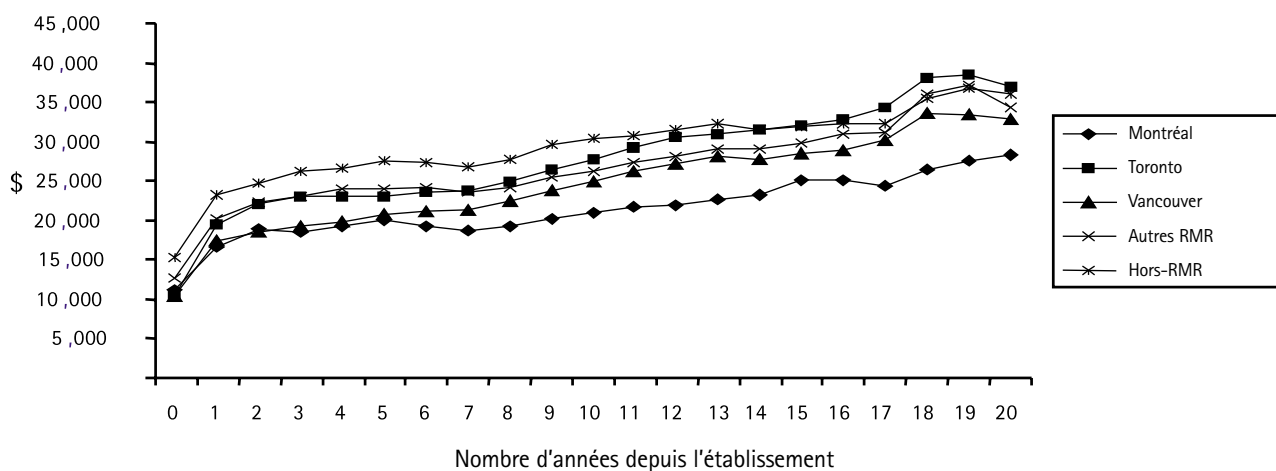
perspectives économiques représentent un facteur beaucoup moins important que prévu. De fait, selon les résultats de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC), rejoindre des membres de sa famille ou des amis est un facteur qui a beaucoup plus de poids lors du choix du lieu de résidence. C'est ce qu'ont affirmé 90 p. 100 des immigrants de la catégorie du regroupement familial et 44 p. 100 des requérants principaux de la catégorie économique. Néanmoins, pour ce qui est des raisons justifiant l'établissement à l'extérieur de Montréal, de Toronto ou de Vancouver, l'enquête indique que les perspectives d'emploi et le fait d'être près de sa famille et de ses amis sont des facteurs qui ont sensiblement la même importance (32 p. 100 et 36 p. 100).

Les données présentées dans ce document appuient la thèse selon laquelle la raison la plus importante pour s'établir à Montréal, à Toronto ou à Vancouver n'est pas l'avantage économique plus grand. En moyenne, les immigrants qui vivent dans d'autres RMR ont :

- un revenu moyen d'emploi plus élevé que ceux qui vivent à Montréal ou à Vancouver, et
- un revenu moyen d'emploi plus élevé que les immigrants qui vivent à Toronto, mais seulement pour ceux qui vivent au pays depuis huit ans ou moins (cohortes de 1992 à 2000).

Les nouveaux immigrants qui vivent à l'extérieur de Montréal, de Toronto et de Vancouver ont donc des revenus moyens

FIGURE 1
Revenu moyen d'emploi pour les immigrants qui ont présenté une déclaration de revenus
Répartition selon le lieu de résidence et le nombre d'années depuis l'établissement – Exercice 2000



d'emploi plus élevés que ceux qui résident dans ces villes. Par conséquent, le revenu moyen d'emploi des immigrants vivant dans d'autres villes canadiennes n'appuie pas la thèse selon laquelle la concentration des immigrants dans les trois métropoles est redevable aux avantages économiques.

L'assurance-emploi et le chômage

Le deuxième indicateur économique que nous avons examiné est l'incidence du chômage, ou assurance-emploi (AE), chez les groupes d'immigrants. La Figure 2 illustre le taux d'AE pour l'année d'imposition 2000, selon le lieu de résidence et le nombre d'années depuis l'établissement au Canada. Les données montrent que le taux d'AE est le plus bas durant les deux premières années de résidence. Ce n'est pas surprenant, puisque pour être admissible au régime d'AE, il faut d'abord avoir versé des cotisations. En effet, les nouveaux arrivants doivent avoir occupé un emploi au Canada et versé des cotisations d'AE pendant un certain nombre de semaines avant d'être admissibles aux prestations.

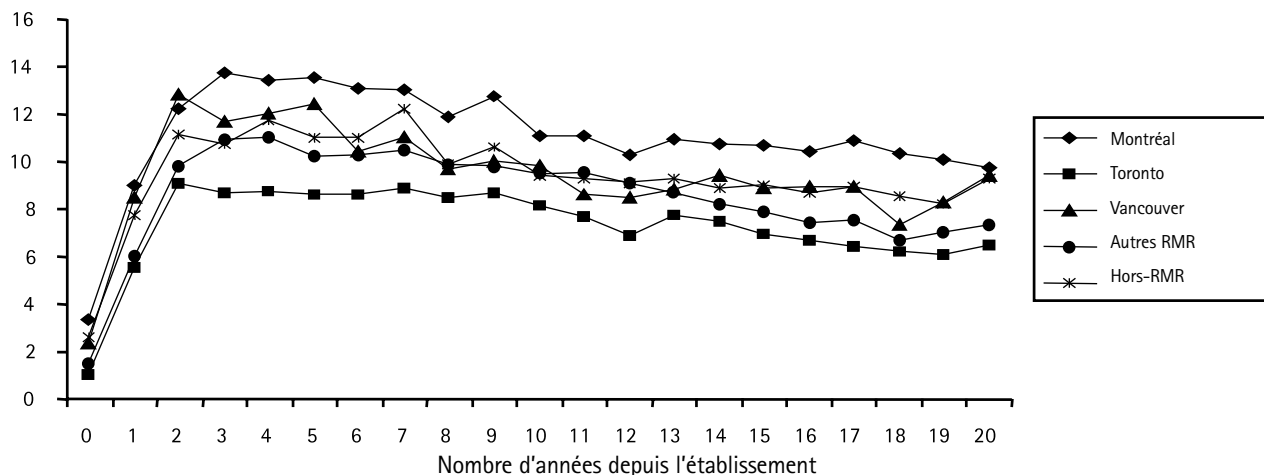
Dans la Figure 2, nous pouvons constater qu'en général, l'incidence du chômage a tendance à diminuer au fil du temps, quoiqu'il s'agisse d'une diminution plutôt faible, soit d'environ 2 p. 100. La différence de pourcentage semble négligeable si on examine les données selon le nombre d'années de résidence, mais on

peut noter une différence plus marquée en effectuant une comparaison entre les régions. Toronto a le taux d'AE le plus faible, tandis que Montréal possède le taux le plus élevé. Le taux d'AE enregistré dans les trois autres régions (Vancouver, autres RMR et hors-RMR) se situe entre ces deux villes.

En 2000, sauf pour les immigrants qui étaient au Canada depuis deux ans ou moins (et qui avaient moins de chances d'être admissibles au régime d'AE), l'incidence du chômage à Toronto était de 7,7 p. 100. Parmi les autres immigrants qui sont arrivés au Canada entre 1980 et 1998, environ 9 p. 100 des résidents de Vancouver, d'autres RMR et hors-RMR ont déclaré avoir touché des prestations d'AE durant la même année (9,2 p. 100, 9 p. 100 et 9,8 p. 100, respectivement). Pour ce qui est de Montréal, le taux d'AE moyen pour les immigrants arrivés au Canada entre 1980 et 1998 était de 11,5 p. 100 en 2000. De nouveau, les renseignements présentés dans la Figure 2 n'appuient pas la thèse selon laquelle la concentration des immigrants dans les trois grandes villes canadiennes présente des avantages économiques plus importants pour les immigrants.

Il importe de noter qu'une comparaison entre les différentes régions doit se faire avec prudence et tenir compte d'autres facteurs que ceux examinés ici. Même si les deux

FIGURE 2
Incidence du chômage pour les immigrants qui ont présenté une déclaration de revenu
Répartition selon le lieu de résidence et le nombre d'années depuis l'établissement – Exercice 2000



indicateurs économiques observés (le revenu moyen d'emploi et l'incidence du chômage) sont calculés de la même façon pour chaque région, le niveau de vie varie selon la région. Ainsi, même si le revenu est plus bas et le taux d'AE plus élevé à Montréal, le coût de la vie est plus bas que dans les villes comme Toronto et Vancouver. De plus, la concentration des immigrants dans les trois grandes villes entraîne une augmentation de l'offre et peut donc diminuer les taux de salaire. Dans ce contexte, une politique de régionalisation réduirait la concentration des immigrants dans ces trois villes et permettrait d'augmenter les taux de salaire.

Conclusion

Il semble que la concentration des immigrants à Montréal, à Toronto et à Vancouver n'offre pas de plus grands avantages économiques à ces groupes. Nous recommandons la tenue d'autres recherches afin d'analyser les avantages sociaux qu'offrent ces villes si on veut mettre au point une meilleure politique de répartition régionale. Parmi les facteurs sociaux déterminants, la composition des communautés d'accueil (masse critique, enclaves linguistiques, etc.) doit être comparée avec les caractéristiques des immigrants. Afin de définir exactement leurs besoins, la création et le maintien de réseaux avec les communautés locales seront nécessaires.

Toute politique gouvernementale qui vise à retenir des immigrants dans la région de l'Atlantique devrait tenir compte des besoins économiques et sociaux des jeunes et des personnes éduquées. Il faudrait également mettre en place un système officiel de reconnaissance des titres de compétence étrangers pour faciliter l'intégration des nouveaux arrivants au marché du travail.

L'économie au *Atlantic Metropolis Atlantique*

ATHER H. AKBARI

Department of Economics, Saint Mary's University

Peu après son entrée en fonction, en décembre 2003, le Premier ministre Paul Martin a annoncé que son gouvernement attachera plus d'importance à la consultation avec les villes en vue d'élaborer les politiques économiques et sociales de demain. Bien que ces politiques soient le plus souvent conçues par le gouvernement fédéral, après consultation des gouvernements provinciaux, ce sont les villes qui en ressentent le plus directement les conséquences.

La politique d'immigration ne fait pas exception à cette règle. Au bout du compte, ce sont les villes canadiennes qui ont la responsabilité de créer les conditions nécessaires pour absorber harmonieusement des populations de diverses origines¹. Le maire de Winnipeg, Glen Murray, a fait remarquer avec justesse que les villes sont efficaces lorsqu'elles jouissent d'un niveau élevé d'inclusion sociale, et ne font pas seulement preuve de tolérance, mais célèbrent la diversité humaine². Toutefois, le succès d'un programme d'immigration et d'intégration respectueux de la diversité dépend d'un processus décisionnel permettant de prendre des décisions stratégiques en toute connaissance de cause. C'est là précisément qu'intervient le projet Metropolis.

Effectivement, l'un des principaux objectifs du projet Metropolis consiste à contribuer à un tel processus décisionnel, afin que les Canadiennes et les Canadiens puissent bénéficier le plus possible de l'immigration et de la diversité de la population. Bien que chacun des quatre Centres d'excellence Metropolis ait transmis de vastes connaissances sur l'immigration et la diversité, aucun examen de ces questions n'a été effectué pour la région de l'Atlantique. La création du Centre d'excellence Metropolis au Canada Atlantique, aussi connu sous le nom de Atlantic Metropolis Atlantique (AMA), représente une étape en ce sens.

Les recherches du AMA dans le domaine économique et les avantages possibles pour les urbanistes

En facilitant la discussion et l'échange de renseignements, le projet Metropolis est une plateforme qui permet aux chercheurs de discuter et de soulever des questions concernant l'immigration, l'intégration et la diversité. Tous les paliers de gouvernement bénéficient du projet Metropolis dans la mesure où cette initiative leur donne accès à un ensemble de chercheurs spécialisés dans ces domaines.

La diminution de la population est plus marquée dans la région de l'Atlantique que dans le reste du Canada. C'est cette tendance qui a incité l'ancien ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration à créer le AMA. Le phénomène de dépeuplement peut avoir des conséquences

¹ Les villes canadiennes se sont développées rapidement au cours de la dernière décennie grâce à l'immigration venue de l'étranger et à la migration des populations rurales vers les centres urbains.

² *The Chronicle Herald*, Halifax, 7 mars 2004, p. A6.

dévastatrices sur la vie économique et sociale d'une région. Premièrement, elle peut se traduire par une diminution du nombre de jeunes actifs, créant ainsi des pénuries de compétences sur le marché du travail. Deuxièmement, cette diminution des jeunes actifs peut avoir des répercussions sur les programmes sociaux dont le financement dépend des recettes fiscales. Troisièmement, une population en régression signifie un rétrécissement du marché pour l'écoulement des biens et des services produits dans la région.

En raison de la diminution de la population dans la région de l'Atlantique, on s'intéresse davantage aux questions d'immigration et de diversité et à leur incidence sur le développement économique. Plusieurs initiatives récentes des gouvernements provinciaux, des administrations municipales et du secteur privé visent à tirer parti des retombées économiques de l'immigration. Par exemple, les gouvernements du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse ont récemment créé un Secrétariat de l'immigration et procèdent actuellement à l'élaboration de stratégies provinciales sur l'immigration. Le cadre Canada – Nouvelle-Écosse pour les compétences et l'apprentissage, créé en 2002, a entraîné la mise en place d'un sous-comité de l'immigration chargé de trouver des façons de remédier, grâce à l'immigration, aux pénuries de main-d'œuvre en Nouvelle-Écosse. En août 2002, le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse ont signé l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse sur les candidats de la province, qui permet aux autorités provinciales de sélectionner et de retenir des immigrants qualifiés pouvant contribuer à l'économie, en fonction des besoins du marché du travail. Le gouvernement du Canada et le gouvernement du Nouveau-Brunswick ont conclu une entente semblable. L'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APÉCA) en Nouvelle-Écosse entreprendra bientôt une étude sur les retombées économiques de l'immigration.

Les organisations non gouvernementales (ONG) de la région de l'Atlantique s'intéressent aussi de plus en plus aux questions d'immigration. Par exemple, la Metropolitan Immigrant Settlement Agency (MISA) a organisé une conférence sur les questions relatives à l'établissement des immigrants ainsi que sur les façons de les attirer et de les retenir dans la région, mettant l'accent sur la façon d'attirer les gens d'affaires

immigrants en Nouvelle-Écosse³. Cette conférence a été organisée en vue de favoriser les partenariats entre le secteur public et le secteur privé et leur collaboration en matière d'immigration. La MISA a aussi commandé des études sur la reconnaissance des titres de compétences étrangers et sur l'activité des immigrants en Nouvelle-Écosse. Il y a deux ans, le Conseil économique des provinces de l'Atlantique a effectué une étude sur les caractéristiques démographiques des immigrants dans la région de l'Atlantique et sur les caractéristiques de leur activité sur le marché du travail.

TABLEAU 1

Dépenses engagées par les commissions scolaires

par famille immigrante et par famille non immigrante, aux niveaux élémentaire et secondaire, en 1995⁴

Année d'arrivée	Coût par famille
Avant 1961	1 326 \$
1961 à 1970	2 798 \$
1971 à 1980	4 225 \$
1981 à 1985	4 045 \$
1986	3 534 \$
1987	4 240 \$
1988	3 640 \$
1989	3 458 \$
1990	3 432 \$
1991	3 279 \$
1992	3 068 \$
1993	3 192 \$
1994	3 314 \$
1995	3 126 \$
Tous les immigrants	2 964 \$
Non-immigrants	2 824 \$

Toute initiative conçue pour favoriser l'immigration aura des répercussions sur les villes, puisque c'est là que s'installent les nouveaux arrivants. Nous pouvons effectivement nous attendre à ce que les immigrants posent un défi pour les municipalités, dans trois secteurs au moins : l'éducation, le logement et le transport.

³ Cette conférence a été organisée en collaboration avec l'APÉCA, les Manufacturiers et Exportateurs du Canada (Division de la Nouvelle-Écosse) et la Chambre de commerce de la Nouvelle-Écosse.

⁴ Source : calculs effectués par l'auteur, en fonction du nombre d'enfants par famille, à partir des fichiers de microdonnées du Recensement de 1996 et des rapports publics des conseils scolaires sur leurs frais de fonctionnement.

L'impôt foncier constitue une source de revenu pour les conseils scolaires municipaux qui investissent ces fonds dans les écoles élémentaires et secondaires. Les immigrants exercent des pressions additionnelles sur les ressources des commissions scolaires, étant donné que la plupart d'entre eux sont des jeunes célibataires, qui se marieront et auront des enfants, ou des jeunes couples mariés qui ont de jeunes enfants ou qui en auront bientôt. On peut donc s'attendre à ce que les familles d'immigrants grèvent plus lourdement les finances de l'éducation que les autres familles, et ce pour une assez longue période après leur arrivée au Canada. Les recherches dans le domaine de l'économie menées dans le contexte du AMA le confirment. On voit dans le Tableau 1 le montant tiré des fonds publics pour financer l'éducation d'enfants de familles immigrantes, selon la durée de résidence au Canada, et d'enfants de familles non immigrantes.

Bien que ces chiffres semblent indiquer qu'en ce qui concerne l'éducation, les immigrants sont un groupe qui coûte plus cher que les non-immigrants, il est important de comparer aussi leur consommation de services publics et leur contribution aux coffres publics⁵. Selon les recherches, les impôts payés par les immigrants, à l'échelle nationale, dépassent de loin le coût des services publics qu'ils utilisent, notamment en ce qui a trait aux paiements de transfert du gouvernement (Sécurité de la vieillesse, Supplément de revenu garanti, Régime de pensions du Canada ou Régime de rentes du Québec, assurance-emploi, éducation et soins de santé)⁶. Il faudrait pousser la recherche sur ce sujet et analyser plus avant les données des provinces et des municipalités.

Les immigrants ont également besoin de logement – et l'accès à la propriété signifie le paiement de taxes foncières aux municipalités,

qui viendront financer des services comme l'école, les services de police, la collecte des ordures, l'entretien et la construction de routes et de trottoirs. Ces dernières années, un certain nombre de villes de la région de l'Atlantique ont fait face à une forte augmentation de la demande de logements, en grande partie attribuable à l'arrivée de personnes employées dans le secteur des services et dans le secteur pétrolier. Il serait intéressant de comparer la demande de logements des immigrants et des Canadiens de naissance dans la région.

Un autre aspect du problème du logement est celui des sans-abri. En effet, les recherches démontrent que dans les villes canadiennes, leur nombre est sans cesse croissant et, selon un rapport récemment publié par la Municipalité régionale d'Halifax, il y aurait environ 16 000 sans-abri dans la ville d'Halifax, dont près de 10 p. 100 sont des immigrants. Des analyses plus poussées des causes du sans-abrisme et de la répartition démographique des sans-abri peuvent faciliter l'élaboration de politiques publiques en vue de régler ce problème. Des études semblables pourraient être menées sur d'autres villes de la région de l'Atlantique et le AMA pourrait y participer et servir de plateforme pour en diffuser les résultats.

Le transport présente également de nouveaux défis pour les urbanistes du Canada atlantique. Cette question a jusqu'à ce jour fait l'objet de peu d'études, mais les planificateurs en sont de plus en plus conscients. Il faut savoir aussi qu'à mesure que les villes attirent des immigrants, les problèmes de transport deviendront d'autant plus évidents.

Comment attirer et garder les immigrants

L'émigration de la population du Canada atlantique vers d'autres régions et ses répercussions sur le développement économique de la région est un problème qui devient de plus en plus apparent. Par exemple, de 1991 à 2001, la population des provinces de l'Atlantique représentait 7,6 p. 100 de la population du Canada, mais seulement 1,7 p. 100 des nouveaux immigrants se sont établis dans cette région. Bien que le taux d'émigration de la région soit plus faible dans le cas des immigrants que dans le cas des Canadiens de naissance, il demeure élevé⁷.

La poursuite de recherches sur la façon d'attirer et de garder des immigrants est un élément important d'un programme de recherches dans le domaine de l'économie.

⁵ Il est également important de voir les coûts des études comme un investissement qui rapportera à la société dans l'avenir. Toutefois, une plus forte demande de ressources pour l'éducation des immigrants peut signifier puiser dans des fonds qui auraient sinon été affectés à des programmes à l'intention des Canadiens de naissance.

⁶ Les résultats de cette étude seront présentés à la Septième conférence nationale Metropolis, du 25 au 28 mars 2004, à Montréal.

⁷ Terre-Neuve-et-Labrador a le taux d'émigration le plus élevé, avec près de 55 000 départs. Pour l'ensemble de la région de l'Atlantique, l'émigration se chiffrait à environ 74 000 personnes.

Un récent projet de recherche sur l'économie de l'immigration portait sur les données du recensement de 2001 et visait à déterminer les caractéristiques des migrants nés à l'étranger ou au Canada, et plus particulièrement ceux du Canada atlantique. On a constaté que les Canadiennes et les Canadiens de naissance étaient plus susceptibles d'émigrer que leurs homologues nés à l'étranger. Les variables démographiques et les variables liées au capital humain, comme l'âge et l'éducation, sont des facteurs importants de mobilité. Toute politique gouvernementale qui vise à retenir des immigrants dans la région de l'Atlantique devrait tenir compte des besoins économiques et sociaux des jeunes et des personnes éduquées. Il faudrait également mettre en place un système officiel de reconnaissance des titres de compétence étrangers pour faciliter l'intégration des nouveaux arrivants au marché du travail.

Dans une autre recherche, on a analysé les facteurs sociaux qui déterminent la mobilité de la population du Canada atlantique née à l'étranger et on a montré que les réseaux ethniques et religieux jouaient un rôle important dans la mobilité de ces groupes⁸. Selon les résultats de cette recherche, il faut reconnaître et promouvoir la diversité ethnique et religieuse dans les politiques économiques et sociales du Canada atlantique. Cette diversité est déjà reconnue, mais il faut accomplir davantage dans ce domaine⁹.

Les chercheurs du volet économique du AMA prévoient tenir une conférence nationale sur la question de l'émigration hors des régions, en novembre 2004, avec la collaboration de leurs partenaires. Cette conférence réunira des chercheurs des domaines concernés, des responsables des politiques publiques et des ONG d'un bout à l'autre de l'Amérique du Nord, pour examiner les questions d'émigration, d'intégration et de diversité dans les régions moins peuplées. Cette conférence devrait mettre en évidence certains éléments clés du contexte historique, proposer des directives pour

les recherches à venir et retenir l'attention des chercheurs, à l'échelle nationale, sur le déclin de la population dans la région de l'Atlantique et sur la façon de retenir sa population¹⁰.

En résumé, les recherches dans le domaine économique menées par le AMA, dont certaines ont été exposées ci-dessus, permettront de recueillir des renseignements utiles pour : 1) les responsables des politiques publiques en matière d'emploi, d'éducation, de santé, de transport, de logement de politiques sociales et multiculturelles et ce, aux trois paliers du gouvernement, 2) les ONG qui sont intéressées par la question de l'établissement des immigrants et qui veulent mieux comprendre le rôle de l'immigration dans l'économie régionale, et 3) les entreprises qui se préoccupent des questions transculturelles et du transfert des compétences. Ces recherches contribueront également à la documentation didactique sur l'économie de l'immigration.

En conclusion, la formation des étudiants universitaires dans le domaine des politiques et dans la recherche en matière d'immigration constitue un élément important du programme du AMA. Il est fort possible que les résultats de ce type de recherche et de cette formation éveillent davantage l'intérêt de la région pour les questions liées à l'immigration. Ils peuvent également faire en sorte que les politiques en matière de population et d'immigration soient plus propices à jouer un rôle marquant dans le développement économique du Canada atlantique.

⁸ Ces deux études seront examinées à la Septième conférence nationale Metropolis.

⁹ La Ville d'Halifax a récemment fait de la diversité ethnique un élément important des programmes d'emploi et de formation du département de la police régionale d'Halifax.

¹⁰ Un chercheur en économie de la Memorial University of Newfoundland a l'intention d'effectuer, à partir de données brutes, une recherche sur les moyens de retenir des médecins étrangers dans les régions rurales de Terre-Neuve.

Environ 35 p. 100 des quelques 800 lieux de culte de l'île de Montréal sont associés à des groupes immigrants ou ethnoreligieux particuliers. De plus, on observe une croissance des religions orientales non chrétiennes comme l'islamisme, le sikhisme ou le bouddhisme, ainsi qu'à une très forte augmentation des églises associées au protestantisme réformé et qui attirent un large éventail de la population, immigrante et non immigrante.

La diversité religieuse, un casse-tête pour les municipalités?

ANNICK GERMAIN

Professeure-chercheure titulaire

Institut national de la recherche scientifique (INRS)-Urbanisation, Culture et Société

Introduction

Ces dernières années, la plupart des métropoles canadiennes ont inscrit l'immigration à leur agenda, bien qu'il s'agisse, en principe, de compétences fédérale et provinciale. Que ce soit sous forme de politiques interculturelles formelles, de manière ponctuelle (avec l'adaptation de la prestation de services, par exemple) ou adhocratique, la diversité ethnoculturelle fait partie de la gestion municipale. Voilà qui n'est guère surprenant, si l'on tient compte de la proportion des personnes d'origine immigrante dans l'ensemble de la population des métropoles. Ce qui étonne, ce sont les réactions suscitées par une composante de la diversité ethnoculturelle, à savoir la diversité religieuse. Dans la région montréalaise, pourtant habituée à une immigration de plus en plus diversifiée, l'aménagement de lieux de culte associés à des minorités ethniques semble avoir pris de court les responsables municipaux, tant dans le centre urbain qu'en banlieue. Dans certains cas, la consternation a été telle qu'elle a engendré le décret de moratoires qui permettent de gagner le temps nécessaire pour revoir les règlements de zonage ou pour solliciter l'intervention d'autorités supérieures (tribunaux ou gouvernement). Dans plusieurs municipalités, ces méthodes ont pour conséquence que l'établissement de nouveaux lieux de culte n'est pas autorisé de plein droit et est assujéti à des formalités et autorisations spéciales, souvent complexes et éminemment politiques.

Cette situation est pour le moins paradoxale, vu l'importance économique et démographique accordée à l'immigration et la tradition canadienne d'ouverture face à la différence. Dans le présent document, nous analyserons ce phénomène en limitant notre propos au cas de la région montréalaise. Cette démarche permettra de mieux en cerner la complexité, mais devrait néanmoins trouver des résonances dans les autres régions du Canada. Enfin, il faut bien l'avouer, si les municipalités se sont laissées surprendre par l'avènement de la diversité religieuse, les chercheurs ont vécu pareille situation, la recherche canadienne consacrée à l'aménagement des lieux de culte des minorités étant encore peu abondante. En quelques mots, la diversité religieuse, c'est un peu l'« Autre », là où on ne s'attendait pas à le retrouver. Il y aurait sans doute de fructueuses collaborations à envisager à ce chapitre. Nous verrons plus loin qu'en un sens, il était de l'intérêt des municipalités de demeurer discrètes sur ce sujet et de conserver pour elles-mêmes leurs informations, et leurs difficultés.

Un paysage ethnoreligieux en transformation

D'entrée de jeu, il faut reconnaître la caractère relativement récent de certaines situations. Cela fait à peine 30 ans que l'immigration connaît une plus grande diversification, avec l'arrivée d'une majorité d'immigrants d'origine non européenne. De surcroît, le taux d'immigration a

augmenté de façon significative depuis une dizaine d'années. Or, l'ancienneté et la forte représentation des communautés immigrantes sont habituellement des conditions préalables au projet d'établissement d'un lieu de culte.

Certes, Montréal présentait déjà un paysage religieux diversifié, avec des institutions autres que les églises catholiques et protestantes (qui, en passant, sont toujours majoritaires). Notamment, le quartier Mile End a longtemps été témoin de la succession, parfois à l'intérieur de mêmes bâtiments et parfois dans des résidences privées, de divers lieux de culte. Aujourd'hui, d'une certaine façon, cette diversité religieuse fait partie de son patrimoine (Bronson, 2002). Rappelons également que Montréal, longtemps appelé la « ville aux cents clochers », se distingue par un tissu urbain qui a toujours été marqué, voire structuré, par les institutions religieuses. Alors, qu'est-ce qui a changé?

D'abord, on assiste à un effet de nombre qui se reflète dans le paysage urbain : environ 35 p. 100 des quelques 800 lieux de culte de l'île de Montréal sont associés à des groupes immigrants ou ethnoreligieux particuliers (Germain et coll., 2003). Ensuite, on observe une croissance des religions orientales non chrétiennes comme l'islamisme, le sikhisme ou le bouddhisme, ainsi qu'à une très forte augmentation – dont l'ampleur est difficile à estimer tellement le phénomène est fluide – des églises associées au protestantisme réformé et qui attirent un large éventail de la population, immigrante et non immigrante.

Sur le plan spatial, on note une prolifération de petites communautés, aux ressources souvent limitées, dans les parcs industriels, dans les zones commerciales désaffectées et dans la clandestinité des résidences privées. Simultanément, on assiste à une augmentation des constructions de grande envergure, aux architectures particulières, à la fois plus imposantes et plus visibles. De plus, ces institutions ne sont plus concentrées dans les quartiers centraux mais situées bien en évidence dans les zones périphériques de la ville. Le fait qu'elles soient fréquentées par des minorités visibles accroît bien sûr leur prééminence. Enfin, tendance qui n'est pas sans conséquence, non seulement les lieux de culte se sont-ils éloignés du cœur de la cité, ils ne représentent plus des infrastructures de proximité comme les églises paroissiales d'autrefois. Parce que les communautés sont dispersées sur le territoire

urbain et parce que les terrains sont devenus rares et chers, le rayonnement des lieux de culte doit forcément s'étendre au-delà du voisinage immédiat – en effet, leurs propres voisins ne partagent pas nécessairement leur conviction religieuse.

Une conjoncture économique et fiscale problématique

Pourquoi cette prolifération de lieux de culte cause-t-elle des maux de tête à tant de fonctionnaires municipaux?

Il y a d'abord la question de l'argent. Au Québec, les lieux de culte sont exemptés des taxes foncières et scolaires. Aussi, pour des municipalités dont plus de trois-quarts des revenus proviennent de ces taxes, un lieu de culte n'est pas un organisme collectif très intéressant, du point de vue fiscal (« c'est un manque à gagner », diront les fonctionnaires). Il l'est d'autant moins que les lieux de culte deviennent de plus en plus non seulement un lieu de prière, mais également un centre de services communautaires (gymnases, écoles, programmes d'entraide, hébergement pour sans-abri), auquel l'ensemble des habitants du quartier peut avoir accès. Lorsqu'il n'y a pas de pénurie de terrains ou lorsque la conjoncture économique est morose, ces lieux de culte ne causent pas trop de soucis. C'était certainement le cas au début des années 1990, quand les municipalités ont accordé de nombreux permis de construction ou d'agrandissement aux organismes responsables des lieux de culte. En revanche, en période de croissance économique, comme ce fut le cas au milieu des années 1990, si une municipalité souhaite développer son parc industriel, elle privilégie la mise en place d'une entreprise de haute technologie plutôt que la construction d'un temple hindou. Elle pourra aussi tenter de convaincre le gouvernement provincial de rappeler la loi sur l'exemption des taxes, laquelle, rappelons-le, s'applique aux lieux de prière et non à la prestation de services, ou de limiter elle-même l'exemption aux seuls lieux de prière. Enfin, il peut arriver que par manque de fonds, les communautés doivent interrompre leurs projets de construction, les abandonner, ou réviser à la baisse la qualité des matériaux. Ce n'est évidemment pas le propre des congrégations religieuses, mais cela n'améliore en rien l'image des lieux de culte auprès des administrateurs municipaux.

Des problèmes politiques délicats à gérer

Les municipalités ne sont pas toujours outillées de façon adéquate pour gérer des dossiers aussi complexes et il faut avouer que le zonage est un outil dont les usages sont limités (mentionnons, à titre d'exemple, la classification des lieux de culte). Ainsi, nos décisions ne peuvent uniquement se fonder sur des réglementations. Si de nombreux dossiers d'aménagement de lieux de culte déclenchent des polémiques, qui à leur tour engendrent de délicates transactions politiques, ce n'est pas par pur hasard. Ces dernières années, les controverses associées à l'insatisfaction des riverains se sont multipliées, obligeant les municipalités à régler les différends par la médiation, dans le but d'éviter la spirale des affrontements judiciaires. Heureusement, les congrégations religieuses sont en général peu enclines aux affrontements, y préférant la négociation dans le cadre d'un processus de conciliation raisonnable. Dans certains quartiers toutefois, les habitants n'hésitent pas à porter leur cause devant les tribunaux, dans des affaires judiciaires qui se concluent souvent par un rappel aux municipalités de leurs obligations en matière d'accommodement raisonnable. De plus, étant donné l'affiliation religieuse de certains membres élus, la composition des conseils municipaux peut s'avérer un point névralgique. Cela peut d'ailleurs jouer dans les deux sens, lorsque certains usent de favoritisme dans l'octroi, ou le refus, d'un permis.

Pour couronner le tout, dans le cas de la ville de Montréal, ce sont les arrondissements qui doivent gérer ces dossiers. Avant la fusion municipale, il régnait une attitude Nimby (not in my back yard, ou « pas de ça chez moi ») et les municipalités pouvaient aller jusqu'à exiger que les congrégations religieuses leur transmette la liste des adresses domiciliaires de leurs membres. Et il n'est pas évident que la dynamique soit différente dans les arrondissements, compte tenu du modèle fortement décentralisé adopté à Montréal.

En guise de conclusion

La diversité religieuse, du moins la question des lieux de culte, représente toute une problématique pour les municipalités. Certaines ont préféré, pendant un certain temps, ne pas divulguer le nombre de demandes de permis de construire déposées en vue de la construction d'édifices religieux, dans une tentative de freiner leur augmentation, déjà significative. De nos

jours cependant, la complexité du dossier ne permet plus une telle approche.

Face à la montée du discours, relativement nouveau, de la laïcité et du souhait de certaines communautés de s'affirmer comme parties prenantes de la cité, la gestion de la diversité religieuse remet en cause la nature de l'espace public. Pour être inclusif, doit-il être neutre? Est-il possible pour un espace public d'être neutre? Est-ce même souhaitable? En outre, il reste un bon bout de chemin à parcourir avant de pouvoir saisir toutes les fonctions sociales que remplissent les lieux de culte, et de pouvoir arrimer des dynamiques d'échange entre leurs activités d'ordre communautaire (tels les services d'entraide, les loisirs, les garderies) et leurs voisinages. Enfin, il reste aussi à explorer les diverses expériences de partage des lieux de culte, bien plus nombreuses qu'on ne les imagine.

Bibliographie

BRONSON, Susan (2002). *Le patrimoine religieux du Mile End : des lieux de culte en transition*, Société d'histoire du Mile End.

GERMAIN, Annick, et coll. (2003). *L'aménagement des lieux de culte des minorités ethniques : enjeux et dynamiques locales*, Montréal, INRS-Urbanisation, Culture et Société.

Il est toujours difficile de déterminer l'étendue des progrès attribuables à la recherche. Cependant, l'important est que la recherche, les discussions et les actions relatives à ce problème évoluent rapidement et qu'un changement systémique soit en train de s'opérer.

Le TRIEC : un projet de recherche qui se concrétise

NAOMI ALBOIM
ELIZABETH McISAAC

Le Toronto Region Immigrant Employment Council (TRIEC) a été créé en septembre 2003 afin de faciliter l'accès au marché du travail aux travailleurs qualifiés immigrants de la région de Toronto. Le projet fait partie d'une importante série d'initiatives prises par la Toronto City Summit Alliance (TCSA), un groupe communautaire qui a pour objectif de revitaliser l'économie de Toronto afin d'en faire une ville plus prospère.

Le TRIEC est issu d'une recommandation du rapport *Enough Talk: An Action Plan for the Toronto Region* du TCSA, mais ses principes et objectifs sont fondés sur les idées développées dans les travaux de Naomi Alboim et de la Maytree Foundation et décrites dans *Fulfilling the Promise: Integrating Immigrant Skills into the Canadian Economy* (Caledon Institute of Social Policy, 2002). Ce document, le résultat de vastes recherches, d'entrevues, de groupes de discussion et de présentations à travers le pays, fait état de la nécessité d'adopter une approche intégrée afin d'aider les travailleurs qualifiés immigrants à entrer sur le marché du travail.

De nombreuses solutions pratiques, qui demandent l'intervention de tous les paliers de gouvernement et des partenaires importants, ont été proposées, dont les suivantes : développer un portail d'information, améliorer les méthodes d'évaluation des études, des compétences et de la langue, créer des programmes de mentorat, élaborer des programmes intégrés de transition selon les lacunes à combler, mettre sur pied des

cours de langue adaptés au marché du travail et offrir la possibilité d'acquérir de l'expérience en milieu de travail. On a aussi recommandé de faciliter l'accès aux prêts étudiants aux immigrants, comme d'autres mesures incitatives pour tous les partenaires (dont les employeurs, organismes de réglementation professionnelle, établissements d'enseignement, associations d'immigrants). Enfin, le document propose la création d'un conseil directeur pour amener tous les intervenants à collaborer afin que l'initiative produise les résultats escomptés.

Le TRIEC est devenu le conseil directeur proposé dans *Fulfilling the Promise*. Il a été créé avec le soutien financier de la Maytree Foundation, de Citoyenneté et Immigration Canada et de Patrimoine canadien. De plus, il est composé de représentants de chacun des groupes partenaires (employeurs, syndicats, communauté, organismes de réglementation professionnelle, établissements d'enseignement postsecondaire, fondations et les trois paliers de gouvernement). Enfin, le conseil, qui est présidé par M. Dominic D'Alessandro, président-directeur général de la Financière Manuvie, s'est fixé des objectifs ambitieux pour arriver à changer les choses.

Le conseil a d'abord créé un programme de stages pour les travailleurs formés à l'étranger, appelé Career Bridge. Le programme, soutenu par le gouvernement provincial, a déjà permis de placer une quarantaine de stagiaires.

Le conseil est constitué de différents comités chargés d'informer les immigrants, de sensibiliser

Développer un portail d'information, améliorer les méthodes d'évaluation des études, des compétences et de la langue, créer des programmes de mentorat, élaborer des programmes transition, mettre sur pied des cours de langue adaptés au marché du travail et offrir la possibilité d'acquérir de l'expérience en milieu de travail : voilà quelques initiatives du TRIEC.

la population et d'honorer des organismes, de développer des programmes de mentorat, de déterminer les meilleures pratiques à adopter par les employeurs, de faire en sorte que les compétences des immigrants satisfassent aux exigences du marché du travail et enfin, d'améliorer la collaboration intergouvernementale.

Outre les activités du TRIEC, des activités similaires ont été entreprises depuis la publication de Fulfilling the Promise, et des progrès importants ont été réalisés. On constate un avancement réel dans l'élaboration des solutions envisagées dans le cadre de la

recherche : un portail national d'information, un programme de mise à niveau des compétences avant l'arrivée, la reconnaissance des titres de compétence, des cours de langue de niveaux avancés adaptés au marché du travail et des programmes de transition. De plus, différents groupes partenaires (employeurs, organismes de réglementation professionnelle et collèges communautaires) prennent des mesures pour mieux intégrer les immigrants.

Aucune région urbaine d'Amérique du Nord n'a été plus touchée par l'immigration – du moins au cours des dernières années – que la région du Grand Toronto. Celle-ci a absorbé plus du tiers des immigrants arrivés au Canada depuis 1970.

Les défis liés à l'établissement des immigrants : votre municipalité est-elle prête?

MARCIA WALLACE

Ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario¹

FRANCES FRISKEN

Professeure émérite / chercheure principale, Université York

Les administrations municipales ont-elles un rôle à jouer dans l'établissement des immigrants? Les fonctionnaires municipaux et les analystes des politiques rejettent souvent cette notion, la jugeant irréaliste. Ils font remarquer que l'immigration et l'établissement des immigrants sont des compétences fédérales (ou fédérales-provinciales, dans certaines provinces) et non municipales. De plus, disent-ils, la capacité des municipalités canadiennes de lancer de nouveaux programmes est fortement limitée par leur statut juridique en tant que créations des gouvernements provinciaux. Les lois et les règlements provinciaux définissent ce que peuvent ou ne peuvent pas faire les administrations municipales, et l'établissement des immigrants n'est pas délégué aux municipalités.

Cet argument juridique est souvent étayé d'un argument économique. Les administrations municipales ne peuvent pas, financièrement parlant, mettre en place de nouveaux programmes, même si les gouvernements provinciaux le permettent – ce que remettent en question certains fonctionnaires municipaux et analystes des politiques. Les récentes compressions par les provinces de l'aide accordée aux municipalités ont renforcé cet argument, en réduisant la capacité des municipalités d'innover

ainsi qu'en les obligeant à dépendre davantage de leurs recettes autonomes (principalement l'impôt foncier et les frais imposés aux usagers), ce qui est très controversé sur le plan politique.

En dépit de ces obstacles à l'action, les administrations municipales sont fortement poussées à chercher des moyens permettant de faciliter l'établissement des immigrants. À mesure que croît la population immigrante d'une municipalité, l'apport de cette population nouvelle à la population active locale et à l'assiette de l'impôt local augmente également. Aussi l'administration locale s'intéresse-t-elle davantage au bien-être de cette population. Ajoutons que les villes se trouvent généralement à l'avant-plan en matière de changement social; leurs conseils et organismes sont souvent confrontés à des situations inédites, voire perturbatrices, auxquelles les gouvernements centraux n'ont pas prévu de dispositions spécifiques. Tel fut le cas dans la région du Grand Toronto (RGT), qui fait l'objet de la présente étude.

¹ Les opinions exprimées ici sont celles des auteures et ne signifient pas l'approbation du ministère des Affaires municipales et du Logement ou de la province de l'Ontario.

La région du Grand Toronto, et la façon dont nous avons mené cette étude

Aucune région urbaine d'Amérique du Nord n'a été plus touchée par l'immigration – du moins au cours des dernières années – que celle qu'on appelle communément la région du Grand Toronto (RGT). Celle-ci a absorbé plus d'un tiers des immigrants arrivés au Canada depuis 1970. Au fil des ans, ces immigrants se sont établis de plus en plus loin du centre-ville de Toronto, privilégiant d'abord les municipalités suburbaines au sein de l'ancienne Communauté urbaine de Toronto (le Toronto métropolitain), puis dans les nouvelles banlieues à l'extérieur du Toronto métropolitain. Le Toronto métropolitain est devenu la nouvelle ville de Toronto en 1998, lorsque le gouvernement de l'Ontario a fusionné l'administration municipale de Toronto et celles de ses six municipalités membres. Puisque nos recherches ont débuté en 1997, soit juste avant que la nouvelle ville ne soit créée, notre étude a couvert une période marquée non seulement par la fusion de Toronto mais également par un remaniement à grande échelle des compétences provinciales et municipales (ou le délestage des responsabilités). Les fonctionnaires et élus municipaux, obligés de se concentrer sur ces changements institutionnels et financiers, ont donc eu beaucoup de peine à s'attaquer à d'autres dossiers. Néanmoins, certains des conseils municipaux et organismes de service de la région ont tenté, de diverses manières, d'adapter leurs programmes et leurs politiques à leur population changeante. Ce sont leurs expériences et leurs observations qui ont fourni la matière première de cet article.

Notre étude avait trois objectifs : 1) faire mieux comprendre les défis auxquels font face les administrations municipales en matière d'immigration, 2) documenter les stratégies qu'emploient les conseils et organismes municipaux pour relever ces défis particuliers, et 3) tenter d'expliquer les différentes réactions². Elle a été menée en trois phases. Durant la première phase, nous avons comparé les manières dont les conseils municipaux traitent les problématiques liées à l'immigration dans sept municipalités de la région de Toronto (l'ancien Toronto métropolitain, les anciennes villes de Toronto et York, et les municipalités

suburbaines de Brampton, Mississauga, Markham et Vaughan) (Wallace et Frisken, 2000).

Au cours de la seconde phase, nous avons élargi l'étude afin d'englober les administrations du nouveau Toronto et des banlieues qui comptent une population importante d'immigrants (neuf villes se trouvant dans quatre municipalités régionales – voir le Tableau 1) et de voir quelles mesures leurs fournisseurs de services ont prises à l'égard des immigrants (Frisken et Wallace, 2000b). Nous avons interrogé des employés municipaux dans dix domaines de prestation de services : développement économique, éducation, logement, aménagement du territoire, bibliothèques, loisirs, santé publique, maintien de l'ordre, transport en commun et services sociaux. Nous avons également interrogé des personnes connaissant bien les questions qui touchent aux immigrants, sur le plan local, et qui connaissent la manière dont les conseils municipaux y font face.

Comme troisième phase de l'étude, nous avons tenu des réunions de groupes de consultation à travers la région, lesquels étaient composés de représentants et de clients d'organisations communautaires qui s'occupent des immigrants. Nous avons demandé aux participants de commenter l'étude et ses résultats et de partager leurs propres expériences en ce qui avait trait aux services municipaux (Frisken et Wallace, 2000a).

Principaux résultats

L'étude a montré de grandes variations dans les réactions des différents conseils municipaux de la RGT et même des prestataires de services et des membres du personnel des municipalités face à la question des immigrants. Les organismes municipaux ont également réagi différemment au remaniement des compétences provinciales et municipales, au soutien financier provincial réduit des programmes et à la révocation des lois provinciales (comme, par exemple, la législation sur l'équité en emploi) touchant l'établissement des immigrants. Certains participants ont expliqué que c'est en bonne partie pour ces raisons qu'ils ne pouvaient aider davantage les immigrants et qu'ils avaient même dû réduire les programmes. D'autres ont dit qu'ils tentaient de trouver de nouveaux moyens, moins coûteux, qui permettraient de maintenir les programmes existants, voire d'en créer de nouveaux. À la lumière de ces résultats, nous avons conclu qu'une « politique nationale qui confère en

² L'étude a été financée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, Citoyenneté et Immigration Canada et le Small Grants Program de l'Université York.

grande partie aux administrations municipales la responsabilité du soutien aux immigrants crée de grandes disparités dans les services offerts dans les différentes municipalités et ce, même au sein d'une même région urbaine » [traduction] (Frisken et Wallace, 2003, p. 176). Néanmoins, nous avons relevé suffisamment d'exemples d'initiatives locales pour conclure que les administrations municipales peuvent adapter leurs programmes en fonction de circonstances précises, en dépit des contraintes juridiques et financières qui leur sont imposées par les administrations provinciales.

Options pour les décideurs municipaux

Que doivent donc savoir les décideurs municipaux pour mieux répondre aux besoins des immigrants et accroître la diversité ethnoraciale dans leur collectivité? Où doit-on affecter les ressources limitées? Notre étude a établi cinq problématiques que rencontrent les administrations municipales en matière d'établissement des nouveaux arrivants, ainsi qu'une panoplie de stratégies permettant d'y répondre.

Défi n° 1

Surmonter les obstacles à la communication

Bien que les immigrants sont tenus d'apprendre le français ou l'anglais dès que possible après leur arrivée et que le gouvernement du Canada leur propose des cours pour les y aider, de nombreuses personnes qui souhaitent obtenir l'aide des organismes municipaux connaissent mal la langue de l'administration municipale. Il s'agit souvent de personnes qui viennent d'arriver au Canada, de femmes qui sont restées à la maison avec de jeunes enfants et de personnes âgées. Même ceux qui maîtrisent la langue de tous les jours peuvent avoir de la difficulté avec le vocabulaire spécialisé et le jargon du personnel des organismes municipaux. Les prestataires de services municipaux sont également confrontés au défi de faire connaître aux immigrants les services qu'ils offrent et doivent trouver des moyens de surmonter cet obstacle de taille. Pour leur part, les immigrants reconnaissent que le manque d'aptitude dans la langue officielle mine l'accès aux services gouvernementaux.

Par ailleurs, les différences sur le plan des attentes et des normes culturelles peuvent également faire obstacle à une communication efficace entre prestataires de services et clients,

ce qui peut créer de grands malentendus de part et d'autre.

Les administrations municipales peuvent avoir recours à plusieurs approches pour traiter de la question des barrières linguistiques. L'approche la plus simple est d'employer des traducteurs à l'interne pour traduire, dans les langues non officielles les plus couramment utilisées dans la collectivité, l'information sur l'administration municipale et les programmes qu'elle offre. La municipalité peut alors diffuser cette documentation dans ses bureaux municipaux, son site Web, les journaux ethniques, les organisations communautaires, et dans les bibliothèques publiques, endroits que les immigrants fréquentent et apprécient.

L'administration municipale peut également avoir recours à des interprètes culturels pour conseiller son personnel (peut-être dans le cadre de séances de formation spéciales) au sujet des normes et des attentes des groupes auxquels il a affaire. Ces personnes peuvent également travailler avec le personnel et les clients lors de réunions en face-à-face.

Toutefois, embaucher des individus ayant pour tâche précise de mettre en place des stratégies visant à surmonter les obstacles linguistiques et culturels coûte cher, et cette option le deviendra davantage à mesure que la municipalité deviendra plus multiculturelle. En conséquence, il est envisageable que les organismes municipaux privilégient des options moins coûteuses. Les organismes peuvent avoir recours, à l'occasion, à une agence de traduction professionnelle. Ils peuvent aussi compiler et distribuer une liste du personnel municipal pouvant jouer le rôle d'interprètes linguistiques ou culturels pour leurs collègues. Comme troisième option, on peut offrir un contrat aux membres des organisations communautaires pour accompagner leurs clients aux réunions avec le personnel municipal, pour aider à former le personnel ou pour préparer un profil des différents groupes ethniques soulignant les points (comme les normes familiales et les normes d'éducation des enfants) qui peuvent engendrer des malentendus interculturels. Une quatrième option consiste à trouver des bénévoles de différents groupes linguistiques et culturels pour effectuer des visites à domicile ou pour aider les organismes à servir les immigrants.

Lorsqu'ils réfléchissent aux meilleurs moyens

de surmonter les barrières linguistiques, les organismes municipaux doivent tenir compte de ce que signifient les options pour les immigrants. Par exemple, demander aux clients de fournir leur propre interprète peut revenir à leur demander de parler de questions personnelles et sensibles devant des amis ou des membres de leur famille. Leur demander d'employer leur propre traducteur revient à imposer un coût supplémentaire à ces personnes, dont la situation financière est déjà précaire.

Défi n° 2

Se doter d'une population active multiculturelle

Tel que mentionné précédemment, une administration municipale peut tirer grandement profit d'une population active multiculturelle. Celle-ci renforce, notamment, la diversité linguistique du personnel municipal et fait en sorte que les institutions municipales soient un reflet juste de la diversité ethnoculturelle de la communauté qu'elle sert. C'est pourquoi certaines municipalités s'efforcent de se doter d'une population active multiculturelle, quoiqu'elles soient souvent confrontées à des obstacles lorsqu'elles tentent de le faire. Les contraintes budgétaires peuvent limiter les possibilités de recrutement ou contraindre les municipalités à réduire leur personnel. Les services tels que le maintien de l'ordre peuvent trouver difficile d'attirer de nouvelles recrues des communautés ethniques dont les membres ont une attitude négative face à ce type de travail ou qui jugent les structures institutionnelles discriminatoires. Dans les domaines qui nécessitent principalement du personnel ayant certaines qualifications professionnelles (aménagement du territoire, loisirs, santé publique, bibliothèques, services sociaux, etc.), les possibilités d'accroître la diversité du personnel sont limitées par la diversité restreinte chez les diplômés des programmes professionnels.

Se doter d'une population active multiculturelle n'est donc pas facile et il faudra du temps pour y parvenir. Néanmoins, les administrations municipales peuvent aiguiller le processus en adoptant formellement et publiquement des politiques d'équité en matière d'emploi, en faisant circuler les postes à combler dans les communautés immigrantes par le biais des canaux de diffusion énumérés plus haut, et en envoyant des agents de recrutement parler aux groupes communautaires.

Défi n° 3

Assurer le soutien de l'organisation

Si le personnel municipal croit que l'adaptation des services aux immigrants est logique sur le plan politique, social et économique, leur conseil peut y être réticent, craignant d'être accusé de favoriser les nouveaux arrivants au détriment des résidents déjà établis. Nos recherches montrent que les conseils municipaux ont tendance à ne pas répondre aux changements liés aux immigrants jusqu'à ce qu'un incident hautement médiatisé ou une controverse politique ne les y pousse. La réaction habituelle des conseillers municipaux à cette étape du changement ethnoracial est de créer un comité ou un groupe de travail pour fournir des conseils sur les questions liées aux relations raciales et communautaires. Certaines administrations municipales passent ensuite à des plans d'action plus étoffés, avec, en guise d'exemple, l'adoption de politiques en matière d'équité ou de droits de la personne, le lancement de services multilingues et de traduction, la mise en place de programmes de formation du personnel, la nomination d'un ou de plusieurs membres du personnel pour veiller à ce que toutes les directions fournissent leurs services de façon équitable, ainsi que la mise en œuvre de programmes de subventions municipales en vue de soutenir les organisations communautaires qui offrent des services à des groupes ethnoculturels particuliers. Les meilleures approches ont en commun qu'elles reconnaissent que les immigrants ne représentent pas un groupe unique et exigent donc des approches différentes.

Les politiques des conseils municipaux jouent un rôle important. Elles peuvent améliorer l'accès aux services destinés aux immigrants, aiguiller une compréhension accrue de la nature du changement communautaire, servir de véhicule d'éducation et de sensibilisation et permettre au personnel d'adopter et de justifier la mise en place de nouveaux programmes. Sur un plan plus abstrait, ces politiques garantissent aux employés qu'ils jouissent du soutien de la municipalité qui les emploie, et qu'ils ne travaillent pas dans un environnement indifférent.

Défi n° 4

Assurer le leadership

Les directives provinciales et les programmes du gouvernement fédéral peuvent inciter les

administrations municipales à développer ou à changer leurs programmes et leurs pratiques afin de mieux les adapter aux immigrants. Cependant, lorsque ces incitations sont faibles ou inexistantes, le leadership local devient particulièrement important. Ce leadership peut émaner d'un maire, de conseillers ou de hauts fonctionnaires qui cherchent à sensibiliser les autres fonctionnaires municipaux à ce qui se passe et à ce qui peut être fait. Le leadership le plus efficace est celui qui intègre les programmes d'établissement des immigrants au dossier de « développement de la ville » et qui souligne l'apport des immigrants à la vie communautaire, économique et sociale.

Défi n° 5

Établir des partenariats efficaces avec les organisations communautaires

Les organisations communautaires fournissent une gamme de services qui complètent ceux qui sont offerts par les organismes municipaux. Ils ont souvent un meilleur accès que les employés municipaux aux groupes ethnoraciaux et sont mieux à même que les organismes municipaux de servir les immigrants très récemment arrivés. Le personnel des organisations communautaires peut également fournir aux immigrants des renseignements sur les services gouvernementaux, plaider la cause des immigrants dans les forums publics et fournir une aide précieuse au personnel municipal, dont des services de traduction et d'interprétation.

Les organismes municipaux et les organisations communautaires ont des raisons d'être souvent très différentes. C'est pourquoi, en dépit de leurs activités qui se chevauchent ou se croisent, leurs relations sont complexes et parfois tendues. Tandis que le personnel municipal a pour mandat de servir la totalité de la population locale, les organisations communautaires peuvent souhaiter qu'on accorde la priorité aux besoins d'un ou de quelques groupes. Ces organisations peuvent également avoir le sentiment d'être des partenaires inégaux dans leurs relations avec les organismes municipaux. S'ils dépendent de subventions municipales ou de contrats de services avec les organismes municipaux, ils peuvent se sentir contraints d'adapter leurs activités aux priorités municipales. Les gouvernements peuvent exacerber ce sentiment en exigeant des organismes municipaux qu'ils « s'associent »

avec les organisations communautaires lorsqu'ils cherchent des fonds pour de nouveaux programmes. Bien que les partenariats puissent être bénéfiques pour les deux parties, ils ne sont pas toujours faciles à gérer. Ils fonctionnent mieux lorsqu'ils découlent d'un besoin mutuel plutôt que du désir du personnel municipal d'utiliser les organisations communautaires à leurs propres fins.

Conclusion

Les défis inhérents à l'établissement des immigrants sont nombreux et complexes, et les administrations municipales ne sont pas toutes prêtes à s'y attaquer. Les avantages à le faire ne devraient toutefois pas être négligés. À mesure que les villes canadiennes croîtront au cours du siècle, la diversité de leurs résidents augmentera. Les administrations municipales qui tentent de faciliter le processus d'établissement des immigrants aident indirectement à maintenir l'harmonie et la stabilité dans leur collectivité, à assurer la satisfaction de leurs résidents et à rendre tous leurs membres aussi autonomes et productifs que possible.

Bibliographie

- FRISKEN, Frances, et Marcia WALLACE (2000a). *Immigrants and Municipal Services: Client Perspectives*. Rapport préparé pour Citoyenneté et Immigration Canada, Toronto.
- FRISKEN, Frances, et Marcia WALLACE (2000b). *The Response of the Municipal Public Service Sector to the Challenge of Immigrant Settlement*. Rapport préparé pour Citoyenneté et Immigration Canada, Toronto (révisé en 2002).
- FRISKEN, Frances, et Marcia WALLACE. « Governing the multicultural city-region », *Administration publique du Canada = Canadian Public Administration*, vol. 46, n° 2 (été 2003).
- WALLACE, Marcia, et Frances FRISKEN (2000). *City-Suburban Differences in Government Responses to Immigration in the Greater Toronto Area*. Research Paper 197, Toronto, Centre for Urban and Community Studies, University of Toronto.

La réalisation d'un multiculturalisme riche (par opposition à un multiculturalisme superficiel fait de nourriture et de festivals) dépend, en premier lieu, d'une augmentation des dépenses dans un large éventail de programmes multiculturels à l'échelle locale, conçus pour éliminer les différences culturelles et encourager la collaboration et les échanges interculturels. Le soutien de ces programmes suppose un financement accru du gouvernement fédéral aux municipalités.

Le maintien des villes multiculturelles au Canada

LEONIE SANDERCOCK

*School of Community and Regional Planning
University of British Columbia*

Introduction

À l'aéroport international de Vancouver, les voyageurs sont salués par une immense sculpture de bronze représentant une embarcation chargée d'étranges créatures mythiques. L'Esprit de Haida Gwaii, un chef-d'œuvre de 20 pieds de longueur sur 11 pieds de largeur et 13 pieds de hauteur, est dû au talent du regretté Bill Reid, membre de la Première nation Haida Gwaii de la côte Nord-Ouest du Pacifique. Une ribambelle de passagers est entassée à bord du canot, soit treize personnages, esprits ou créatures mythiques de la mythologie Haida. Le Grizzly et la Mère ourse (en partie humaine) sont assis à la proue où ils se font face, avec leurs deux oursons confortablement installés entre eux. Le Castor payage d'un air menaçant au milieu de l'embarcation, et derrière lui se tient la Femme Chien de Mer, personnage interculturel chargé de mystère. La timide Vieille Femme Souris est bien assise en poupe. L'espiègle et féroce Loup enfonce ses crocs dans l'aile de l'Aigle, cependant que l'Aigle s'attaque à la patte du Grizzly. La Grenouille, qui symbolise l'aptitude à traverser les frontières entre les mondes, se trouve à moitié dans le canot et à moitié en dehors. Une recrue des temps anciens payage stoïquement. Au centre, avec un bâton d'orateur à la main droite, se tient debout le chaman, dont l'identité, d'après le sculpteur, est sciemment

incertaine. Le légendaire Corbeau (expert en mauvais tours, transformations et identités multiples) dirige cet équipage disparate. L'Esprit de Haida Gwaii est le symbole de « l'étrange multiplicité », de l'étonnante diversité culturelle qui caractérise les villes et les régions au XXI^e siècle.

À mon avis, cette sculpture est une puissante métaphore de la réalité urbaine contemporaine, où des gens jusqu'alors inhabitués à vivre côte à côte se retrouvent jetés pêle-mêle dans des villes caractérisées par une incroyable diversité culturelle et sociale. Ces dernières années, un nombre record de nouveaux venus ont émigré vers la plupart des pays occidentaux, selon une étude publiée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en janvier 2004. En 2001 et 2002, le nombre d'immigrants permanents au Canada a atteint de nouveaux sommets. Durant la même période, la Nouvelle-Zélande enregistrait aussi un afflux sans précédent d'immigrants, cependant que le taux d'immigration en France, en Suisse et en Autriche augmentait de 15 p. 100. Dans la ville de Vancouver, qui compte une population légèrement supérieure à 700 000 habitants, la majorité des résidents (51 p. 100 d'après le recensement de 2001) sont d'ascendance non anglophone. C'est dire que le tissu social urbain a subi de profondes transformations ces vingt dernières années.

La plupart des pays occidentaux sont de nos jours démographiquement multiculturels – ce qui est sans conteste le cas du Canada – et cette diversité s'intensifiera sans doute dans un avenir prévisible. Mais comment un pays démographiquement multiculturel peut-il se transformer en une société multiculturelle solidaire? Il y a quatre ans, le Conseil privé du gouvernement fédéral et le Bureau des affaires intergouvernementales tenaient un atelier spécial qui est parvenu à la conclusion suivante : intégrer les populations d'immigrants représente le principal défi, sur le plan des politiques publiques, pour les plus grandes villes du Canada. Après la récente annonce d'un nouveau programme urbain par le gouvernement de M. Martin, il semble opportun de rappeler que la réalité d'un pays multiculturel, telle qu'elle est actuellement vécue, est avant tout une réalité urbaine. En fait, le multiculturalisme est un phénomène urbain. L'immigration touche surtout nos villes. Comment gérons-nous notre coexistence dans les espaces communs des villes multiculturelles du XXI^e siècle? Qu'advient-il lorsque des étrangers deviennent nos voisins? Quel genre de défi cela représente-t-il sur le plan de la politique urbaine, de la profession d'urbaniste, des citoyens et de l'administration urbaine?

Les leçons à retenir à l'échelle locale

L'étude des villes permet d'observer le fonctionnement et les échecs du multiculturalisme, ainsi que les succès et les échecs des sociétés multiculturelles. Comme dans les autres pays, les nouveaux venus au Canada choisissent de s'établir dans les plus grandes villes : Toronto, Montréal et Vancouver. Lorsque des immigrants aux passés, cultures et besoins différents arrivent dans des villes dites globales, leur présence bouleverse les catégories communément admises, sur le plan de la vie sociale et de l'espace urbain, cependant qu'ils luttent pour s'adapter aux conditions d'appartenance à leur société d'accueil. Comment les sociétés réussissent-elles à établir la civilité, puis la convivialité, en dépit des différences culturelles? Comment nous, les nouveaux venus et les membres de la société d'accueil, trouvons-nous la capacité, au quotidien, de vivre côte à côte et de travailler avec ceux qui nous semblent différents? Pour devenir une ville et une société multiculturelle, les restaurants ethniques ou les lois sur la citoyenneté ne suffisent pas. Il faut

activement édifier de nouvelles façons de vivre ensemble, de nouvelles formes d'appartenance spatiale et sociale. La création de nouvelles collectivités est un processus à long terme, au cours duquel on ne saurait ignorer ou écarter les craintes et les angoisses, mais qu'il faut au contraire attaquer de front. Dans la société d'accueil, on peut éprouver la crainte d'une perte d'identité et d'un mode de vie familial : les étrangers sont perçus comme une menace à un mode de vie et à des traditions qui nous sont chers. À l'inverse, les nouveaux venus peuvent être aux prises à des angoisses et des craintes pour ce qui est de l'acceptation, de l'appartenance, de la sécurité et de la perte de leurs traditions et des modes de vie qui leur sont familiers.

Dans les villes et les quartiers multiculturels, les nouveaux venus ainsi que la population d'accueil sont assujettis à un processus d'adaptation. Les nouveaux venus luttent pour affirmer les expressions culturelles collectives de leur identité dans les lieux de culte, dans les milieux commerciaux, dans les installations de loisirs et dans les centres communautaires. Ils revendiquent l'usage de l'espace public dans la vie de tous les jours, ils recherchent des possibilités de transformer le cadre existant pour qu'il reflète la diversité culturelle et ils s'efforcent d'acquérir un sentiment d'appartenance subjectif. La population d'accueil, quant à elle, doit faire face aux nombreux changements subis par le cadre de vie qui lui était jusqu'alors familier. Certains changements sont acceptés, alors que d'autres le sont moins.

La nouvelle réalité urbaine, caractérisée par les différences culturelles, présente des défis sur le plan de l'administration, de la planification et de la politique urbaine. En effet, les incidences sur l'administration comprennent, entre autres, la nécessité d'encourager la participation politique des immigrants et, par voie de conséquence, l'ouverture de la société aux nouvelles notions d'émergence d'une identité commune. Cela signifie l'extension des espaces démocratiques par la participation politique à l'échelle locale, ce qui présuppose l'habilitation des nouveaux venus à y participer par une intégration, tant sur le plan économique que social. La participation exige aussi l'expansion des répertoires culturels des urbanistes et autres fonctionnaires par la conception de processus de participation plus inclusifs et mieux indiqués sur le plan culturel. C'est dire qu'il faut que ces intervenants puissent

En fait, des détails comme les œuvres d'art accrochées aux murs, la langue utilisée dans un dépliant, les visages derrière le comptoir de la réception ou la hauteur d'une fontaine d'eau peuvent signifier l'inclusion ou l'exclusion.

reconnaître et aborder les préjugés culturels inhérents aux systèmes de planification, et intégrés dans l'environnement lui-même. Par exemple : comment percevons-nous le patrimoine, comment envisageons-nous l'utilisation et la conception de l'espace public, qu'est-ce que nous considérons comme habitat adéquat (dimensions, conception, nombre « approprié » d'occupants par résidence), que considérons-nous comme comportements acceptables dans les espaces publics (à l'arrière-cour et à l'avant des résidences), et quels règlements municipaux adoptons-nous pour régler ces comportements? En résumé, cela exige une « réceptivité multiculturelle » (Ley, 1999) de la part des municipalités, un état de préparation qui n'est pas encore apparent dans la plupart des cas. Au point de vue urbain, un autre aspect clé de l'intégration sociale est la volonté de la société d'accueil et des groupes et individus immigrants de travailler ensemble au-delà des frontières culturelles, sans craindre de perdre leur identité propre, ainsi que la volonté de la population d'accueil et des nouveaux venus d'adapter leur mode de vie à la nouvelle situation.

Les mesures positives

Les recherches effectuées à Vancouver et à Toronto ont démontré que les politiques urbaines ont accusé du retard par rapport aux réalités démographiques, qui évoluent à un rythme accéléré. De considérables divergences existent entre les municipalités, voire à l'intérieur d'une même zone urbaine, pour ce qui est de la réceptivité multiculturelle (Etherington et Hutton, 2002). Mais on trouve aussi des phares d'innovation. La Ville de Vancouver a adopté une série de mesures à l'égard de sa population diversifiée, dont l'embauche d'urbanistes de différentes origines culturelles et la mise sur pied d'un programme multiculturel d'action sociale. Vancouver finance plusieurs institutions à l'échelle locale, dont le Roundhouse Community Centre, le Collingwood Neighbourhood House et

le Little Mountain Neighbourhood House. S'il vous arrive de visiter l'un de ces centres, vous remarquerez une incroyable diversité de personnes participant ensemble à des activités quotidiennes : services familiaux, services de garde d'enfants, programmes sportifs et de loisirs et programmes culturels et artistiques.

Le Collingwood Neighbourhood House (CNH), créé à la fin des années 1980, est un foyer de voisinage qui a pour objectif d'établir et de maintenir un « endroit pour tous »¹. On estime que l'année dernière, ses programmes et services ont été offerts à entre 25 000 et 35 000 résidents, ce qui représente de 60 à 80 p. 100 de la population locale. Ces chiffres sont d'autant plus impressionnants si l'on tient compte du contexte démographique. En 1986, 51 p. 100 des résidents de Collingwood étaient d'ascendance anglophone, alors que 21 p. 100 étaient d'origine chinoise. En 1996, la population de ce quartier était à 44 p. 100 chinoise et à 10 p. 100 anglophone, avec des collectivités croissantes de Philippines et de Sud-Asiatiques, ainsi que de petits groupes de Vietnamiens, Portugais, Italiens et Autochtones.

Collingwood est un exemple de quartier, et il y en a beaucoup d'autres partout au Canada, où l'on constate de rapides changements socioculturels. Une ancienne collectivité se désagrège, et une nouvelle communauté doit être bâtie. Les organismes de financement qui soutiennent le CNH (la Ville de Vancouver et Centraide) souhaitent une organisation diversifiée sur le plan culturel, et cela se reflète dans son personnel, dans la conception de son bâtiment et dans son énoncé de mission. Le CNH a pour mission de « bâtir une collectivité » et, dès le début, ses responsables ont compris qu'ils ne devaient pas fournir des services spécifiquement culturels pour y parvenir. La notion même de « foyer de voisinage » suppose un endroit sans

¹ Notre description du Collingwood Neighbourhood House s'inspire des recherches effectuées par Dang (2002).

affiliation sous-culturelle et sans intérêt commun autre que celui de créer une collectivité dont le fondement est le covoisinage.

Par conséquent, l'approche en matière de programmes revêt un caractère interculturel : on perçoit les services comme étant un moyen de répondre aux besoins, mais surtout comme un moyen d'offrir des endroits où les gens peuvent se rassembler, établir des liens et participer à des activités communes. Les résidants agissent à titre de chercheurs dans le cadre de l'étude de leur propre collectivité, ce qui leur permet de nouer des liens au-delà des frontières culturelles, d'établir des relations et de participer à la prise de décisions et à l'élaboration des programmes à l'échelle locale. Le CNH a aussi créé son propre institut pour la formation des cadres de la collectivité, qui envisage de recruter parmi les communautés sous-représentées et vulnérables de Collingwood. Il organise régulièrement des programmes éducatifs de lutte contre le racisme et démontre, par son propre exemple, que les collectivités sont construites à partir de l'inclusion de l'ensemble de la population. Il s'agit d'une négociation quotidienne des différences où les activités quotidiennes, d'apparence anodine, ont le pouvoir d'éliminer les barrières en permettant le contact entre personnes de différents antécédents culturels. Chaque jour, le personnel, les bénévoles et les utilisateurs de services prennent des décisions qui peuvent sembler mineures mais qui comptent énormément aux yeux des nouveaux venus, à qui on voudrait impartir un sentiment d'appartenance. En fait, des détails comme les œuvres d'art accrochées aux murs, la langue utilisée dans un dépliant, les visages derrière le comptoir de la réception ou la hauteur d'une fontaine d'eau peuvent signifier l'inclusion ou l'exclusion. Dans tous ces domaines, et à tous ces niveaux de détail, le CNH est devenu un modèle d'institution interculturelle.

Une raison moins bien connue qui sous-tend la réussite de la mission de diversification du CNH est que ses fondateurs ont été formés au Hastings Institute, une autre innovation de la Ville de Vancouver. Cet institut, fondé à la fin des années 1980, a été créé en vue de former des fonctionnaires dans des domaines liés à la lutte contre le racisme et à la diversité en milieu de travail. Les qualités antiracistes ne sont pas forcément innées, précisément parce que nous sommes tous nés au sein d'une culture particulière. En fait, nous devons apprendre à

nous dégager de cette culture et à la considérer d'un œil critique – comme la sculpture de Bill Reid nous apprend à le faire – si nous voulons encourager les échanges interculturels, élément central d'une riche société multiculturelle.

Au cours de la dernière décennie, la sociologue Annick Germain (2002) a étudié les quartiers de plus en plus multiethniques de Montréal, afin d'identifier la façon dont les modes de coexistence interethnique se développent dans le temps et dans des espaces particuliers de la ville. Elle a examiné les facteurs qui contribuent à une coexistence interethnique pacifique et a tenté de déterminer si les « politiques de gestion de la diversité » de Montréal ont remporté le succès escompté. Depuis le milieu des années 1980, la Ville de Montréal compte un Bureau des affaires interculturelles qui relève directement du maire. La focalisation de ce bureau sur les programmes sportifs et de loisirs vient renforcer ma perception selon laquelle ces activités quotidiennes sont au nombre des principaux facteurs de nature à encourager le dialogue au-delà des frontières culturelles. Ils facilitent aussi la négociation quotidienne de la différence et l'adoption de nouveaux modes de coexistence.

Plus que des briques et du mortier

Comme nous l'avons vu dans la section précédente, la création d'une société multiculturelle fonctionnelle exige, outre un investissement en briques et en mortier, un investissement dans les ressources humaines. Le foyer de voisinage de Collingwood dessert une population de 44 000 résidants, ce qui représente un quinzième de la population totale de Vancouver. Son budget de fonctionnement est de trois millions de dollars, provenant de sources de financement comme les recettes propres (1 629 000 \$, pour la plupart des droits perçus), les organismes gouvernementaux (1 102 000 \$, dont seulement 66 000 \$ de sources fédérales) et les activités de financement (248 000 \$). Le CNH compte sur ses nombreux bénévoles pour assurer la bonne marche de ses activités et, vers le milieu des années 1990, il a eu besoin d'un nouveau bâtiment pour loger ses programmes en expansion. Les autres municipalités de Vancouver n'ont pas d'institution de ce genre, en partie par manque de fonds et en partie par manque de sensibilisation.

Les organismes de formation à la lutte contre le racisme et à la diversité, comme le Hastings Institute, nécessitent des apports réguliers de

fonds pour maintenir leur personnel et leurs programmes, des fonds que les villes aux prises de difficultés financières n'ont cessé de réduire au cours de la dernière décennie. Toutes les grandes villes du Canada ont un organisme semblable au Immigrant Settlement Services (SSI) et à la United Chinese Community Enrichment Services Society (SUCCESS) de Vancouver. Les employés du SSI veillent à ce que les réfugiés soient accueillis à l'aéroport par une personne parlant leur langue et à ce qu'ils soient conduits dans un endroit central où ils pourront être logés pendant un mois. Durant cette période, d'autres employés fournissent au nouveau venu des renseignements sur la façon d'ouvrir un compte en banque, d'obtenir un permis de conduire, de se retrouver dans la ville, d'étudier l'anglais ou le français, de trouver un logement et de commencer à chercher du travail. Il s'agit sans doute des menus détails de la vie quotidienne, peu spectaculaires ou édifiants, mais absolument essentiels aux premiers stades de l'intégration, et du processus d'intégration. SUCCESS est un organisme particulièrement intéressant car s'il était d'abord axé sur une seule communauté ethnique, il s'est beaucoup diversifié depuis et compte à présent une banque d'interprètes travaillant dans plus d'une douzaine de langues.

Je pourrais citer bien d'autres exemples. Mais je veux surtout illustrer qu'il importe maintenant de systématiser tous ces merveilleux projets novateurs et de les intégrer dans une nouvelle vision du multiculturalisme au Canada. La clé de cette nouvelle vision est la reconnaissance du multiculturalisme comme phénomène essentiellement urbain, qui comprend la transformation de nos villes et un défi sur le plan de l'administration urbaine.

Un manifeste multiculturel pour le XXI^e siècle

Les recommandations qui suivent s'inspirent non seulement de mes propres travaux dans les communautés culturelles de Toronto et de Vancouver, mais aussi, et de façon plus large, des travaux que mes collègues du projet Metropolis ont effectué au cours des six dernières années.

Afin de réaliser le plein potentiel d'une démocratie multiculturelle au Canada et de faire des villes canadiennes un exemple mondial de coexistence interculturelle pacifique, je recommande les sept actions suivantes :

- La réalisation d'un multiculturalisme riche (par opposition à un multiculturalisme superficiel fait de nourriture et de festivals)² dépend, en premier lieu, d'une augmentation des dépenses dans un large éventail de programmes multiculturels à l'échelle locale, conçus pour éliminer les différences culturelles et encourager la collaboration et les échanges interculturels. Le soutien de ces programmes suppose un financement accru du gouvernement fédéral aux municipalités.
- En deuxième lieu, un multiculturalisme riche exige des réseaux de soutien politique et stratégique de la part des paliers fédéral, provinciaux et municipaux de même que des organismes non gouvernementaux. Les gouvernements provinciaux peuvent être appelés à demander aux municipalités d'élaborer des politiques et des plans multiculturels (comme cela a été le cas dans la Nouvelle-Galles du Sud, en Australie, depuis 1998).
- En troisième lieu, pour aborder les défis que présente l'intégration dans la vie de tous les jours, on doit tenir compte de la culture et des pratiques des travailleurs municipaux (agents de police, juges, urbanistes et fournisseurs de services), par le biais de programmes de formation à la diversité et à la lutte contre le racisme, comme celui offert par l'intermédiaire d'organismes tel le Hastings Institute.
- En quatrième lieu, un multiculturalisme plus vibrant exige réforme et innovation sur le plan des politiques sociales, allant de l'élément le plus évident (l'aide linguistique) à la création d'institutions aux services plus englobants, comme le Collingwood Neighbourhood House. En outre, il requiert le soutien des organismes d'immigrants, la prestation de services sociaux axés sur la culture, et ainsi de suite.
- En cinquième lieu, il faut mieux comprendre la façon dont les politiques urbaines peuvent et doivent aborder la différence culturelle, par le biais de la conception, de l'emplacement et des processus. Par exemple, si les diverses cultures utilisent différemment l'espace public, la réponse à ces différences peut exiger la

² Hiebert (2003, p. 47), dans son étude Vancouver Community Studies Survey (n=2000), utilise le terme « shallow multiculturalism » pour résumer les révélations de cette étude au sujet des attitudes à Vancouver.

conception de nouveaux types d'espaces publics ou une nouvelle conception des espaces existants. Un certain espace doit aussi être réservé aux différents cultes des groupes culturels immigrants : la construction de mosquées et de temples, par exemple, est devenue une source de conflits dans de nombreuses villes. Lorsque surgissent des conflits culturels quant aux différentes utilisations des terrains, des bâtiments des espaces privés ou publics, les urbanistes doivent trouver de meilleures méthodes de communication, moins contradictoires, pour résoudre ces conflits, notamment grâce à des mécanismes de participation qui accordent une voix aux parties prenantes et à tous les intéressés. Cela suppose l'apprentissage de nouvelles compétences chez les urbanistes et chez les architectes travaillant dans des milieux transculturels, ce qui, par ricochet, signifie un défi pour les programmes universitaires qui visent à former des « professionnels urbains » comme les architectes, urbanistes, animateurs communautaires ou travailleurs sociaux.

- La sixième exigence concerne l'élaboration de nouvelles conceptions de la citoyenneté, multiculturelles et urbaines, qui répondent davantage aux revendications des nouveaux venus quant à leurs droits sur la ville, et qui encouragent leur participation politique à l'échelle locale. Autrement dit, les sociétés d'accueil doivent faire preuve d'une volonté de se redéfinir durant le processus d'intégration des immigrants, ainsi que d'une ouverture d'esprit face à la nouvelle définition de l'identité commune émergeant du concept controversé du bien commun et de la destinée commune de tous les résidents.
- La septième exigence est de comprendre les émotions qui sous-tendent les conflits liés à l'intégration et d'être prêt à y répondre. Du côté des sociétés d'accueil, cela touche aux sentiments de crainte, à l'attachement à l'histoire et à la mémoire, ainsi qu'au désir de maintenir le statu quo. Chez les immigrants, cela concerne leur crainte de l'exclusion et leur désir (probablement ambivalent) d'appartenance. Lorsque, à la fin des années 1980, les Vancouverois avaient protesté contre la construction de « maisons monstres » par les nouveaux arrivants d'origine chinoise, c'est précisément ce qui s'est passé. Des urbanistes

qui n'avaient pas les habiletés requises pour la négociation et la résolution de conflits transculturels avaient « résolu » le problème en faisant adopter des règlements qui imposaient la version d'une seule culture dite « appropriée » à une autre. Ceci n'est pas la façon de promouvoir une société interculturelle. En refusant de reconnaître et de faire face à ce genre de sentiments, on prépare l'échec du projet de coexistence interculturelle à plus long terme.

Si les villes multiculturelles doivent être maintenues du point de vue social, les citoyens, les administrations municipales et les professionnels de l'urbanisme doivent collaborer étroitement sur tous ces fronts.

Bibliographie

DANG, S. (2002). « Creating Cosmopolis : The End of Mainstream », Mémoire de maîtrise, School of Community and Regional Planning, University of British Columbia.

EDGINGTON, D. W., et T. A. HUTTON. « Multiculturalism and Local Government in Greater Vancouver », *Western Geography*, vol. 10/11 (2000/2001), p. 1-29.

GERMAIN, A. « The Social Sustainability of Multicultural Cities: A Neighbourhood Affair? », *Revue Belge de géographie*, n° 4 (2002), p. 377-386.

HIEBERT, D. (2003). « Are Immigrants Welcome? Introducing the Vancouver Community Studies Survey », *Document de travail du centre de Recherche sur l'immigration et l'intégration dans les métropoles (RIIM)*, p. 3-6.

LEY, D. « Myths and Meanings of Immigration and the Metropolis », *Le géographe canadien = The Canadian Geographer*, vol. 43, n° 1 (1999), p. 2-19.

SANDERCOCK, L. (2003). *Cosmopolis II : Mongrel Cities of the 21st Century*, London (NY), Continuum.

Bientôt, l'expression « minorité visible » pourrait être sans objet, en parlant de Vancouver, car près de la moitié de sa population appartient à cette « minorité ». Sur le plan des services, comment les institutions et les infrastructures publiques peuvent-elles refléter la diversité de la collectivité?

La diversité et l'accessibilité : répondre aux besoins des nouveaux arrivants à Vancouver

BALDWIN WONG

Gestionnaire, Ville de Vancouver

Depuis 1991, Baldwin Wong est planificateur d'activités sociales et multiculturelles à la Ville de Vancouver. Il a dirigé la publication du *Newcomer's Guide to the City of Vancouver* et se concentre présentement sur l'élaboration d'une politique en matière de traduction et d'une stratégie d'action sociale pour la Ville.

Au cours des deux dernières décennies, Vancouver a connu des changements rapides et importants en devenant une ville d'envergure internationale, classée systématiquement parmi les endroits où l'on souhaiterait le plus vivre. La diversité sociale et culturelle de la ville fait partie de ses atouts les plus appréciables. En effet, si Vancouver se caractérise par son riche tissu social et par ses liens économiques internationaux, c'est bien grâce à cette diversité.

La Ville de Vancouver est fière de la diversité de ses habitants. En même temps, elle est consciente que cette même diversité a des incidences sur la façon de faire des affaires. Depuis le milieu des années 1990, en raison de sa diversité, la Ville a pris un certain nombre de mesures touchant, entre autres, aux domaines de la participation communautaire, de l'intégration et de l'équité en matière de services.

Une série d'initiatives en matière de diversité

En 1996, la Ville a évalué la totalité de ses processus de participation du public et a élaboré des politiques publiques afin

d'augmenter la participation communautaire, notamment celle des personnes confrontées à des barrières culturelles et linguistiques. En 2000, le Service de planification sociale de Vancouver a effectué une enquête communautaire afin de cerner les problèmes liés au multiculturalisme et à la diversité, et d'identifier les facteurs qui gênent l'accès du public aux services communautaires.

En 2001, dans le cadre de sa stratégie de participation du public, la Ville a publié le *Newcomer's Guide to the City of Vancouver*¹. Ce guide, paru en cinq langues, fournit des renseignements clés au sujet de l'administration municipale et des services communautaires, tout en encourageant la participation de la population.

En 2003, le Service de planification sociale a publié une liste d'indicateurs sociaux clés, fondée sur les données de recensement de 2001 de Statistique Canada. D'après les résultats, il nous faudra surmonter de nombreuses difficultés dans l'avenir :

¹ Pour plus d'informations sur ce guide, veuillez consulter le site Web <www.newtovancouver.ca>.

- La croissance de la population de Vancouver reflète une augmentation importante de la proportion d'immigrants (46 p. 100) et de minorités visibles (49 p. 100). Environ les deux tiers des immigrants viennent d'Asie.
 - L'anglais est la langue maternelle de moins de la moitié de la population de Vancouver et le chinois est celle de plus du quart de la population de cette ville.
 - Certains groupes d'immigrants se concentrent dans des quartiers spécifiques de la ville.
 - Il existe, à Vancouver, une importante population de travailleurs pauvres, et de nombreuses personnes vivent sous le seuil de pauvreté.
- c) L'accès aux services et les compétences : bientôt, l'expression « minorité visible » pourrait être sans objet, en parlant de Vancouver, car près de la moitié de sa population appartient à cette « minorité ». Sur le plan des services, comment les institutions et les infrastructures publiques pourraient-elles refléter la diversité de la collectivité? Quelles compétences d'ordre culturel devrions-nous posséder pour servir une population de plus en plus diversifiée? Comment pourrait-on répondre aux besoins de ces nouvelles collectivités? Quel genre de stratégies et de ressources devrions-nous mettre en place?

d) La participation communautaire et l'extension des services : des villes comme Vancouver sont maintenant devenues des centres de diversité culturelle. Les stratégies de participation du public devraient tenir compte de la diversité des intérêts et des pratiques, et les moyens de communication visant à joindre les groupes mal desservis devraient s'éloigner des modèles conventionnels. Il faudrait se fixer comme objectif prioritaire d'atteindre des nouveaux groupes, et on devrait prêter une attention particulière aux secteurs de la ville où ces groupes se rassemblent et aux façons dont les renseignements sont échangés. De plus, certaines questions doivent être réglées. Par exemple, comment pourrait-on élaborer de nouvelles stratégies d'extension de services qui ciblent les groupes sous-représentés comme les immigrants ou les réfugiés? Comment devrait-on appuyer les organismes qui peuvent relier différentes collectivités et encourager l'interaction entre celles-ci?

Dans une optique prospective

Afin de répondre aux besoins des nouveaux arrivants, nous devons pousser les recherches dans les domaines suivants :

- a) L'établissement et l'intégration : les ordres supérieurs du gouvernement sont responsables des services d'établissement initiaux, mais l'administration municipale n'a pas de rôle clair à jouer, à proprement parler. Quel rôle pourrait jouer la Ville dans la planification des services pour les nouveaux arrivants? Après l'étape initiale « d'établissement et d'adaptation », comment les services municipaux tels que la police, les loisirs et ceux qui s'adressent aux enfants, aux jeunes et aux personnes âgées pourraient-ils devenir accessibles à tous les nouveaux arrivants et répondre à leurs besoins? Comment la Ville pourrait-elle aider les nouveaux arrivants à s'intégrer dans les collectivités locales?
- b) L'habitation : d'après les indicateurs sociaux de Vancouver, certains groupes d'immigrants se concentrent dans des secteurs spécifiques de la ville. Quelles sont les conséquences de ces rassemblements et de ces regroupements de collectivités particulières? Sur le plan social, certains groupes sont-ils plus isolés que d'autres? Les réseaux de soutien social sont-ils plus accessibles lorsqu'on vit au sein de ces collectivités? De plus, selon des statistiques récentes, l'écart entre les salaires des immigrants et ceux des non-immigrants s'élargit. Quels sont les principaux facteurs qui influencent les immigrants lorsqu'ils choisissent leur quartier de résidence?

Après le succès retentissant d'Expo 86, la Ville de Vancouver se prépare une fois de plus à accueillir le monde entier en tant que ville hôte des Jeux olympiques de 2010. Il importe particulièrement que la Ville, avec l'aide de toutes les parties intéressées, continue d'élaborer des stratégies et des pratiques pertinentes afin de bâtir des collectivités viables et englobantes. Nous serons heureux de collaborer avec la Fédération canadienne des municipalités et avec Metropolis sur cette question et de partager notre expérience avec d'autres villes canadiennes.

La notion de participation est souvent mise de l'avant comme moyen de lutter contre l'exclusion et favoriser l'intégration, tout en contribuant à la reconnaissance, à l'expression et au respect des différentes cultures.

Ambiguïtés de la gestion de la diversité dans la prestation de services en sports et loisirs

CÉCILE POIRIER

Doctorante en études urbaines

Institut national de la recherche scientifique-Urbanisation, Culture et Société

Les enjeux liés à la reconnaissance des différences et des droits culturels se manifestent principalement au niveau local. Par la quotidienneté des échanges, tant positifs que négatifs, qui s'y déroulent, les villes sont en effet les premières concernées par les questionnements sur le « vivre ensemble » et sur la diversité ethnoculturelle, non seulement en tant que territoires sur lesquels s'expriment des opinions divergentes et des cultures et modes de vie différents, mais également en tant qu'acteurs dans ces échanges.

Contrairement à de nombreux pays occidentaux, le Canada est resté ouvert à l'immigration, perçue comme un atout sur les plans économiques et démographiques. La plupart des immigrants s'installent dans les zones urbaines et souvent dans les villes-centres des métropoles, que ce soit Montréal, Toronto ou Vancouver, mais aussi dans des agglomérations de taille plus modeste. Ces villes s'interrogent de plus en plus sur l'occasion d'intervenir dans le domaine des relations interculturelles, non seulement parce que la proportion de citoyens issus de l'immigration et des groupes ethniques minoritaires augmente, mais aussi parce que les communautés constituées revendiquent une place dans leur nouvelle société, expriment certains particularismes, et manifestent leur mécontentement face au maintien de situations

inégalitaires. Sans compter l'existence de certaines tensions intercommunautaires qui surgissent régulièrement.

Les principes de l'intervention municipale en sports et loisirs

Après avoir longtemps ignoré cette problématique des relations interculturelles, les villes canadiennes ont reconnu l'importance de s'investir, et d'investir, dans ce domaine, en se positionnant en faveur d'une plus grande reconnaissance. Depuis la fin des années 1980 et le début des années 1990, la Ville de Montréal a mis en place un certain nombre de structures et a adopté des principes d'intervention visant une meilleure prise en compte des différences, que ce soit au sein de l'administration municipale (adaptation interne) ou dans la prestation de services à la population (adaptation externe). Après avoir créé le Bureau interculturel de Montréal en 1988 et adopté la Déclaration de Montréal contre le racisme et la discrimination en 1989, la Ville de Montréal a instauré un programme d'accès à l'égalité dont l'objectif est d'atteindre 25 p. 100 du personnel de la Ville issu des minorités ethnoculturelles et elle a constitué un comité consultatif chargé de conseiller l'administration municipale. En 1999, la Division des affaires interculturelles¹ a adopté un énoncé de politique qui définit les grands

principes de gestion en matière de relations interculturelles : l'accueil et l'établissement, l'application des principes d'équité, de non-discrimination et de non-exclusion, la consolidation du caractère cosmopolite de la métropole et enfin, la prise en compte des besoins dans les orientations et l'offre de services (Ville de Montréal, Division des affaires interculturelles, 1999). Depuis 2000, la Division a publié un Guide à l'intention des gestionnaires municipaux décrivant les grandes étapes de l'accommodement raisonnable (Ville de Montréal, Division des affaires interculturelles, 2000).

Dans cette démarche municipale, comme dans la plupart des autres villes d'ailleurs, la notion de participation est souvent mise de l'avant comme moyen de lutter contre l'exclusion et favoriser l'intégration, tout en contribuant à la reconnaissance, à l'expression et au respect des différentes cultures. Mais, dans leurs applications concrètes, ces objectifs sont parfois difficiles à concilier. C'est en effet à l'échelon local que s'expriment les tensions entre la reconnaissance du pluralisme et la volonté de susciter un sentiment d'appartenance, et que se développent des pratiques parfois informelles visant à combiner la prise en compte des différences et les principes d'égalité et d'universalisme.

Dans le contexte actuel de gouvernance qui caractérise la prestation de services urbains, ces pratiques mettent en scène non seulement les acteurs municipaux proprement dits mais également leurs partenaires, dans des milieux locaux aux dynamiques particulières, et nécessitent des arbitrages parfois difficiles à réaliser entre les différents principes.

Le Service des sports, loisirs et développement social (SSLDS) de la Ville de Montréal¹ a élaboré un plan d'action en matière de relations interculturelles, afin de répondre aux besoins en loisirs des citoyens issus des groupes ethniques minoritaires dans les quartiers les plus concernés par la diversité ethnoculturelle. Instauré en 1997, ce plan d'action vise à développer des programmes d'adaptation à la diversité, à améliorer la connaissance des clientèles, à offrir des formations à l'interculturel au personnel.

Le mode de gestion adopté par la Ville est pragmatiste et réactif, c'est-à-dire qu'il repose sur des réponses ad hoc à des demandes ou à des conflits qui émergent dans le cadre de la conduite et de la programmation d'activités de sports et de loisirs. Mais quel est le meilleur moyen de favoriser la participation? Faut-il laisser les citoyens se regrouper selon leurs préférences, qu'il s'agisse des pratiques (pratiques familiales, informelles) ou des activités (sports et loisirs spécifiques à certaines communautés)? Est-ce au contraire un frein à l'intégration? Il s'agira par exemple de mettre en place de nouvelles activités pratiquées par des groupes particuliers, comme le cricket, un sport prisé par les Sud-Asiatiques, ou d'instaurer des horaires de piscine distincts pour les hommes et les femmes, généralement à la demande des communautés juive et musulmane.

Les pratiques différenciées de gestion de la diversité : l'ethnicité comme ressource

Les pratiques concrètes de gestion de la diversité dans la programmation et la conduite d'activités de sports et de loisirs peuvent varier d'un territoire à l'autre. Ces différences relèvent autant de l'histoire du quartier, de l'ancienneté et de l'importance numérique de l'immigration, que des traditions des organismes de loisirs et des attitudes du personnel. De plus, la mise en place de la politique de partenariat en loisir, en 1996, confie la gestion des équipements et la programmation des activités à des organismes de loisirs qui signent une convention de partenariat avec le SSLDS. Ces organismes ont des préoccupations variables concernant la prise en compte des différences dans un contexte de rareté des ressources humaines et financières.

Dans un quartier où l'immigration est un phénomène récent, où les populations nouvellement installées sont très défavorisées socialement et économiquement, où elles sont souvent issues de groupes de minorité visible, il est possible que les organismes de loisirs, parfois anciens, ne possèdent qu'une connaissance limitée des particularités de cette frange de la population qui fréquente rarement leurs installations. Dans un autre quartier, tout aussi défavorisé économiquement, le caractère très multiethnique de la population et le fait que les organismes eux-mêmes ont été créés par des personnes issues de l'immigration, favorisent la prise en compte de la diversité par les intervenants en loisirs qui développent des

¹ Le Bureau interculturel de Montréal a été renommé Bureau des affaires interculturelles puis Division des affaires culturelles en 1992. Le Bureau des relations interculturelles est l'appellation actuelle depuis la mise en place de la nouvelle Ville de Montréal.

² Nous nous référons ici de l'ancienne Ville de Montréal.

stratégies visant à améliorer la participation des résidants.

Ces stratégies reposent sur des compétences interculturelles acquises par la pratique ou liées à l'origine des intervenants. Ils mettront ainsi à profit leur connaissance des langues maternelles, des codes culturels et des codes religieux des résidants pour établir une bonne communication et un lien de confiance. Mais cette prise en compte de la diversité vise une participation de tous, dans le respect des principes d'universalisme et d'égalité (Germain et coll., 2003). Par exemple, une activité pratiquée principalement par une communauté en particulier sera programmée si elle est ouverte à tous, tout en sachant que dans un premier temps, elle attirera surtout les membres de cette communauté. L'objectif est alors de susciter un intérêt dans d'autres communautés. Concernant les signes religieux, ils sont tolérés tant que les autres principes de gestion, telles la sécurité ou les règles d'hygiène, sont respectés : par exemple, des jeunes filles musulmanes pourront porter leur voile dans certaines circonstances alors qu'à l'inverse, le port du Kâra, bracelet de métal porté par les Sikhs baptisés, sera proscrit durant les compétitions. Dans cette optique, l'ethnicité constitue une ressource pour les intervenants en loisirs qui mobilisent leurs compétences interculturelles dans le cadre de l'action.

Le degré de prise en compte de la diversité est donc très variable, allant de la programmation d'activités qui intéresseront peut-être certains groupes mais pas d'autres, jusqu'à la tolérance de la constitution d'équipes structurées selon l'ethnicité, ce qui est plus rare. Mais ces exemples montrent que les interventions en sports et loisirs, municipales ou associatives, peuvent avoir une double logique. Elles peuvent s'avérer inclusives, parce qu'elles visent à « réintégrer » les populations issues de l'immigration et des minorités dans des pratiques plus mainstream en leur accordant une certaine attention, mais elles peuvent aussi être différenciatrices, parce qu'en ciblant ces populations, elles stigmatisent les différences qui sont parfois perçues comme des déviances et non comme des particularités culturelles légitimes.

La bienveillance démocratique ou la véritable acceptation des différences

Les recherches menées sur l'ethnicité dans les sports et loisirs montrent qu'il n'existe pas véritablement de consensus sur les effets de

la concentration ethnique dans ces activités. Pour les uns, ces concentrations renforcent les distinctions ethniques et l'identité culturelle; pour les autres, elles sont un moyen d'acculturation, un moyen de transmission, voire d'imposition, des normes de comportement et, pour d'autres encore, elles offrent aux groupes défavorisés des occasions de mobilité sociale (Friskén et Wallace, 2002). Ces concentrations peuvent prendre des formes diverses depuis le simple regroupement dans des sports particuliers, qui expriment des goûts et des préférences qu'on retrouve dans certains groupes, jusqu'à, de façon extrême, la constitution de ligues constituées d'équipes composées de joueurs de même origine.

Dans une étude menée aux Pays-Bas, Janssens (2001) a montré que l'adhésion à un club « ethnique » repose davantage sur des facteurs répulsifs, soit le départ d'un participant à un club ou une équipe de la société d'accueil suite une expérience malheureuse, que sur des facteurs attractifs, soit la volonté de se regrouper entre amis, le partage d'une même langue ou d'une même culture. Le regroupement spontané apparaît donc non seulement comme l'expression d'une volonté de participer, mais aussi comme une réponse à la recherche d'un entre-soi qui peut avoir des effets bénéfiques parce qu'il peut désamorcer des tensions interethniques.

On peut donc voir les regroupements ou la prise en compte des différences selon le point de vue des différents groupes minoritaires. Dans l'exemple des piscines, des normes et valeurs religieuses ont conduit certains groupes à réclamer des horaires séparés pour les hommes et les femmes, suscitant parfois des réactions très vives contre ce qui est considéré comme du « communautarisme ». Dans le cas de la Ville de Montréal, ces horaires séparés sont ouverts à toutes les femmes et à tous les hommes, quelles que soient leurs origines et leurs croyances religieuses. Cette universalité dans la spécificité a permis à plusieurs femmes issues de la majorité de fréquenter les piscines durant ces périodes réservées, parfois pour des questions d'horaires, mais aussi, dans certains cas, pour éviter délibérément l'inconfort qu'elles ressentent en présence d'hommes.

Pour prendre en compte les besoins en loisirs des clientèles, il est donc important de connaître leurs spécificités ainsi que ses propres valeurs et normes. S'il est en effet parfois très difficile de faire une place à l'Autre sans se sentir

soi-même menacé, il est aussi important d'éviter « l'impudence démocratique » qui impose aux immigrants et aux communautés une adaptation rapide et univoque (Janssens, 2001). Trois principes peuvent guider l'action en ce sens : accepter les regroupements, éliminer les barrières informelles pour rendre les activités accessibles, et travailler sur le contact interethnique et la coopération (*ibid*). Cette stratégie tripartite permet de concevoir l'adaptation à la diversité comme un processus de prise en compte de différences dans un esprit de réciprocité permettant l'appropriation de pratiques par toutes les franges de la société, qu'elles soient minoritaires ou majoritaires. Dans un contexte d'intervention où l'accent est de plus en plus mis sur la responsabilité et la citoyenneté, il est important pour les gestionnaires en loisirs d'éviter autant le paternalisme que le repli sur les valeurs de la majorité.

Bibliographie

- DYCK, Noel (2001). « Immigration, Integration and Sport in Canada », Communication présentée au Séminaire d'identités ethnoculturelle, raciale, religieuse et linguistique, Halifax, novembre 2001.
- FRISKEN, Frances, et Marcia WALLACE (2000). « La réponse des secteurs de services publics municipaux aux défis posés par l'établissement des immigrants » Rapport de recherche préparé pour Citoyenneté et Immigration Canada (OASIS).
Internet : <www.etablissement.org>.
- GERMAIN, Annick, et coll. (2003). *Les pratiques municipales de gestion de la diversité à Montréal*, Montréal, INRS-UCS.
- JANSSENS, Jan (2001). « Ethnic divide in sport », Communication présentée à la Sixième conférence internationale de Metropolis, Amsterdam, novembre 2001.
- VILLE DE MONTRÉAL. Division des affaires interculturelles (1999). *Construire ensemble: Orientations 2000-2001-2002, Relations interculturelles, Une ville à l'image du monde*, Montréal, Ville de Montréal.
- VILLE DE MONTRÉAL. Division des affaires interculturelles (2000). *L'accommodement raisonnable : guide à l'intention des gestionnaires de la Ville de Montréal*, Montréal, Ville de Montréal.

L'intégration sociale vise à éliminer l'écart entre les divers groupes et la société, en éliminant les facteurs d'exclusion et en fournissant l'accès aux ressources et à la participation.

Le quartier McDougall à Edmonton : La diversité sociale à l'échelle locale

MICHAEL A. PHAIR

Conseiller municipal, Ville d'Edmonton

Michael Phair siège pour la douzième année consécutive au conseil municipal d'Edmonton. Détenteur de deux maîtrises dans le domaine de l'éducation, il a toujours été très engagé dans les questions liées à l'éducation, aux affaires sociales et municipales et aux droits de la personne. Son ardeur et sa passion font de lui un défenseur des groupes désavantagés et des citoyens ordinaires.

Il est 19 h, par une chaude soirée ensoleillée de juillet à Edmonton. La cour de l'école McDougall, les terrains de jeu et le parc résonnent des bruits de nombreux adultes et enfants. Nombre de mères, nées au Cambodge, sont assises dans l'herbe avec leurs bébés et leurs jeunes enfants. Elles mangent, allaitent leurs enfants et parlent entre elles. Leurs maris, installés autour de deux tables de pique-nique, fument, rient et jouent aux cartes. Un peu plus loin, un petit groupe d'hommes et de femmes vietnamiens et chinois discutent pendant que leurs enfants s'amuse. Près du terrain de jeu, des adultes surveillent attentivement leurs jeunes enfants sur les glissoires, les structures de jeu et les balançoires. Ce mélange d'hommes et de femmes provient des nouvelles modestes maisons unifamiliales construites de l'autre côté de la rue et ce sont des « Canadiens typiques ». Ce soir, quelques femmes d'Érythrée avec de nombreux enfants – âgés pour laplupart de 8 à 13 ans – sont venues au parc. Quelques enfants autochtones de tous âges, jouent au soccer et au baseball dans le champ, s'amuse sur le terrain de jeu ou sautent à la corde, sans leurs parents.

Au Canada, dans toutes les villes, c'est dans les quartiers que la diversité sociale des Canadiens devient une réalité. Dans une étude récente effectuée en collaboration avec la Laidlaw Foundation, la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a entrepris des projets visant à bâtir des collectivités englobantes. L'intégration sociale vise à éliminer l'écart entre les divers groupes et la société, en éliminant les facteurs d'exclusion et en fournissant l'accès aux ressources et à la participation. Ainsi, les nouveaux arrivants et le groupe qui les accueille – dans ce cas-ci, le quartier – se transforment.

Cependant, plus on observe cette scène qui se déroule par une soirée d'été au parc et à l'école McDougall, moins on en apprend. Comment certains sous-groupes interagissent-ils et influencent-ils un quartier? Les espaces publics, les activités de loisirs, les sports et les espaces ouverts contribuent-ils à l'intégration sociale des enfants et des parents? Comment développe-t-on un sens du voisinage à travers toute cette diversité? Et enfin, de quelle façon le quartier McDougall est-il relié au reste de la ville – en fait-il partie ou est-ce une collectivité marginale?

Dans ce quartier, quand c'est le temps d'inscrire les enfants aux équipes de soccer, les parents et enfants « canadiens typiques » font la queue bien avant l'ouverture des portes. Il n'y a pas d'enfants cambodgiens. Quelques parents vietnamiens et chinois arrivent avec leurs fils, mais sans leurs filles. À mesure que la matinée avance, les Érythréens arrivent en groupes, avec les deux parents et tous les enfants. Enfin, des enfants autochtones arrivent tout au long de la journée, accompagnés d'une sœur aînée ou d'un frère aîné.

Pour que les familles et les enfants profitent d'activités diverses, quelles politiques et initiatives une ville doit-elle adopter afin d'assurer l'inclusion? Est-ce que des sports et des programmes de ce genre renforcent la cohésion du quartier et si oui, de quelle façon? Comment les valeurs des loisirs et du sport sont-elles communiquées dans chaque culture et comment une ville utilise-t-elle ces renseignements pour véhiculer de l'information aux groupes diversifiés?

Enfin, le printemps passé, lorsqu'on a menacé de fermer l'école McDougall, ce quartier a contesté cette décision auprès de la commission scolaire. Le quartier a insisté pour qu'on tienne des réunions publiques avec services d'interprétation, qu'on affiche des bulletins d'information dans différentes langues et que les résidents du quartier aient l'occasion de faire valoir leur opinion sur l'école et le terrain de jeu, et son importance cruciale pour le quartier.

Le quartier McDougall, comme bien d'autres collectivités à travers le Canada, met la FCM au défi de comprendre ce qui contribue aux valeurs communautaires. Comment les villes peuvent-elles promouvoir le sens des valeurs partagées qui renforcent le tissu d'une collectivité? Quels outils ou stratégies contribuent à promouvoir l'inclusion de façon à ce que les divers groupes ethniques ou minoritaires puissent collaborer les uns avec les autres, de même qu'avec la société d'accueil? Animé d'un intérêt nouveau dans les villes canadiennes et voulant réaliser une « nouvelle entente » qui permettra de revitaliser les centres urbains, la FCM se rend compte qu'une grande partie de cette « revitalisation » peut se produire au niveau du quartier au sein des populations diversifiées et donnera forme aux politiques publiques et aux programmes municipaux pour des collectivités comme le quartier McDougall.

Si les clubs sociaux des minorités ethniques offrent une excellente protection contre le racisme et la discrimination, ils ne fournissent malheureusement pas l'occasion d'établir des liens et de créer des relations de confiance entre les groupes culturels minoritaires et majoritaires de nos communautés.

La diversité et le système municipal de prestation en matière de loisirs

SUSAN TIRONE

*School of Health and Human Performance
Dalhousie University*

DAVID LEGG

*Department of Physical Education and Recreation Studies
Mount Royal College*

Les nouvelles familles d'immigrants qui reçoivent de l'aide pour s'établir à St. John's (Terre-Neuve) passent souvent les premiers mois de leur vie au Canada dans des appartements situés dans l'est de la ville. Les enfants de ces familles immigrantes trouvent rapidement le chemin du terrain de soccer pour jouer des matchs improvisés avec les enfants du quartier nés au Canada. Même si ce sont surtout les garçons des nouvelles familles qui iront jouer au soccer sur ce terrain, il reste que c'est une occasion d'activité physique spontanée, sans règlements et gratuite. C'est aussi une excellente occasion d'interaction interculturelle, qui peut aider le jeune immigrant à s'intégrer dans sa nouvelle communauté et à faire connaissance avec ses pairs.

À Calgary, les nouveaux immigrants sont, d'une part, ceux que l'on appelle habituellement les immigrants – c'est-à-dire des personnes qui viennent de l'extérieur du Canada – et, d'autre part, ceux qui arrivent des régions rurales de l'Alberta ou d'autres provinces. La population de Calgary a augmenté d'environ 250 000 personnes en quinze ans. Pour une ville qui compte près d'un million d'habitants, cet afflux représente des défis importants à la fois pour les responsables des loisirs municipaux et pour les

promoteurs immobiliers qui se font concurrence pour vendre des résidences aux nouveaux venus. La Ville a réagi en construisant un certain nombre d'installations récréatives dans l'espoir de faciliter l'intégration des nouveaux venus et des résidents de plus longue date. Prenons par exemple le Rotary Challenger Park (RCP), situé dans le secteur nord-est de Calgary, où l'on trouve le pourcentage le plus élevé de néo-Canadiens de la ville. Le RCP était destiné dès le départ à l'ensemble des Calgariens, toutes catégories confondues, et particulièrement aux personnes handicapées. Ses responsables ont reconnu qu'il était important de concevoir des installations pour le jeu de boules et le criquet en réponse à l'intérêt manifesté par un grand nombre de néo-Canadiens vivant à proximité. Ce centre communautaire de Calgary rend probablement la collectivité plus attrayante aux néo-Canadiens qui veulent acheter une maison, puisqu'il leur offre un lieu où ils peuvent se faire de nouveaux amis, la possibilité de participer ensemble à des loisirs typiquement « canadiens » et la promesse d'un sentiment d'appartenance à une collectivité avec laquelle les immigrants n'ont que peu de liens.

Ce sont les municipalités qui organisent les loisirs publics au Canada. Il existe des

responsables des loisirs municipaux depuis le milieu du XVIII^e siècle, chargés de créer des programmes susceptibles d'améliorer la vie des nouveaux arrivants. À cette époque, les immigrants, qui venaient surtout d'Europe, habitaient souvent dans des immeubles locatifs surpeuplés et délabrés, situés à proximité des fabriques où ils travaillaient. Ces logements étaient mal entretenus, et le surpeuplement contribuait fréquemment à la propagation des maladies infectieuses. L'environnement extérieur n'était pas beaucoup plus reluisant : les enfants n'avaient aucun terrain de jeu, et peu d'espace ou d'air pur leur permettant de pratiquer des activités récréatives. Le mouvement de création des loisirs municipaux s'est d'abord consacré à l'aménagement de parcs et d'espaces verts ainsi qu'à l'élaboration de programmes conçus par des bénévoles afin d'améliorer la santé et le bien-être des immigrants vivant dans les zones urbaines défavorisées. Ce premier mouvement en faveur des loisirs a certainement contribué à l'amélioration de leurs conditions de vie, mais a peu fait pour les intégrer à la collectivité et à la société. Ses critiques font remarquer que si les industriels de l'époque soutenaient les activités récréatives, c'était surtout dans le but de créer des travailleurs forts, sobres, capables d'effectuer des travaux pénibles, non pas parce que ces activités contribuaient à leur bien-être personnel et à celui de leur famille (McBride, 1975). Au début du XX^e siècle, la plupart des immigrants s'installaient dans l'Ouest canadien, surtout dans les régions rurales, tandis que les citoyens des villes s'ajustaient aux conditions de leur collectivité. Les responsables des loisirs municipaux ont commencé à offrir des services généraux visant l'ensemble des Canadiens, et les problèmes des nouveaux arrivants n'étaient plus prioritaires.

Plus récemment, les modèles d'établissement ont changé : les immigrants sont désormais attirés surtout vers les centres urbains, principalement à Montréal, Toronto et Vancouver. Les responsables des services des loisirs et des politiques publiques doivent relever de nouveaux défis pour tenter de combler de façon adéquate et appropriée les besoins des nouveaux résidents immigrants. Ces défis concernent les nouveaux visages de la pauvreté dont de nombreuses familles d'immigrants sont affectées, le racisme et la discrimination auxquels ils font face lorsqu'ils tentent d'accéder aux activités récréatives et d'en profiter.

La pauvreté

Les immigrants qui sont arrivés au Canada pendant la première moitié du XX^e siècle réussissaient en général à s'intégrer assez rapidement au marché du travail et à trouver un emploi dont le salaire correspondait à celui de leurs pairs canadiens. En fait, pendant cette période, de nombreux immigrants gagnaient plus que leurs camarades de travail nés au Canada. À la fin du XX^e siècle, la participation au marché du travail des nouveaux immigrants avait changé. Par rapport à la première moitié du siècle, les immigrants d'aujourd'hui présentent un plus faible taux de participation au marché du travail, gagnent un salaire moins élevé et sont plus souvent au chômage (Grant et Sweetman, 2004). C'est pourquoi on observe actuellement une augmentation de familles immigrantes marginalisées par la pauvreté. Par exemple, dans une étude réalisée par l'organisme Centraide du Toronto métropolitain et portant sur la pauvreté « selon le code postal » (2004), les chercheurs observent une augmentation importante du nombre de quartiers très pauvres, et ils font remarquer que dans ces quartiers, les minorités visibles « pauvres » et les familles immigrantes sont proportionnellement beaucoup plus nombreuses qu'il y a vingt ans. D'autres études révèlent que la pauvreté est beaucoup plus chronique : les personnes pauvres demeurent dans cette situation pendant de plus longues périodes qu'autrefois. La pauvreté pourrait aussi représenter un désavantage pour les familles immigrantes qui arrivent avec de jeunes enfants, et ce désavantage perdurerait pendant les années où ces enfants fréquentent l'école. Ainsi, ils auront probablement moins d'occasions de s'adonner à une activité physique, à un sport ou à une activité culturelle.

La question de la pauvreté chez les nouveaux immigrants au Canada représente un important défi pour les responsables des parcs et des loisirs. Ces dernières années, certains parcs municipaux ou services de loisirs ont abandonné le modèle du service de nature sociale pour adopter le modèle du recouvrement complet des coûts. Les utilisateurs doivent maintenant payer une partie des coûts qu'assume la municipalité pour fournir ces services. Les conseils municipaux considèrent souvent les activités récréatives comme une « vache à lait », en raison des revenus du tourisme qui sont générés lorsque la municipalité est l'hôte d'un tournoi sportif majeur. La prestation des services de loisirs

municipaux s'appuie aussi sur d'autres approches, par exemple sur la participation de groupe de citoyens, qui créent et organisent leurs propres événements dans le cadre de projets de développement communautaire (Arai, 1996; Pedlar, 1996). Mais, comme la participation aux activités récréatives municipales suppose souvent des investissements de temps ou d'argent ainsi qu'une expertise et des efforts de la part des consommateurs, on a critiqué les services des loisirs municipaux, prétextant qu'ils répondaient surtout aux besoins des Canadiens de la classe moyenne et de la classe supérieure (Lyons et Langille, 2000). Les responsables des loisirs essaient de respecter leur budget en utilisant des approches de prestation de services moins coûteuses et en cherchant à générer des recettes, et c'est pourquoi les nouvelles familles immigrantes risquent fort de ne pas pouvoir profiter des loisirs publics dans la même mesure que leurs pairs nés au Canada. Cette situation est particulièrement malheureuse pour les enfants des nouvelles familles immigrantes, puisqu'on sait que le bénévolat et la participation aux activités récréatives (sports, arts plastiques, musique, culture) ont une incidence positive sur les risques pour la santé liés à l'inactivité. De plus, ces activités sont un excellent moyen, pour les nouveaux arrivants, de s'intégrer à leur collectivité, de nouer des relations sociales avec les représentants des groupes culturels dominants et d'échanger avec des personnes de leur groupe ou d'autres groupes minoritaires.

La discrimination et le racisme

En tant que Canadiens, nous sommes fiers de la politique nationale en matière de multiculturalisme que nous avons adoptée et qui fait l'envie d'autres pays. Toutefois, les résultats de l'Enquête sur la diversité ethnique de Patrimoine canadien (2004) révèlent que nous devons chercher de nouvelles façons d'amener les nouveaux arrivants qui s'identifient à un groupe minoritaire ethnique ou racial à se sentir inclus dans la vie communautaire quotidienne (Derouin, 2004). Cette enquête a visé un échantillon des personnes qui ont répondu au long questionnaire du recensement de 2001 et qui se sont désignées elles-mêmes comme membres d'un groupe minoritaire. On leur a demandé à quelle fréquence et dans quelles situations elles avaient eu l'impression d'être victimes de discrimination ou de traitement injuste en raison de leur appartenance ethnique,

de leur culture, de leur race, de la couleur de leur peau, de leur langue, de leur accent ou de leur religion, dans les cinq années qui ont précédé l'enquête. Il s'est avéré que 36 p. 100 des répondants ont dit avoir été victimes d'une discrimination de ce type. Selon d'autres résultats, 50 p. 100 des Noirs, 43 p. 100 des Japonais et 35 p. 100 des Sud-Asiatiques affirment avoir été victimes de discrimination, le plus souvent dans le milieu de travail, dans un magasin, dans la rue ou dans leurs rapports avec les tribunaux ou les services de police. Les hommes affirment plus souvent que les femmes avoir ressenti de la discrimination, il s'agissait surtout des hommes âgés de 25 à 44 ans. Même si tous les salariés issus d'une minorité visible, sans égard au revenu, disent avoir été victimes de discrimination, ce sont plus souvent des Noirs qui affirment avoir été victimes d'un traitement injuste. Les Canadiens de seconde génération issus d'une minorité visible, qui sont nés au Canada de parents immigrants, signalent une fréquence beaucoup plus élevée de cas de discrimination que leurs pairs qui ne font pas partie d'une minorité visible – peut-être comme conséquence de leurs tentatives plus fréquentes d'intégration sociale en comparaison avec la génération de leurs parents. Il faut cependant rappeler que l'enquête ne portait pas sur la discrimination en milieu récréatif.

Les chercheurs canadiens qui s'intéressent aux loisirs ont commencé à étudier les expériences vécues par les nouveaux Canadiens immigrants dans le domaine récréatif et des loisirs. Malheureusement, tout porte à croire que les problèmes de racisme et de discrimination dans les loisirs sont une réalité et doivent être abordés de face. Dans le cadre de son étude portant sur les jeunes Indo-Canadiens de seconde génération, Tirone (2000) a découvert que tous les participants avaient été victimes de racisme ou de discrimination au cours d'activités récréatives, le plus souvent lorsqu'ils étaient pré-adolescents. Parmi les incidents signalés, mentionnons les quolibets fondés sur la couleur de leur peau, leur habillement ou leur religion, railleries dont ils étaient victimes alors qu'ils participaient à des activités parascolaires, des activités sportives organisées, des camps ou des activités récréatives estivales parrainées par le service des loisirs municipaux et des organismes sans but lucratif comme le YMCA. Il est inquiétant de constater que les participants à l'étude n'ont pu fournir un seul exemple d'une intervention par un adulte

À St. John's, les matchs de soccer de quartier sont devenus beaucoup plus intenses, certains des nouveaux arrivants étant des joueurs d'un calibre bien supérieur à celui des enfants nés dans le quartier. C'est un outil formidable pour l'acquisition de l'estime de soi chez des adolescents qui ont été déracinés et pour qui la nouvelle collectivité est un environnement rébarbatif.

responsable, un entraîneur ou un bénévole qui aurait essayé de défendre la victime ou de résoudre le problème. Une étude sur la participation aux loisirs et aux activités récréatives des adultes polonais immigrants (Stodalska et Jackson, 1998) révèle qu'après avoir été victimes de discrimination dans le cadre d'activités récréatives ou de clubs publics, les immigrants avaient tendance à s'isoler dans les cercles sociaux polonais, où ils pouvaient s'adonner aux mêmes loisirs sans être l'objet de harcèlement.

Il existe au Canada de plus en plus de clubs sociaux et ethniques, qui offrent aux immigrants l'occasion de rencontrer des personnes issues de leur propre minorité culturelle, d'organiser des compétitions sportives ou des événements culturels et de participer à des activités de nature religieuse avec les membres de leur communauté minoritaire. Ce sont surtout des lieux où ils peuvent évoluer sans crainte d'être harcelés. Si les clubs sociaux des minorités ethniques offrent une excellente protection contre le racisme et la discrimination, ils ne fournissent malheureusement aucune occasion d'établir des liens et de créer des relations de confiance entre les groupes culturels minoritaires et majoritaires de nos communautés. Robert Putnam a observé la même augmentation du nombre de clubs sociaux ethniques aux États-Unis, ce qui l'a convaincu qu'il fallait faire une mise en garde (2004). En effet, selon Putnam, les membres d'une minorité ethnique qui se rassemblent dans le cadre d'activités sociales ou récréatives pourraient ne pas acquérir les compétences relationnelles et sociales nécessaires pour arriver à se faire accepter par le groupe dominant. Il explique que l'acceptation est importante pour les membres d'une minorité, qui pourraient dépendre de leurs pairs du groupe dominant à plusieurs chapitres, par exemple pour l'avancement professionnel, la poursuite des études ou la résolution de problèmes. De plus, le capital social créé par l'association de groupes culturels dominants et minoritaires ou par l'association de différents groupes culturels

minoritaires offre à tous les membres de ces associations l'occasion de se renseigner au sujet des ressources culturelles et créatives uniques de chacun, et d'en profiter. Comme les problèmes sociaux qui découlent de la mondialisation deviennent de plus en plus complexes, nous allons sans aucun doute avoir recours à des solutions qui intègrent les compétences et l'expérience de différents groupes. On sait que les loisirs permettent de constituer le capital social nécessaire à l'établissement de relations et d'un lien de confiance entre des personnes issues de groupes diversifiés. Les amitiés multiculturelles forgées au cours d'activités récréatives contribuent à la résolution des problèmes vécus par la collectivité puisqu'elles s'appuient sur les points de vue, les valeurs, les talents et les compétences de tous les participants.

Quelle est la prochaine étape?

Les approches utilisées par les municipalités pour organiser les loisirs comportent de nombreux projets qui répondent aux besoins des immigrants des villes canadiennes. Pour le moment, toutefois, personne n'a mené d'étude détaillée sur les loisirs afin d'analyser de façon exhaustive de quelle façon on peut les mettre au service des groupes d'immigrants. Les responsables des services des loisirs doivent chercher à savoir de quelle façon les immigrants accèdent aux programmes, installations et services de loisirs municipaux. Quels services et programmes les nouveaux arrivants recherchent-ils? À quelle sorte d'obstacles font-ils face lorsqu'ils essaient d'accéder aux loisirs municipaux? Existe-t-il des politiques et des procédures qui facilitent leur accès? Les projets spéciaux destinés à répondre aux besoins des populations immigrantes laissent-ils de côté certains groupes? L'imposition de frais et les autres formes de restrictions qui rendent difficile l'accès aux parcs et aux loisirs municipaux peuvent-elles être revues de façon à combler les besoins des groupes minoritaires et de leurs membres? Les collectivités auraient avantage à discuter avec

les membres des collectivités minoritaires ethniques ou raciales afin d'examiner ces questions et d'élaborer conjointement des politiques en matière de loisirs qui répondent aux besoins des groupes minoritaires.

Les responsables des loisirs municipaux pourraient par exemple contribuer au bien-être des nouveaux arrivants en offrant des services et du soutien à ceux qui souhaitent maintenir des liens avec leurs familles élargies et avec leurs communautés ethniques ou raciales. Ainsi, de nombreux services de loisirs ont collaboré avec les regroupements sportifs islamiques afin de réserver, dans les piscines et les gymnases, des périodes et des locaux pour les femmes musulmanes qui désirent nager et faire du sport. En général, cela signifie que le personnel de ces installations devra être féminin et que les participantes obtiendront l'intimité dont elles ont besoin pour s'adonner aux activités. Des aires familiales de pique-nique ou de camping, des soirées réservées aux familles dans les gymnases et les piscines, ainsi que des lieux réservés aux activités et aux rencontres intergénérationnelles sont d'autres possibilités offertes dans de nombreuses villes afin de permettre aux nouveaux arrivants de participer à des activités constructives. Il faudrait analyser ce type d'activité et les autres éléments des programmes pour vérifier s'ils répondent de façon adéquate aux besoins des nouveaux arrivants.

Le caractère complexe du dossier du racisme et de la discrimination dans les loisirs doit vraiment être mieux exploré. Il faudrait, pour définir la discrimination, le racisme et leurs manifestations dans le système municipal des parcs et des loisirs, s'inspirer de la façon dont les professionnels des loisirs et des parcs ont défini les problèmes liés au harcèlement sexuel, en précisant qu'il faut intervenir pour que les jeunes filles et garçons puissent utiliser en toute sûreté les équipements récréatifs. Il faudrait fonder les recherches sur une définition des formes que prennent le racisme, la discrimination et le harcèlement dans les loisirs, les sports, les activités artistiques et culturelles. Les chercheurs qui s'intéressent aux loisirs et aux activités récréatives pourraient adopter des approches qualitatives pour explorer l'expérience du racisme et de la discrimination du point de vue des nombreux groupes d'immigrants et déterminer les types d'intervention les plus appropriés. Il faut aussi mener des études quantitatives pour déterminer les tendances du

racisme : qui est touché, à quel âge, en quoi l'expérience du racisme est-elle liée à la classe sociale, au sexe, à l'orientation sexuelle ou à la religion, quels groupes d'immigrants sont les plus susceptibles d'être victimes de racisme et de discrimination dans les loisirs? On pourra utiliser les résultats de ces recherches pour élaborer des lignes directrices claires à l'intention des responsables des loisirs, qu'ils pourront utiliser en cas de manifestation du racisme ou de la discrimination. Une personne informée et sachant comment intervenir pourra probablement résoudre plus facilement les problèmes les plus épineux.

Les chercheurs du domaine du loisir au Canada ont besoin d'un financement constant. Des organismes de financement nationaux comme le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) ou les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) ont toujours soutenu les recherches en sciences sociales et en sciences de la santé, mais ils ne réservent pas, pour l'instant, de fonds pour les recherches visant les loisirs et les activités récréatives. Sans une source de financement adéquate et constante, les chercheurs du domaine des loisirs et des activités récréatives auront du mal à cerner les enjeux relatifs à la diversité ou à la pauvreté, par exemple, et leurs répercussions sur la vie des nouveaux Canadiens.

Il apparaît de nouveaux visages sur les terrains de soccer de l'est de la ville de St. John's chaque fois qu'une nouvelle famille d'immigrants vient s'installer dans les appartements du quartier. Le jeu est devenu beaucoup plus intense, puisque certains des nouveaux arrivants sont des joueurs d'un calibre bien supérieur à celui des enfants nés dans le quartier – c'est un outil formidable pour l'acquisition de l'estime de soi chez des adolescents qui ont été déracinés et pour qui la nouvelle collectivité est un environnement rébarbatif. À Calgary, le répertoire des activités sportives et des loisirs s'allonge, à mesure que la Ville offre des programmes et des installations de loisirs qui répondent aux besoins des néo-Canadiens et ne font pas partie des activités habituelles des Calgariens. Les responsables des loisirs municipaux auraient avantage à rechercher l'équilibre entre la prestation d'un soutien adéquat aux groupes minoritaires qui veulent organiser des activités récréatives avec leurs pairs et l'organisation d'activités permettant aux personnes de tous les horizons culturels, raciaux et religieux de vivre ensemble une expérience récréative.

Revue de l'intégration et de la migration internationale

Numéro spécial : Civic Participation by Newcomer Communities
Printemps 2003, volume 3, n° 2

Sous la direction de Baha Abu-Laban et Hans Vermeulen
Directeurs invités : Anver Saloojee et Anja van Heelsum

"The post-1960s global cities are the locus of political and economic power, and their preeminent position turns them into magnets that have attracted global migrants. These multicultural, multiracial cities like Miami, Haifa, Brussels, Amsterdam, Montreal, and Toronto now become the sites of struggle over issues of rights, citizenship, the allocation of resources, and political representation.

The contributions in this special edition of JIMI, which focus on the cities mentioned above, all point to the importance of studying cities as sites of sociopolitical and economic exclusion on the one hand, and as sites of sociocultural and political redefinition on the other.

They focus on the relationship between democratic citizenship and substantive political participation; issues of political representation; the challenges of measuring representation, acculturation, and integration; residential concentration and segregation; voting patterns; the relationship between formal and nonformal forms of political participation by members of racialized and newcomer communities; and the factors that contribute to the differential rates of formal and nonformal rates of political participation by newcomer communities in various cities around the world."



Centre d'excellence des Prairies pour la recherche en immigration et en intégration (PCERII)

<http://jimi.metropolis.net> <http://pcerii.metropolis.net/>

Entre l'obligation et le refus

Quelques réflexions sur un processus d'inclusion et le rôle des municipalités

JOHN RICHARDSON

Chef de division associé

Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, Ville de Montréal

Employé à la Ville de Montréal depuis plus de 30 ans, John Richardson a occupé plusieurs postes dans le domaine des sports, des loisirs, de la culture et du développement communautaire et social. Il travaille présentement dans l'arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension.

C'est en veillant à la participation réelle des résidents dans la planification et l'élaboration des services à l'échelle locale que les municipalités peuvent favoriser une mobilisation générale autour d'objectifs communs et de sentiments d'engagements partagés.

Les autorités et gestionnaires municipaux gèrent et fournissent quotidiennement des services directs et essentiels, et restent en tout temps en communication avec la population. Leur situation privilégiée leur permet de prendre connaissance des préoccupations autour desquelles les résidents se mobilisent pour améliorer la qualité de vie des quartiers. L'accessibilité des bureaux et des services locaux, de même que des forums tels les conseils d'arrondissement et les réunions de consultation, offrent aux résidents l'occasion d'exprimer leurs préoccupations et d'assumer leurs responsabilités civiques. Les municipalités occupent, donc, une position stratégique et unique qui favorise l'inclusion de l'ensemble des résidents, tout particulièrement les nouveaux arrivants.

Les gestionnaires responsables des services en sports, loisirs, culture et développement communautaire sont régulièrement sollicités pour contribuer aux initiatives des minorités culturelles ou ethniques, en fournissant des avis

techniques, l'accès aux installations ou encore du soutien financier et logistique. Cependant, leurs ressources étant limitées, les municipalités sont confrontées à une dure réalité : répondre aux besoins d'une communauté en particulier pourrait signifier limiter ou refuser des services ciblant d'autres groupes ou ceux prévus pour la population en général.

En tentant de composer avec ce dilemme, les types de politiques en place et leurs applications peuvent influencer sur les efforts municipaux en matière d'inclusion. Les exemples suivants illustrent ce phénomène.

Certaines politiques pourront diriger les nouveaux arrivants vers des programmes et services établis pour la population en général. À l'inverse, les demandes issues d'une communauté ethnique ou culturelle particulière sont parfois traitées au cas par cas, et reçoivent un soutien provenant des fonds discrétionnaires ou non permanents. Les communautés ethniques ou culturelles élaborent des demandes en fonction de leur perception des besoins et exercent des pressions afin d'obtenir les services demandés. Parallèlement, les autorités établissent des priorités, analysent les besoins et décident si les services et le soutien seront accordés. Ainsi, les services sont établis dans un

contexte de négociation entre l'agence et les fournisseurs.

Certaines communautés, insatisfaites des résultats découlant de ce type de processus pourraient contester les politiques ou les décisions, en invoquant une forme quelconque de discrimination, qui serait interdite selon les chartes canadienne ou provinciales. En principe, l'obligation d'accommodement fait en sorte que l'agence devrait à tout le moins assurer un accès équitable aux programmes de soutien financier. Dans les cas où aucune discrimination n'est identifiée, l'accommodement demeure à la discrétion des instances locales administratives et politiques.

Malheureusement, le fait qu'un groupe essuie un refus ou se voit accorder un soutien financier partiel signifie que l'accès de ses membres aux services peut être restreint de façon significative. Dans un contexte de négociation et de pression entre agences et fournisseurs, des sentiments de frustration – devant une insensibilité, une injustice ou une exclusion perçues – peuvent se manifester. Les gestionnaires municipaux et les représentants communautaires se retrouvent alors dans une situation de gagnant/perdant, les demandes du groupe n'ayant pas été retenues, d'une part, ou l'obligation d'accommodement ayant étant imposée aux gestionnaires, d'autre part.

Dans un autre ordre d'idées, les autorités reconnaîtront que plusieurs résidants manquent d'information ou sont mal à l'aise avec les procédures, les structures et la terminologie associées aux services publics et qu'ils pourraient se sentir exclus lorsqu'ils essaient de prendre la parole dans les discussions civiques. Dans les plus grandes régions métropolitaines du Canada, il est probable que les nouveaux arrivants se sentent ainsi aliénés. C'est pourquoi il importe de mettre en place des initiatives concertées visant à assurer des moyens de communication efficaces.

Aussi reconnaît-on comme important que les regroupements aient la responsabilité de déposer des demandes de soutien financier. Cette démarche est interprétée comme étant l'identification par ledit regroupement de ses besoins perçus et du fait que celui-ci estime pouvoir trouver reconnaissance, compréhension et appui auprès de la communauté plus large. Les demandes sont donc accueillies comme autant d'occasions de développer des relations avec des groupes particuliers. Cette approche favorise

l'inclusion de toute instance exprimant un intérêt ou un besoin, en le reconnaissant comme un collaborateur potentiel qui contribue à la priorisation et à la prestation des services.

Ces concepts ont été fondamentaux dans le développement du partenariat dans plusieurs des arrondissements de la Ville de Montréal depuis plus de deux décennies, particulièrement dans les domaines du sport, des loisirs, et du développement social. Certaines pratiques ont favorisé la prise en charge par plusieurs communautés de la conception et de la mise en œuvre des services pour leurs résidants, en collaboration et avec le soutien de la municipalité. En général, les ententes sont développées en vertu de normes telles l'accessibilité des services, la participation à l'identification des priorités, la collaboration avec d'autres intervenants œuvrant dans les mêmes domaines, le fonctionnement complémentaire et le non-dédoulement, le fonctionnement démocratique et l'imputabilité de toutes les parties associées. Cette approche assure, d'une part, l'accessibilité des services par des populations qui sont souvent difficiles à joindre et, d'autre part, la convergence d'intérêts engagés autour d'objectifs communs.

La municipalité, en permettant aux groupes communautaires de partager la responsabilité du développement et de l'élaboration des services, favorise un processus d'inclusion. Cependant, pour être efficace, il doit reposer sur des équipes de première ligne bien formées, multidisciplinaires, qui œuvrent dans un environnement administratif stable.

Les autres paliers de gouvernement, en reconnaissant et en soutenant ces partenariats entre municipalités et groupes communautaires, contribuent grandement à l'efficacité de ces entités et favorisent, à long terme, l'intégration des minorités aux aspects fondamentaux de la vie civique.

« Dans une société hétérogène, rien n'est plus important que de garantir à chaque citoyen la possibilité de participer aux discussions qui servent à établir les règles que cette société convient de suivre » (Gouvernement du Canada, 2002).

Avoir voix au chapitre : la participation politique des nouveaux arrivants et des minorités à Ottawa

JOHN BILES ET ERIN TOLLEY¹

Équipe du projet *Metropolis*

Introduction

La participation de la population est une des composantes fondamentales de la démocratie selon la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Loi sur les langues officielles* (1985), la *Loi sur le multiculturalisme canadien* (1988) et la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (2002). Pourtant, le Canada n'a pas encore réussi à donner voix au chapitre à l'ensemble des Canadiens. Loin de là. Bien des citoyens sont exclus des processus décisionnels cruciaux.

La Commission du droit du Canada affirme que « malgré les gains sociaux que beaucoup de groupes ont pu faire au cours du XX^e siècle, les femmes, les groupes minoritaires et les peuples autochtones se trouvent encore gravement sous-représentés parmi les politiciens élus » (Commission du droit du Canada, 2004, p. 34). Les femmes représentent 21 p. 100 des parlementaires, même si elles constituent la moitié de la population canadienne; à l'échelle internationale, le Canada se classe au 36^e rang des pays où on retrouve des femmes dans la chambre basse du gouvernement. Les groupes minoritaires, qui constituent 11 p. 100 de la population, détiennent seulement 6 p. 100 des sièges de la Chambre des communes, tandis que les Autochtones, qui constituent 3,5 p. 100 de la

population, détiennent seulement 2 p. 100 des sièges de la Chambre des communes (Commission du droit du Canada, 2004, p. 34). Les nouveaux arrivants sont eux aussi sous-représentés : les Canadiens nés à l'étranger occupent 14 p. 100 des sièges de la Chambre des communes, bien qu'ils constituent 18 p. 100 de la population (Abraham, 2004, p. 26).

Il semble que la sous-représentation des nouveaux arrivants et des minorités à l'échelle fédérale soit également une réalité à l'échelle provinciale et municipale d'un océan à l'autre, même si les chiffres varient d'un endroit à l'autre (Biles, 1998; Siemiatycki et Saloojee, 2002; Simard, 2002; Réseau de recherche sur la participation politique, 2003; Bird, 2004; Dickout, 2004; Garcea, 2004). Cette situation soulève des questions cruciales concernant le caractère inclusif de la participation citoyenne au Canada.

Le présent article propose une synthèse de la représentation numérique des nouveaux arrivants et des minorités qui occupent des

¹ Les opinions exprimées dans le présent article émanent des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la vision de *Metropolis*, de Citoyenneté et Immigration Canada ou du gouvernement du Canada.

postes de représentants élus dans les trois ordres de gouvernement – municipal, provincial et fédéral – à Ottawa. Il est important d'arriver à une représentation numérique équitable, pour trois raisons fondamentales : pour refléter les valeurs canadiennes, pour soutenir l'efficacité et répondre aux intérêts individuels des personnes concernées, et pour atteindre une légitimité systémique accrue. Nous examinons dans ce texte chacun des motifs pour ensuite mettre en évidence les principales conclusions qui y sont liées.

Profil de la diversité à Ottawa

Avec une population d'environ 785 000 habitants, Ottawa est la quatrième ville en importance au Canada. En outre, la diversité est de plus en plus importante dans la capitale canadienne, qui évolue vers une maturité ethnique (Biles parle d'« ethniCité », 1998). D'aucuns laissent entendre qu'Ottawa n'est qu'au début de l'ère de la diversité, et le Tableau 1, qui expose les faits saillants du profil de la diversité à Ottawa, confirme ces dires. De 1996 à 2001, le nombre d'immigrants, de minorités visibles et d'Autochtones a considérablement augmenté, de même que la proportion de résidents dont la langue maternelle est une langue non officielle ou dont l'origine ethnique est non traditionnelle ou non majoritaire. Dans le même ordre d'idées, les communautés religieuses non chrétiennes grossissent rapidement dans la région d'Ottawa. De 1991 à 2001, on a remarqué une croissance de plus de 100 p. 100 de la population musulmane dans la région métropolitaine de recensement d'Ottawa-Hull, tandis que la communauté hindoue a crû de presque 60 p. 100 et que les communautés bouddhiste et sikhe ont chacune augmenté de 50 p. 100².

La diversité chez les élus

À l'heure actuelle, 37 représentants élus occupent des postes dans l'administration fédérale, provinciale ou municipale à l'intérieur des frontières de la ville d'Ottawa. On dénombre sept députés fédéraux (un siège est vacant), huit députés provinciaux, 21 conseillers municipaux et un maire. On a recueilli les données sur les représentants élus au moyen d'une méthode d'enquête qui a permis deux vagues de collecte, en 1998 et en 2003³, ainsi que des recherches secondaires pour recueillir des informations sur les non-répondants. La collecte de données n'est pas terminée : on procédera à une troisième

TABLEAU 1

Diversité à Ottawa : profil de certaines communautés*

Groupes	Proportion de la population 2001 (%)	% de différence (1996-2001)
Immigrants	21,8	12,6
Minorités visibles	18,0	27,3
Autochtones	1,1	11,3
Langue maternelle non officielle	20,3	17,6
Origines ethniques		
Canadienne	34,7	36,6
Britannique	23,5	-12,6
Française	21,2	-8,1
Chinoise	4,0	44,3
Philippine	0,7	34,6
Russe	1,0	33,8
Indo-orientale	2,2	21,9

* Ce tableau englobe seulement un échantillon du profil démographique d'Ottawa. Pour obtenir de plus amples renseignements, voir le Profil des communautés de Statistique Canada, à l'adresse suivante : <www12.statcan.ca/francais/Profil01/PlaceSearchForm1_Fcfm>.

Sources : Recensement de 1996; Recensement de 2001

vague bientôt afin de rassembler des données concernant les représentants récemment élus à l'échelle provinciale et municipale. Toutefois, même si la collecte de données n'est pas terminée, on peut tout de même formuler certaines réflexions préliminaires.

De façon générale, le profil des représentants élus à Ottawa n'est pas représentatif de l'ensemble de la population de la ville. Parmi les représentants élus à Ottawa, on retrouve seulement huit femmes (22 p. 100), dont la plupart (six) occupent des postes à l'échelon municipal. Parmi les représentants élus dont on connaît l'origine (34 sur 37), seulement quatre (12 p. 100) sont immigrants⁴, et ils ont tous été élus à l'administration municipale. Il n'y a aucun représentant élu autochtone. Seulement un représentant élu est issu d'une minorité visible (3 p. 100), et il a été élu à l'échelon municipal. Les données préliminaires sur l'ethnicité laissent entrevoir que les représentants élus à Ottawa sont en majorité d'origine anglaise, britannique,

² Cette hausse n'est pas passée inaperçue. Le maire Bob Chiarelli a remarqué l'importance de ces collectivités au cours de la course à la mairie de l'an 2000, et il a par la suite mis sur pied un comité consultatif interconfessionnel (Adam, 2000, p. E3).

³ Nous remercions Sandra Lopes, qui a compilé certaines informations recueillies en 2003.

⁴ Nous définissons l'immigrant comme une personne née à l'extérieur du Canada.

française, canadienne ou européenne; il faudra toutefois effectuer une analyse plus approfondie pour confirmer cette affirmation. À l'heure actuelle, il est impossible de tirer des conclusions concrètes, faute de données concernant l'appartenance religieuse des représentants élus.

Les représentants élus affichent un niveau de scolarité élevé. Nous avons évalué la formation de tous les représentants élus d'Ottawa, sauf trois; à une exception près, tous les représentants (97 p. 100) possèdent au moins un baccalauréat. La plupart des représentants vivent à Ottawa depuis au moins quinze ans, et même ceux qui sont nés à l'extérieur du pays vivent dans la capitale canadienne depuis longtemps – certains depuis plus de 30 ans. En d'autres mots, les représentants élus sont bien enracinés dans la collectivité. Ainsi, les nouveaux arrivants ne peuvent rivaliser avec les représentants élus sur ce point.

Même si la collecte de données n'est pas terminée, les renseignements recueillis peuvent tout de même donner une idée du type de personne qui dirige la vie politique à Ottawa. Nous sommes d'avis que les personnes qui sont élues ne reflètent pas nécessairement le profil démographique de la population qu'elles représentent. Toutefois, il y a quelques lueurs d'espoir. Par exemple, à l'occasion des dernières élections municipales à Ottawa, six candidats – dont un se présentait comme maire – étaient issus des minorités visibles. En outre, à l'occasion des plus récentes élections du conseil des écoles publiques francophones, la communauté somalienne était représentée par six candidats dans douze comtés. Entre les élections municipales de 2000 et celles de 2003, on a remarqué une hausse de 300 p. 100 des candidats issus des minorités visibles. De plus, c'est pendant cette période que, pour la première fois, des représentants des communautés immigrantes et réfugiées les plus récentes (somalienne, éthiopienne et djiboutienne) se sont présentés comme candidats aux élections (Tam, 2003, p. D1).

Dans le même ordre d'idées, les musulmans d'Ottawa ont commencé à s'organiser pour que des candidats de leur communauté se présentent chaque fois qu'une élection a lieu (Tencer et Staples, 2004, p. A1). À l'instar d'autres groupes évoluant dans d'autres villes, la communauté musulmane a vécu des expériences négatives en essayant de mobiliser une communauté hétérogène. Les attentats terroristes du

11 septembre 2001 ont cristallisé les divergences au sein de la communauté musulmane, au même titre que l'insistance sur le profilage racial, la mise en application inéquitable de dispositions antiterroristes et pro-sécuritaires et l'affaire Maher Arar, hautement médiatisée. Ces événements ont provoqué une effervescence politique sans précédent dans la communauté musulmane : rappelons que Monia Mazigh, la conjointe de Arar, a remporté l'investiture du Nouveau parti démocratique dans le comté fédéral d'Ottawa-Sud (Tencer et Staples, 2004, p. A1).

De plus, la communauté somalienne d'Ottawa s'est récemment mobilisée en réaction à certains gestes posés par la police d'Ottawa, gestes perçus comme étant racistes⁵. Cette situation a permis à la communauté somalienne de resserrer les liens qui unissent ses membres (Johnston, 2004, p. D3). À l'occasion des plus récentes élections scolaires à Ottawa, la communauté somalienne a insisté sur le lien entre la solidarité et l'activisme politique.

Pourquoi accorder de l'importance aux chiffres?

On arrive à une représentation « miroir » lorsque les caractéristiques des représentants élus correspondent en tous points aux caractéristiques de la population en général. Bien sûr, cet idéal est pratiquement impossible à atteindre, compte tenu de l'hétérogénéité des communautés, qui entrave la réalisation de la représentativité parfaite. Toutefois, pour des raisons que nous analyserons dans la présente section, la composition des élus devrait le plus possible refléter la composition numérique de l'ensemble de la population. La représentation numérique a fait couler beaucoup d'encre, et les observateurs continuent d'analyser la présence des groupes minoritaires parmi les représentants élus, parce que, comme Trimble et Arcsott (2003) l'affirment, l'écart entre la présence des groupes minoritaires dans la population en général et leur présence parmi les représentants élus persiste.

⁵ Résumé d'un incident : la police d'Ottawa est appelée sur les lieux d'un conflit impliquant une personne armée dans un restaurant. Lorsque la police arrive, il y a neuf hommes sur les lieux, dont huit sont Noirs. On les menotte et les arrête. On ne touche pas à l'homme blanc. On n'a trouvé aucune arme et aucune accusation n'a été portée contre les hommes arrêtés. Raage Mohammed affirme que l'incident « a rapproché la communauté somalienne » (Johnston, 2004, p.D3).

Par exemple, à Ottawa, le seul représentant élu issu d'une minorité visible, Eli El-Chantiry, conseiller d'origine libanaise, affirme qu'il n'a jamais eu l'intention de ne représenter que la communauté libanaise.

Nous sommes certains que les nouveaux arrivants et les minorités accordent de l'importance au fait que leur communauté soit représentée parmi les élus. Par exemple, lorsque la haine et les préjugés ont refait surface après les attentats terroristes du 11 septembre, les musulmans du Canada se sont tournés vers les deux seuls membres musulmans du Parlement, un député et un sénateur (Biles et Ibrahim, 2001). De même, les membres de la communauté juive canadienne se sont tournés vers les représentants élus de leur communauté pour composer avec la vague d'antisémitisme à Toronto. Il arrive régulièrement que les membres d'une communauté demandent à leurs représentants élus de défendre leurs intérêts. C'est la raison pour laquelle le seul membre du Cabinet fédéral issu de la communauté noire, Jean Augustine, est reconnu comme maître d'œuvre en matière de lutte contre le racisme et de maintien de l'ordre.

Cette situation n'est en rien nouvelle ou unique. Les politiciennes ont depuis longtemps le double devoir de représenter à la fois leurs électeurs et les femmes en général. De la même façon, on s'attend à ce que les législateurs francophones, surtout ceux qui évoluent à l'extérieur du Québec, défendent les intérêts de leurs électeurs et de la communauté francophone au sens large. Les représentants élus issus de la communauté italienne doivent eux aussi servir les intérêts de leurs électeurs et des Canadiens de souche italienne d'un océan à l'autre. Toutefois, les candidats issus de groupes minoritaires tentent souvent de se distancier de leur communauté d'origine afin de ne pas être perçus exclusivement comme les représentants de ce groupe. Par exemple, à Ottawa, le seul représentant élu issu d'une minorité visible, Eli El-Chantiry, conseiller d'origine libanaise, affirme qu'il n'a jamais eu l'intention de ne représenter que la communauté libanaise (Tam, 2003, p. D1). En outre, certaines études laissent entendre que les groupes minoritaires ne croient pas nécessairement que leurs intérêts sont bien servis par des représentants qui possèdent un

bagage culturel similaire (Siemiatycki et Saloojee, 2002). Néanmoins, les femmes, les nouveaux arrivants et les membres des minorités visibles qui sont élus ont tendance à être perçus comme des représentants de leur communauté, surtout lorsque cette dernière fait face à des difficultés.

Bien sûr, les membres issus des communautés sous-représentées se préoccupent de la représentation numérique des leurs parmi les dirigeants élus. Mais pourquoi le reste de la population devrait-il aussi se préoccuper de la représentativité des minorités? Nous sommes d'avis qu'une représentation numérique plus équitable est importante, pour les raisons ou principes suivants : les valeurs, l'efficacité, l'intérêt personnel et la légitimité.

1. Valeurs

Le terme « valeurs » est sans doute le terme le plus populaire chez les politiciens d'aujourd'hui. Dans tous les documents stratégiques majeurs publiés par le gouvernement du Canada – qu'il s'agisse du discours du Trône ou du Budget – on retrouve le terme « valeurs » une multitude de fois. Même si les valeurs auxquelles le gouvernement renvoie sont rarement les mêmes, elles englobent habituellement l'égalité et la démocratie. Par exemple, dans le plus récent *Discours du Trône*, on affirmait que « [Le Canada] peut jouer un rôle particulier fondé sur nos valeurs : la primauté du droit, la liberté, la démocratie, l'égalité des chances et l'impartialité » (Gouvernement du Canada, 2004). Deux analyses distinctes des valeurs canadiennes, réalisées par les Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, révèlent également que l'égalité et la démocratie sont des valeurs centrales pour le Canada (MacKinnon et coll., 2003; Peters, 1995).

Les Canadiens valorisent l'égalité et la démocratie, et perçoivent donc comme problématique la sous-représentation des minorités parmi les représentants élus. L'enquête menée par la Commission du droit du Canada révèle que la population canadienne s'inquiète

de la sous-représentation des groupes minoritaires en ce qui a trait au processus politique officiel (2004, p. 58); l'étude de Howe et Northrup sur la perception de la démocratie par les Canadiens révèle qu'environ le tiers des répondants sont d'avis que la sous-représentation des femmes à la Chambre des communes pose problème. La même étude révèle que 35 p. 100 des répondants sont d'avis que la sous-représentation des groupes minoritaires pose problème (2000, p. 17-19).

La sous-représentation des groupes minoritaires parmi les représentants élus heurte les Canadiens parce qu'elle contrevient aux valeurs auxquelles la population canadienne accorde de l'importance, comme l'égalité et la démocratie. On cherche des solutions. Presque la moitié des répondants qui ont participé à l'étude de Howe et Northrup sont d'avis qu'il faudra mettre en place des mesures qui viseraient à accroître le nombre de candidats issus des groupes minoritaires, et 57 p. 100 des répondants seraient d'accord pour qu'on réserve un siège au Parlement pour les représentants autochtones (2000, p. 20). Les gouvernements commencent à réagir à cette volonté de changement. Presque la moitié des gouvernements provinciaux du Canada envisagent de modifier les processus électoraux, tandis que le Premier ministre Paul Martin a nommé un ministre responsable de la réforme démocratique. Évidemment, cette décision vise davantage à apaiser les préoccupations des électeurs canadiens qu'à démontrer une volonté politique de régler le problème de la sous-représentation.

2. Efficacité et intérêt personnel

Il importe aussi d'arriver à une représentation numérique plus équitable parce que les groupes représentatifs (élus ou non) sont plus efficaces pour prendre des décisions que les groupes composés de personnes qui possèdent des expériences et des intérêts similaires. Lorsqu'on obtient une représentation numérique plus équitable, on a naturellement accès à un éventail d'approches et de perspectives qui alimentent les négociations. Ainsi, on n'a pas besoin d'inviter d'autres personnes à apporter un éclairage différent sur la question, ce qui permet d'économiser des ressources précieuses – sur le plan du temps, de l'argent ou des deux.

En outre, il est important d'arriver à une représentation numérique plus équitable pour des raisons d'intérêt personnel. Les partis

politiques auraient avantage à présenter une liste de candidats plus diversifiée, particulièrement dans un contexte où la population elle-même est de plus en plus diversifiée et où le fossé est de plus en plus évident entre la composition des représentants élus et la composition de l'électorat. Centraide a récemment publié un rapport qui révèle que l'immigration compte pour 40 p. 100 de la croissance de la population d'Ottawa et que la population des minorités visibles, qui représente aujourd'hui 15 p. 100 de la population, représentera plus de 30 p. 1000 de la population en 2020 (Centraide, 2004). Pour se faire élire, les partis tentent souvent de représenter le plus large éventail d'intérêts possible. Il est donc avantageux pour eux de mobiliser les nouveaux arrivants et les groupes minoritaires – que ce soit à titre de candidats ou d'organiseurs – car ils démontrent ainsi qu'ils sont en mesure de représenter les intérêts de ces groupes. Lorsque la course est serrée, ce type de démarche est encore plus important.

De plus, il est également utile pour les politiciens, sur le plan individuel – particulièrement pour ceux qui ne font pas partie des nouveaux arrivants ou des groupes minoritaires – de tenir compte des intérêts des diverses communautés composant leur électorat, surtout si on remarque une diversité culturelle au sein du comté. La prise en compte de la diversité est de plus en plus essentielle à la réussite sur la scène politique. Le Congrès islamique canadien affirme, en se fondant sur des données du recensement de 2001, que les Canadiens musulmans représentent une force importante dans plusieurs comtés fédéraux et pourraient éventuellement influencer l'issue du vote dans certaines circonscriptions à l'occasion des prochaines élections fédérales. À Ottawa, on remarque une population musulmane importante dans trois circonscriptions : Ottawa-Sud (10 p. 100), Ottawa-Ouest – Nepean (7 p. 100) et Ottawa-Vanier (6 p. 100) (Congrès islamique canadien, 2004, p. 30). Les candidats doivent essayer de tirer profit de cette situation, ou à tout le moins, ne pas se mettre la population musulmane à dos : ils doivent montrer qu'ils comprennent les enjeux et préoccupations des musulmans et des autres communautés. La prise en considération des intérêts des diverses communautés culturelles est importante pour plusieurs raisons, bien sûr, mais pour certains politiciens, la plus convaincante est celle qui concerne leurs propres intérêts personnels.

3. Légitimité

La légitimité est essentielle au bon fonctionnement de notre société, et il est important d'en arriver à une représentation numérique plus équitable qui renforcerait la légitimité des décisions et des organismes décisionnaires. La légitimité du système pose problème parce que les processus décisionnels ne sont pas fondés sur la prise en compte des diverses composantes de la société. Kymlicka affirme que si on veut que les décisions soient perçues comme étant justes, il faut également que le processus politique en tant que tel soit perçu comme ouvert et inclusif. Ainsi, il faut, entre autres choses, qu'on soit attentif aux intérêts et aux points de vue de tous les groupes, et qu'on en tienne compte (1998, p. 104). Si la majorité de la population, ou même une minorité significative, perçoit une décision comme étant illégitime, il est davantage probable qu'on ne respecte pas cette décision ou qu'on n'y adhère pas. Il peut même devenir impossible – sur le plan financier ou moral – de faire respecter cette décision, ce qui peut mener à des mesures coercitives et à l'exercice d'une répression à l'égard des personnes qui expriment des opinions divergentes.

De ce point de vue, la présence des nouveaux arrivants et des minorités dans les lieux de prise de décision renforce la légitimité. Étrangement, certains commentateurs ont récemment laissé entendre que la participation accrue des nouveaux arrivants et des minorités à la vie politique menace en fait la légitimité du système (Cowan, 2004; Hutchinson, 2004; Ivison, 2004; Chow et coll., 2004). Ce phénomène est attribuable à une forme de rancœur qui découle de l'activisme accru des nouveaux arrivants et des groupes minoritaires dans le contexte des concours de nomination de parties. Selon le raisonnement qui sous-tend ce phénomène, la majorité établit les règles du jeu. Si les minorités ou les nouveaux arrivants entrent dans le jeu et menacent de gagner la partie, la majorité peut modifier ou réécrire les règlements pour maintenir son avantage.

Comme le propose Collacott dans un article rédigé par Ivison et publié dans le *National Post*, on remarque une augmentation des prises de contrôle des associations de circonscription établies depuis longtemps; de nouveaux membres s'inscrivent en bloc. Ainsi, les personnes qui composent des collectivités où le tissu social est très serré – que ces collectivités soient fondées sur

la religion, l'appartenance ethnique ou autre chose – *peuvent exercer, sur la sélection des candidats, un degré d'influence disproportionné par rapport à leur présence dans la collectivité.* Ce type de situation entraîne une distorsion de la démographie (2004, p. A1).

Dans la mesure où la recherche laisse entendre que ce sont les Canadiens « de souche » (et non les nouveaux arrivants ou les minorités) qui exercent une influence disproportionnée sur le système, leur présence numérique étant démesurée par rapport à la population en général, nous estimons que cette situation constitue déjà une entorse à la démocratie. Si on récrivait les règlements de façon à exclure les nouveaux arrivants et les minorités lorsqu'ils commencent à exercer une certaine influence, on ne ferait qu'exacerber la distorsion. De plus, les principaux partis du Canada ont toujours été soutenus par les nouveaux arrivants, et aucun parti ethno-spécifique d'importance n'a vu le jour au Canada jusqu'ici. Il est tout simplement scandaleux et absolument faux (*National Post*, 5 avril 2004, p. A11) de laisser entendre, comme le fait le comité éditorial du *National Post*, en se fondant sur un article d'opinion déjà publié par Chow et coll. (31 mars 2004, p. A14), que la participation des nouveaux arrivants aux processus politiques constitue une forme de « néo-tribalisme ».

Conclusions

Les recherches préliminaires effectuées à Ottawa ainsi que les études réalisées dans différentes villes canadiennes révèlent que les nouveaux arrivants et les minorités sont encore loin de ce qu'on pourrait appeler une présence numérique équitable parmi les représentants élus. Cette situation est une insulte aux valeurs communes des Canadiens et devrait nous motiver à améliorer la situation. Il faut faire mieux dès maintenant, avant que notre système, encore perçu par la majorité comme étant légitime, ne soit discrédité. Quels changements faut-il apporter à notre système pour en empêcher la chute? Nous proposons trois étapes cruciales : d'abord, la collecte de données de base et la mise en place de mécanismes de mesure continue de la réussite, ensuite, la concrétisation de certains changements institutionnels, puis un investissement soutenu visant à amener les nouveaux arrivants et les minorités qui gravitent à l'extérieur de l'arène électorale officielle à participer aux processus décisionnels qui structurent la société dans laquelle nous évoluons.

Bibliographie

- ABRAHAM, George (2004). *Linking Immigration and Foreign Policy: How Immigrant Indians are Influencing Indo-Canadian Relations*, mémoire de maîtrise, Carleton University.
- ADAM, Mohammed. « Candidates Envision City of Equality », *Ottawa Citizen*, 6 octobre 2000, p. E3.
- ADAM, Mohammed. « All the Old Familiar Faces: 'Our City has Chosen to Stay the Course' », 11 novembre 2003, p. A1.
- BILES, John. *Ottawa-Carleton: An Ethnicity in the Making?* communication présentée à la Troisième conférence internationale de Metropolis, 1998.
- BILES, John, et Humera IBRAHIM (2002). « Testing 'The Canadian Diversity Model' Hate, Bias and Fear After September 11th », *Canadian Issues = Thèmes canadiens* (septembre 2002), p. 54-58.
- BIRD, Karen (2004). *Political Participation in Hamilton*, communication présentée à la Septième conférence nationale de Metropolis, Montréal, mars 2004.
- CENTRAIDE (2004). *Défis en pleine croissance : Principales tendances démographiques et sociales*, Ottawa, 2003 ». Internet : <www.unitedwayottawa.ca>.
- CONGRÈS ISLAMIQUE CANADIEN, *Towards Informed and Committed Voting*, 13 avril 2004.
- CHOW, Lenn, et coll. « Ethno-Politics Threaten Canadian Democracy », *National Post*, 31 mars 2004, p. A14.
- COWAN, James. « In Don Valley East, It's Ethnicity Over Issues », *National Post*, 31 mars 2004, p. A10.
- DICKOUT, Leslie (2004). *Political Participation in Vancouver*, communication présentée à la Septième conférence nationale de Metropolis, Montréal, mars 2004.
- GARCEA, Joe (2004). *Political Participation in Saskatoon and Regina*, Communication présentée à la Septième conférence nationale de Metropolis, Montréal, mars 2004.
- GIBSON, Gordon. « Liberals Have a Monster problem in B.C. », *National Post*, 22 janvier 2004, p. A14.
- GOUVERNEMENT DU CANADA. *Le monde en marche : Étude de la participation civique des femmes et implications pour une recherche sur la participation civique des nouveaux venus et des minorités*, 22-24 mars 2002.
- GOUVERNEMENT DU CANADA. *Discours du Trône*, 2 février 2004.
- GRANT, Hugh, et Arthur SWEETMAN. « Introduction to Economic and Urban Issues in Canadian Immigration Policy », *Canadian Journal of Urban Research*, vol. 13, n° 1 (été 2004), p. 1-24.
- HOWE, Paul et David NORTHRUP. « Strengthening Canadian Democracy: The Views of Canadians », *Policy Matters*, vol. 1, n° 5 (2000).
- HUTCHINSON, Brian. « There Are Too Many of Us Here », *National Post*, 30 mars 2004, p. A1.
- IVISON, John. « Inclusive rules lead to riding 'takeovers' », *National Post*, 29 mars 2004, p. A1.
- JANHEVICH, Derek, et Humera IBRAHIM. « Muslims in Canada – An Illustrative Demographic Profile », dans ce recueil.
- JOHNSTON, Chris. « Somalis Vow to Stay United », *Ottawa Citizen*, 14 février 2004, p. D3.
- KYMLICKA, Will (1998). *Finding Our Way: Rethinking Ethnocultural Relations in Canada*, Toronto, Oxford University Press.
- COMMISSION DU DROIT DU CANADA (2004). *Un vote qui compte : la réforme électorale au Canada*, Ottawa, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
- MACKINNON, Mary Pat, et coll. (2003). *Dialogue entre citoyens sur l'avenir du Canada : un contrat social pour le 21^e siècle*, Ottawa, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques.
- NATIONAL POST. *Voting by Race*, 5 avril 2004, p. A11.
- PETERS, Suzanne. (1995). *À la recherche des valeurs canadiennes*, Ottawa, Renouf.
- RÉSEAU DE RECHERCHE SUR LA PARTICIPATION POLITIQUE. *Diversity in Canadian Governments: Preliminary Research on the Numerical Representation of Women, Minorities and Immigrants in 7 Cities*, septembre 2003.
- SIEMIATYCKI, Myer, et Anver SALOOJEE. « Ethnoracial Political Representation in Toronto: Patterns and Problems », *Revue de l'intégration et de la migration internationale*, vol. 3, n° 2, numéro spécial sur la participation civique des nouveaux arrivants (2002), p. 241-274.
- SIMARD, Carole. « La représentation des groupes ethnoculturels dans la région montréalaise : vers une participation politique accrue? », *Revue de l'intégration et de la migration internationale*, vol. 3, n° 2, numéro spécial sur la participation civique des nouveaux arrivants (2002).
- STAPLES, Sarah. « City Muslims Awaken to Emerging Power », *Ottawa Citizen*, 21 février 2004, p. F1.
- STATISTIQUE CANADA (1993). *Les religions au Canada*, Ottawa, Industrie, Sciences et Technologie Canada, Recensement de 1991 au Canada, catalogue n° 93-319.
- TAM, Pauline. « Municipal Election Races Boast Record Number of Minorities: Yet Concerns of New Immigrants Seem Absent From Public Debate », *Ottawa Citizen*, 1^{er} novembre 2003, p. D1.
- TENCER, Daniel, et coll., « Politicians Chase Ottawa's Muslim Vote », *Ottawa Citizen*, 21 février 2004, p. A1.
- TRIMBLE, Linda, et Jane ARSCOTT (2003). *Still Counting: Women in Politics Across Canada*, Peterborough, Broadview Press, 2003.

L'engagement civique croissant des communautés diversifiées mobilise les individus et les pousse à contribuer activement au système démocratique à titre de participants communautaires, de travailleurs et de militants.

Établir un lien entre la recherche et la pratique pour une participation civique active

TERESA WOO-PAW

*Présidente, Ethno-Cultural Council of Calgary
Membre, Diversity Calgary Leadership Council*

Lorsque je parle de manifestations ou d'activités de participation civique organisées par les diverses communautés minoritaires de Calgary, mes interlocuteurs sont toujours étonnés. Dans le passé et à plusieurs reprises, des communautés diversifiées se sont mobilisées pour défendre un nombre de causes : pour empêcher l'annexion proposée d'un district distinct (Chinatown) dans la ville, pour bloquer la construction de casinos ou d'hôtels sur les sites de logements à prix modique, pour exprimer leurs préoccupations concernant le comportement inéquitable d'agents de police municipaux, pour former des coalitions en vue de s'opposer aux compressions budgétaires draconiennes touchant les programmes d'anglais langue seconde destinés aux enfants immigrants, ou encore pour organiser des campagnes annuelles pour les banques de sang ou les banques d'alimentation.

Peu importe le type de participation, j'ai pu observer sur le terrain que la participation civique des communautés diversifiées est relativement complexe. On y retrouve un mélange de spontanéité et d'analyse, de réactions sociales et de réponses politiques. Ajoutons encore que cette participation civique est à la fois émotive et méthodique, elle est formée d'énergies et de stratégies, d'engagement

et de pression, elle sollicite les individus, la collectivité, les organismes, ainsi que les institutions sociales.

L'engagement civique croissant des communautés diversifiées mobilise les individus et les pousse à contribuer activement au système démocratique à titre de participants communautaires, de travailleurs et de militants. Leur exemple vient étayer la théorie selon laquelle « ces organisations habilitent des individus et des collectivités afin qu'ils acquièrent la maîtrise de leurs affaires » (Frideres, 1997). Ces engagements civiques collectifs sont autant de jalons pour les communautés participantes et confirment l'affirmation de Raymond Breton selon laquelle « l'investissement personnel permet aux individus d'envisager la collectivité comme quelque chose qu'ils ont construite eux-mêmes et qui, donc, leur appartient ». La participation civique renforce notre sentiment d'appartenance à la communauté.

Il serait dans notre intérêt, aussi bien sur le plan national et civique que sur le plan de la recherche, de mettre à profit le potentiel et les forces des communautés diversifiées du Canada. La transformation de personnes isolées en citoyens véritablement actifs contribue à la stabilité sociale de tout pays démocratique. À l'heure actuelle cependant, la participation

civique des diverses communautés n'est ni suffisamment documentée ni suffisamment étudiée.

Une solution aux lacunes actuelles serait de favoriser une collaboration et des liens plus étroits entre les chercheurs universitaires et les intervenants sur le terrain qui organisent et facilitent les activités de participation civique. Cette collaboration est essentielle pour réunir de façon objective des données sur le processus de participation civique, jetant la lumière sur son contenu fort riche et sur les dynamiques interpersonnelles qui la sous-tendent. Par le biais de la réflexion et de l'interprétation, une nouvelle compréhension et de nouvelles connaissances peuvent surgir. De plus, les analyses et les évaluations peuvent permettre l'acquisition de nouvelles connaissances. Voici certaines pistes de recherche à explorer : Comment les membres des communautés ethnoculturelles perçoivent-ils leur appartenance à la société canadienne? De quelle façon les communautés ethnoculturelles peuvent-elles mobiliser et favoriser l'engagement civique? Quels sont les politiques et programmes qui doivent être améliorés ou renforcés afin d'appuyer la participation civique active dans une société diversifiée? Quels sont les processus actuels de prise de décision qui influent sur la participation ou la non-participation des citoyens d'ascendants culturels divers? Les citoyens ethnoculturels participent-ils aux affaires municipales, aux audiences publiques, aux enquêtes menées auprès des citoyens et aux autres activités qui leur permettent de donner leur avis? Quelle importance accorde-t-on aux points de vue divergents? Quel sondage d'opinion est le plus représentatif? Quel groupe de citoyens se fait vraiment le porte-parole de sa communauté?

Peu importe les problématiques abordées, les résultats seront enrichissants et d'une grande utilité pour les participants actifs, les décideurs et ceux qui étudient le phénomène de la participation civique, car cette entreprise de collaboration inclurait les besoins et les points de vue de tous les partenaires.

Le fait d'établir un lien entre les chercheurs et les personnes qui s'adonnent à la participation civique sur le terrain aura comme avantage ultime l'amélioration continue d'un Canada réellement démocratique, diversifié et dynamique.

Bibliographie

FRIDERES, James (1997). « La participation du citoyen à la vie civique, sa conscience et sa connaissance de ses droits et devoirs et sa capacité de les exercer », communication présentée à la Deuxième conférence nationale de Metropolis, Montréal, 23 novembre 1997.

BRETON, Raymond (1997). « La participation sociale et le capital social : Conférence d'ouverture », Deuxième conférence nationale de Metropolis, Montréal, 23 novembre 1997.

Aussi bien à l'échelle locale qu'à l'échelle nationale, les groupes ethniques traditionnels d'ascendance européenne sont relativement mieux représentés que les minorités visibles.

Obstacles à la représentation des minorités ethniques au sein des gouvernements locaux au Canada

KAREN BIRD

*Department of Political Science
McMaster University*

Des études effectuées à Toronto (Siemiatycki, 1998), à Montréal (Simard, 1999), à Ottawa (Biles, 1998) et à Hamilton (Groupe de travail sur l'égalité raciale, 2000) ont toutes révélé l'absence relative de minorités visibles au sein des conseils municipaux. À Vancouver, à Toronto et à Montréal – les trois villes comptant les plus fortes populations appartenant à des minorités visibles – l'indice de proportionnalité¹ des minorités visibles est de 0,37, 0,32 et 0,39 respectivement. En d'autres termes, les minorités visibles ont franchi un peu plus du tiers du chemin pour être proportionnellement représentées au sein des administrations municipales de ces trois villes. À titre de comparaison, l'indice de proportionnalité des minorités visibles à la Chambre des communes a fluctué de 0,47 en 1993, à 0,56 en 1997, à 0,42 en 2000 (voir Black, 2002, 2000; Black et Lakhani, 1997). Aussi bien à l'échelle locale qu'à l'échelle nationale, les groupes ethniques traditionnels d'ascendance européenne sont relativement mieux représentés que les minorités visibles².

Le faible niveau de représentation des minorités visibles dans les principales villes à caractère multiculturel du Canada a de quoi nous laisser perplexes. Il est généralement admis que la politique à l'échelle municipale est plus

accessible aux groupes qui ont été marginalisés et exclus des centres de décision aux échelons plus élevés. On cite généralement des facteurs comme la concentration résidentielle de certains groupes ethniques, la taille généralement plus restreinte des circonscriptions électorales, les campagnes électorales moins onéreuses et des structures de parti plus souples, qui sont tous censés aider les membres des groupes les plus désavantagés à se faire élire. Et pourtant, tous ces facteurs ne semblent pas avoir aidé les minorités visibles à obtenir rien qui ressemble à une représentation proportionnelle dans les plus grandes villes qui accueillent des immigrants au

1 L'indice de proportionnalité est la proportion des membres d'un groupe au sein du corps électoral, divisé par la proportion des membres du groupe au sein de la population générale. L'indice 1 indique une représentation proportionnelle parfaite.

2 Le Recensement du Canada et la Loi sur l'équité en matière d'emploi du Canada définissent les minorités visibles comme étant « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». En vertu de cette définition, les règlements désignent comme minorités visibles les groupes suivants : Chinois, Sud-Asiatiques, Noirs, Arabes, Asiatiques occidentaux, Philippins, Asiatiques du Sud-Est, Latino-Américains, Japonais, Coréens et autres groupes minoritaires visibles, comme les personnes issues des îles du Pacifique. La grande catégorie des minorités ethniques exclut les personnes dont l'ascendance est canadienne, britannique, française ou autochtone.

Canada. Ils ne suffisent pas à expliquer la représentation relativement meilleure des minorités ethniques à l'échelle nationale qu'à l'échelle locale.

De plus, un certain nombre de villes de par le monde semblent avoir mieux réussi que les principales villes du Canada à élire des conseils municipaux réellement représentatifs du point de vue ethnique. Des études effectuées dans la région de Bruxelles (Jacobs, 2000; Jacobs, Martiniello et Rea, 2001) et dans les principales villes du Danemark (Togeby, 1999, 2003) révèlent une meilleure proportionnalité sur le plan de la représentation politique des minorités ethniques et des minorités visibles dans ces villes que dans les principales villes du Canada qui accueillent des immigrants. Comme Canadiens, nous avons tendance à nous féliciter quant à notre engagement à l'égard du multiculturalisme et à nous considérer comme un exemple pour les autres pays. Toutefois, il serait intéressant d'étudier les autres grandes villes qui accueillent des immigrants et de déterminer pourquoi elles réussissent mieux que les principales villes du Canada à intégrer les minorités ethniques et les minorités visibles à la vie politique locale.

Le présent document soutient que trois caractéristiques des élections locales défavorisent particulièrement les nouveaux immigrants et les minorités visibles au Canada. Il s'agit, en l'occurrence : i) de l'absence du droit de vote dans le cas des résidents en règle qui ne sont pas encore citoyens, ii) de l'existence prédominante de circonscriptions uninominales et du système électoral uninominal à majorité simple, et iii) de l'absence de transparence du régime des partis. Ces éléments ont empêché l'instauration d'une représentation plus proportionnelle des groupes appartenant aux minorités visibles dans les villes les plus multiculturelles du Canada. Ils permettent par ailleurs de mieux comprendre pourquoi les minorités visibles réussissent moins bien à l'échelle locale qu'à l'échelle nationale au Canada et pourquoi, malgré une longue tradition de multiculturalisme, ces minorités sont statistiquement moins bien représentées dans les principales villes du Canada que dans bien d'autres villes.

Le droit de vote pour les non-citoyens

Le droit de vote est la pierre angulaire de la capacité des minorités visibles d'accéder à une représentation politique adéquate. Indépendamment de leur pays d'origine, les

immigrants au Canada acquièrent le droit de vote dès qu'ils deviennent citoyens, soit après trois années consécutives de résidence au Canada³. Dans les pays d'Europe, la citoyenneté est plus difficile à obtenir, mais le droit de vote – en particulier à l'échelle locale – est de plus en plus accordé avant l'obtention de la citoyenneté. Parmi les pays membres de l'Union européenne, tous les ressortissants européens jouissent du droit de vote aux élections municipales et ce, quel que soit le pays où ils résident. De plus, six pays – la Suède, le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas, la Belgique (à partir de 2006) et (dans certains cas) l'Irlande – accordent le droit de vote à l'échelle locale aux résidents en règle qui sont ressortissants de pays tiers (aux non-Européens qui, en raison des tendances migratoires actuelles, appartiennent pour la plupart à des minorités visibles). On considère dans ces pays que l'obtention du droit de vote à l'échelle locale facilite l'intégration politique et sociale des nouveaux arrivants. Le niveau de participation politique des nouveaux arrivants non européens est souvent peu élevé. Toutefois, le fait de leur accorder le droit de vote à l'échelle locale leur permet de mieux se mobiliser et d'exercer une plus grande influence politique, et peut donner lieu à une représentation plus juste de la diversité ethnique dans un pays. L'absence du droit de vote chez les nouveaux immigrants au Canada (dont une grande proportion appartient à des minorités visibles) constitue, par conséquent, un facteur déterminant de la faible représentation des minorités visibles dans les villes du Canada.

Le système électoral et la capacité de mobilisation politique

Le droit de vote est indispensable à la participation politique des minorités ethniques, comme l'est la capacité de mobilisation politique. De nombreux immigrants ayant le droit de vote ne s'en servent pas, probablement parce qu'ils perçoivent la vie politique comme étant relativement peu importante par rapport à leurs préoccupations et luttes quotidiennes. La capacité de mobilisation politique dépend de toute une série de facteurs. Certains d'entre eux sont liés aux caractéristiques des groupes eux-mêmes, dont la façon de s'établir, les réseaux

³ Il suffit d'être résident ou de financer, c'est-à-dire d'être un contribuable, une commission scolaire locale pour avoir le droit de voter et de se présenter aux élections d'une commission scolaire locale.

La politique de multiculturalisme, telle qu'elle s'articule actuellement au Canada, n'a qu'un effet limité sur le plan de la représentation politique des minorités ethniques et des minorités visibles.

sociaux et l'expérience de la démocratie. Les règles établies par le système électoral semblent aussi avoir un effet direct sur la capacité de mobilisation politique parmi les minorités ethniques.

Les méthodes électorales utilisées lors des élections locales au Danemark et en Belgique génèrent des niveaux exceptionnellement élevés de mobilisation politique, même parmi les groupes d'immigrants les plus récemment arrivés. Dans ces pays, les élections aux conseils municipaux ont recours à la méthode d'élection proportionnelle et préférentielle. Contrairement au système canadien de circonscriptions uninominales, les candidats dans un système de représentation proportionnelle se présentent sur une liste qui est proposée aux électeurs dans toute la ville. Chaque liste se voit attribuer une proportion de sièges égale à la proportion des votes qu'elle a reçus. Normalement, l'ordre des candidats sur chaque liste est établi, et les sièges sont attribués en commençant par le haut de la liste et en se déplaçant vers le bas, jusqu'à ce que chaque liste ait reçu sa proportion de sièges. Les candidats figurant près du bas d'une liste sont rarement élus. Toutefois, le vote préférentiel permet aux électeurs de modifier l'ordre de la liste. En vertu de ce système, les électeurs peuvent accorder leur vote soit à l'ensemble de la liste (vote pour la liste), soit à un seul candidat (vote personnel). Dans les deux cas, les votes entrent dans le calcul du total accumulé par la liste. Cependant, le vote personnel entre aussi dans le calcul du total accumulé par chaque candidat. Les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de votes se déplacent vers le haut de la liste, alors que ceux ayant obtenu le moins de votes personnels se déplacent vers le bas. Dans ce système, il est avantageux pour les candidats de mobiliser les électeurs pour qu'ils participent à l'élection et qu'ils leur accordent leur vote personnel.

Dans les villes du Danemark et de Belgique, les candidats des minorités ethniques adoptent cette stratégie et concentrent souvent leurs efforts de mobilisation sur les communautés d'immigrants. La représentation des minorités ethniques a trois retombées positives. En premier lieu, la participation des immigrants aux élections locales est exceptionnellement élevée dans ces pays, parfois plus élevée que celle des citoyens eux-mêmes (Togeby, 1999, p. 673). En deuxième lieu, les candidats des minorités ethniques reçoivent un nombre de votes personnels plus élevé que la moyenne et se déplacent vers le haut de la liste, ce qui peut leur permettre de remporter des sièges au conseil municipal. Enfin, les partis reconnaissent qu'il est politiquement avantageux d'inclure des candidats des minorités ethniques sur leur liste en raison de leur capacité d'attirer un grand nombre de votes personnels (qui entrent dans le calcul du total obtenu par la liste). Dans les plus grandes villes, comptant d'importantes populations d'immigrants, ce système électoral a tendance à faire élire des conseils municipaux où les groupes provenant de pays n'appartenant pas à l'Union européenne sont proportionnellement représentés, bien que certains groupes (les Turcs au Danemark et les citoyens d'origine maghrébine en Belgique, par exemple) aient mieux réussi que d'autres.

Dans les villes du Canada, les circonscriptions uninominales et le système uninominal à majorité simple donnant droit à des sièges peuvent se révéler avantageux pour les minorités ethniques, mais uniquement dans les secteurs où la concentration ethnique se superpose aux circonscriptions électorales. Dans ce cas, les partis politiques peuvent trouver avantageux de choisir des candidats à caractère ethnique distinctif. Cependant, lorsque les groupes ethniques sont dispersés au sein de la population et dans l'ensemble des circonscriptions électorales, leur capacité de convertir la

mobilisation politique en représentation effective demeure limitée. De plus, la portée d'un système électoral dans lequel les candidats et les représentants ethniques auront tendance à se présenter presque exclusivement dans les circonscriptions ethniques est à tout le moins problématique (Saggar et Geddes, 2000). Ce genre de système renforce l'idée selon laquelle la représentation des minorités ethniques n'a de pertinence que pour ces minorités et qu'il ne présente pas de dilemme plus général sur le plan de la représentation pour l'ensemble de la population – c'est-à-dire une question intéressant les minorités plutôt que la population générale – ce qui impose des contraintes d'ordre conceptuel et pratique à une représentation plus large des minorités ethniques.

L'absence de transparence du régime des partis

Un autre obstacle auquel se heurtent les minorités ethniques et les minorités visibles au point de vue des élections locales au Canada est l'absence de transparence du régime des partis. Alors que les partis demeurent des intervenants clés dans la vie politique locale, ils sont la plupart du temps invisibles. Ainsi, ils ne jouent pas le rôle de mobilisation qui est si important pour déterminer l'influence politique des minorités ethniques. À l'inverse, c'est le fonctionnement du régime des partis qui explique, en partie, la représentation relativement élevée des minorités ethniques et des minorités visibles à l'échelle nationale au Canada.

À cet égard, deux caractéristiques du régime national des partis méritent que l'on s'y attarde. La première a trait aux règles d'adhésion aux partis et à la sélection de ses dirigeants. La sélection des dirigeants dans les partis politiques du Canada tend à revêtir un caractère hautement démocratique et se montre attentive aux membres de niveau local. Une caractéristique digne de mention du processus de sélection au Canada a trait au fait que les principaux partis acceptent la participation des résidents en règle n'ayant pas encore acquis la citoyenneté. Les critères les moins restrictifs qui s'appliquent à l'adhésion au parti et aux responsables de la sélection (par comparaison aux critères qui s'appliquent aux électeurs, qui doivent être citoyens canadiens) ont pour objet de conférer aux partis un rôle sur le plan de la formation à la citoyenneté (Stasiulus et Abu-Laban, 1991). Ces règles, qui touchent à l'adhésion et à la sélection,

poussent fréquemment les partis à lancer des campagnes de recrutement massif dans le but d'inscrire le plus grand nombre possible de membres, chaque aile du parti essayant de recruter des membres qui viendront appuyer son candidat au leadership. Parmi ces groupes, il est courant de recruter parmi les minorités ethniques des membres « instantanés » pour le parti, une pratique facile à mettre en œuvre dans les circonscriptions à forte concentration ethnique comptant des communautés ethniques dont les membres entretiennent des liens serrés et dont les réseaux sociaux sont étendus. Ce régime offre aux minorités ethniques la possibilité d'exercer leur influence au sein des partis politiques et favorise leur mobilisation politique, bien que cela présuppose un certain degré de manipulation de la part des élites du parti et des médiateurs politiques.

En second lieu, les minorités ethniques et les minorités visibles semblent particulièrement avantagées dans le cadre spécifique du régime des partis à l'échelle nationale. Le Canada est, bien entendu, un État linguistiquement divisé avec une longue tradition de luttes pour parvenir à une représentation équitable des collectivités francophones et anglophones. Cette tradition de représentation des groupes nationaux affecte de deux façons la représentation politique des groupes ethniques (d'origine immigrante). En premier lieu, elle suscite dans le public une plus grande adhésion à l'idée selon laquelle les plus récents groupes minoritaires devraient (tout comme les groupes traditionnels) avoir des représentants au Parlement. En second lieu, elle a tendance à susciter la concurrence entre les partis traditionnels pour attirer les votes des minorités ethniques non alignées. Dirk Jacobs (2000) soutient que dans la région de Bruxelles, en Belgique, la concurrence entre les partis flamands et francophones pour attirer les votes des nouveaux citoyens a donné lieu à une plus grande mobilisation parmi les groupes minoritaires et à l'inclusion d'un plus grand nombre de candidats des minorités ethniques dans les listes électorales. À l'échelle nationale au Canada (et au Québec), le Parti libéral a adopté une stratégie analogue, en se présentant comme une alternative multiculturelle face aux partis nationalistes comme le Bloc québécois et le Parti québécois. Les libéraux se sont vraiment efforcés d'attirer les minorités ethniques qui craignent qu'un Québec souverain ne néglige de protéger les droits linguistiques et culturels des

non-francophones (Simard, 1999; Tossutti et Najem, 2002).

Les caractéristiques du régime des partis à l'échelle nationale au Canada qui sont avantageuses pour les minorités ethniques s'avèrent absentes de la vie politique locale. L'invisibilité des partis politiques à l'échelle locale a tendance à gêner l'intégration politique des nouveaux arrivants.

À propos du multiculturalisme

Comme Canadiens, nous avons tendance à nous féliciter de notre attitude progressiste face à la diversité culturelle. Tout en reconnaissant nos erreurs quant à la discrimination et à l'exclusion dans le passé, nous demeurons convaincus que notre respect pour le multiculturalisme finira par instaurer, en temps voulu, une entière égalité entre les groupes ethniques, même au niveau de nos principaux décideurs. Je m'inscris en faux à cette position, en affirmant que la politique de multiculturalisme, telle qu'elle s'articule actuellement au Canada, n'a qu'un effet limité sur le plan de la représentation politique des minorités ethniques et des minorités visibles. Beaucoup plus décisives sont les règles du système électoral et du régime des partis, domaine où le multiculturalisme n'a pas encore laissé sa marque⁴. En fait, les règles électorales ne devraient avoir aucun rapport avec le multiculturalisme. Prenons le cas des villes du Danemark, notamment les deux villes principales de Copenhague et d'Aarhus, qui ont réussi à établir une représentation quasi proportionnelle des minorités ethniques malgré

le maintien d'une politique de citoyenneté officiellement assimilationniste et opposée aux principes du multiculturalisme qui préconisent la reconnaissance des groupes et des droits axés sur les groupes. Le Danemark justifie ce recours à la méthode d'élection proportionnelle et préférentielle en affirmant sa préférence pour une démocratie populaire. La promotion de la participation démocratique et de la représentation équitable des nouveaux arrivants et des minorités ethniques n'est qu'une retombée du système électoral. (À noter que les femmes sont elles aussi mieux représentées en vertu de ce système.)

Si les Canadiennes et les Canadiens veulent réellement améliorer l'intégration et la représentation politique des minorités ethniques et des minorités visibles à l'échelle locale, il faut absolument qu'ils commencent par examiner les règles et les méthodes électorales.

Bibliographie

BILES, John (1998). « Ottawa-Carleton : An EthniCity in the Making? », communication présentée à la Troisième Conférence internationale de Metropolis, Zichron Yaacov, Israël, 30 novembre-3 décembre 1998.

BLACK, Jerome H. « Les minorités ethnoraciales à la Chambre des communes : mise à jour – la 37^e législature », *Revue parlementaire canadienne = Canadian Parliamentary Review*, vol. 25, n° 1 (printemps 2002), p. 24-28.

BLACK, Jerome H. « Ethnoracial Minorities in the Canadian House of Commons: The Case of the 36th Parliament », *Études ethniques du Canada = Canadian Ethnic Studies*, vol. 32, n° 2 (2000), p. 105-114.

BLACK, Jerome H., et Aleem S. LAKHANI. « Ethnoracial Diversity in the House of Commons : An Analysis of Numerical Representation in the 35th Parliament », *Études ethniques du Canada = Canadian Ethnic Studies*, vol. 29 n° 1 (1997), p. 1-21.

GRUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉGALITÉ RACIALE (2000). « Unfurling the Flag: A Research Project on Political Participation », document inédit.

JACOBS, Dirk. « Multinational and Polyethnic Politics Entwined : Minority Representation in the Region of Brussels-Capital », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 26, n° 2 (2000), p. 289-304.

JACOBS, Dirk, MARTINIELLO, Marco et Andrea REA (2001). « Changing Patterns of Political Participation of Immigrants in the Brussels Capital Region. The October 2000 Elections », communication présentée à la Sixième Conférence internationale de Metropolis, Rotterdam, Pays-Bas, 26-30 novembre 2001.

⁴ Jusqu'à présent, un seul parti au Canada, le Nouveau Parti démocratique (N.P.D.) a adopté une série de directives pour promouvoir la nomination des femmes, des minorités ethniques et d'autres groupes sous-représentés comme candidats. Ce parti a fait part de son intention de nommer des candidats d'action positive dans 50 p. 100 des circonscriptions où il se présente, mais il ne vise aucun but spécifique pour les minorités ethniques à l'intérieur de cet objectif global. L'atteinte des buts visés n'est pas obligatoire, mais les associations de circonscription qui ne rechercheront pas de candidats potentiels parmi les groupes susmentionnés devront justifier cette omission au Comité de planification électorale du parti. Le parti maintient un « fonds d'action positive » qui est partagé entre les candidats d'action positive, même si la réserve de ressources demeure généralement très restreinte (moins de 200 dollars pour les candidats aux élections provinciales en Ontario, par exemple). Enfin, en raison du régime uninominal à majorité simple et du degré poussé de contrôle exercé sur la sélection des candidats par les associations de circonscription locales, le N.P.D. n'a pas été en mesure d'atteindre son objectif.

SAGGAR, Shamit et Andrew GEDDES. « Negative and Positive Racialization : Re-examining Ethnic Minority Political Representation in the UK », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 26, n° 1 (2000), p. 25-44.

SIEMIATYCKI, Myer (1998). « Immigration and Urban Politics in Toronto », Communication présentée à la Troisième Conférence internationale Métropolis, Zichron Yaacov, Israël, 30 novembre-3 décembre 1998.

SIMARD, Carolle (1999). « La représentation politique des élus issus des groupes ethniques minoritaires à Montréal », Document de travail n° 8, Chaire Concordia-UQAM en études ethniques.

STASIULIS, Daiva, et Yasmeen ABU-LABAN (1991). « Partis et partis pris : la représentation des groupes ethniques en politique canadienne », dans Kathy Megyery (éd.), *Minorités visibles, communautés ethnoculturelles et politique canadienne : la question de l'accessibilité*, vol. 7, Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, Toronto, Dundurn Press, p. 3-99.

TOGEBY, Lise (2003). *Fra Fremmedarbejdere til Etniske Minoriteter*, Aarhus, Aarhus University Press).

TOGEBY, Lise. « Migrants at the Polls: An Analysis of Immigrant and Refugee Participation in Danish Local Elections », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 25, n° 4 (1999), p. 665-684.

TOSSUTTI, Livianna, et Tom-Pierre NAJEM. « Minorities and Elections in Canada's Fourth Party System: Macro and Micro Constraints and Opportunities », *Études ethniques du Canada = Canadian Ethnic Studies*, vol. 34, n° 1 (2002), p. 84-111.

Les fusions ont-elles permis l'émergence d'acteurs nouveaux sur la scène politique municipale québécoise? Les femmes ont-elles été victimes des réorganisations municipales? Après les fusions, comment la diversité ethnoculturelle se manifeste-t-elle au sein des conseils municipaux?

Les élites municipales dans les villes fusionnées du Québec

CAROLLE SIMARD

Université du Québec à Montréal

Au Québec, plusieurs groupes se sont inquiétés des effets de la réorganisation municipale sur la représentation des femmes et des personnes issues des groupes ethnoculturels dans les conseils municipaux, allant même jusqu'à prédire une baisse significative de leurs effectifs¹. J'étudie ici les conditions dans lesquelles les élus municipaux ont fait leur entrée en politique, à la suite des élections de novembre 2001. Mon analyse porte sur les cinq villes assujetties à la *Loi 170*, soit Gatineau, Lévis, Longueuil, Québec et Montréal. Plus précisément, je tente d'apporter une réponse aux questions suivantes. Les fusions ont-elles permis l'émergence d'acteurs nouveaux sur la scène politique municipale québécoise? Encore trop peu présentes dans les conseils municipaux, les femmes ont-elles été victimes des réorganisations municipales? Après les fusions, comment la diversité ethnoculturelle se manifeste-t-elle au sein des conseils municipaux, notamment à Montréal? Bref, je cherche à déterminer si le nouveau contexte municipal a favorisé la reproduction ou le renouvellement des représentants municipaux. À cette fin, aidée des variables démographiques des élus dans les nouvelles villes fusionnées de Gatineau, Lévis, Longueuil, Québec et Montréal, je dresse un portrait ethnoculturel et social. Je me sers des critères objectifs que sont le sexe, l'origine ethnoculturelle, l'âge et la continuité du mandat électif pour mettre en parallèle le profil des hommes et des femmes et comparer la trajectoire socioprofessionnelle des élus des groupes majoritaires et minoritaires.

Un portrait des élus municipaux

Le sexe

Dans les cinq villes de l'étude, 222 personnes ont été élues. De ce nombre, 61 étaient des femmes, ce qui représente 27,5 p. 100 du total des élus. Le pourcentage des élues est semblable à celui des candidates (27,3 p. 100), ce qui signifie que les femmes ont été élues dans des proportions égales à celles de leurs candidatures². Somme toute encourageants, de tels résultats cachent tout de même des écarts entre les villes. À Gatineau et à Québec, les scores enregistrés par les femmes sont en-deçà de ceux qu'elles ont obtenus dans les trois autres villes et inférieurs à la moyenne observée pour l'ensemble des villes. Par contre, à Montréal, à Lévis et à Gatineau, le pourcentage des femmes élues est supérieur à leur taux de candidature. Dans ces trois dernières villes donc, les femmes ont enregistré un taux de succès supérieur à celui des hommes. Finalement, dans chaque ville³, un parti se distingue de son rival

¹ Notamment le Conseil du statut de la femme et le Conseil des relations interculturelles.

² Il s'agit d'un progrès notable; dans une étude antérieure, j'ai analysé les résultats électoraux obtenus dans 16 villes du Québec, dont 11 situées dans la région métropolitaine de Montréal, et j'ai constaté un écart de 5 p. 100 entre le pourcentage des candidates et celui des élues. Pour de plus amples détails, voir : Carolle Simard, *La représentation des groupes ethniques et des minorités visibles au niveau municipal : candidats et élus, Montréal, Rapport de recherche, Immigration et Métropoles, 2001.*

³ À l'exception de Gatineau où il n'y a pas de parti politique autorisé.

au regard du plus grand nombre de femmes élues, soit l'Union des citoyens et des citoyennes de l'île de Montréal (18 femmes) à Montréal, l'Équipe Olivier/Parti municipal Rive-Sud (12 femmes) à Longueuil, le Renouveau municipal de Québec (6 femmes) à Québec et le Parti des citoyens et des citoyennes (5 femmes) à Lévis. À Montréal, à Longueuil et à Lévis, les partis ayant fait élire le plus grand nombre de femmes ont remporté l'élection. La croyance voulant que les femmes se fassent élire au sein de partis ayant peu de chance de gagner ne se confirme donc pas ici, un certain contingent de femmes faisant désormais partie des équipes au pouvoir⁴.

L'origine ethnoculturelle

À l'issue des élections de 2001, 36 personnes d'origine ethnique minoritaire ont été élues dans les cinq villes de l'étude, ce qui représente 16,2 p. 100 de l'ensemble des conseillers municipaux. Ce pourcentage étant inférieur de 3,4 p. 100 à celui des candidatures provenant des communautés ethnoculturelles, les candidats appartenant à ces groupes courent donc moins de chances de se faire élire que ceux des groupes majoritaires. On ne s'étonnera pas du fait que Montréal compte le plus grand nombre d'élus d'origine ethnique minoritaire (31 élus sur un total de 36). À Montréal toujours, ces élus représentent près de 30 p. 100 du conseil municipal, proportion toutefois moindre que celle de leur présence dans l'ensemble du territoire montréalais. Tandis qu'à Longueuil quatre personnes des groupes ethniques minoritaires sur sept ont remporté l'élection, à Gatineau, la proportion est de un candidat sur deux⁵. Soulignons qu'à Montréal, le parti du maire Tremblay a vu la plupart de ses conseillers d'origine ethnique minoritaire se faire élire, soit 24 au total.

À Montréal, les élus appartenant aux communautés ethnoculturelles sont regroupés dans 13 arrondissements seulement (sur 27). L'impact de la concentration résidentielle dans ces arrondissements a donc joué en leur faveur. En revanche, l'origine ethnique des élus des groupes minoritaires ne reflète guère le portrait ethnoculturel de Montréal, ces derniers provenant surtout des communautés italienne et juive. Certes, l'intégration politique semble aller de soi pour ces communautés en particulier, mais eu égard à d'autres groupes dont la présence est de plus en plus appréciable sur le territoire montréalais, notamment les personnes des

communautés haïtienne et chinoise, il y a loin de la coupe aux lèvres. Bien concentrées sur le plan géographique, elles semblent incapables, pour l'instant, de traduire leur enracinement local dans le contexte politique montréalais.

L'âge

Dans l'ensemble des villes, les élus sont plus âgés que les candidats : sur un total de 222 élus, 164 sont nés entre 1940 et 1959, soit 73,9 p. 100 (la proportion est de deux sur trois du côté des candidats). Trois villes présentent peu de variation à cet égard. Par contre, à Gatineau et à Longueuil, les élus sont plus âgés que les candidats, et ils sont plus âgés que les élus des autres villes.

Pour leur part, les femmes élues sont légèrement plus âgées que leurs homologues masculins et plus âgées que les candidates. On note en outre des variations entre les villes : à Lévis, à Québec et à Gatineau, les femmes élues sont en moyenne plus jeunes qu'à Montréal et à Longueuil.

Selon nos données, il semble que pour accéder à des fonctions électives au niveau municipal, il faille afficher un âge relativement élevé. Ce constat s'applique également aux élus des communautés ethnoculturelles. En effet, ces derniers se retrouvent majoritairement dans les mêmes tranches d'âge que l'ensemble des élus, 71 p. 100 d'entre eux étant nés entre 1940 et 1959.

Le mandat électif

L'analyse comparée des trajectoires politiques des élus montre que près de 70 p. 100 des élus (155/222) étaient en poste au moment du déclenchement des élections. À Montréal et à Québec, ces taux sont plus élevés encore et atteignent 75 p. 100. Il semble donc exister une véritable filière locale par laquelle sont passés la majorité des nouveaux élus, la plupart siégeant déjà soit à titre de maire, soit comme conseiller municipal dans les villes concernées par les réorganisations municipales. En somme, il n'est pas exagéré de soutenir que le 4 novembre 2001, les réélections ont été la règle plutôt que l'exception.

En moyenne, peu de différences séparent les hommes et les femmes, 70 p. 100 des premiers

⁴ Les proportions sont les suivantes : 25,3 p. 100 à Montréal, 32,4 p. 100 à Longueuil et 38,4 p. 100 à Lévis.

⁵ À Longueuil, ils forment 9,3 p. 100 du conseil municipal et à Gatineau, ils représentent 5,5 p. 100 de tous les élus.

ayant obtenu un renouvellement de mandat contre 67 p. 100 pour les secondes. Par contre, à Lévis et à Longueuil, les écarts entre hommes et femmes sont plus marqués qu'ailleurs. Tandis qu'à Lévis, seulement 40 p. 100 des femmes élues étaient déjà conseillères municipales (contre 72 p. 100 pour les hommes), à Longueuil, la proportion est carrément inversée : 85 p. 100 des femmes ont été réélues (contre 63 p. 100 des hommes). Pour la plupart des femmes de Lévis, l'élection à titre de conseillère municipale constitue donc une première. Rappelons qu'à Lévis, cinq femmes ont été élues (sur un total de 16 postes à combler) ce qui, proportionnellement, constitue le taux le plus élevé des cinq villes de l'analyse.

En somme, la plupart des nouveaux venus sur la scène municipale ont mordu la poussière, la majorité des élus témoignant déjà d'une expérience en politique municipale.

En novembre 2001, les élus issus des communautés ethnoculturelles détenaient déjà un mandat électif dans une proportion de 83 p. 100. Cette donnée, supérieure à la moyenne constatée pour l'ensemble de l'étude (70 p. 100), souligne encore une fois à quel point la filière locale demeure peu ouverte aux nouveaux candidats d'origine ethnoculturelle. Pour ces derniers en effet, la fermeture du système politique local est encore plus grande que pour les femmes.

La comparaison du taux de renouvellement du personnel politique entre les villes fait ressortir un profil des élites locales marqué par de fortes similarités. En somme, le fait de détenir un mandat semble constituer une ressource élective quasiment insurmontable. À elle seule, cette donnée montre que même au niveau municipal, les possibilités de rénovation du personnel politique sont nettement plus faibles qu'on le laisse généralement entendre. La ville de Lévis semble toutefois constituer une exception à cette règle, notamment pour les femmes, où les nouvelles venues représentent 60 p. 100 des élues⁶.

Conclusion

Cette brève analyse nous permet d'énoncer quelques vérités sur le plan des caractéristiques des élus qui nous gouvernent localement. La première est que la plupart des élus sont des hommes blancs d'âge mûr, déjà détenteurs d'un mandat électif au niveau local. La seconde concerne les femmes. Bien qu'elles demeurent

TABLEAU 1

Les élus et les élus dans les villes de l'étude Élections 2001*

Villes	Sexe	Nombre	Pourcentage
Gatineau	M	14	77,7
	F	4	22,2
Lévis	M	11	68,7
	F	5	31,2
Longueuil	M	30	69,7
	F	13	30,2
Québec	M	33	82,5
	F	7	17,5
Montréal	M	73	69,5
	F	32	30,4
Total	M	161	72,5
	F	61	27,4

*Ces données comprennent les maires et les conseillers.

minoritaires en nombre et en pourcentage, elles sont légèrement plus âgées que les hommes. Toutefois, le fait d'être une femme ne semble plus constituer un obstacle de taille, les femmes étant élues dans des proportions équivalentes à celles de leur candidature. Par contre, bien que les femmes aient détenu un mandat électif presque aussi souvent que les hommes, un nombre élevé de nouvelles venues en politique ont effectué des percées intéressantes.

La dernière vérité concerne les personnes d'ascendance autre que française ou britannique. Certes, on note une présence grandissante de ces groupes dans la lutte politique. Néanmoins, la grande majorité d'entre eux demeurent concentrés à Montréal. La plupart des élus issus des groupes minoritaires sont également des hommes d'âge mûr, majoritairement d'origine italienne ou juive (23/31⁷), ayant souvent à leur actif une carrière politique au palier municipal. À cet égard, ils ressemblent beaucoup aux autres élus de l'étude.

Ce manque de renouvellement dans le groupe des élus d'origine ethnique minoritaire a entre autres pour effet de priver les populations concernées de relève. Sur le plan de la diversité ethnoculturelle, il en découle de fâcheuses conséquences, dont une quasi-absence d'élus

⁶ Compte tenu du faible nombre en cause, on ne peut évidemment pas parler d'un renversement de tendance.

⁷ Ce nombre ne concerne que Montréal. Parmi ces 31 élus, on compte 24 hommes et 7 femmes. En revanche, parmi les élus d'origine italienne ou juive, on ne compte qu'une seule femme.

TABLEAU 2

Les élus issus des groupes ethniques minoritaires dans les villes de l'étude

Élections 2001*

Villes	Nombre	Pourcentage
Gatineau	1	5,5
Lévis	0	0
Longueuil	4	9,3
Québec	0	0
Montréal	31	29,5
Total	36	16,2

*Ces données comprennent les maires et les conseillers

issus des minorités visibles⁸ et une accentuation du caractère non représentatif des élus des groupes minoritaires.

Si la représentation signifie un rapport de ressemblance avec l'ensemble de la population, ce qui précède nous oblige à conclure que les élus qui nous gouvernent au niveau local ne sont pas à l'image de l'électorat municipal.

On aurait pu croire que la création de mégavilles permettrait une relative ouverture du système politique local à des groupes qui en avaient été traditionnellement exclus, notamment les femmes et les personnes des groupes ethniques minoritaires. Mais il n'en est rien, comme si les nouvelles réalités institutionnelles avaient peu de conséquence. Relativement homogène, le profil dégagé renvoie à une compétition politique accrue suscitée par les fusions et à laquelle se sont livrés les partis pour recruter les candidats en vue dans leur communauté.

Le caractère non représentatif des élus a déjà été mis en évidence, notamment chez les députés fédéraux et provinciaux. En somme, le portrait qui se dessine des nouveaux élus municipaux à la tête des villes fusionnées de Gatineau, Lévis, Longueuil, Québec et Montréal met en lumière l'importance accordée à ces lieux de pouvoir par les élites municipales, lesquelles proviennent majoritairement de couches limitées de la société.

⁸ En réalité, trois femmes et un homme de ces groupes ont été élus à Montréal, soit 12 p. 100 de tous les candidats d'origine minoritaire. La Loi sur l'équité en matière d'emploi, adoptée en 1986, définit les minorités visibles comme étant « des personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». Selon Statistique Canada, les personnes déclarant appartenir aux groupes suivants font partie des minorités visibles : Chinois, Sud-Asiatique, Noir, Arabe, Asiatique occidentale, Philippin, Asiatique du Sud-Est, Latino-Américain, Japonais, Coréen et autres.

En passant par les quartiers grec et chinois, par l'India Bazaar jusqu'à la Petite Italie, nos quartiers regorgent de restaurants, d'épiceries fines, de marchés et de bazars.

La diversité, notre force : investir dans l'avenir

PAM McCONNELL

Conseillère municipale, Ville de Toronto

Pam McConnell a représenté les diverses communautés du centre-ville de Toronto pendant plus de vingt ans, d'abord comme commissaire d'école, ensuite comme conseillère municipale du Quartier 28, poste qu'elle occupe encore à ce jour. En 1992, M^{me} McConnell a été présidente du Conseil scolaire de Toronto et elle est aujourd'hui vice-présidente du Conseil des services de police de Toronto.

Cela fait aujourd'hui plus de vingt ans que je représente l'un des quartiers les plus diversifiés et dynamiques de Toronto. Le quartier 28, soit le quartier Toronto Centre-Rosedale, comprend le quartier historique de Cabbagetown, le quartier à la fois bondé et vivant de St. James Town, le quartier St. Lawrence et son modèle de développement urbain, ainsi que les communautés de Moss Park et de Regent Park qui sont considérées par certains comme les quartiers les plus pauvres au pays. Grâce à mon rôle, j'ai pu constater le besoin qu'a Toronto de célébrer sa diversité et de miser sur celle-ci à l'aide de programmes de planification et d'inclusion proactifs. Nous ne pouvons tout simplement pas laisser le hasard régler les questions relatives à la diversité.

Toronto a adopté une approche polyvalente qui reconnaît l'importance de prendre des mesures concrètes au chapitre de la diversité. Cette approche établit nos diverses responsabilités en tant que leaders municipaux, employeurs, responsables des programmes de subventions et de logement, autorités chargées de la réglementation, fournisseurs de services et de programmes, porte-parole et défenseurs des droits civils.

Nos communautés sont nos partenaires

Nos communautés sont notre atout le plus précieux, c'est pourquoi nous investissons 35 millions de dollars par an dans nos organismes sans but lucratif. Le programme unique mis sur pied par la Ville, Access and Equity Grant

Program, permet d'offrir une mise de fonds initiale aux organismes communautaires qui veulent desservir les communautés de nouveaux immigrants, lesquelles sont souvent isolées. Un autre programme, Breaking the Cycle of Violence, renforce la capacité communautaire à l'aide de programmes permanents sur la prévention de la violence.

Les perspectives d'emploi

Toronto met tout en œuvre pour améliorer les perspectives d'emploi de ses résidents et surtout des membres des communautés ethniques. La Ville mène actuellement un sondage sur l'équité en matière d'emploi afin d'évaluer l'efficacité de ses politiques dans ce domaine. Les programmes et les initiatives stratégiques futures seront fondés sur les résultats de ce sondage et viseront à susciter des changements institutionnels. De plus, nous avons lancé un programme de mentorat entre les nouveaux immigrants et les employés municipaux. Nous prôtons également la reconnaissance des titres de compétence des travailleurs étrangers, reconnaissance qui leur permettrait de travailler dans leur propre domaine.

Un nouveau rêve pour une nouvelle qualité de vie

Regent Park est l'un des complexes de logement social les plus importants au Canada et il est situé dans l'un des quartiers les plus multiculturels de notre ville. Soixante ans après sa construction, nous avons décidé de le

réaménager et de lui donner un nouvel élan en nous inspirant des recommandations d'experts dans ce domaine, c'est-à-dire les résidants eux-mêmes. De fait, en utilisant un large éventail d'approches et en travaillant dans plusieurs langues, nous nous sommes assurés de tenir compte de la diversité de la communauté au moment de la planification du nouveau quartier. Le rêve des résidants de Regent Park est devenu la vision même de la Ville de Toronto.

Des politiques aux mesures concrètes

Toronto a intégré le principe de diversité dans un grand nombre de ses documents de planification, y compris dans son plan stratégique et son plan officiel. Nous avons également élaboré des politiques et procédures très précises sur l'accès et l'équité en matière d'emploi afin de veiller à l'application de ce principe dans le marché du travail. De plus, des politiques semblables ont été mises en œuvre afin d'assurer l'égalité d'accès aux services et aux programmes que nous offrons. Ce principe a inspiré les comportements à adopter dans le cadre de toutes nos activités.

Les crimes de haine et le profilage racial

Suite à l'augmentation des crimes de haine au début des années 1990, la Ville et la communauté sont devenues extrêmement vigilantes et travaillent en étroite collaboration avec les membres de l'Unité des crimes de haine du Service de police de Toronto. Parallèlement, le profilage racial qui est présent dans diverses institutions gouvernementales continue d'être un sujet de préoccupation important et le conseil municipal a publiquement réclamé des changements à cet égard. Je travaille activement avec le nouveau gouvernement provincial afin d'accorder plus de place à la surveillance civile dans le cadre du *Police Services Act*. Nous avons également recommandé la tenue d'un examen de la loi provinciale *Safe School Act* afin de nous assurer que nous répondons aux besoins précis des enfants vivant dans des communautés minoritaires ou dans la pauvreté.

Établir les priorités en matière de services

Grâce à un examen méthodique des résultats du recensement, la Ville de Toronto a pu inventorier 89 communautés ethniques qui estimaient être grandement désavantagées en matière d'accès aux services offerts. Nous utiliserons ces renseignements afin d'établir des priorités

précises en matière de prestation de services et de réduire cette marginalisation. Cela nous aidera à générer des changements positifs dans nos milieux de travail et dans nos communautés.

La participation et la reddition de comptes

Au cours des trois dernières années, Toronto a invité les membres des communautés ethniques à participer à cinq comités consultatifs communautaires et à deux groupes de travail chargés de présenter des recommandations au conseil municipal. Notre nouveau maire, M. David Miller, travaille actuellement à restructurer ces comités afin de tirer davantage profit des compétences et des connaissances des membres de ces groupes.

De plus, le vérificateur de la Ville de Toronto a récemment terminé une vérification qui visait à déterminer si les recommandations présentées en 1999 par notre groupe de travail sur l'accès et l'équité en matière d'emploi avaient été respectées. Le rapport du vérificateur sera publié sous peu et démontrera comment nous avons réussi à atteindre les objectifs que nous nous étions fixés.

Célébrons ensemble!

Toronto est une ville composée de divers quartiers et plusieurs d'entre eux ont depuis toujours été occupés par des communautés ethniques. En passant par les quartiers grec et chinois, par l'India Bazaar jusqu'à la Petite Italie, nos quartiers regorgent de restaurants, d'épicerie fines, de marchés et de bazars. Nous célébrons la diversité de nos quartiers à l'année longue grâce à des festivals locaux qui mettent en valeur nos communautés. Le Festival Caribana attire plus d'un million de personnes par année. Les festivals à caractère ethnique, les événements internationaux et les concerts de musique du monde qui ont lieu à Harbourfront Centre sont reconnus à l'échelle internationale. Toronto est véritablement une ville cosmopolite!

Pour certains, les initiatives entreprises par la Ville de Toronto ont eu de réels effets positifs. Pour d'autres, il semble que notre travail n'a pas donné les résultats escomptés. Quoi qu'il en soit, notre vision est claire : la devise officielle de Toronto est bien « La diversité, notre force ». Nous devons continuer de faire la promotion de la diversité au sein de toutes nos communautés. Nous devons également continuer de miser sur cette pluralité qui constitue notre force.

Outre Diversity/Vancouver, les projets de la Laurier Institution comprennent un rapport sur le rôle des municipalités dans la lutte contre le racisme (Anti-racism and Municipal Government) et un site Web éducatif, Education2010.ca, qui présente des entrevues réalisées avec des athlètes olympiques et paralympiques canadiens et qui aborde les questions du multiculturalisme, du racisme et de la diversité au Canada.

Le projet *Diversity/Vancouver* de la Laurier Institution

FERIAL McCANN

Gestionnaire, Patrimoine canadien

Gestionnaire au Programme du multiculturalisme (Colombie-Britannique et district du Yukon) du ministère du Patrimoine Canadien, Ferial McCan s'intéresse tout particulièrement à la façon dont la recherche peut contribuer aux politiques publiques et aux programmes subventionnés par l'État.

DON BLACK

Directeur exécutif, The Laurier Institution

Don Black est le directeur exécutif de la Laurier Institution, une organisation sans but lucratif dont les projets portent principalement sur la diversité canadienne.

Le Canada est l'un des pays les plus urbanisés au monde et les villes canadiennes sont parmi les plus diversifiées. En Colombie-Britannique, 85 p. 100 de la population habite dans des zones urbaines. Selon les données les plus récentes, l'immigration contribue largement à la croissance, à l'urbanisation et à la diversité des villes canadiennes. Pour ces villes, un des plus grands défis de la prochaine décennie sera de faire preuve d'ouverture et de compréhension à l'égard des groupes diversifiés, de garantir que les institutions municipales soient sensibilisées aux besoins des minorités ethniques et raciales, tout en étant représentatives des minorités, et de s'assurer que chaque personne puisse participer activement et pleinement à la vie politique, économique, culturelle et sociale. Le projet *Diversity/Vancouver* offre aux résidents de la région métropolitaine de Vancouver l'occasion de participer à un dialogue sur la diversité et de déterminer les façons dont nous pouvons collaborer et faire en sorte que Vancouver demeure une communauté ouverte à la diversité et où il fait bon vivre.

Lancé en février 2004, ce projet novateur est le premier d'une série annuelle de projets multimédias visant à informer le public, dont :

- Des annonces publicitaires à la télévision visant à favoriser le dialogue continu auprès du grand public. Le message suivant y était communiqué : bien que la diversité soit l'un des points forts de la communauté, il y a encore beaucoup à faire pour atteindre l'objectif d'une société démocratique et inclusive. Les personnes suivantes ont figuré dans ces annonces : Arthur Erickson (architecte), Mina Shum (cinéaste), David Baxter (futurologue), Alden Habacon (artiste et éditeur), Sudha Krishna (journaliste à la CBC) et Larry Campbell (maire de Vancouver). Les annonces sont présentées sur le site Web de *Diversity/Vancouver* et cinq d'entre elles ont été diffusées à plusieurs reprises sur le Channel M tout au long du mois de février, touchant ainsi des milliers de résidents de toutes les communautés culturelles de la région métropolitaine de Vancouver.

- Des événements communautaires auxquels ont participé des résidents des différents secteurs de la région métropolitaine de Vancouver. Ces événements, offerts gratuitement, ont eu lieu dans quatre municipalités. On a pu participer, notamment, à un groupe de discussion sur l'immigration, à des causeries et des forums communautaires (liés à un forum en ligne dirigé) ayant pour objet l'examen des principales tendances et des questions clés liées au multiculturalisme, au racisme, à la diversité et à l'urbanisation dans la région métropolitaine de Vancouver.
- Des ateliers d'une journée sur la diversité organisés dans trois municipalités et auxquels ont participé des employés des diverses administrations municipales dans la région métropolitaine de Vancouver.
- Un site Web sur Diversity/Vancouver (<www.diversityvancouver.ca>) qui vise à faire en sorte que les discussions se poursuivent après février 2004. Le site Web comprend les annonces-éclair, des bandes sonores de qualité professionnelle sur des questions liées au multiculturalisme et à l'immigration (information tirée des forums communautaires et des discussions des groupes d'experts plus tôt dans le cadre du projet), les résultats de nouvelles recherches, les ressources sur les programmes municipaux qui favorisent la diversité et qui luttent contre le racisme, ainsi que des renseignements sur des programmes éducatifs. Ces ressources sont utilisées par des organisations communautaires, des écoles et des municipalités dans diverses régions du Canada.

Le projet Diversity/Vancouver constitue le plus important projet multimédia sur le multiculturalisme et la diversité culturelle au Canada.

Le projet compte divers partenaires, dont Patrimoine canadien (Programme du multiculturalisme), Vancouver Foundation, Ministry of Community, Aboriginal and Women's Services de la Colombie-Britannique, Channel M, Circle Productions, Laurier Institution Endowment Fund, ainsi que des donateurs individuels.

L'objectif de ce projet, soutenu en partie par le Programme du multiculturalisme du ministère du Patrimoine canadien, était de développer des capacités afin que les collectivités du Downtown Eastside de Vancouver puissent combattre les causes profondes du crime et créer un quartier sécuritaire invitant, où il fait bon vivre et travailler.

Le développement des capacités de changement dans la communauté ethnique du Downtown Eastside de Vancouver

FERIAL McCANN

Patrimoine canadien

Gestionnaire, Programme du multiculturalisme (Colombie-Britannique et district du Yukon) du ministère du Patrimoine Canadien, Ferial McCann s'intéresse tout particulièrement à la façon dont la recherche peut contribuer aux politiques publiques et aux programmes subventionnés par l'État.

KATHY COYNE

Downtown Eastside Community Development Project

Chercheuse et évaluatrice, Downtown Eastside Community Development Project, Kathy Coyne a plus de vingt ans d'expérience en développement communautaire. Détentrice d'un doctorat en leadership et politique éducative, ses études ont porté sur le développement communautaire adapté aux collectivités marginalisées.

Le Downtown Eastside de Vancouver possède une histoire ethnoculturelle à la fois riche et conflictuelle, qui est encore aujourd'hui manifeste. Le quartier est un territoire autochtone traditionnel; depuis près d'un siècle, il sert également de point d'entrée pour de nombreux immigrants qui viennent travailler dans le secteur industriel. Le Chinatown est au cœur de l'histoire de la collectivité chinoise de la Colombie-Britannique. Parmi les événements marquants de cette histoire, nommons la *Loi de l'immigration chinoise*, l'émeute anti-asiatique de 1907 et l'internement massif de Canadiens d'origine japonaise pendant la Deuxième Guerre mondiale. En 2004, de nombreux Autochtones vivant sous le seuil de la pauvreté et gravement touchés par des problèmes de santé habitent le Downtown Eastside ou s'y rendent pour rencontrer des gens et avoir accès aux

services qui y sont offerts. Les intérêts des gens d'affaires d'origine chinoise sont néanmoins souvent contraires à ceux des personnes à faible revenu. Tandis que les entreprises cherchent à « nettoyer » le quartier, les groupes qui représentent les personnes à faible revenu se battent pour obtenir les services de santé nécessaires aux toxicomanes chroniques et aux personnes malades.

Au cours des années 1990, le taux de pauvreté du Downtown Eastside a augmenté et le phénomène a été aggravé par la croissance en de la toxicomanie et des problèmes de santé qui en découlent. Cette situation a affecté la communauté ethnoculturelle de différentes façons. Les Autochtones ont été parmi les groupes les plus touchés par cette augmentation de la toxicomanie et les problèmes de santé connexes. La perception générale était qu'un

Nos diverses cités

nombre important de Latino-Américains était impliqué dans le commerce de la drogue. Les gens d'affaires du Chinatown ont soutenu que ces changements ont eu pour effet d'entraîner une importante baisse des affaires.

En 1997, la Ville de Vancouver a répondu à la « crise » émergente en présentant un plan d'action stratégique. Ce plan prévoyait, entre autres choses, une demande de fonds pour le développement des capacités communautaires, ce qui a mené à la mise en œuvre d'un projet de revitalisation communautaire et de prévention contre le crime (Downtown Eastside Crime Prevention/Revitalization Project). L'objectif de ce projet, soutenu en partie par le Programme du multiculturalisme du ministère du Patrimoine canadien, était de développer des capacités afin que les collectivités du Downtown Eastside puissent combattre les causes profondes du crime et créer un quartier sécuritaire invitant, où il fait bon vivre et travailler.

Le volet multiculturel consistait à veiller à ce que les différentes collectivités (chinoise, vietnamienne, autochtone, latino-américaine et autres) qui habitent le Downtown Eastside possèdent les outils leur permettant de travailler ensemble à la recherche de solutions à leurs problèmes communs et de participer activement au processus de revitalisation. Les activités soutenues par le projet comprennent notamment la communication, aux différentes collectivités, de renseignements au sujet de la stratégie en matière de lutte contre la drogue (dont des programmes de sensibilisation et d'éducation du public en chinois, en vietnamien, en espagnol et en panjabi), la mise en œuvre du processus de revitalisation du Chinatown de Vancouver, la mise sur pied d'un groupe de travail latino-américain, ainsi que la création d'un centre autochtone (Aboriginal Back Door Society), qui offre un programme de cure traditionnelle.

La mise en œuvre du projet est maintenant chose faite et son évaluation est en cours. Les résultats préliminaires révèlent un certain nombre d'éléments probants :

- On constate, chez les groupes ethnoculturels, une meilleure compréhension des problématiques liées à la consommation des drogues.
- Chinatown a appuyé la création d'un fonds pour les arts à l'intention des groupes à faible revenu.

- Des résidents autochtones participent régulièrement à des groupes de guérison et plusieurs d'entre eux ont suivi des cures.
- La collectivité latino-américaine possède des programmes réguliers axés sur la culture et a recours à d'autres services communautaires.
- Une vision concernant le Chinatown a été élaborée et mise en œuvre. Elle prévoit notamment la commémoration de l'histoire du quartier, l'amélioration du domaine public, le renforcement du sentiment de sécurité, la diversification du secteur du commerce au détail et la création d'un carrefour d'activités sociales et culturelles.
- Un leadership fort voit actuellement le jour au sein de la communauté ethnoculturelle; par exemple, à Chinatown, on constate une importante hausse de la participation des jeunes.

Si le projet de revitalisation du Downtown Eastside et de prévention contre le crime a favorisé ces changements, le soutien des autres paliers de gouvernement a également été indispensable à leur réalisation. Ce soutien a été fourni dans le cadre de l'Entente de Vancouver conclue en 1999, une entente de développement urbain en trois parties. La Ville de Vancouver a travaillé en collaboration avec Patrimoine canadien et d'autres partenaires de l'Entente de Vancouver à la création de liens utiles entre ces projets communautaires et les programmes fédéraux ou provinciaux appropriés, établissant ainsi d'importants rapports horizontaux qui représentent la pierre angulaire des capacités communautaires.

La communauté noire faisant l'objet d'une plus grande surveillance policière, elle est plus susceptible d'être prise sur le fait lorsqu'elle enfreint la loi que les Blancs impliqués dans la même activité criminelle. Par exemple, 65 p. 100 des trafiquants de drogues de race noire indiquent avoir été arrêtés au moins une fois dans leur vie, comparativement à seulement 35 p. 100 des trafiquants de race blanche.

Discrimination ou « bons » services de police. Le débat concernant le profilage racial au Canada

SCOT WORTLEY

*Centre d'excellence conjoint pour la recherche en immigration et en intégration (CERIS)
Centre of Criminology, University of Toronto¹*

JULIAN TANNER

Department of Sociology, University of Toronto

Depuis des décennies, les Noirs vivant dans les grandes villes canadiennes, y compris Toronto, Montréal et Halifax, se plaignent d'être fréquemment arrêtés, interrogés et fouillés par la police pour « le simple fait de conduire en étant Noir »² (Foster 1996, p. 5). Des plaintes similaires ont été déposées par des Autochtones dans les Provinces des Prairies, de même que par les Asiatiques du sud en Colombie-Britannique. Comme il fallait s'y attendre, les responsables de l'application de la loi ont majoritairement réfuté ces allégations. Cette controverse devait atteindre son paroxysme en octobre 2002 alors que le *Toronto Star* publiait une série d'articles sur la question de la race et de la criminalité. En plus d'examiner les recherches antérieures, le *Star* fournissait sa propre analyse sur les données liées aux arrestations effectuées par la police. Leur étude révèle que la proportion de Noirs à Toronto est extrêmement élevée dans certaines catégories d'infractions, y compris la possession de stupéfiants et les infractions aux règlements de la circulation « non visibles » (conduite sans permis ou conduite sans

assurance, par exemple). Le *Star* soutient que cette tendance de surreprésentation est conforme à l'idée selon laquelle la police de Toronto s'adonne au profilage racial. Leur analyse indique également que les Noirs sont traités beaucoup plus durement *après l'arrestation* que leurs homologues de race blanche. Les contrevenants de race blanche sont notamment plus susceptibles d'être relâchés sur les lieux, tandis que ceux de race noire risquent davantage d'être détenus, amenés au poste aux fins d'instruction et mis en détention préventive pour une enquête sur le cautionnement (Rankin et coll., 2002a; 2002b).

En réponse à la série d'articles du *Star*, la police de Toronto a catégoriquement réfuté toutes les allégations de préjugés raciaux. Le chef de police a déclaré : « Nous ne faisons pas de

¹ Transmettre toute correspondance au prof. Scot Wortley, au Centre of Criminology, University of Toronto, 130, rue St. George, Toronto (Ontario), M5S 3H1, Canada ou à l'adresse courriel scot.wortley@utoronto.ca.

² NdT : Dans le texte original, « DWBBs—Driving While Being Black Violations ».

profilage racial [...] Il n'y a pas de racisme »³ (*Toronto Star*, 2002a, p. A14). Dans la même veine, le président de l'Association des policiers a déclaré : « Le Service de police de Toronto ne s'est jamais adonné au profilage racial » (Porter 2002, p. A6). Ces commentaires ont été repris par plusieurs politiciens locaux. À titre d'exemple, le maire de Toronto a déclaré ce qui suit : « Je ne crois pas que la police de Toronto s'adonne au profilage racial sous quelque manière ou forme que ce soit. C'est plutôt le contraire. Elle est très sensible à nos différentes communautés » (*Toronto Star* 2002b, p. A9). Malheureusement, la police n'a pas encore produit de données concrètes appuyant sa thèse d'absence de racisme. Le profilage racial existe-t-il à Toronto? Cet article vise à traiter brièvement des résultats tirés de deux récents sondages menés à Toronto qui abordent directement le débat sur le profilage racial.

Une définition du profilage racial

Les chercheurs dans le domaine de la criminologie s'entendent pour dire qu'il y a un profilage racial lorsque les membres de certains groupes raciaux ou ethniques font l'objet d'une plus grande surveillance que d'autres groupes en matière de justice pénale. Le profilage racial est donc généralement défini comme étant un clivage racial dans les pratiques d'arrestations et de fouilles effectuées par la police, une distinction fondée sur la race lors de fouilles effectuées par les agents des douanes aux aéroports et aux frontières, un plus grand nombre de patrouilles policières dans les quartiers où s'établissent les minorités visibles, et une série d'activités d'infiltration ou encore des achats surveillés qui ciblent des groupes ethniques en particulier. Le profilage racial est par conséquent associé à des préjugés raciaux durant les enquêtes policières, et non lors de décisions d'arrestation ou du traitement par la police après l'arrestation. Cela ne veut pas dire pour autant que les statistiques concernant les arrestations, telles que celles analysées par le *Star*, ne reflètent pas le profilage. Par exemple, la surreprésentation des Noirs dans les statistiques concernant les arrestations à Toronto pourrait signifier que les Noirs font en effet l'objet d'une plus grande surveillance policière. Toutefois, cela pourrait également vouloir dire que les Noirs sont tout simplement plus souvent impliqués

dans des activités criminelles. Par conséquent, l'hypothèse de profilage racial ne peut pas vraiment être vérifiée si nous n'examinons pas d'abord les renseignements sur les activités de surveillance policière.

Les recherches antérieures

Les Noirs font-ils l'objet d'une plus grande surveillance que les personnes issues d'autres origines raciales en matière de justice pénale? Les Noirs sont-ils plus souvent arrêtés, interrogés et fouillés par la police? Les données de la police en Angleterre (Bowling et Phillips, 2002) et aux États-Unis (Engel et coll., 2002) semblent le confirmer. En Angleterre, par exemple, la *Police and Criminal Evidence Act* a obligé la police à présenter un dossier sur l'origine raciale de toutes les personnes faisant l'objet d'arrestations et de fouilles par la police. Les statistiques de 1997-1998 révèlent que les Noirs vivant au Royaume-Uni faisaient l'objet d'arrestations et de fouilles à un taux de 142 p. 1 000, contre 45 p. 1 000 pour les Asiatiques et 19 p. 1 000 pour les Blancs. Dans l'ensemble, les données britanniques suggèrent que les Noirs sont environ huit fois plus susceptibles d'être arrêtés et fouillés par la police que les Blancs (Bowling et Phillips, 2002).

Malheureusement, contrairement à l'Angleterre et aux États-Unis, les policiers du Canada ne sont pas obligés de consigner la race des personnes qu'ils arrêtent ou fouillent. Par conséquent, les statistiques officielles de la police ne peuvent pas être utilisées pour examiner la présence ou l'absence de profilage racial dans ce pays. En revanche, de nombreuses études sur le terrain ont révélé l'existence possible de profilage racial. Par exemple, James (1998) a mené des entrevues poussées auprès d'une cinquantaine de jeunes Noirs dans le sud de l'Ontario. Bon nombre de ces jeunes ont rapporté être couramment arrêtés par la police. Les entrevues effectuées par Neugebauer (2000) auprès de 63 adolescents de race noire et de race blanche vivant à Toronto ont produit des résultats très semblables. Même si l'auteur estime que les adolescents issus de toutes les origines raciales se plaignent souvent de faire l'objet de harcèlement par la police, tant ceux de race blanche que ceux de race noire s'entendent pour dire que les jeunes hommes de race noire sont beaucoup plus susceptibles d'être arrêtés, interrogés et fouillés par la police que les jeunes issus d'autres origines raciales. Bien que ces

³ NdT : Toutes les citations sont des traductions.

études ethnographiques fournissent de nombreux détails au sujet des contacts avec la police et qu'elles documentent les « expériences vécues » par les jeunes Noirs, elles reposent sur des échantillons non aléatoires relativement petits. Elles risquent donc d'être considérées comme étant « anecdotiques » et non représentatives du comportement des policiers. Des éléments de preuve similaires concernant le profilage racial ont cependant été révélés dans le cadre de deux récents sondages auprès des résidents de Toronto.

Résultats du premier sondage

En 1995, l'Institute for Social Research de l'Université York a fait enquête auprès de plus de 1 200 Torontois d'âge adulte (18 ans ou plus) qui se disaient Noirs, Chinois ou Blancs. Plus de 400 répondants ont été choisis au hasard dans chaque groupe racial. Les résultats de ce sondage ont révélé que les Noirs, en particulier les hommes de race noire, étaient beaucoup plus susceptibles de rapporter avoir eu des contacts involontaires avec la police que les Blancs ou les Asiatiques. Par exemple, près de la moitié (44 p. 100) des hommes de race noire dans l'échantillon ont signalé avoir été arrêtés et interrogés par la police au moins une fois durant les deux dernières années. De surcroît, un tiers (30 p. 100) des hommes de race noire ont signalé avoir été arrêtés au moins deux fois. À titre de comparaison, seulement 12 p. 100 des hommes de race blanche et 7 p. 100 des hommes asiatiques ont dit avoir été arrêtés plusieurs fois par la police (voir Wortley et Tanner, 2003; Commission sur le racisme systémique, 1995). Des analyses statistiques multidimensionnelles révèlent que ces différences raciales en termes de contacts avec la police ne pouvaient s'expliquer par des différences raciales en termes de classe sociale ou d'éducation ni par d'autres variables démographiques. En fait, deux facteurs qui semblent protéger les hommes de race blanche contre les contacts avec la police, soit l'âge et la classe sociale, ne protègent pas les Noirs. Les Blancs ayant un niveau de revenu et d'études élevés, par exemple, sont beaucoup moins susceptibles d'être arrêtés par la police que les Blancs qui obtiennent de faibles résultats en termes de mesures de classe sociale. À titre de comparaison, les Noirs ayant un niveau de revenu et d'études élevés sont, quant à eux, plus susceptibles d'être arrêtés que les Noirs de classe inférieure. En fait, les professionnels de race

noire attribuent souvent à leur affluence relative l'attention dont ils font l'objet par la police. Comme l'a déclaré un répondant noir : « Si vous êtes de race noire et que vous conduisez une belle voiture, la police vous demandera de vous arrêter, vous soupçonnant d'être impliqué dans le trafic de drogues » (Wortley et Tanner 2003, p. 371). Cette étude comporte cependant une faille en ne tenant pas compte d'autres facteurs pertinents, y compris le comportement criminel, pouvant servir à déterminer qui la police arrête et fouille. Ce problème a cependant été abordé dans le deuxième sondage décrit ci-dessous.

Résultats du deuxième sondage

Le Toronto Youth Crime and Victimization Survey a été réalisé en 2000. Des entrevues ont été menées auprès d'un échantillon aléatoire d'environ 3 400 élèves d'écoles secondaires (voir Tanner et Wortley (2002) pour les détails méthodologiques). Les résultats de cette étude suggèrent également que les Noirs sont beaucoup plus susceptibles que les personnes issues d'autres origines raciales de faire l'objet d'interrogations aléatoires sur la rue. À titre d'exemple, plus de 50 p. 100 des élèves de race noire ont indiqué avoir été arrêtés par la police à au moins deux reprises au cours des deux dernières années, contre seulement 23 p. 100 des Blancs, 11 p. 100 des Asiatiques et 8 p. 100 des Asiatiques du Sud. Dans le même ordre d'idées, plus de 40 p. 100 des élèves de race noire disent avoir fait l'objet d'une fouille par la police au cours des deux dernières années, contre seulement 17 p. 100 des Blancs et 11 p. 100 des Asiatiques. Les données révèlent toutefois que les élèves impliqués dans diverses formes de crime et de déviance sont beaucoup plus susceptibles d'attirer l'attention de la police que les élèves qui n'enfreignent pas la loi. Par exemple, 81 p. 100 des trafiquants de drogues dans cet échantillon (définis comme ceux qui ont vendu de la drogue à au moins 10 reprises dans la dernière année) indiquent qu'ils ont été fouillés par la police, contre seulement 16 p. 100 des élèves qui n'ont pas vendu de drogues. Ce résultat est entièrement conforme à l'argument de la police voulant qu'elle se concentre exclusivement sur des activités suspectes ou criminelles lorsqu'elle décide de procéder à une arrestation et non sur les caractéristiques raciales des citoyens. Les données révèlent également que les élèves n'ayant pas accès à un véhicule et qui passent la majorité de leur temps libre dans les espaces

publics (centres commerciaux, parcs publics, boîtes de nuit, par exemple) sont beaucoup plus susceptibles d'être arrêtés par la police que les élèves qui passent la plupart de leur temps dans des aires privées ou avec leurs parents. Cela entraîne la question du jour : *Les élèves de race noire attirent-ils plus l'attention de la police parce qu'ils sont davantage impliqués dans le crime et davantage susceptibles de participer à des activités de loisir qui ont lieu dans les espaces publics?*

Tandis que nos données révèlent que les élèves de race blanche ont des taux beaucoup plus élevés à la fois de consommation d'alcool et d'usage illicite de drogues, les élèves de race noire rapportent des taux plus élevés d'infractions mineures contre les biens, de trafic de drogues et de violence. Les élèves de race noire sont également plus susceptibles de rapporter être membres d'une bande de jeunes. De plus, tant les élèves de race noire que ceux de race blanche font état de taux plus élevés de participation dans des activités de loisir publiques que les élèves issus de tous les autres groupes raciaux. Ces différences raciales sont toutefois loin d'expliquer pourquoi les jeunes Noirs sont beaucoup plus susceptibles d'avoir des contacts avec la police. En fait, après avoir contrôlé statistiquement les activités criminelles, l'usage de drogues, l'affiliation à une bande, l'utilisation d'une voiture et les activités de loisir, la relation entre la race et les arrestations par la police est en réalité renforcée. Pourquoi? Une analyse plus poussée indique que les différences raciales observées dans les pratiques d'arrestations et de fouilles effectuées par la police sont les plus souvent constatées chez les élèves présentant de faibles taux de comportement criminel. Il s'avère que 34 p. 100 des élèves de race noire qui n'ont été impliqués dans *aucun* type d'activité criminelle rapportent encore avoir été arrêtés par la police à au moins deux reprises au cours des deux dernières années, contre seulement 4 p. 100 des élèves de race blanche dans la même catégorie de comportement. Aussi, 23 p. 100 des élèves de race noire n'ayant jamais eu de comportement déviant signalent avoir été fouillés par la police, comparativement à seulement 5 p. 100 des Blancs n'ayant rapporté aucune déviance (Wortley et Tanner, 2003; Wortley et Tanner, 2004). Ainsi, alors que le premier sondage dont il est question ci-dessus révèle que l'âge et la classe sociale ne protègent pas les Noirs contre

les arrestations et les fouilles effectuées par la police, la présente étude suggère qu'une bonne conduite ne les protège également pas contre une attention non désirée de la part de la police.

Répercussions

Ces résultats entraînent deux répercussions importantes. En premier lieu, puisque la communauté noire fait l'objet d'une plus grande surveillance policière, elle est beaucoup plus susceptible d'être prise sur le fait lorsqu'elle enfreint la loi que les Blancs impliqués dans le même genre d'activité criminelle. Par exemple, 65 p. 100 des trafiquants de drogues de race noire dans l'étude susmentionnée sur les écoles secondaires indiquent avoir été arrêtés au moins une fois dans leur vie, comparativement à seulement 35 p. 100 des trafiquants de drogues de race blanche. Pour illustrer la situation, imaginez 10 000 personnes vivant dans une communauté très dense au centre-ville de Toronto. Supposez également que la moitié des résidents de cette communauté sont de race noire et que l'autre moitié est blanche. Présument, en outre, qu'un nombre équivalent de résidents de race noire et de race blanche (250 dans chaque groupe) vendent des drogues illicites sur une base régulière. Si, en raison du profilage racial, les résidents de race noire sont plus susceptibles d'être arrêtés et fouillés par la police, les trafiquants de drogues de race noire dans ce quartier risquent davantage d'être pris sur le fait puis arrêtés que les contrevenants de race blanche. À titre d'exemple, si 50 p. 100 des résidents de race noire sont fouillés au hasard, contre seulement 10 p. 100 des résidents de race blanche, cette pratique de fouille devrait entraîner 125 arrestations de Noirs et seulement 25 arrestations de Blancs. Fait intéressant, les statistiques liées à la race et à la criminalité (125 arrestations de Noirs contre seulement 25 arrestations de Blancs) produites par de telles pratiques de fouilles impartiales seraient probablement utilisées pour justifier l'utilisation du profilage racial (avec le raisonnement suivant : « puisque plus de contrevenants de race noire que de contrevenants de race blanche ont été trouvés, notre stratégie de profilage doit donc être correcte »). Pour ces motifs, le profilage racial peut devenir une prophétie auto-accomplie. Cet exemple aide à illustrer comment les statistiques liées aux arrestations peuvent concerner davantage les pratiques de surveillance du maintien de l'ordre public que les

différences raciales elles-mêmes sur le plan du comportement criminel. En somme, le profilage racial peut aider à expliquer la surreprésentation des minorités dans les statistiques liées aux arrestations.

Il faut toutefois souligner que la recherche précitée suggère également que la police ne procède quasiment jamais à l'arrestation de citoyens qui ne sont pas impliqués dans des activités criminelles. Cela peut laisser supposer que le profilage racial est inoffensif : Si vous n'enfreignez pas la loi, vous ne serez pas arrêté. Cependant, la deuxième conséquence importante du profilage racial est qu'il aliène encore davantage les personnes de race noire dans la société canadienne dominante et renforce les perceptions de discrimination et d'injustice raciale. À n'en pas douter, notre recherche donne fortement à penser que les Noirs qui sont fréquemment arrêtés et interrogés par la police perçoivent des niveaux beaucoup plus élevés de discrimination au sein du système canadien de justice pénale que les Noirs qui n'ont pas été arrêtés. Fait intéressant, être arrêté par la police ne semble pas augmenter les perceptions d'injustice chez les Blancs ou les Asiatiques (Wortley et Tanner, 2003; Wortley et Tanner, 2004; Wortley et coll., 1997). Le fait d'être arrêté et fouillé est toutefois perçu par les personnes de race noire comme la preuve que la race importe toujours dans la société canadienne – que peu importe votre bonne conduite et tous les efforts que vous faites, être Noir signifie que vous serez toujours considéré comme l'un des « suspects habituels ».

Conclusion

De toute évidence, la question du profilage racial exige des recherches plus poussées au Canada. Malheureusement, les organismes canadiens d'application de la loi, à l'exception notable du service de police de Kingston, ont jusqu'à présent refusé de collecter leurs propres données sur ce phénomène. La crainte générale est que les données officielles sur les arrestations et les fouilles soient mal comprises par le public, utilisées pour attribuer injustement une étiquette raciste aux agents de police, augmentent les poursuites contre les services de police et, au bout du compte, entraînent le chaos (les agents de police pourraient refuser de répondre aux situations qui impliquent des citoyens issus de minorités). Il convient de signaler que, d'une façon générale, ces problèmes n'ont pas encore

fait leur apparition en Angleterre et aux États-Unis, pays où ce type de données est recueilli depuis des années. Les administrateurs de police canadiens doivent reconnaître qu'il peut y avoir des avantages importants à recueillir leurs propres données sur les arrestations et les fouilles. D'une part, une telle collecte peut s'avérer un moyen efficace de surveiller les comportements de la police et pourrait très bien réduire le nombre d'incidents de profilage racial injustifiés. Une approche transparente visant à surveiller et à éliminer le profilage racial améliorera, selon nous, la relation que la police a avec les diverses communautés de minorités raciales. À titre de comparaison, le refus de reconnaître et de résoudre le problème ne servira qu'à augmenter les tensions et à faire en sorte que la discrimination raciale continue à hanter les organismes d'application de la loi au cours des prochaines décennies.

Bibliographie

- BOWLING, Ben, et Coretta PHILLIPS (2002). *Racism, Crime and Justice*, Londres, Angleterre, Pearson Education Ltd.
- COMMISSION SUR LE RACISME SYSTÉMIQUE (1995). *Rapport de la Commission sur le racisme systémique dans le système de justice pénale en Ontario*, Toronto, Queen's Printer for Ontario.
- ENGEL, Robin Shepard, et coll. « Theory and Racial Profiling: Shortcomings and Future Directions in Research », *Justice Quarterly*, vol. 19, n° 2 (2002).
- FOSTER, Cecil (1996). *A Place Called Heaven: The Meaning of Being Black in Canada*, Toronto, Harper-Collins.
- HARRIS, David. « Driving While Black and All Other Traffic Offences: The Supreme Court and Pretextual Traffic Stops », *Journal of Criminal Law and Criminology*, vol. 87 (1997).
- JAMES, Carl (1998). « "Up to No Good": Black on the Streets and Encountering Police », dans Victor Satzewich (dir.), *Racism and Social Inequality in Canada: Concepts, Controversies and Strategies of Resistance*, Toronto, Thompson, p. 157-176.
- NEUGEBAUER, Robynne (2000). « Kids, Cops, and Colour: The Social Organization of Police-Minority Youth Relations », dans Robynne NEUGEBAUER (dir.), *Criminal Injustice: Racism in the Criminal Justice System*, Toronto, Canadian Scholars Press.
- PORTER, Catherine. « Police Union Blasts Star », *Toronto Star*, 22 octobre 2002, p. A6.
- RANKIN, Jim, et coll. « Singled Out: An Investigation into Race and Crime », *Toronto Star*, 19 octobre 2002a, p. A1.
- RANKIN, Jim, et coll. « Police Target Black Drivers », *Toronto Star*, 20 octobre 2002b, p. A1.

TANNER, Julian, et Scot WORTLEY(2002). *The Toronto Youth Crime and Victimization Survey: Overview Report*, Toronto, Centre of Criminology.

TORONTO STAR. « There is No Racism. We Do Not Do Racial Profiling », *Toronto Star*, 19 octobre 2002a, p. A14.

TORONTO STAR. « Analysis Raises Board Hackles », *Toronto Star*, 20 octobre 2002b, p. A9.

WORTLEY, Scot, HAGAN, John, et Ross MACMILLAN. « Just Des(s)erts: The Racial Polarization of Perceptions of Injustice », *Law and Society Review*, vol. 31 (1997), p. 637-676.

WORTLEY, Scot, et Julian TANNER (2003). « Data, Denials and Confusion: The Racial Profiling Debate in Toronto », *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale = Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, vol. 45, no 3 (2003), p. 367-389.

WORTLEY, Scot, et Julian TANNER (2004). « The Good, the Bad and the Profiled: Race, Deviant Activity and Police Stop and Search Practices », communication présentée à la Conférence on Systemic Racism in the Criminal Justice System, University of Toronto, 28 novembre 2002. Article présenté à l'*American Journal of Sociology*.

72^e Congrès de l'Acfas¹

LA SOCIÉTÉ DES SAVOIRS DU 10 AU 14 MAI 2004
www.acfas.ca/congres/

C-662

Valeurs, normes, symboles et représentations de générations dans les sociétés multiculturelles (Regards croisés) (colloque/atelier)

RESPONSABLE

Michel-Salmador Louis
(msalmador-irfiq@videotron.ca), IRFIQ

Lundi 10 mai 2004

- 13 h 00 Différences et ressemblances dans les voies d'intégration de jeunes issus de l'immigration à Québec (1992 et 2004)
Louis, Michel-Salmador, IRFIQ
- 13 h 20 Les contours des enjeux intergénérationnels des sociétés autochtones
Picard, Ghislain, Assemblée des Premières Nations
- 13 h 40 La littérature migrante : se raconter à ceux qui diffèrent par les origines et par l'âge
Boucher, Colette, Université Laval
- 14 h 00 De l'âge en contexte migratoire. Symbolique et dynamique
Émoung, Lomomba, Institut interculturel de Montréal
- 15 h 20 Options identitaires et rapports intergénérationnels : dilemmes à propos du droit de cité dans des milieux issus de l'immigration
Labelle, Micheline, UQAM
- 15 h 40 Revendications de l'identité chez une fillette sud-américaine adoptée : une démarche par l'art-thérapie
Lacroix, Louise, Université Concordia
- 16 h 00 Transmission intergénérationnelle bidirectionnelle et inclusive dans la relation mère-fille
Cardu, Hélène, Université Laval

Mardi 11 mai 2004

- 8 h 50 Transmission intergénérationnelle du traumatisme de guerre : enjeux cliniques
Diaz Miranda, Beatrix, Université Laval
Pelletier, Isabelle, Université Laval
Martins Borges, Lucienne, Université Laval
- 9 h 10 Enjeux cliniques dans la transmission intergénérationnelle du traumatisme de guerre : les impacts chez l'enfant
Akl Moanack, Paola Maria, Université Laval
Bourgeois-Guérin, Élise, Université Laval
Pocreau, Jean-Bernard, Université Laval
- 10 h 10 Histoire, transmission et rapports intergénérationnels
Vatz Laaroussi, Michèle, Université de Sherbrooke
Rachédi, Lilyane, Université de Sherbrooke
- 10 h 30 La vie de famille ici et dans le pays d'origine : une étude exploratoire des valeurs, des normes, et des rôles chez les réfugiés bosniaques à Québec
Curavac Ridjanovic, Amra, Université Laval
- 10 h 50 La transmission et les comportements dans les familles immigrantes par la pratique des récits oraux
Guilbert, Lucille, Université Laval
- 13 h 20 La fin de l'immigration : les familles transnationales et d'autres phénomènes nouveaux
Bernhard, Judith, Université polytechnique Ryerson
- 13 h 40 Le type de formation de l'identité « d'immigrant perpétuel » parmi des Haïtiens immigrés
Gay, Daniel, Université Laval

¹ Veuillez noter qu'il s'agit d'une sélection de thèmes pertinents à la vocation du projet Metropolis.

C-317
Écrire la ville
(colloque)

RESPONSABLES

Bertrand Gervais (gervais.bertrand@uqam.ca), UQAM

Christina Horvath (christina.horvath@libertysurf.fr)

Lundi 10 mai 2004

- 9 h 30 Des tendances contemporaines du roman urbain
Benezet, Delphine, Université de Montréal
- 10 h 10 Miroir, miroir aux alouettes et vitre sans teint
Floquet, Pierre, Enseirb
- 11 h 20 Écrire la ville irlandaise au cinéma
Le Corff, Isabelle, IUFM de Bretagne
- 12 h 00 Haine de la ville, haine de soi : l'écriture catastrophée
Wuilleme, Tanguy, Université Nancy 2
- 14 h 30 De la ville-décor à la ville-personnage : la représentation de Los Angeles chez David Lynch
Baque, Zachary, Université Toulouse II
- 15 h 10 Les tensions de l'imaginaire et du réel : décrypter la ville d'Istanbul dans Le livre noir d'Orhan Pamuk
Bourbeau, Julien, UQAM
- 16 h 20 La ville inconsolable ou le labyrinthe de l'oubli chez Kasuo Ishiguro
Gervais, Bertrand, UQAM
- 17 h 00 L'organisation urbaine et iconique dans l'œuvre de Marc-Antoine Mathieu
Carrier, Mélanie, Université Laval

Mardi 11 mai 2004

- 9 h 30 Lieu, branding et parodie : analyse de la performance artistique « nikeground.com - Repenser l'espace » à Karlsplatz, Vienne
Duschlbauer, Thomas, Baukultur, Bureau en culture et urbanisme
- 10 h 10 La bande-son du roman urbain
Horvath, Christina, UQAM
- 11 h 20 La ville dans le polar au féminin : un peu plus loin sur la droite de Fred Vargas
Lopez Martinez, Marina, Université Jaume
- 12 h 00 Écrire la ville en Afrique contemporaine : conquête du mouvement dans « Tous les chemins mènent à l'Autre » de Janis Otsiemi
Mbondosari, Sylvère, Université de Beyrouth
- 14 h 30 Ground Zero, where do we go from here?
Lachapelle, Louise, UQAM
- 15 h 10 Représentation de la ville dans l'œuvre romanesque de Gilles Marcotte
Ouellet, François, UQAM
- 16 h 20 La ville insensée ou comment prendre le pas
Vaillantcourt, Daniel, Université de Western Ontario
- 17 h 00 La mouvance comme instigation et finalité de la représentation urbaine dans Fascination de Rachid Boudjedra
Caron, Anne, UQAM

C-310

Le transfert des connaissances en sciences humaines appliquées : quelles formes de transfert et à quelles fins? (colloque/atelier)

RESPONSABLE

Victor Piché (victor.piche@umontreal.ca)
Université de Montréal

C-331

Villes et identité urbaine : de l'usage du patrimoine dans un contexte de mondialisation (colloque)

RESPONSABLES

Luc Noppen (noppen.luc@uqam.ca), UQAM
Lucie K. Morisset (morisset.lucie@uqam.ca)

Lundi 10 mai 2004

8 h 45 La recherche en éducation à Immigration et Métropoles (1996-2001) : contribution aux politiques, programmes et interventions
McAndrew, Marie, Université de Montréal

Mardi 11 mai 2004

- 8 h 30 Le patrimoine et la mutation des identités à l'âge des mondialisations en Europe
Andrieux, Jean-Yves, Université Rennes 2
- 9 h 50 À l'assaut de l'uniformisation! La quête d'une identité montréalaise (1973-2003)
Drouin, Martin, Université de Bretagne Occidentale (Brest)
- 10 h 30 Boulevard Saint-Laurent, « La Main » : sacralisation nationale d'un imaginaire collectif symbolique
Dao, Vinh, UQAM
- 10 h 50 La représentation symbolique dans le contexte de la mondialisation. L'exemple de la construction identitaire du Quartier chinois de Montréal
Cha, Jonathan, UQAM
- 11 h 10 De la pérennité des églises urbaines dans un monde en mutations au Québec
Gauthier, Richard, Université Laval
- 11 h 30 L'apport des communautés en diaspora au patrimoine urbain : l'exemple des Arméniens de la région parisienne
Fourcade, Marie-Blanche, Université Laval
- 13 h 50 Patrimoines, cultures et identités face à la modernité de la grande ville
Haumont, Bernard, Université de Paris-Val de Seine
- 15 h 10 La faim des paysages
Mercier, Guy, Université Laval
- 15 h 50 Quel avenir pour le quartier Bui Thi Xuan de Hanoi : qui décide de sa conservation et de son aménagement?
Casault, André, Université Laval
- 16 h 10 « À Cholula il y a 365 églises, une pour chaque jour de l'année »
Arellano, Alexandra, UQAM
- 16 h 30 Le patrimoine de proximité : enjeux et défis
Noppen, Luc, UQAM
Morisset, Lucie K., UQAM

C-419**Gouvernance politique et régulation de la diversité religieuse. Perspectives comparatives France-Québec (colloque)****RESPONSABLE**

Micheline Milot (milot.micheline@uqam.ca), UQAM

C-432**Citoyenneté, diversité et métissage : enjeux de société, d'intervention et de formation pour le travail social (colloque)****RESPONSABLES**

François Huot

(huot.francois@uqam.ca), UQAM

Anne-Marie David

(am david@cvm.qc.ca), Cégep du Vieux-Montréal

Mardi 11 mai 2004

- 9 h 15 Laïcités françaises. Les mutations du modèle républicain de régulation du religieux
Portier, Philippe, Université de Rennes
- 9 h 45 La place de la religion dans l'univers conceptuel et institutionnel de la démocratie libérale
Weinstock, Daniel Marc, Université de Montréal
- 10 h 30 Le modèle républicain français d'intégration face à la pluralité religieuse contemporaine
Willaime, Jean-Paul, École Pratique des Hautes Études
- 11 h 00 Le mode de gouvernance politique québécois face à la diversité religieuse
Milot, Micheline, UQAM
- 11 h 30 Les modes de gouvernance politique et les conceptions de la citoyenneté
Thériault, Joseph Yvon, Université d'Ottawa
- 14 h 00 Les mutations actuelles de la laïcité en France au miroir de la Commission Stasi
Baubérot, Jean, École Pratique des Hautes-Études
- 14 h 30 La place du juridique dans la régulation de la diversité religieuse. Pour un usage raisonné et stratégique du droit
Bosset, Pierre, CDPDJ
- 15 h 00 Jusqu'où reconnaître la diversité religieuse dans l'éducation à la citoyenneté?
Ouellet, Fernand, Université de Sherbrooke
- 15 h 45 Rapport au religieux et profil normatif. Une certaine idée du droit
Noreau, Pierre, Université de Montréal
- 16 h 15 Laïcité versus accommodement : que dit la jurisprudence étatsunienne
Randaxhe, Fabienne, Université de Saint-Étienne
- 16 h 45 Diversité religieuse, droit et éducation
Grannec, Christophe, Université de Sudbury

Mardi 11 mai 2004

- 9 h 15 L'évolution historique des pratiques d'intervention au Québec dans un contexte de diversité sociale
Jacob, André, UQAM
- 10 h 30 Intervention sociale et diversité : perspectives et regards en usage au Canada anglais
Lafrenière, Ginette, Université Wilfrid Laurier
- 11 h 00 Les pratiques d'intervention avec les immigrants et réfugiés centrées sur la reconstruction de l'histoire
Vatz-Laaroussi, Michèle, Sherbrooke
- 13 h 00 Traverser le miroir de l'intervention: de femme immigrante à travailleuse sociale
Patriciu, Sabina, Maison des femmes du Val St-François
- 13 h 30 L'intervention auprès de travailleuses du sexe.
Mensah, Maria Nengeh, UQAM
- 14 h 30 Du mythe à la réalité : expérience de deux stagiaires en intervention en milieu autochtone à Val d'Or
Champoux-Bouchard, Joëlle, UQAM
Gauvin, Marie-Ève, UQAM
- 15 h 00 Sensibilisation et formation à la communication et à l'intervention interculturelle : un projet pédagogique au CEGEP
Saint-Pierre, Stéphanie, CEGEP du Vieux Montréal
David, Anne-Marie, CEGEP du Vieux Montréal

C-455**Trafic des femmes et marché sexuel
(colloque)****RESPONSABLES**

Marie-Andrée Roy (roy.marie-andree@uqam.ca), UQAM
 Lyne Kurtzman (kurtzman.lyne@uqam.ca), UQAM

C-519**École, communautés, diversité (colloque)****RESPONSABLE**

Michèle Vatz Laaroussi
 (michele.vatz-laaroussi@usherbrooke.ca),
 Université de Sherbrooke

Mardi 11 mai 2004

- 8 h 50 Le trafic sexuel au Canada et au Québec : portrait d'un phénomène clandestin
Van Nieuwenhuyse, Hélène, UQAM
- 9 h 10 Émigration et trafic sexuel : un débat polarisé dans le mouvement des femmes
Kurtzman, Lyne, UQAM
Matte, Diane, Marche mondiale des femmes
- 9 h 30 État de la question : point de vue du gouvernement canadien
Harder, Sandra, Citoyenneté et Immigration Canada
- 10 h 50 Pourquoi est-on client des prostituées?
Dufour, Rose, Projet Intervention Prostitution Québec
- 13 h 20 La traite des femmes : une perspective critique
Oxman-Martinez, Jacqueline, Université McGill
- 13 h 40 La Convention de Palerme, ses Protocoles additionnels et son application dans le cadre législatif américain
Quintal, Catherine, UQAM
Brown, Jennifer, UQAM
- 14 h 00 Trafic des femmes et l'indifférence du ministère canadien de la Citoyenneté et de l'Immigration
Istvanffy, Stewart, avocat spécialisé en droits humains
- 15 h 20 Mondialisation du trafic et augmentation de la demande
Gedah, Yolande, Chercheure autonome
- 15 h 40 Penser le trafic sexuel dans une perspective féministe
Roy, Marie-Andrée, UQAM
- 16 h 00 Prostitution et travail du sexe: le conflit éthique au sein du féminisme
Sharp, Carolyn, Université Saint-Paul

Mercredi 12 mai 2004

- 9 h 45 Les familles et l'école dans une communauté innue
Montpetit, Christiane, INRS-UCS
Levesque, Carole, INRS-UCS
- 10 h 15 La logique des risques et des besoins interpellée dans une action citoyenne visant l'affirmation et l'intégration d'une communauté linguistique canadienne
Courtine Sinave, Sylvie, Université de Sherbrooke
- 11 h 00 L'écrit immigrant comme trait d'union entre l'école et les communautés
Rachedi, Lilyane, Université de Sherbrooke
- 11 h 30 Problématisation de l'immigration par les milieux scolaires francophones minoritaires en Acadie
Gallant, Nicole, Université de Moncton
- 14 h 00 Droits fondamentaux et identité religieuse dans les écoles au Canada
Lebel Grenier, Sébastien, Université de Sherbrooke
- 14 h 30 L'éducation à la religion à l'école laïque : pistes pour l'élaboration et l'implantation d'un programme commun
Ouellet, Fernand, Université de Sherbrooke
- 15 h 00 Le vécu des étudiants tunisiens et marocains à l'Université Laval
Duclos, Virginie, Université Laval

C-413

Approches plurielles du pluralisme – Démocratie, bien commun, valeurs et identité(s) (colloque)

RESPONSABLES

Stéphane Vibert
(stephanevibert@hotmail.com), Université Laval

Francine Saillant
(francine.saillant@ant.ulaval.ca), Université Laval

C-411

La qualification et la migration des jeunes en région (colloque/atelier)

RESPONSABLES

Frédéric Deschenaux
(frederic_deschenaux@inrs-ucs.quebec.ca), INRS-UCS
Mircea Vultur
(mircea_vultur@inrs-ucs.quebec.ca), INRS-UCS

Mercredi 12 mai 2004

- 9 h 10 Le pluralisme des sociétés modernes : un outil
descriptif ou normatif?
Vibert, Stéphane, Université Laval
- 9 h 30 Pluralisme et lien civique : à propos des limites
de la philosophie politique libérale contemporaine
Nootens, Geneviève, UQAC
- 9 h 50 Théoriser la science pluraliste du droit
Raux, Cédric, Université de Bourgogne
- 11 h 10 À la recherche des limites du « raisonnable » :
intégration civique et accommodement de la
diversité culturelle
Maclure, Jocelyn, Université de Toronto
- 11 h 30 Du pluralisme ontologique au pluralisme
épistémique : les valeurs sans le monde?
Garreta, Guillaume, Université Bordeaux-III
- 13 h 40 Le Brésil : la fusion des différences, la nation,
le citoyen
Saillant, Francine, Université Laval
- 14 h 00 Se regarder au singulier et au pluriel : Les images
interdites de l'histoire contemporaine de la Tunisie
Saidi, Habib, Université Laval
- 14 h 20 Le pluralisme médical dans la société créole
réunionnaise. Vers la réunionnité
Beaulieu, Alexandra, Université Laval
- 15 h 40 La demande de pardon des États, un drôle de
bien commun?
Chiron de la Casinière, Annik, Université Laval
- 16 h 00 De la chimère au défi : la « culture des Sourds »
à l'heure du pluralisme
Gaucher, Charles, Université Laval

Mercredi 12 mai 2004

- 9 h 35 Au-delà du travail et de l'argent : stratégies
d'intervention quant à la migration des jeunes
québécois non métropolitains
Leblanc, Patrice, UQAT
- 9 h 55 Place aux Jeunes : des actions pour contrer
l'exode des jeunes
Reeves, Gino, Place aux Jeunes du Québec
- 10 h 35 L'accueil et l'installation de nouvelles populations
en milieu rural
Plante, Gaston, MDER
- 10 h 55 La relève de la main-d'œuvre en Estrie
Bernard, Jacques, Emploi-Québec Estrie
- 13 h 30 L'état du marché du travail conditionne-t-il le
phénomène de la migration des jeunes?
Côté, Serge, UQAR
- 13 h 50 La périphérie face à l'économie du savoir : l'avenir
des régions non métropolitaines du Québec
Shearmur, Richard, INRS-UCS
- 14 h 10 Le retour des jeunes en région : regard sur les
jeunes migrants revenus pour créer une entreprise
Deschenaux, Frédéric, INRS-UCS
- 14 h 50 Projets d'avenir et représentations de la grande
ville. La signification du lieu dans les parcours
migratoires des jeunes
Molgat, Marc, Université d'Ottawa
Saint-Laurent, Nathalie, UQAM
- 15 h 10 L'internationalisation de l'éducation et le
développement régional : deux phénomènes
antagonistes?
Garneau, Stéphanie, Université Lumière-Lyon II

C-642

Réguler ou contrôler la vulnérabilité et l'exclusion sociale (colloque/atelier)

RESPONSABLES

Marcelo Otero (otero.marcelo@uqam.ca), UQAM

Céline Bellot (celine.bellot@umontreal.ca),

Université de Montréal

Mercredi 12 mai 2004

- 9 h 30 Réguler ou contrôler la vulnérabilité et l'exclusion sociale?
Bertrand, Marie-Andrée, Université de Montréal
- 9 h 50 L'autre visage de la liberté : dimensions historiques de la vulnérabilité en logique libérale
Fecteau, Jean-Marie, UQAM
- 10 h 10 Régulation de conduites et individualité contemporaine
Otero, Marcelo, UQAM
- 13 h 20 Faire face à sa vulnérabilité : se débrouiller dans la rue
Bellot, Céline, Université de Montréal
- 13 h 40 Les aspects affectifs du rapport à l'argent des adultes itinérants
Poirier, Mario, Université de Montréal
- 14 h 00 Les pratiques de survie des adolescentes en situation de fragilisation à Dakar
Aduyai-Diop, Rosalie, UQAM
- 15 h 10 Le vieillissement comme forme de vulnérabilité
Collin, Johanne, Université de Montréal
- 15 h 30 Femmes en difficulté et problématique du jeu
Garcia, Margarida, UQAM
- 15 h 50 Logiques de conformité et d'intégration dans la régulation des trajectoires et des expériences des ex-détenus
Poupart, Jean, Université de Montréal
- 16 h 10 Rapport à l'espace lors de la sortie de la rue des jeunes à Montréal et influence des politiques urbaines
Colombo, Annamaria, UQAM
- 16 h 30 Intervenir dans un monde mouvant et socialement dangereux (repère pour le renouvellement de la pratique avec les personnes vulnérables)
Simard, Michel, Le Havre

Jeudi 13 mai 2004

- 9 h 30 L'itinérance et la vulnérabilité sociale dans les Laurentides
Carle, Paul, UQAM
Bélanger-Dion, Lalie, UQO
- 9 h 50 Logement communautaire : itinérance et régulation sociale
Thomas, Ghyslaine, UQAM
Noiseux, Yanick, UQAM
- 10 h 10 Collaborations et interventions visant l'insertion des jeunes en difficulté : l'évaluation de Solidarité jeunesse
Goyette, Martin, Université Laval
- 10 h 30 Police et enjeux sociaux : le cas des pratiques policières auprès des usagers de drogues par voie intraveineuse dans un contexte de prévention du VIH
Billette, Isabelle, UQAM
- 10 h 50 Les enjeux de l'abandon des poursuites judiciaires dans les causes de violence conjugale à Montréal
Gauthier, Sonia, Université de Montréal
- 14 h 00 Le champ d'intervention politique dans le milieu de l'itinérance
Charest, René, UQAM/CLSC des Faubourgs
- 14 h 20 Discours dominant et argumentations autour du cannabis
Van Pevenage, Isabelle, Université de Montréal
- 14 h 40 Réduction des méfaits et stratégies d'empowerment : le passage du contrôle institutionnel à une autorégulation des conduites
Quirion, Bastien, Université d'Ottawa
- 15 h 50 Droit et contrôle social
Carrier, Nicolas, UQAM
- 16 h 10 Prisons, désaffiliation et stigmates
Chantraine, Gilles, Université de Montréal
- 16 h 30 Santé publique et régulation des individus constitués en population à risque : de l'ordre disciplinaire à l'ordre postdisciplinaire
Lévesque, Paul-André, UQAM

C-446

Réalités et transformation des milieux urbain et régional (colloque/atelier)

RESPONSABLE

Jean-Pierre Collin

(jean-pierre_collin@inrs-ucs.quebec.ca), INRS-UCS

Jeudi 13 mai 2004

- | | | | |
|--------|--|---------|---|
| 8 h 30 | Contribution à l'élaboration d'une approche socio-économique et spatiale de l'analyse des déplacements de consommation : une application à l'agglomération urbaine de Québec
<i>Biba, Gjin, Université Laval</i>
<i>Villeneuve, Paul, Université Laval</i>
<i>Thériault, Marius, Université Laval</i>
<i>Des Rosiers, François, Université Laval</i> | 10 h 30 | Les pauvres qui construisent la ville : réseaux et stratégies dans les bidonvilles de Port-au-Prince, Haïti
<i>Goulet, Jean, UQAM</i> |
| 8 h 50 | L'impact de la déconcentration des activités dans la région métropolitaine de Montréal. Étude de deux secteurs : l'arrondissement Saint-Laurent et la ville Mirabel
<i>Fromajoux, Camille, Université de Montréal</i> | 10 h 50 | Montréal : émergence d'une citoyenneté urbaine?
<i>Messier, Jérôme, UQAM</i> |
| 9 h 10 | Analyse des comportements touristiques des voyageurs canadiens dans la RMR de Québec : quelles sont les caractéristiques de la demande dans l'industrie hôtelière?
<i>Kercuku, Hava, Université Laval</i>
<i>Villeneuve, Paul, Université Laval</i> | 11 h 10 | Le développement de l'habitat spontané à Bafoussam, ville de l'Ouest-Cameroun
<i>Ngamini Ngui, André, Université de Montréal</i> |
| 9 h 30 | Bilan des taux de croissance des cohortes de jeunes canadiens et déterminants régionaux de ces taux de croissance, 1971-1996
<i>Tremblay, Juno, INRS-UCS</i> | 11 h 30 | Accessibilité aux services et choix d'un logement
<i>Robin, Jeanne, Université Laval</i>
<i>Thériault, Marius, Université Laval</i>
<i>Des Rosiers, François, Université Laval</i> |
| 8 h 30 | Gérer des questions de nature régionale au début du XX ^e siècle : l'exemple de l'encadrement de la qualité du lait dans la région métropolitaine de Montréal de 1889 à 1926
<i>Dubé-Bédard, Thais, UQAM</i> | 10 h 30 | Le rôle des forums hybrides dans l'évolution du projet de modernisation de la rue Notre-Dame à Montréal
<i>Harou, Jonathan, INRS-UCS</i> |
| 8 h 50 | Transition économique et paysage socioprofessionnel à Québec, 1871-1901
<i>Lanouette, Nicolas, Université Laval</i> | 10 h 50 | La réhabilitation de la Vieille Havane : acteurs et territoires
<i>Le Bel, Pierre-Mathieu, UQAM</i> |
| 9 h 10 | Genèse des banlieues de Québec 1901-1971 : construction d'une typologie sociospatiale des quartiers
<i>Olivier, Anne, Université Laval</i> | 11 h 10 | Gouvernance urbaine et métropolisation en Amérique latine : le cas de Montevideo
<i>Paquin-Boutin, Marie-Pierre, UQAM</i> |
| 9 h 30 | Quartiers ouvriers et industries à Monterrey, Mexique : analyse du processus de transformation d'un espace urbain binaire entre 1890 et 1972
<i>Reyes-Rodríguez, Ramón, Université Laval</i> | 11 h 30 | La coopération et la démocratie participative dans le processus de développement durable des régions : résultats d'une vision systémique
<i>Teissier Fuentes, Honorato, Universidad Autónoma de Coahuila</i> |
| | | 13 h 40 | Les locataires s'expriment sur leur milieu de vie en banlieue de l'agglomération de Québec
<i>Beaulieu, Geneviève, Université Laval</i> |
| | | 14 h 00 | Le rapport à la banlieue des nouveaux immigrants de Duberger et de Sainte-Foy, à Québec
<i>Sai, Amina, Université Laval</i> |
| | | 14 h 20 | L'évolution de la ségrégation résidentielle à Montréal (1951-1996)
<i>Charron, Mathieu, INRS-UCS</i> |

C-446 SUITE
**Réalités et transformation des milieux
urbain et régional (colloque/atelier)**

C-417
**Crise de l'État, revanche des sociétés.
Nouveaux regards sur les relations
transnationales (colloque/atelier)**

RESPONSABLES

Jules Duchastel (duchastel.jules@uqam.ca), UQAM

Raphaël Canet (canet.raphael@uqam.ca), UQAM

Mercredi 12 mai 2004

- 14 h 40 Le Nouvel urbanisme et la promotion de la
nouvelle banlieue : le cas du projet Bois-Franc
à St-Laurent
Darchen, Sébastien, INRS-UCS
- 15 h 40 Le tiers-espace des Parcs naturels régionaux de
Chartreuse et du Vercors : au-delà de la ville et
des campagnes grenobloises
Allié, Louis, Université de Montréal
- 16 h 00 Forme urbaine, qualité de vie et développement
durable en milieu urbain : étude sur le cas d'Anjou
dans la région de Montréal
Kiti, Mesmin, INRS-UCS
Sénécal, Gilles, INRS-UCS
Hamel, Pierre J., INRS-UCS
- 16 h 20 Turbulence à la périphérie : les croisements de
navettes autour des nouvelles villes de Québec
et Lévis.
Barbonne, Rémy, Université Laval
Villeneuve, Paul, Université Laval
Thériault, Marius, Université Laval

- 10 h 50 Le droit de « participation » des minorités à la vie
publique des États et son impact sur les relations
internationales
Roy, Ingrid, Université d'Ottawa

C-430

Citoyenneté inclusive : pratiques, savoirs et représentations dans les rapports praticiens-usagers dans l'intervention de première ligne en contexte pluriethnique

RESPONSABLES

Guylaine Racine
(guylaine.racine@umontreal.ca), Université de Montréal
Spyridoula Xenocostas, CLSC Côte-des-Neiges

C-410

Démocratie et métropoles : nouveaux enjeux, nouveaux défis (colloque)

RESPONSABLES

Bernard Jouve (jouve.bernard@uqam.ca), UQAM
Alain G. Gagnon (gagnon.alain@uqam.ca), UQAM

Vendredi 14 mai 2004

- 9 h 10 La notion de citoyenneté inclusive et ses enjeux
McCall, Christopher, Université de Montréal
- 9 h 30 La citoyenneté dans l'intervention de première ligne en contexte pluriethnique
Zuniga, Ricardo, Ass. latino-américaine de Côte-des-Neiges
Valenzuela, Marianne, Ass. latino-américaine de Côte-des-Neiges
Liatis, Alexandra, Emploi Québec
- 10 h 30 L'intervention porteuse de ruptures ou de continuité?
Dongier, Pierre, CLSC Côte-des-Neiges
Shermake, Marianne, CLSC Côte-des-Neiges
Chammas, Grace, CLSC Côte-des-Neiges
- 13 h 00 Citoyenneté dans l'action communautaire. Une étude de cas
Rhéaume, Jacques, UQAM
Côté, Roger, CLSC Côte-des-Neiges
- 13 h 20 Les relations patient-médecin en milieu pluriethnique
Rosenberg, Ellen, CLSC Côte-des-Neiges
Rosenberg, Ellen, Université McGill
- 13 h 40 La citoyenneté et les pratiques infirmières : quels rapports
Cognet, Marguerite, CLSC Côte-des-Neiges
Bourgon, Alain, CLSC Côte-des-Neiges
Raso, Leah, CLSC Côte-des-Neiges
- 14 h 00 Victimes ou survivants? Vulnérabilité et résilience dans les parcours de jeunes réfugiés séparés de leurs parents
Montgomery, Catherine, CLSC Côte-des-Neiges
Montgomery, Catherine, Université McGill
- 14 h 40 Nos préconceptions envers les réfugiés et leur articulation dans l'intervention : le cas d'enfants séparés (mineurs non accompagnés)
Palsson, Pernilla, Université de Montréal
- 15 h 00 La citoyenneté : « Je crois que ça va pas être possible »
Racine, Guylaine, Université de Montréal
Ulysse, Pierre Joseph, Université de Montréal/INRS-UCS

Vendredi 14 mai 2004

- 9 h 30 Pluralisme, représentation et enjeux métropolitains : les nouveaux défis de la démocratie locale
Hamel, Pierre, Université de Montréal
- 10 h 15 Projets métropolitains et société civile : expériences européennes
Lefèvre, Christian, Université Paris 8
- 11 h 15 Les ambivalences territoriales françaises : changements d'échelle, configurations politiques et démocratie locale
Négrier, Emmanuel, Université de Montpellier 1
- 12 h 00 Projet d'agglomération et processus démocratique : expérimentation en Suisse Romande
Boulianne, Louis, École Polytechnique Fédérale de Lausanne
- 14 h 00 Démocratie et métropoles : les institutions locales et les femmes
Frohn, Winnie, UQAM
- 14 h 45 Diversité ethnique, démocratie consultative et métropoles : la gouvernance comme enjeu des relations entre citoyens, élus et fonctionnaires
Poirier, Christian, Université d'Ottawa
- 15 h 30 La communauté gaie et l'action politique : les paradoxes, enjeux et défis de la double dialectique visibilité-invisibilité / métropole-hinterland
Remiggi, Frank, UQAM
- 17 h 00 Sécurité et « gouvernabilité » : instrumentalisation de la diversité et recherche de légitimité à Los Angeles et Toronto
Boudreau, Julie-Anne, Université York
- 17 h 45 Entre Chicago et Los Angeles : la gestion de la diversité et la construction de la métropole montréalaise
Germain, Annick, INRS-UCS